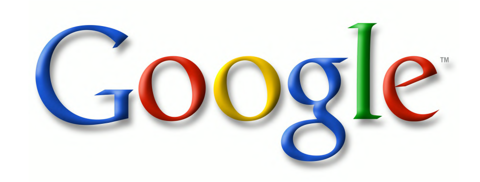
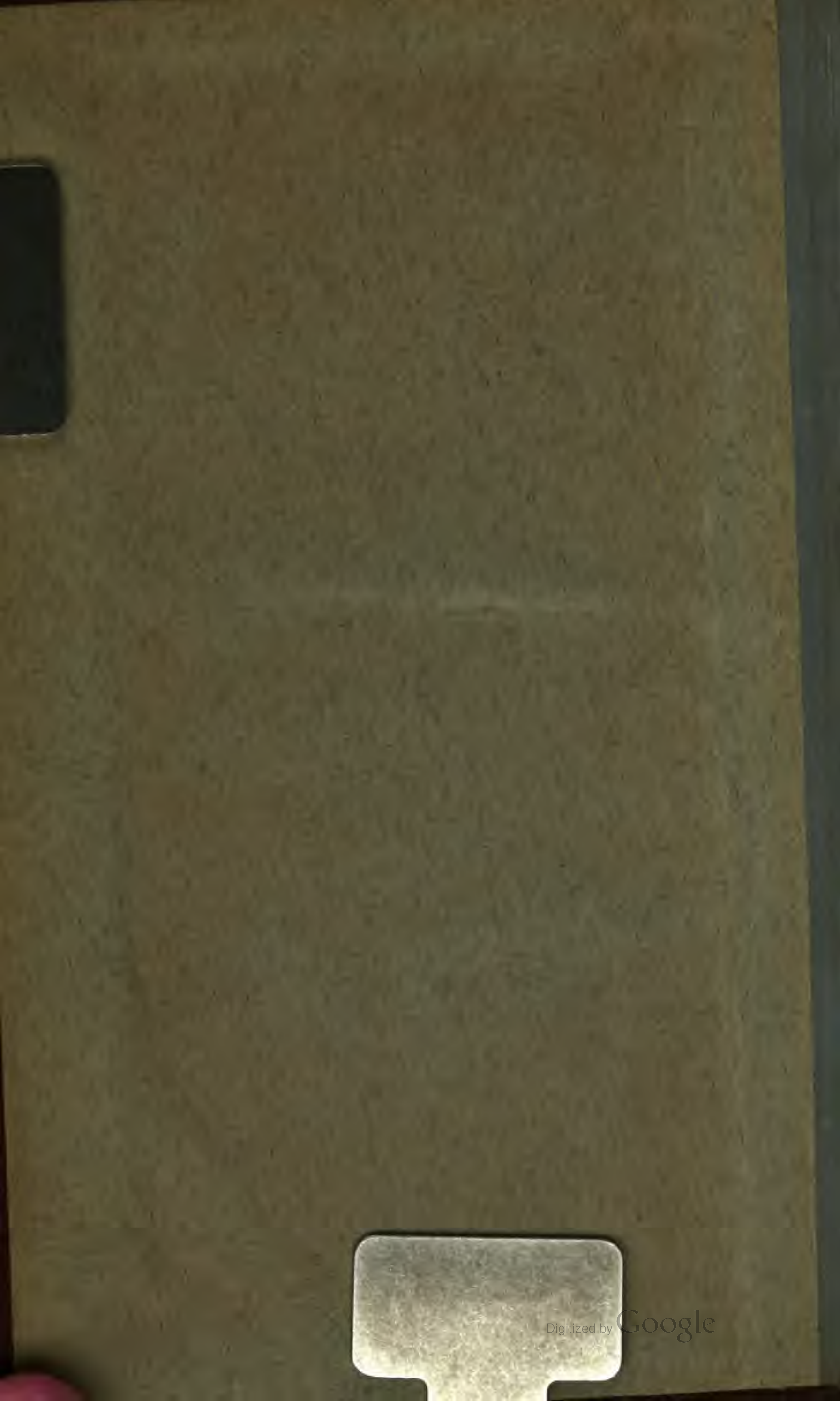
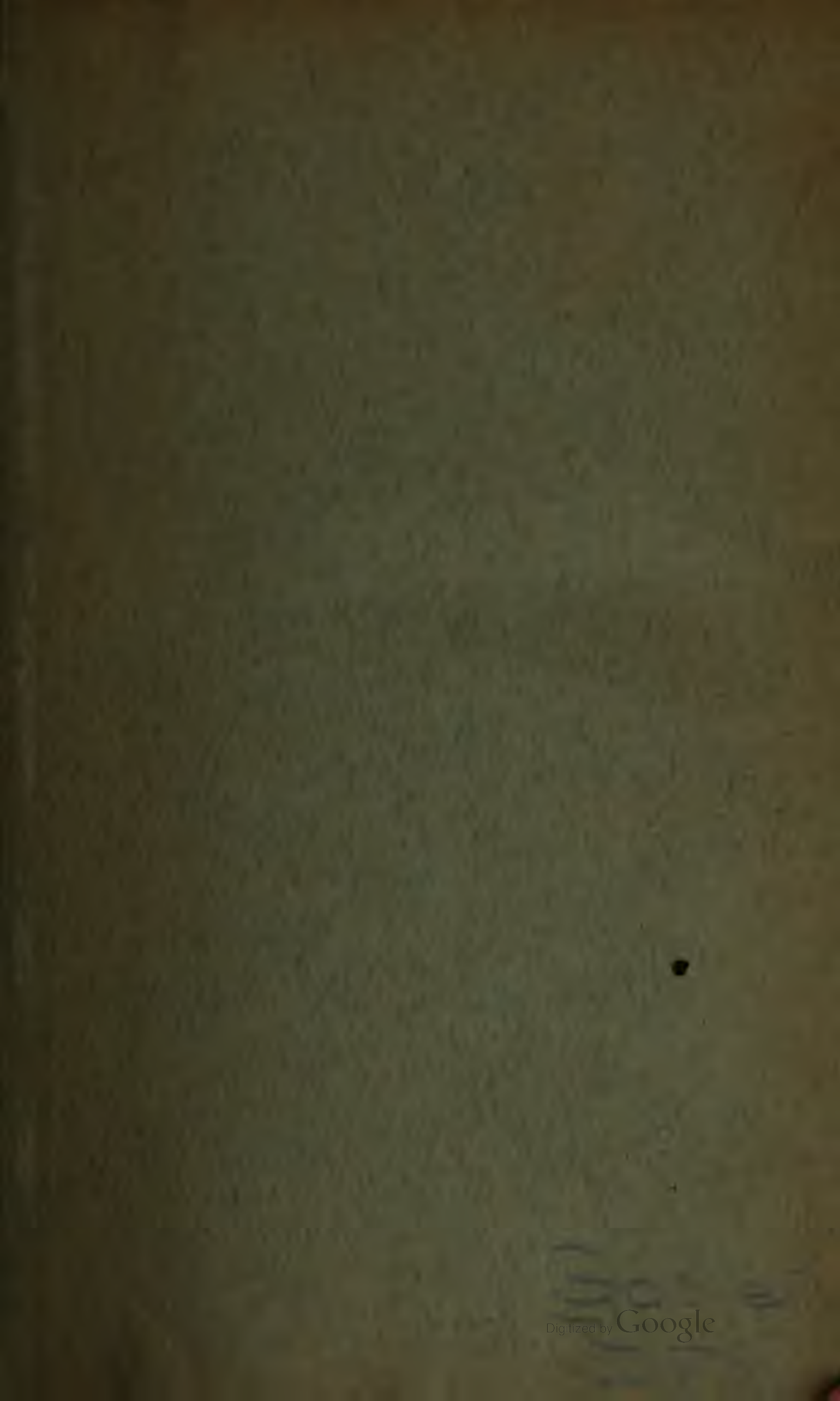






# MÉMOIRES

DES

# CONTEMPORAINS.

SE TROUVE AUSSI
A LA GALERIE DE BOSSANGE PÈRE,
LIBRAIRE DE S. A. S. MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,
rue de Richelieu, n° 60.

IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
SUCCESSEUR DE CELLOT,
rue du Colombier, n. 30.


L. J. GOHIER.
H.F. Rose. S.

# MÉMOIRES

DES

# CONTEMPORAINS,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE FRANCE,

ET PRINCIPALEMENT A CELLE

DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.




TOME I.

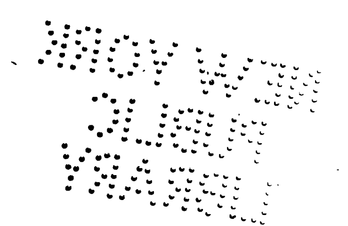


PARIS,

BOSSANGE FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DE SEINE, N° 12.

1824.



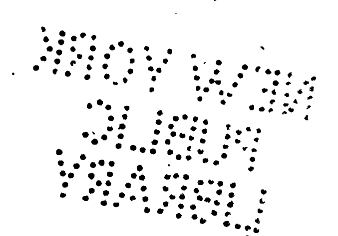
# MÉMOIRES

DE

# LOUIS-JÉROME GOHIER,

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

AU 18 BRUMAIRE.



# DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

## MOTIFS QUI M'ONT DÉTERMINÉ A PUBLIER CES MÉMOIRES.

L'époque des grands événements dont dépend le sort des nations est celle qui offre le plus de difficultés à l'écrivain impartial, obligé d'en transmettre l'histoire, sans pouvoir attendre que le temps lui ait appris à les apprécier. La stupide admiration, la haine non moins aveugle, se disputent à qui mieux saura les rendre méconnaissables. Les personnages qui ont joué le plus grand rôle s'offrent, en quelque sorte, encore dans la perspective où la fortune les avait placés. Leurs séides subsistent; leurs ennemis ne sont pas entièrement désarmés. Aussi ne voyons-nous presque jamais que des éloges ou des satires sur les hommes qui attendent le jugement de la postérité.

Je n'ai pas la vanité de présenter les mémoires

que je publie comme la règle infaillible de celui qu'elle prononcera; mais j'essaierai du moins de la préserver de tous les faux documents dont on surcharge l'époque la plus intéressante de notre histoire, celle qui a eu et qui peut continuer d'avoir encore une si grande influence sur le sort de tous les peuples de l'Europe. Je rendrai justice entière à Napoléon; mais, pour relever l'éclat de la pourpre impériale, je ne m'avilirai pas à rabaisser celui dont a brillé la république. Je défendrai la gloire nationale, en reconnaissant toute celle dont il s'est couvert. Je rendrai à César ce qui est à César, et à la nation ce qui appartient à la nation.

C'est un crime d'enrichir un seul homme du patrimoine de tous : c'en est un plus grand encore de ne cesser de louer sans mesure celui que la patrie accuse. Tout le monde convient qu'en remplissant l'Europe de son nom, Bonaparte en a été le fléau, qu'il a causé des maux incalculables à la France : et des Français cependant sont encore éblouis de l'éclat qu'a jeté sa vie

politique et militaire ! et d'excellents esprits sont encore tourmentés du désir de faire son apothéose, tout en reconnaissant qu'il a trahi l'espoir qu'ils en avaient conçu eux-mêmes, et dont la plupart avaient cru pouvoir se rendre garants!

Serait-ce cette dernière circonstance qui pourrait tellement influer sur leur jugement?... Il en coûte de voir briser l'idole qu'on avait élevée à l'adoration des peuples. Mais, dans le moment où toutes les plaies que Bonaparte a faites à la France, à l'Europe entière, saignent encore, croit-on bien servir sa mémoire en continuant d'injurier le gouvernement qu'il a renversé? Lorsque le sien a eu une fin si déplorable, peut-on bien encore parler le langage du 18 brumaire?...

Combien faudra-t-il donc encore de temps pour rectifier nos opinions sur tout ce que nous sommes si disposés à admirer, pour nous apprendre qu'il n'y a de bon que ce qui est utile, de grand que ce qui relève la dignité de l'homme, que ce qui sert autant au bonheur de son pays qu'à sa gloire?

De tous les anciens républicains que la France a le droit d'interroger sur les événements qui ont précédé la monarchie constitutionnelle, il n'en est point sans doute qui soient plus obligés de lui répondre que ceux qui étaient à la tête du directoire exécutif lors de l'usurpation de Bonaparte. Si tout fonctionnaire public, tout chef d'une grande administration doit compte de sa gestion à ceux qui lui ont confié leurs plus chers intérêts, c'est surtout à l'un des chefs d'un gouvernement qui a péri dans ses mains qu'est imposé cet indispensable devoir, également difficile à remplir soit que l'on ait de grands reproches à se faire, soit que l'on ait de grands crimes à révéler.

Président du directoire exécutif lors du trop fameux 18 brumaire, j'ai dû me taire à une époque où la vérité n'eût pas été entendue; mais aujourd'hui qui pourrait me justifier aux yeux de mes concitoyens qui m'ont honoré de leur confiance, si je m'obstinais à garder le silence, lorsque chaque minute m'avertit que je n'ai pas

un moment à perdre? Âgé de soixante-dix-sept ans révolus, sur le bord de ma tombe, dont je sonde sans effroi la profondeur, la postérité aurait le droit de m'accuser un jour, si j'y descendais sans avoir fait mon testament politique, si j'y ensevelissais avec moi les vérités qu'elle a droit d'attendre d'un homme qui présidait le gouvernement français quand les destinées de la France ont été livrées à la discrétion d'un soldat heureux.

Ma tâche serait moins pénible si ce guerrier illustre n'eût pas tout sacrifié, sa gloire même, à son insatiable ambition, si le 18 brumaire eût du moins été amené par la force de ces événements qui entraînent la chute des gouvernements les mieux affermis, ou s'il eût fait le bonheur de ma patrie: mais le 18 brumaire nous a donné des fers, et c'est sous les efforts de la plus lâche trahison que la république a succombé!... Il ne m'est plus permis de dissimuler que celui qui a porté les premiers coups était un de ceux qui partageaient avec moi le pouvoir directorial; un

de ceux à qui, comme à moi, la garde de la constitution était confiée !...

La révolution du 18 brumaire ne doit pas être légèrement jugée. Il ne s'agit pas seulement de savoir ce qu'on doit penser du directoire, qui a été renversé, mais s'il a dû l'être par ceux qui ne rougissent pas encore aujourd'hui d'avoir pris une part active à son renversement; si de simples mandataires du peuple peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, s'arroger le droit de détruire la constitution consacrée par leurs serments, s'ils peuvent, sans crime, rompre le pacte social qu'ils ont juré de maintenir, et sur la puissance duquel reposent les destinées d'un grand peuple!...

Le gouvernement envahi et celui qui s'est mis à sa place ne sont plus. Tous deux également appartiennent à l'histoire : elle seule en fera justice; elle seule fera la part de blâme comme la part d'éloge que la postérité doit leur décerner. Ce qu'il y a de consolant pour les hommes attachés à la gloire de leur pays, pour les vrais

Français, c'est que sous l'un et l'autre de ces gouvernements, si différents en pouvoirs, la nation a toujours été également grande; c'est que sous le régime de ce directoire si calomnié elle a fait des prodiges pour le maintien de la liberté, et que sous un gouvernement absolu elle n'en a pas fait de moins grands après l'avoir perdue!

Lorsque je m'imposai un silence absolu sur la révolution du 18 brumaire, étranger à tous les conciliabules, à toutes les coteries contre-révolutionnaires qui en ont préparé l'explosion, glorieux de ce que lé principal auteur de cette odieuse conjuration m'avait trop bien jugé pour me confondre avec ceux qu'il a associés à ses complots, fier d'avoir, par le refus constant de ma démission, entravé autant qu'il était en mon pouvoir la marche des conjurés, je devais croire que si la conscience du *citoyen Cornet d'alors, aujourd'hui M. le comte de Cornet*, lui faisait un devoir de nous révéler ses précieuses réminiscences, et qu'il crût de son intérêt de me mettre en scène,

son désir de rendre hommage à la vérité lui eût imposé le devoir non moins rigoureux de me conserver le caractère que j'ai montré à cette époque, et que ma conduite a signalé dans toutes celles de la révolution.

S'il faut qu'aux grands jours des révélations politiques que le temps amène en soulevant tous les voiles, chacun paraisse dans son rôle, je dois me ressaisir du mien, qui, j'ose m'en flatter, n'a pas été indigne du rang où la confiance de mes concitoyens m'avait placé.

Des considérations supérieures, que je ne puis révéler, auraient pu retenir ma plume, si l'intérêt le plus cher à l'homme, l'honneur, ne m'eût pas imposé le devoir de répondre à toutes les diatribes des hommes du 18 brumaire. Mais lorsqu'ils ne cessent d'insulter au pouvoir émané de la nation, après l'avoir usurpé, lorsqu'ils répètent, sans discontinuer, leurs hideuses déclamations, empoisonnent les sources de l'histoire par leurs insolents écrits, continuent de tromper leurs concitoyens pour en imposer à la pos-

térité, cherchent à déverser le mépris sur le gouvernement qu'ils ont détruit, il me semble entendre des assassins calomnier la victime qu'ils ont égorgée; ce qui me reste de sang dans les veines bouillonne! j'écris... et il ne m'est plus permis d'écouter les personnes qui, par un motif que je respecte, me conjurent de ne pas (en ce moment du moins) publier mes écrits.

Tandis que Bonaparte expiait sur les rochers de Sainte-Hélène les attentats qu'il avait commis sur une nation libre, Ce n'est pas l'instant de publier vos mémoires, me disait-on; il faut respecter le malheur, même envers un homme qui ne respecta pas ce qu'il y a de plus sacré dans le monde, la liberté! Ce n'est qu'après sa mort qu'il sera permis de parler de ses fautes, que les républicains ont le droit d'appeler des crimes.

Bonaparte n'est plus, et l'on me dit aujourd'hui: Ce n'est pas le temps de mettre au jour vos mémoires; il faut respecter les cendres d'un héros! Jetez, si vous voulez, des fleurs sur sa tombe; mais gardez-vous d'entrelacer de plantes amères

les lauriers qui y reverdissent encore !... C'est le moment de faire son oraison funèbre, de parler de ce qu'il a fait de grand, et non celui de rappeler les maux qu'il nous a causés. A la postérité seule désormais appartient le droit de la sentence.

Fort bien... Mais c'est à ses contemporains, à ceux qui ont été les témoins de ses déportements politiques, comme de ses grandes actions, à fournir les pièces du procès. Quand leur serait-il donc permis de les publier, s'ils ne pouvaient librement parler de Bonaparte, ni pendant sa vie, ni après sa mort; si, du fond de sa tombe, l'ombre d'un despote pouvait arrêter les élans des amis de la vérité, effrayer encore les hommes libres, et leur imposer silence?

Avez-vous bien réfléchi, me disent quelques amis à qui la tranquillité de mes derniers jours est chère, qu'une partie de nos meilleurs écrivains ont été attachés à Bonaparte; que plusieurs d'entre eux ont concouru à faire avec lui le 18 brumaire, et se déclarent encore aujourd'hui ses constants admirateurs?

Je le sais, et n'en suis point effrayé. Lorsque je leur pardonne leur enthousiasme pour celui qui a asservi mon pays, j'ai le droit d'espérer qu'ils me pardonneront celui que ne cessera jamais de m'inspirer la cause sacrée de la liberté.

Au reste, ma première profession a été de défendre tout ce que j'ai cru juste et honnête. Si les séides de Bonaparte m'imposent de nouveau cette noble tâche, je ne serai pas fâché de rentrer en lice avec le reste des moyens que la vieillesse ne m'a pas encore enlevés, et de rompre ma dernière lance pour la plus belle des causes!...

Parmi les considérations diverses pour me déterminer à retarder la publication de mes mémoires, on n'a pas osé me parlèr de la déportation de Sieyes: cet homme cruel a désolé tant de familles, a fait verser tant de larmes, a fait déporter tant de malheureux Français sous les climats les plus dévorants, sans moyens d'existence et sans ressource aucune; il a si peu songé à la douleur d'autrui! On n'a pas cru que, déporté enfin lui-même avec une fortune immense dans

une des plus belles, des plus hospitalières villes de l'Europe, sa situation pût commander les sentiments de pitié dont il a si bien su se défendre.

Pour moi, qui regarderai toujours l'exil sur un sol étranger comme le plus grand malheur que puisse éprouver un Français, j'eusse désiré respecter l'égide sacrée sous laquelle il se trouve; mais, lorsque je ne puis parler du 18 brumaire qu'en peignant la trahison des plus noires couleurs, la loyauté de mon caractère ne me permet pas d'ensevelir dans mon portefeuille, pour ne paraître qu'après ma mort, des mémoires accusateurs, de les dérober à l'œil des hommes que j'incrimine, et de leur enlever ainsi la faculté d'y répondre...

Rien n'est si commun que d'entendre dire : Vous avez fourni une carrière honorable, et vous voulez qu'elle soit honorée !... Écrivez, et confiez vos ouvrages à des hommes jaloux de votre réputation et qui les feront paraître quand vous ne serez plus.

Je tiens pour une lâcheté insigne la publica-

tion de ces feuilles posthumes qui, au nom d'un homme qui n'existe plus, flétrissent la réputation de ceux qui existent, ou même celle de ceux qui l'ont suivi dans la tombe. Si mes mémoires renferment quelques erreurs, je veux avoir le temps de les rétracter; si les citoyens que ma conscience accuse peuvent parvenir à se justifier, je veux jouir moi-même de leur triomphe, abdiquer mes soupçons, et me féliciter de pouvoir compter quelques hommes de plus dignes de mon estime.

Si vous mettez au jour vos mémoires, objectent encore ceux qui désirent m'en voir différer la publication, on ne croira point à la délicatesse des motifs que vous venez d'exposer; on vous calomniera, on vous persécutera, on troublera votre repos; on ira peut-être même jusqu'à supposer qu'en rappelant un régime qui n'est plus, vous voulez attaquer le gouvernement qui existe : et d'ailleurs le gouvernement directorial est jugé; on est convenu qu'il ne méritait pas le nom de gouvernement.

Voilà donc tout ce que j'ai à craindre!

Eh bien, c'est précisément tout ce que je ne crains pas. On me calomniera... C'est le sort des gens de bien; ce sont eux seuls qu'on peut calomnier.

On troublera mon repos... Songez qu'il s'agit d'un vieillard près d'arriver à l'éternel repos, que toutes les puissances de la terre ne pourraient lui enlever.

On me persécutera... La persécution est un vernis qui fixe les couleurs d'une réputation sans tache. Réduit à opter entre une persécution à subir et des doutes injurieux à ma mémoire, mon choix serait bientôt fait.

On me supposera des intentions perfides contre le gouvernement... Mon respect pour tout gouvernement établi, pour celui même de l'usurpateur tant qu'il a subsisté, me met à l'abri de ce soupçon; et je proteste d'avance que j'entreprends seulement de justifier le gouvernement qui a existé avant celui dont je déplore les égarements, le gouvernement dont la garde

m'était confiée, et dont je dois au moins défendre l'honneur, quand je n'ai pu le garantir des coups qu'on lui a portés.

Vos efforts, me crie-t-on, seront inutiles; le gouvernement directorial est jugé!...

Oui, mais par une commission militaire. J'appelle de ce jugement au tribunal de la France. Et qu'on ne dise pas qu'elle a déjà prononcé, et qu'à ses yeux, comme à ceux des hommes du 18 brumaire, le directoire exécutif n'était pas un gouvernement.

C'est ce paradoxe-là même que j'attaque. On a répété depuis long-temps que l'histoire n'était qu'une fable convenue : si l'on était tenté de s'armer ici contre moi de ce préjugé, j'en serais encore plus autorisé à chercher, avec mes lecteurs, de quel côté sont les fables, et qui a intérêt à les accréditer. Des mémoires sur le 18 brumaire sont devenus une nécessité de ma position. Entreprendre de les publier aujourd'hui, c'est rendre au gouvernement actuel un hommage de confiance qu'il ne repoussera pas.

Il ne s'étonnera pas qu'en rendant compte des fonctions que j'ai exercées, magistrat d'une république dont l'existence ne sera pas mise en doute, j'en aie eu le langage, et que je l'aie conservé dans cet écrit. Je n'étais pas un jongleur; et c'est avec une intime persuasion que je me suis approché de l'autel où m'appelait le ministère de la confiance publique. J'ai pu me tromper sur la durée du temple, mais j'ai cru à la divinité; et, en prenant la plume, je dois au moins garder le souvenir de ma foi. Puisque le parjure n'a point trouvé place dans mon cœur, pourquoi se produirait-il dans mes paroles?

Au Citoyen
Gohier président
du Directoire exécu[tif]
de la république f[rançaise]

# MÉMOIRES

DE

# LOUIS-JÉROME GOHIER,

## PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

AU 18 BRUMAIRE.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

---

SOMMAIRE.

§. 1. Événements qui ont précédé le 18 brumaire. — 2. Leur influence sur cette révolution. — 3. Du 18 fructidor. — — 4. Scissions. — 5. Ma nomination au directoire à la place de Treilhard. — 6. Atteinte nouvelle portée à la constitution. — 7. Élection de Moulins et de Roger-Ducos. — 8. Expédition d'Égypte; état de la France par suite de cette expédition. — 9. Présidence de Sieyes. — 10. Organisation du ministère. Nomination de Quinette à l'intérieur, Reinhard aux relations étrangères, Robert Lindet aux finances, Cambacérès à la justice. — 11. Gouvernement de la république après le 30 prairial. — 12. Rapport de l'arrêté qui traduisait Championnet à un conseil de guerre. Radiation de Truguet de la liste des émigrés. — 13. No-

mination de Joubert à l'armée d'Italie. — 14. Décret sur l'assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt. — 15. Loi sur les otages. — 16. État de pénurie de la république; moyens employés pour y remédier. — 17. Emprunt forcé. — 18. Réduction progressive des traitements des fonctionnaires publics. — 19. Création des billets du syndicat. — 20. Ministère de Bernadotte. — 21. Nomination et renvoi de Marbot. — 22. Liberté de la presse; sociétés politiques. — 23. Discours de Sieyes. — 24. Suppression des journaux. — 25. Démission de Bernadotte. — 26. Présidence de Gohier. — 27. Fête de l'anniversaire de la république. — 28. Départ de l'ambassadeur d'Espagne. — 29. Réponse du roi d'Espagne au manifeste de l'empereur de Russie. — 30. Réunion des forces navales de la France et de l'Espagne. — 31. Victoires sur les armées des puissances coalisées. — 32. Réception des drapeaux pris à Bergen. — 33. Victoire de Castricum. — 34. Capitulation du duc d'York. — 35. Victoires de l'armée du Danube, commandée par Masséna. — 36. Réception des drapeaux. — 37. Les Français reprennent l'offensive sur tous les points. — 38. Pacification des départements de l'ouest. — 39. Réflexions sur la situation de la république.

§ 1.

Rien dans la nature n'est absolument stationnaire, et les corps politiques sont eux-mêmes entraînés dans ce mouvement successif qui crée, régénère, dégrade ou absorbe tout ce qui existe.

Le développement des formes que le temps seul produit est lent, imperceptible en quelque sorte, ne frappe les yeux du vulgaire que lors-

qu'une grande catastrophe en est le résultat imprévu. C'est l'histoire de toutes les révolutions, qui prennent toujours au dépourvu ceux qui seraient intéressés à les prévenir.

Il y a deux sortes de révolutions : les unes s'opèrent dans la nation et par la nation ; les autres, entreprises par quelques ambitieux, s'effectuent dans le sein même des gouvernements.

Les premières sont un acte de la puissance du peuple, résolu à reconquérir sa liberté, et qui est libre dès qu'il le veut.

Les secondes ne sont que la dégénération des premières. Elles arrivent lorsque le peuple, trop prompt à s'alarmer des obstacles qui entravent une administration nouvelle, cherche hors du pacte social les moyens de les faire cesser, s'abandonne à un fol enthousiasme, revêt d'une puissance inconsidérée l'homme déjà trop puissant dans l'opinion.

La révolution d'un peuple que l'amour de la liberté électrise n'est redoutable qu'à ceux qui s'en déclarent les ennemis, qu'aux nations assez irréfléchies pour croire qu'elles pourront la dominer.

Telle fut celle de 89, qui arma contre elle les gouvernements, que la plus solennelle proclamation aurait dû au contraire désarmer. Au lieu de

déclarer la guerre à une nation de trente millions d'hommes qui s'imposait la loi de ne jamais dépasser son territoire pour aller troubler la paix de ses voisins, qui, respectant toutes les formes des autres gouvernements, n'exigeait que le libre exercice du sien, comment les puissances étrangères ne se sont-elles pas empressées de rechercher l'alliance d'un peuple tout à la fois si grand et si modéré!... Au lieu d'écouter les malheureux fugitifs qui leur demandaient des armes pour combattre contre leur pays, comment ne leur ont-elles pas dit : Retournez dans votre patrie ; devenez les défenseurs de la royauté constitutionnelle acceptée par votre roi, et à laquelle il vous ordonne de vous soumettre.

Que de malheurs, que de crimes cette sage conduite eût épargnés à l'Europe!!!...

Si les gouvernements étrangers ne se fussent pas immiscés dans notre révolution pour la combattre, ne nous eussent pas imposé la glorieuse nécessité de les vaincre, la France aurait acquis moins de gloire; mais, après avoir vaincu tous les peuples coalisés contre elle, elle n'eût pas fini par se voir écrasée sous le poids de ses victoires.

Le manifeste de Brunswick a été la première cause de tous nos malheurs, de tous les désas-

tres imputés à notre révolution, et qui ne sont que l'ouvrage des puissances qui n'ont pas su la juger, qui ont méconnu la garantie que leur offrait l'assemblée constituante. En nous mettant les armes à la main pour défendre nos frontières, l'imprudent étranger n'a pas prévu qu'il nous ouvrait les siennes; en pénétrant dans notre territoire, il n'a pas réfléchi au risque qu'il courait de remporter chez lui, d'inoculer le germe de cette terrible révolution, qui, sous les pas même de la Sainte-Alliance, fermente encore aujourd'hui.

Les suites dont l'invasion de la France menace les destinées des peuples qui l'ont envahie, et que leurs chefs ont eu l'imprudence d'y retenir trop long-temps, n'ont pas été assez calculées par eux.

*La surabondance de civilisation*, pour parler le langage des amis du pouvoir absolu, est si contagieuse, s'imprègne si fortement dans le cœur des hommes mêmes qui en paraissent le moins susceptibles, qu'un gouvernement despotique n'en peut tenir trop éloignés ses sujets, s'il veut qu'ils lui restent aveuglément soumis.

La première assemblée du peuple français savait qu'une invasion était souvent plus fatale à ceux qui la font qu'à ceux qui la subissent; elle

savait que dans tous les temps l'esprit de conquêtes a changé la face des nations. C'est toujours en attaquant la liberté des autres qu'un peuple conquérant, s'il est libre, finit par perdre la sienne, et qu'il marche vers l'indépendance s'il est esclave.

L'invasion de l'Europe nous a envahis nous-mêmes : c'est au prix de notre liberté qu'elle a été envahie. Jamais Bonaparte n'eût osé entreprendre de nous asservir, si toutes les nations qu'il a soumises à nos armes avaient su lui résister ; c'est en devenant un conquérant superbe qu'il est devenu un audacieux usurpateur. Nos conquêtes, nos victoires nous ont coûté la république.

C'est cette grande catastrophe que j'ose décrire.

Les exploits militaires de Bonaparte rentrent dans le domaine de l'histoire, dont un de nos hommes de lettres les plus distingués esquisse à grands traits le tableau[1]. Ceux qui entrepren-

[1] L'ouvrage de M. Arnault, orné de planches lithographiées, d'après les tableaux et les dessins des premiers peintres de l'école française, est un monument élevé à la gloire nationale autant qu'au grand capitaine, et que la France doit favorablement accueillir. Mais le Français qui contemplera avec enthousiasme ce qu'a fait Bonaparte,

nent cette noble tâche sont plus heureux que moi. C'est la gloire nationale qu'ils célèbrent : les malheurs de la France vont seuls m'occuper. Autour de leur héros, sur le champ de la victoire, ils ne retrouvent que des braves, que des hommes d'honneur, qu'enflamme l'amour de la patrie, alors même qu'il n'y á plus de patrie. Autour de l'usurpateur, dans son palais, je rencontrerai plus de courtisans, plus d'esclaves que de Français. Les compagnons de gloire de Bonaparte honorent le pays qui les a vus naître : ceux qui ont favorisé son usurpation, les soutiens de son despotisme, ont fait le malheur de la grande nation à laquelle ils appartiennent.

§ 2.

Il n'y a point de nation dont l'ensemble forme un tout parfaitement homogène; les individus dont toutes se composent diffèrent pour la plupart d'opinions religieuses et politiques, de caractères et de principes. Chez tous les peu-

ce qu'ont fait avec lui les compagnons de sa gloire, doit se dire avec douleur : Ce que Bonaparte seul aurait pu, aurait dû faire, il ne l'a pas fait!... et peut-être faudra-t-il plusieurs siècles pour produire, dans les mêmes circonstances où la fortune l'avait placé, un homme avec d'aussi vastes moyens, et qui sache mieux en profiter.

ples se trouvent des philosophes, et des êtres qui font abnégation de leur raison; des sages, et des fous; des citoyens, et des gens sans patrie; des religieux tolérants, et des fanatiques; des brouillons, et des amis de la tranquillité publique; des hommes plus ou moins susceptibles de sentiments généreux, plus ou moins égoïstes, plus ou moins passionnés pour la liberté, plus ou moins façonnés à l'esclavage, dominés par des sentiments plus ou moins nobles, plus ou moins serviles. Arrive-t-il une révolution,... tous ces éléments sociaux si divers fermentent; les caractères les moins discordants se rapprochent, et les partis se forment. Alors la liberté triomphe ou succombe, suivant que le parti qui domine tous les autres en est l'ennemi ou le zélé partisan.

Quel que soit le nouveau gouvernement, il lui sera difficile de ne pas éprouver quelques secousses, jusqu'à ce qu'une fusion parfaite de tous les membres du corps politique ait consolidé sa régénération; et c'est par le temps et une prudence consommée dans ceux qui gouvernent que cette fusion peut s'opérer. Jusqu'alors ils ont sans cesse à lutter contre les obstacles que leur opposent les dissidents, vaincus sans être soumis.

Malheureusement ces contrariétés sont presque toujours trop rigoureusement interprétées ! Souvent on qualifie de conspiration ce qui n'est qu'une démarche imprudente; de propos séditieux, ce qui n'est que l'expression d'un mécontentement trop énergiquement prononcé ; et lors même qu'il existe une conspiration réelle, le moyen que l'on prend pour l'étouffer est devenu plus d'une fois le principe d'une conspiration nouvelle, a servi l'audace d'une conspiration plus heureuse.

Telles furent les mesures adoptées au 18 fructidor an 5.

§ 3.

Il est constant que, dans le sein même du corps législatif, s'était organisée la plus redoutable conspiration. Le danger était imminent, il n'y avait pas un moment à perdre, et l'histoire rendra justice aux membres du directoire qui se jetèrent courageusement au-devant du péril pour l'arrêter : mais ce fut malheureusement en recourant à un coup d'état ; et toutes mesures extraordinaires hors de la loi sapent les bases du pouvoir, qu'il faudrait toujours au contraire songer à raffermir.

Le 18 fructidor, qui devait sauver la république,

n'a fait qu'en retarder la chute, a servi de point de départ pour y arriver.

Il est permis sans doute de saisir le bras levé pour nous frapper; mais, quelque terrible que fût la position où se trouvait le directoire, il est fâcheux qu'il ait eu besoin de s'appuyer sur la force armée, lorsque toute sa force était dans la loi. En déjouant les projets de Pichegru, il traça la route qu'a suivie un plus heureux conspirateur; et le corps législatif, en s'écartant des règles judiciaires prescrites par la constitution, lui porta la dernière atteinte.

L'humanité fut aussi blessée que la justice par la déportation sans jugement de citoyens de toutes les classes, militaires, hommes de lettres, membres du directoire exécutif, représentants du peuple, qu'il fallait respecter s'ils étaient innocents, et envoyer en jugement s'ils étaient coupables.

Qui oserait soutenir que, dans cette trop nombreuse liste de déportés, ne se soient pas trouvés quelques sincères amis de leur pays? Comment soupçonner qu'un Carnot, entre autres, ait jamais conçu le projet de renverser le gouvernement dont il était membre, lors même qu'il écoutait, avec trop de bonté peut-être, les hommes qui n'étaient pas aussi attachés que lui au triomphe de la liberté?... Comment confon-

dre Camille Jordan avec les conspirateurs, lorsque cet ancien législateur, dont on ne peut pas plus révoquer en doute la bonne foi que nier les talents, a prouvé, par les écrits qu'il a laissés sur le 18 fructidor, que son âme candide ne soupçonnait pas même qu'il y eût une conspiration à cette époque [1]!....

[1] Au soutien de mon opinion sur Camille Jordan, je regarde comme une bonne fortune d'avoir à citer un trait que nous a transmis un auteur aussi distingué par son attachement aux principes constitutionnels que par la constance et les talents avec lesquels il les défend.

« Au 18 fructidor, dit M. Kératry, on afficha qu'un » complot monarchique avait été tramé contre la république. » L'opinion générale fut que le directoire, embarrassé de » la présence de quelques hommes vertueux et d'une âme » courageuse, avait été bien aise de saisir un prétexte de » les enlever à la patrie, dont ils étaient l'ornement et l'es» poir dans ces jours de calamité. Mon respectable ami, » M. Camille Jordan, fut de ce nombre, et je tiens de sa » propre bouche une anecdote qui mérite d'être confiée aux » annales de notre étonnante révolution; c'est que, fort de » son innocence, malgré ses vœux pour le retour de l'ordre » et de tout ce qui pouvait le rendre à son pays, il publia » en Suisse, contre cette fameuse journée, une brochure » où il mit hors de doute la fausseté de l'accusation in» tentée contre lui et ses compagnons d'infortune.

» J'ai dévoré cet écrit, l'un des plus beaux de la langue » française en polémique de cette nature, continue M. Ké-

Comment croire qu'un Boissy d'Anglas et que bien d'autres citoyens qui sont aujourd'hui les plus intrépides défenseurs des principes constitutionnels, seuls garants de notre liberté, aient été capables de se liguer contre elle!

Au reste, n'y eût-il qu'un seul individu injustement déporté, c'est assez pour gémir sur ces déportations en masse, sans jugement, qui frappent sur l'innocent comme sur le coupable, et par cela même répandent un égal intérêt sur tous, appellent sur le crime même le sentiment de la commisération publique.

Qu'est-il résulté de cette journée si favorablement inscrite dans les fastes de la république? C'est que, depuis ce temps, l'union qui constituait la force des deux grands pouvoirs cessa d'exister; c'est que la crainte de voir cette me-

»ratry, et je puis dire qu'il était bien propre à présenter »dans un jour hideux la ruse directoriale. Eh bien! le gé»néral Pichegru, entre les mains duquel le livre tomba, »après l'avoir parcouru, le rendit en souriant, et attesta »qu'il était difficile de mieux réfuter une vérité! C'était »confesser l'existence du comité monarchique.

»Depuis lors divers hommes compris dans la loi du 18 »fructidor ont revendiqué l'honneur d'y avoir mérité une »inscription.» (*La France comme on l'a faite*, etc., pag. 26 et 27.)

sure effroyable se renouveler sema la défiance entre les grands corps de l'état, les arma les uns contre les autres ; c'est que Bonaparte, qui avait détaché le général Augereau pour cette expédition, s'est frayé, par l'un de ses lieutenants, le chemin qui l'a si audacieusement conduit au but qu'il ne perdait pas de vue, et auquel, sans ce fatal exemple, il n'eût peut-être jamais osé se flatter de pouvoir atteindre.

Je n'ai garde de prétendre justifier tous les journalistes déportés; mais la liberté de la presse, sauvegarde de toutes les libertés, commandait impérieusement qu'on eût, comme l'avait d'abord arrêté le directoire, soumis leurs ouvrages et leur conduite au jury établi pour les juger. Au lieu d'enchaîner ensuite cette liberté précieuse, il fallait l'assurer, par une loi sage et en harmonie avec la constitution, contre les délits de la presse.

La liberté de la pensée est celle dont l'homme s'enorgueillit le plus, à laquelle il tient davantage; celle qui peut être le moins impunément froissée. Liée essentiellement à son être, et le constituant en quelque sorte, c'est de la nature qu'il tient le droit comme la faculté de l'exprimer. C'est par l'exercice de cette faculté précieuse qui le distingue de tous les autres êtres animés, c'est

par la communication qu'elle établit entre tous les hommes, que s'est formée la société et qu'elle peut se maintenir.

Mais il faut que cette communication soit affranchie de toute contrainte, qu'elle se fasse sans intermédiaire; que l'homme qui écrit soit aussi libre que celui qui parle, qu'il ne puisse être bâillonné par un censeur. Des despotes aussi ombrageux que Bonaparte peuvent seuls imaginer que de cette dégradation littéraire dépend l'harmonie d'un état bien constitué.

Il serait bien misérable le gouvernement qui pourrait être renversé par un journal! Ce ne sont point les journalistes qui font les révolutions, ce sont eux qui les annoncent, qui en révèlent les causes aux gouvernements qu'elles menacent; mais il faut avouer qu'ils se chargent ensuite volontiers de les justifier, si on n'a pas su les prévenir.

Ce ne sont point les journaux qui ont fait le 18 brumaire; mais le 18 brumaire a eu lieu parceque nous n'avons pas assez écouté les avertissements que nous ont donnés les journaux. Ceux qu'on nous dénonçait comme appartenants au parti démagogique ne cessaient de nous dire que Sieyes était le plus grand ennemi de la liberté, que Sieyes conspirait. Le 18 brumaire

nous a prouvé que les journaux avaient raison, que Sieyes était un conspirateur.

Ce n'est pas lorsque les journaux parlent et que le peuple chante, c'est lorsqu'ils se taisent et que la nation consternée garde un profond silence, que le gouvernement doit sérieusement réfléchir sur sa position; ce n'est pas lorsque le mécontentement commence à éclater, mais lorsqu'il se concentre, que le gouvernement doit trembler. Les cris du peuple indiquent les maux qui tourmentent le corps politique et que l'on peut guérir : un triste et morne silence cache la plaie gangréneuse qui ne se manifestera que lorsqu'il ne sera plus temps d'y remédier.

Le gouvernement qui entraverait la liberté de la presse, au lieu d'établir des lois contre ceux qui en abusent, qui, comme Bonaparte, ne laisserait aux auteurs des feuilles périodiques que la faculté de louer tous les actes de son administration, ressemblerait au pilote qui voudrait que tous les baromètres fussent insensibles aux impressions diverses de l'atmosphère, fussent toujours au beau fixe, et briserait ceux qui annonceraient les tempêtes. Les tempêtes n'arriveraient pas moins; mais le pilote surpris n'aurait pas le temps d'exécuter les manœuvres nécessaires pour les braver, et, faute d'avoir été instruit à temps, le

vaisseau courrait risque de sombrer sous voiles[1].

Le mandat d'arrêt lancé contre les journalistes portait qu'ils seraient jugés conformément à la loi du 28 germinal an 4; et, par cela même, le

[1] Lorsque l'homme n'avait d'autre moyen d'exprimer sa pensée que la parole, jamais on n'eût imaginé qu'on eût pu s'attribuer le droit de lui dire : Tu ne parleras pas, si nous ne savons d'avance ce que tu veux nous révéler.

Lorsque, dans la suite, les signes de la parole furent inventés, on ne connaît pas de gouvernement qui se soit attribué, sur ces premiers signes, le droit qu'il n'avait pas sur la parole qu'ils représentent; qui ait défendu d'exprimer par écrit ce qu'on pouvait se communiquer verbalement: les caractères de la presse, qui ne sont également que les signes représentatifs de la parole, devraient donc jouir de la même liberté que la parole elle-même.

De toutes les attaques portées à la liberté de la presse, il n'en est point qui soit plus en contradiction avec ce premier droit que nous avons reçu de la nature, ni qui soit plus préjudiciable à la société, que la censure préalable, puisque non seulement elle arrête la pensée à sa source, mais qu'elle la corrompt, en la transformant dans celle des censeurs, en rendant, si je puis m'exprimer ainsi, les écrivains de simples *porte-voix* de ceux qui les censurent.

Vouloir qu'avant d'imprimer on soumette à un examen quelconque ce qu'on a intention de publier, est la même chose que si l'on disait : Vous ne parlerez pas, vous n'écrirez pas avant que nous sachions ce que vous voulez dire, ce que vous prétendez exprimer. C'est évidemment attenter

directoire annonçait qu'il voulait du moins les préserver de toute mesure arbitraire : mais Boulay de la Meurthe ayant fait adopter la déportation sans jugement comme *un bienfait*, on ne

à la faculté de penser, le premier droit de l'homme; cette faculté devenant nulle si elle n'est pas réunie à celle d'exprimer librement sa pensée par quelque signe que ce soit.

Quel gouvernement, nous dit-on, pourrait résister à l'attaque continuelle que lui porteraient les journaux de tous les partis, si un régulateur sage n'en émoussait pas les traits les plus acérés, si l'anarchie littéraire n'était contenue par des hommes éclairés, amis de l'ordre!...

N'entendrons-nous jamais que des raisonnements de Bonaparte sur l'exercice de toutes nos libertés?... D'abord, est-il facile de trouver ces sages régulateurs, des hommes assez éclairés pour pouvoir exercer un jugement sain sur toutes les matières qu'une littérature aussi riche que la notre pourra leur offrir; assez vraiment amis de l'ordre pour non seulement ne laisser passer rien qui puisse le troubler, mais pour laisser subsister la critique qui lui serait le plus utile?...

Vous ne pouvez, dans quelque gouvernement que ce soit, dans un gouvernement constitutionnel surtout, empêcher qu'il ne se forme divers partis, auxquels on a tort d'attacher des qualifications odieuses. Il importe à ceux qui gouvernent de connaître les vues dont tous sont animés, les principes qui les dirigent; de savoir où ils veulent aller, ce qu'ils prétendent; et ce n'est que par les

crut pas que des hommes de lettres dussent en être seuls privés.

Boulay ne trouvait pas que la liste des déportés fût encore assez nombreuse. Réuni en comité avec Sieyes, qu'une égale fureur de déportation tourmentait, il invoque, pour obtenir de nouvelles victimes, non plus les actes inciviques de ceux qu'il veut atteindre, mais le hasard de leur naissance, des titres indépendants de leur volonté, et que la constitution elle-même refusait de reconnaître ; en un mot, il prétend faire revivre la caste des nobles, pour avoir le droit de la dégrader et de la bannir, propose de dépouiller du droit de cité ceux qu'on tolérera sur le sol français, et de déporter les autres.

L'indignation générale força Boulay de la Meurthe de retirer cet odieux projet; mais ce fut pour lui en substituer, sur un second rapport, un autre qui, pour être moins odieux, n'en était pas moins tout aussi inconstitutionnel.

feuilles périodiques jouissant pleinement de la liberté de la presse qu'ils peuvent se procurer cette connaissance. Il leur importe conséquemment que tous aient leurs journaux, et que ces journaux ne passent pas par une filière qui les dénature. J'ajouterai même que les plus violents, les plus indiscrets, sont ceux qui leur rendent le plus de services.

Hommes de l'ancien régime, hommes à privi-léges, qu'aucune loi n'écarte aujourd'hui du gou-vernement, à qui le nouveau mode d'élection livre en quelque sorte la chambre même des députés, pour votre propre intérêt, autant que pour celui du peuple, dont vous êtes si jaloux de devenir mandataires, ne prouvez donc pas que Sieyes et Boulay de la Meurthe avaient raison.

## § 4.

La découverte d'une conspiration dans le sein même de la représentation nationale avait indigné tous les amis de la république. De toutes parts, les auteurs du 18 fructidor reçurent des adresses de félicitation. Mais l'énergie républicaine devint telle, qu'elle inspira des craintes à ceux mêmes qu'elle devait rassurer. Le gouvernement trem-bla en voyant paraître dans les assemblées pri-maires ce qu'il appelait les hommes de 93, et crut la France menacée du règne de la terreur. Dans le dessein de le prévenir, il se réunit aux mem-bres faibles des deux conseils qui partageaient ses craintes, et chercha, dans l'intervention des élections, un moyen d'obtenir des représentants du peuple qui pussent le rassurer.

Le mode auquel on eut recours fut un nou-vel attentat à la constitution. La puissance élec-

torale réside dans la réunion de tous les membres du corps à qui seul appartient le droit d'élire. Qu'on les divise, ce ne sont plus que de simples individus dont les rassemblements partiels sont absolument sans pouvoir. Ce fut cependant en morcelant ainsi les corps électoraux qu'on résolut de se rendre maître des élections. Le système des scissions fut adopté : on les autorisa, on les conseilla même, dans le cas où l'on s'apercevrait que le suffrage des électeurs parût se diriger sur des individus que redoutait le gouvernement.

Qu'arriva-t-il? C'est que partout où il y eut des ambitieux qui désespéraient de fixer le suffrage de la majorité, les scissions furent appelées à leur secours. L'unité des corps électoraux fut ainsi rompue, et l'on peut dire qu'il n'y eut plus vraiment d'élection. L'assemblée partagée en deux parts, en trois même quelquefois, chacune d'elles présenta ses députés, et, pour comble de scandale, le vœu d'une minorité factieuse triompha le plus souvent.

On fit plus: parmi les élus de la même assemblée, les uns furent admis, et les autres écartés.

Des opérations aussi monstrueuses révoltèrent. Les coups d'état qu'une nation jalouse de sa

liberté pardonne le moins sont ceux qui la paralysent dans l'exercice des droits qu'elle s'est réservés, ceux surtout qui, en frappant les élections dans leur base, lui imposent des mandataires qu'elle n'a pas élus et rejettent ceux qu'elle a prétendu élire. Le fatal résultat des scissions, blessant également tous les partis, accrut le nombre des ennemis du directoire, et refroidit le zèle de ses plus chauds partisans. Des réclamations générales se firent entendre, et trop tard furent entendues.

Les deux conseils, ouvrant enfin les yeux, virent que, pour calmer les esprits, tranquilliser les républicains, et ôter tout espoir à ceux qui ne l'étaient pas, il fallait, renonçant à tout système de bascule, s'attacher sincèrement à la constitution, qu'il fallait même revenir sur les opérations majeures qui lui avaient porté atteinte.

§ 5.

Treilhard avait été appelé au directoire avant que l'année de l'interstice prescrite par la constitution fût révolue. Le corps législatif, voulant prouver qu'il était véritablement déterminé à rentrer dans la ligne constitutionnelle et à s'y maintenir, annula sa nomination.

Porté sur toutes les listes des candidats de-

puis la création du directoire exécutif, je fus élu pour le remplacer. Ex-ministre de la justice, j'avais alors l'honneur de présider le tribunal de cassation.

Les deux conseils pouvaient sans doute mettre à la place de Treilhard, dans les circonstances critiques où se trouvait la république, un homme plus initié que moi dans l'art difficile de gouverner; mais les législateurs, qui comptaient pour quelque chose les services civils, crurent qu'ils pouvaient honorer de leur choix l'ancien avocat d'un barreau distingué, qui, dans les plus hautes magistratures, où le suffrage de ses concitoyens l'avait élevé, n'avait cessé de se montrer un des plus zélés défenseurs de leurs droits [1].

Nommé le 30 prairial, je fus installé le 1er messidor.

[1] L'auteur de la *Vie civile, politique et militaire de Bonaparte* prétend qu'à la suite d'une conversation assez vive avec un général anglais, à Sainte-Hélène, on l'avait entendu se dire tout haut à lui-même : *Lorsque l'avocat Gohier, l'apostat Sieyes, le procureur Rewbel, et le fripier Moulins, s'étaient faits rois, je pouvais bien me faire consul!...*

Je ne puis croire que Bonaparte, fils d'un honnête et estimable Corse qui se fût honoré du titre d'avocat, que Bonaparte, qui avait eu le bon esprit de rejeter l'illustration d'une famille étrangère dont la flatterie voulait le faire

Merlin présida à ma réception. Avant son arrivée, Sieyes me recommanda de bien me garder, dans le discours que j'allais prononcer, de

descendre, ait tenu le propos que lui prête son prétendu historien.

Quand, dans l'apogée de sa gloire, il ne dédaigna ni l'alliance de Le Clerc, ni celle même de Murat, il est impossible qu'il ait eu l'indiscrétion de donner au général Moulins, qui n'était ni fripier ni fils de fripier, une qualification que les services militaires de l'un de ses deux beaux-frères avaient honorée.

Il savait aussi mieux que personne que les membres du directoire n'étaient que de simples mandataires de la république, et que lui seul ambitionna le titre dont les attributs du consulat lui avaient déjà transmis toute la puissance.

Au reste, les événements du 18 brumaire ont prouvé que, de tous les gouvernants, les plus dangereux ne sont pas les avocats, mais ceux qui, façonnés au joug du despotisme, ne sont malheureusement que trop disposés à l'introduire dans le gouvernement dont les rênes leur sont confiées.

Au reste, je regarderai toujours comme ma plus chère illustration l'honneur d'appartenir au barreau de Rennes, à un barreau qui n'a pas cessé de se distinguer par son attachement aux principes constitutionnels, dans lequel l'innocence persécutée a toujours trouvé d'intrépides défenseurs, et d'où sont sortis des hommes que les premières magistratures s'honorent de compter au nombre de leurs membres.

donner quelque éloge aux anciens directeurs. Je répondis à Sieyes, en le remerciant de sa bénévole recommandation, dont je ne tardai pas à connaître le motif, qu'occupé tout entier des grands intérêts qui allaient m'être confiés, je savais d'avance que je devais me pénétrer de mes devoirs, et ne flatter personne, mais qu'il m'était du moins permis d'exprimer l'espoir que mon zèle serait secondé par le patriotisme et les talents de ceux dont j'étais appelé à partager les travaux.

§ 6.

Les hommes dont les fureurs avaient entaché la journée du 18 fructidor ne purent laisser celle du 30 prairial dans les termes de la constitution, à laquelle son premier acte rendait un pur hommage. Sous prétexte que Merlin et La Réveillère-Lépeaux avaient favorisé les scissions, Boulay de la Meurthe et ceux qui marchaient à sa suite vinrent au directoire, et demandèrent impérieusement leur démission.

Rien ne pouvait excuser ce nouvel attentat. Quand ces deux directeurs auraient partagé l'erreur du dangereux système des scissions, était-ce un motif pour en établir une au sein même de la puissance exécutive, pour y opérer un nou-

veau déchirement? Au reste, le généreux dévouement avec lequel ces deux membres du directoire se sacrifièrent, dès l'instant qu'ils virent que leur présence dans le gouvernement pouvait en troubler l'harmonie, atteste assez qu'ils n'y avaient porté que les vœux désintéressés de citoyens vraiment attachés à la république.

## § 7.

Le général Moulins et Roger-Ducos furent nommés à leur place. Moulins fut installé le 9 messidor, et Roger-Ducos le 13. Moulins avait commandé en chef dans la Vendée; et, dans cette guerre malheureuse où des Français avaient à combattre des Français, ce général, aussi généreux que brave, avait prouvé qu'il savait allier le civisme au courage, et qu'il était plus jaloux de conquérir des Vendéens à la république, que de foudroyer ceux qu'un fanatisme aveugle empêchait de la reconnaître.

Roger-Ducos, ancien député à la convention nationale, exerçait dans son département (celui des Landes) les fonctions honorables de juge de paix lorsqu'il fut porté au directoire. C'était un homme de bien, mais dont Sieyes s'empara trop facilement. Élu, ainsi que Cambacérès et moi, député du département de la Seine par l'as-

semblée mère tenue à l'Oratoire, l'adoption des élus de l'assemblée scissionnaire fixa sur sa personne les suffrages vengeurs de la majorité méconnue.

Sieyes avait remplacé le directeur Rewbel, dont les fonctions avaient expiré le 1er prairial.

Tout le directoire, à l'exception de Barras, fut ainsi renouvelé.

§ 8.

Voyons maintenant quelle était la situation de la république à cette époque;

Quels événements l'avaient amenée dans l'état déplorable où nous l'avons trouvée;

Quelle tâche était imposée à ce nouveau directoire, et comment il l'a remplie...

Bonaparte, loin d'être satisfait de la réception solennelle qu'on lui fit à son retour d'Italie, loin de la regarder comme un hommage digne de la renommée qu'il s'était acquise, ne vit dans l'éclat dont elle fut environnée que l'affectation du directoire à paraître dans toute sa pompe devant celui qui devait fixer tous les regards.

Pour flatter sa vanité, c'était sur un char de triomphe qu'il fallait le présenter seul au peuple;

pour satisfaire son ambition, c'était sur un pavois qu'il fallait l'élever.

Insensible à toutes les fêtes qu'on lui donna, il n'y parut pas pour appeler sur lui les regards insignifiants d'une multitude qui admire et se tait, mais pour inspirer aux gouvernants les hauts desseins qu'il supposait au peuple sur sa personne, quand ce bon peuple ne cessait de faire entendre sur son passage les cris de *vive Bonaparte*. En un mot, le vainqueur d'Italie ne s'était pas rendu auprès du directoire pour recevoir des fêtes, mais dans l'espoir d'être admis à partager la puissance qu'il avait défendue au 18 fructidor.

Lorsqu'on le vit refuser tous les commandements qui lui étaient offerts, on ne put se dissimuler à quelle espèce de commandement il aspirait. Ce qui acheva de déceler ses profonds desseins, c'est que, pressé par le directoire, il osa le menacer de sa démission.

Le mot ne fut pas plus tôt prononcé, que Rewbel, sans attendre la réponse de ses collègues, lui présenta la plume.

Ce trait énergique de Rewbel rappelle Bonaparte à lui-même, lui fait connaître qu'il est deviné, qu'en ce moment plus que jamais il doit dissimuler les projets ambitieux que rien ne pou-

vait le déterminer à abandonner. Obligé d'en ajourner l'exécution, Bonaparte cherche un moyen de disposer le peuple à entendre l'insolent propos qu'il osera lui tenir un jour : *L'état, c'est moi ; la France a plus besoin de moi que je n'ai besoin de la France.*

L'expédition d'Égypte est résolue.

Dans cette vaste entreprise, Bonaparte voit tout à la fois la possibilité de se créer un empire en asservissant un peuple déjà abruti par la servitude, et l'espoir, en enlevant à la république une partie de ses braves défenseurs, en la livrant toute désarmée aux nations conjurées contre elle, de forcer un peuple libre à le rappeler, à voler au-devant des chaînes qu'il lui prépare !

Pour prévenir les premiers obstacles que devait naturellement rencontrer cette aventureuse entreprise, et donner le change aux Anglais, on annonce que le directoire n'a pas abandonné son projet d'une descente en Angleterre, tentée sans succès par le général Hoche, mais si heureusement effectuée dans le onzième siècle par un Français qui a honoré le trône de la Grande-Bretagne, et de nos jours par le général Humbert. L'armée destinée pour l'Égypte est donc qualifiée d'armée d'observation d'Angleterre, et Bonaparte en est proclamé le chef.

Peu inquiet de ce que deviendra la France qu'il va quitter, Bonaparte ne songe qu'à se munir de tout ce qui doit l'aider à envahir le pays qu'il veut soumettre : et tout ce qu'il exige, il l'obtient. Il semble qu'à tout prix le directoire veuille se débarrasser d'un guerrier si dangereux.

Il ne veut partir qu'à la tête d'une brillante armée, et l'on met quarante mille hommes, l'élite de nos braves, sous ses ordres. On dégarnit nos places pour lui remettre une artillerie formidable ; et la majeure partie de notre marine, vaisseaux de guerre, bâtiments de transport, sont mis à sa disposition. Argent, munitions de toute nature, dépenses de toute espèce, achèvent l'épuisement de nos finances, et ne laissent à la république d'autres ressources que celles qu'elle avait le droit d'attendre de l'attachement que les Français avaient pour elle !

Enfin, Bonaparte, jaloux de s'entourer de l'éclat que donnent les sciences et la société de ceux qui les cultivent, met jusqu'à l'institut à contribution; et c'est à l'immortel bataillon que ce corps illustre lui fournit que nous devons les seuls avantages que nous ayons retirés de tout le sang qui a rougi les eaux du Nil. Les plus éclatantes victoires ne laissent après elles que des ruines, des cadavres !... Les conquêtes que

font les sciences sont les seules qui restent !...

Jamais expédition ne se fit avec plus de luxe, à plus grands frais. Des flottes nombreuses, telles qu'on n'en avait pas encore vues dans la Méditerranée, cinglent vers l'Égypte, débarquent dans le port d'Alexandrie *César et sa fortune;* et après son débarquement, nos vaisseaux de guerre, au lieu de marcher à la rencontre de l'escadre anglaise qui les poursuivait, ou de chercher à l'éviter s'ils ne croyaient pas devoir s'exposer à la combattre, retenus par Bonaparte, s'embossent dans la rade foraine d'Aboukir, et deviennent la proie des flammes et de la manœuvre audacieuse de Nelson !...

La nouvelle de l'arrivée de Bonaparte en Égypte, et de la destruction de la flotte qui l'avait transporté, devint, comme on devait bien s'y attendre, le signal d'une coalition nouvelle, plus terrible que toutes les autres, et qui s'annonça par des actes de fureur inouïs jusqu'alors.

Nos plénipotentiaires au congrès de Rastadt, assassinés, après qu'il fut dissous, par le régiment autrichien qui aurait dû leur servir d'escorte, furent les affreux préliminaires de la guerre à mort dont se vit menacée la république, dans des circonstances où le directoire se trouvait dénué de tous moyens pour la soutenir.

L'Italie, qui nous avait appelés à son secours, qui voulait être libre avec nous et par nous, fatiguée des atteintes portées à ses institutions politiques par les agents français envoyés pour les faire respecter, ennuyée de ne pouvoir obtenir une organisation stable et indépendante, avait perdu toute son énergie, n'était plus une alliée pour nous; et, par une fatalité qui mit le comble à notre malheur, la direction des seules forces qui restaient à la république, pour faire face à toutes celles de l'Europe coalisée contre elle, fut confiée à l'homme le plus incapable!...

Schérer, aussi mauvais général qu'il avait été mauvais administrateur, fut mis à la tête de nos armées; et des généraux aussi instruits que braves se trouvèrent sous ses ordres. N'étant pas même en état d'apprécier leurs conseils, Schérer marcha de défaites en défaites, s'enfuit depuis la mer Adriatique jusqu'au Mont-Cenis, et abandonna enfin les débris de son armée, plus découragée encore que vaincue, aux généraux dont son impéritie avait paralysé les efforts, sans avoir abattu le courage.

Mais, au moment même où il remet au général Moreau le commandement de celle d'Italie, réduite à trente mille hommes, Moreau est livré au choc impétueux de l'armée austro-russe, forte

de quatre-vingt mille, commandée par Suwarow, et perd la bataille de Cassano, douze mille hommes et cent pièces de canon.

L'armée de Rome, sous les ordres de Championnet, la moindre en nombre, mais grande en exploits, avait marché sur Naples et s'en était emparée, malgré toutes les forces d'un des plus habiles généraux autrichiens, le général Mack, que Championnet fut obligé de protéger après l'avoir vaincu.

Mais bientôt, succombant lui-même sous les intrigues d'une superfétation de commissaires civils envoyés à la suite de son armée, le vainqueur de Naples, pour avoir méconnu des proclama tions, des arrêtés de ces commissaires, en contradiction avec l'ordre qu'il voulait établir dans le pays qu'il avait conquis, avec les mesures qu'il voulait prendre pour prévenir le pillage, est destitué, arrêté, et livré à un conseil de guerre, comme s'il s'était mis en révolte ouverte contre le gouvernement qu'il avait si glorieusement servi; et son armée, destinée à renforcer celle de Moreau, ne fait sa jonction qu'après avoir laissé dix mille de ses braves sur les bords de la Trébia, malgré le courage et les talents de Macdonald, à qui le commandement en avait été remis.

La citadelle de Milan s'était rendue à Suwa-

row ; l'archiduc Charles s'était emparé de Zurich, et Jourdan, après avoir fait des prodiges de valeur dans les divers combats qu'il avait eus à soutenir, fait quatre mille prisonniers, pris deux pièces de canon à la bataille de Stokach, avait été obligé de repasser le Rhin.

Masséna, secondé par Lecourbe, aussi invincible que lui, était sans cesse harcelé par des forces supérieures ; et, quoiqu'il sortît toujours vainqueur de tous les combats particuliers qui se renouvelaient chaque jour, toutes les armées des puissances coalisées s'avançaient sur lui. Aussi ferme que les rocs de l'Helvétie, où elles se disposaient à le combattre, il se préparait sans crainte, mais non pourtant sans inquiétude, à l'attaque générale qu'elles allaient lui livrer, à cette fameuse bataille de Zurich, qui devait décider du sort de la France.

Pour faire tête à trois cent mille hommes, commandés par des généraux expérimentés, et dont les succès éphémères relevaient encore la force morale, à peine nous restait-il cent cinquante mille combattants, en comptant même l'armée que nous avions en Hollande, dont les côtes étaient aussi menacées que nos frontières.

Dans cette pénurie de moyens de toute espèce, ce n'était pas seulement la guerre exté-

rieure qui nous menaçait, on avait encore armé une fois la malheureuse Vendée; on était parvenu à introduire de nouveau dans toute la France la guerre civile avec toutes ses fureurs.

Telle était la situation de la république au 30 prairial an 7, à l'époque où le directoire fut renouvelé. Toutes les puissances de l'Europe, que le nom de Bonaparte faisait trembler, n'eussent pas osé se coaliser contre nous sans l'expédition de l'Égypte, sans l'absence du vainqueur d'Italie, sans celle des braves qu'il avait emmenés avec lui.

Avec le petit nombre de ceux qu'il nous avait laissés, le grand nombre de nos ennemis nous affligea sans nous effrayer. Nous ne fîmes pas à nos défenseurs l'injure de douter que nous pouvions les vaincre sans Bonaparte; et en débarquant en France Bonaparte apprendra que nous les aurons vaincus. Mais le retour de Bonaparte et l'entrée de Sieyes au directoire ne tardèrent pas à prouver aux Français que la république n'avait pas triomphé de ses plus dangereux ennemis.

§ 9.

Merlin ayant donné sa démission, la présidence, par rang d'élection, passa à Sieyes, qui

de suite se trouva à la tête du directoire, dont il avait refusé d'être membre dès le principe de son organisation.

Dans la position où se trouvait la république, cette remarque donna lieu à de sérieuses réflexions!... Quel fut le motif de son refus lorsqu'il fut élu la première fois?... quelles sont ses intentions aujourd'hui? se demandèrent ceux qui ne partageaient pas la grande opinion des séides de ce prêtre. Qui a pu le déterminer à accepter sa seconde nomination?... Que dis-je, à accepter! à la solliciter avec instance, à mettre en campagne tous ses amis pour le prôner, pour le faire élire!

Lorsque toute l'Europe se coalisait contre nous, l'armée prussienne, prête à passer le Rhin, s'arrête tout-à-coup comme par enchantement. L'enchantement n'était que le résultat de moyens assez communs et toujours puissants, en diplomatie, que l'ancien directoire sut employer à propos par les conseils de l'ambassadeur *S*...., qui, persuadé que la guerre serait aussi fatale à la puissance qu'il représentait qu'à la France même, indiqua les personnages influants sur le cabinet prussien, et les seuls moyens de se les rendre favorables.

Les amis de Sieyes ne manquèrent pas d'en

faire honneur à la sagesse de sa diplomatie, à l'ascendant qu'il avait su prendre sur le roi de Prusse et sur tous ceux qui avaient sa confiance. A entendre ses trop dévoués proxénètes, sa nomination serait infailliblement suivie d'un traité de paix offensif et défensif avec la Prusse, qui, sans lui, eût grossi le nombre de nos ennemis!... De ce choix enfin dépendait le salut de la république!

Sieyes est nommé!... Le traité de paix avec la Prusse n'a pas lieu, et la guerre intestine dans le gouvernement et la perte de la république ont été la suite de cette désastreuse nomination!...

Sieyes, qui avait débuté d'une manière si brillante dans la lutte qui s'établit entre les ordres privilégiés et le peuple, qu'on avait l'insolence d'appeler le tiers-état, Sieyes, à qui un mot échappé au Démosthène français, et mal compris peut-être, avait acquis une haute réputation, n'était pas l'homme qu'on a cherché depuis en vain dans le cours de la révolution.

Le cynisme, dans toute l'habitude de ses actes politiques, offre un tel contraste avec la régularité des principes de sa métaphysique spéculative, que sa conduite et ses écrits semblent ne pas appartenir au même personnage... Écrit-il, c'est un zélé défenseur des droits du peuple;

agit-il, c'est l'administrateur qui le méprise le plus.

Dans le cercle de sa société intime, ce fut en dépréciant tous les hommes et les choses qu'il parvint à inspirer, à ceux qui l'écoutaient comme un oracle, l'idée de son étonnante supériorité; et, lorsque lui seul entravait les opérations du gouvernement, il ne cessait de dire que lui seul voulait gouverner et seul en était capable.

Dissimulé pour paraître profond, il cachait sous une fausse modestie l'orgueil le plus effréné. On n'avait de talents à ses yeux que lorsqu'on les faisait servir à exalter les siens. S'il discutait, c'était moins pour s'instruire que pour persuader qu'il avait toujours raison. Malheur à qui osait le contredire, à qui ne se montrait pas l'admirateur de ses hautes conceptions!... Il fallait se résoudre à être son séide ou à devenir son ennemi.

Égaré par son excessif amour-propre, il imaginait que toute la France avait les yeux sur lui; il se croyait le point de mire de tous les ennemis de la révolution, et se défiait également de tous ceux qui s'en disaient les amis. Ne rêvant que conspiration, tout en s'occupant de celle dont il formait le plan, tourmenté par la peur, qui exaspère toujours les passions de l'homme qui gou-

verne, il redoutait également les poignards des royalistes et le fer des jacobins.

Après la peur, la passion de l'argent était celle qui le dominait surtout. Il n'a été vraiment connu qu'à l'époque où, après avoir servi de marchepied à l'ambition de Bonaparte, il est venu lui demander son salaire.

D'après sa conduite au directoire, et les indiscrets propos de ses plus intimes confidents, Sieyes a été soupçonné d'intelligence avec l'étranger. Pour moi, quelque opinion que j'aie de son immoralité, je ne puis le croire aussi coupable. Au reste, rien n'est plus propre à le faire connaître que la première entrevue que nous eûmes ensemble. Voici le premier mot qu'il m'adressa, en m'abordant, quelques jours après ma nomination :

« Nous voilà membres d'un gouvernement qui » est, nous ne pouvons nous le dissimuler, me» nacé de sa chute prochaine. Mais, mon cher » collègue, quand la glace se rompt, des pilotes » habiles savent toujours échapper à la débâcle ; » un gouvernement qui succombe n'entraîne pas » toujours dans sa perte ceux qui se trouvent à » la tête.

» J'espère bien, lui dis-je, que nous avons en» core le moyen de soutenir le nôtre, et je ne

» suis pas venu ici pour assister à ses funé-
» railles. »

Je n'attribuai le propos de Sieyes qu'à la faiblesse d'un prêtre facile à s'effrayer; je fus seulement fâché d'entrevoir dans ce premier début le germe d'un calcul intéressé et plus qu'inconvenant dont je ne l'aurais pas soupçonné!...

§ 10.

Les changements qui s'opèrent dans un gouvernement en entraînent nécessairement dans le ministère de celui qui l'a précédé.

Le 4 messidor, la nomination de François de Neufchâteau ayant été révoquée, dans la persuasion qu'il avait été un des provocateurs des scissions, Quinette, administrateur des domaines, fut appelé au ministère de l'intérieur[1].

[1] La promotion à de hauts emplois fait ordinairement un ingrat, et beaucoup d'ennemis à l'autorité chargée de nommer.

Parmi les malheureux candidats au ministère de l'intérieur, deux surtout, gendre et beau-père, sont morts rancune tenante contre moi. « Vous avez un concurrent re-
» doutable, dis-je au premier. — Quel est-il? — Votre
» beau-père. — C'est un vieux fou qui n'est pas même
» capable de gouverner sa maison! » Le beau-père, à qui j'annonçai les prétentions de son gendre, haussa les épau-

Pendant que j'étais au tribunal de cassation, j'avais eu l'occasion de connaître et d'apprécier les talents et les principes du citoyen Bourguignon, qui y remplissait les fonctions du ministère public. Sur mon indication, le 4 messidor, *Bourguignon, substitut du commissaire du directoire exécutif près le tribunal de cassation, fut nommé ministre de la police générale.*

Dans la position déplorable où se trouvait la France, l'armée avait besoin d'un ministre qui pût lui rendre sa force morale et ranimer l'enthousiasme du soldat par celui des chefs qui le commandaient. Le général de division Bernadotte me parut singulièrement propre à remplir cette grande et noble tâche.

Le 14 messidor, Bernadotte, sur ma proposition, est appelé au ministère de la guerre, et Milet-Murreau, général de brigade, qui avait le portefeuille par intérim, est promu au grade de général de division.

Personne ne sachant encore cette nomination convenue, Joseph Bonaparte m'aborde en me disant qu'il avait un ministre de la guerre à nous

les. «Mon gendre, me dit-il, est un jeune présomptueux » qui a la plus haute opinion de ses moyens, que malheu» reusement pour lui personne ne partage.» Le directoire fut d'avis que les deux concurrents s'étaient rendu justice.

proposer. « N'achevez pas, lui dis-je, notre choix » est fait.—J'en suis fâché, ajouta-t-il : celui dont » je voulais vous parler est un franc républicain » et qui vous est particulièrement attaché ; en un » mot, c'est mon beau-frère... — Et si vos vœux » avaient été prévenus ? lui dis-je en riant... Jo- » seph, quand on a un beau-frère tel que Berna- » dotte, on ne fait pas de démarches. »

Le même jour, 14 messidor, le citoyen Bourdon, commissaire de la marine à Anvers, administrateur distingué, est nommé ministre de la marine en remplacement du vice-amiral Bruix, commandant alors la flotte française.

Trois autres ministres du précédent directoire, celui des relations extérieures, celui des finances et celui de la justice, conservèrent leur portefeuille jusqu'au 2 thermidor, et il ne dépendit pas de nous qu'ils ne le conservassent plus longtemps ; mais Talleyrand, poursuivi d'une manière effroyable, menacé même de voir rapporter le décret qui l'avait rayé de la liste des émigrés, fut obligé de céder à l'orage, et nous pria d'accepter sa démission.

Le 2 thermidor, Sieyes nous proposa l'honnête et bon *Wurtembergeois Reinhard*, ministre de la république française près la république helvétique, et il insista tellement, que le porte-

feuille des relations extérieures lui fut remis, préférablement à des Français du premier mérite, et qui avaient rempli avec distinction d'importantes missions diplomatiques. Sieyes, qui tenait comme tous les autres membres du directoire à Talleyrand, ne voulut pas sans doute qu'il fût remplacé.

Ramel ne put tenir également contre les ennemis que lui avait suscités l'opération qui lui fera le plus d'honneur dans l'histoire, le passage, sans secousse, du papier-monnaie à l'argent monnayé.

Le citoyen Robert Lindet est, le 2 thermidor, nommé ministre des finances, et je m'honore d'avoir eu une grande part à ce choix. Cet ancien membre du comité de salut public est ce même Robert Lindet qui, chargé de la partie des subsistances, répondait à ceux de ses collègues qui lui présentaient des arrêtés à signer de confiance : *Je suis ici pour nourrir les citoyens, non pour les envoyer à l'échafaud.*

Dès le 7 prairial, le directoire exécutif d'alors avait retiré au citoyen Lambrechts, ministre de la justice, par raison de santé, le portefeuille par intérim de la marine, pour le remettre à Talleyrand. Le 2 thermidor, on supposa que sa santé affaiblie de plus en plus ne lui permettait

pas de garder même celui de là justice, et le républicain Cambacérès fut chargé de ce portefeuille. Les principes constitutionnels qu'il avait manifestés dans l'assemblée électorale de l'Oratoire, et son élection annulée par le triomphe des scissions, déterminèrent le directoire à l'honorer de sa confiance.

En le nommant ministre de la justice, nous n'avions garde de penser à la haute fortune qui en serait la suite, et surtout d'imaginer qu'un jour Bonaparte en ferait un prince!

Ce n'est pas le seul grand personnage, le seul prince sorti du ministère formé à la suite du 30 prairial!... SANS UN COUP DE CANON DE TROP[1]...,

[1] Les auteurs de la *Biographie des contemporains* ne sont pas les seuls à penser que la *correspondance entre Bernadotte et Napoléon, publiée en* 1813, *et les divers documents authentiques qu'ils ont eus sous les yeux, prouvent que ce n'était point contre la France, mais seulement contre le despotisme de Napoléon, que le prince royal de Suède croyait avoir pris les armes.*

J'adopte avec d'autant plus de plaisir cette version, qu'elle est parfaitement conforme au sentiment intime dont je l'ai vu pénétré dans des circonstances que je n'oublierai jamais, et c'est pour moi un motif de regretter encore davantage qu'après avoir si glorieusement commandé les armées françaises, en avoir créé de si redoutables à la

je dirais avec fierté : Le brave aux talents, aux vertus guerrières duquel des peuples du Nord sont venus offrir une couronne, est ce même général Bernadotte qui a rendu de si grands services à la république française dans les trop courts instants de son ministère!

Puisse son élévation sur le trône qu'ont rendu si célèbre les héroïques folies d'un roi trop vanté, être aussi heureuse pour les peuples qu'il gouverne, que l'élévation consulaire de son ancien collègue Cambacérès l'a été pour sa famille!

Le 2 thermidor ne fut pas seulement l'époque de la retraite des ministres Lambrechts, Ramel et Talleyrand; on laissa à peine au ministre de la police générale, nommé le 4 messidor, le temps d'organiser ses bureaux.

Les divers ouvrages du citoyen Bourguignon sur notre législation civile et criminelle, dont l'un (son *Mémoire sur le jury*) a été couronné par l'institut, ont prouvé que ce savant magistrat est un de nos meilleurs jurisconsultes. Rien n'annonçait que sa surveillance fût en défaut. Paris était tranquille, et sa correspondance, en

coalition, notre ancien ministre, devenu prince royal de Suède, ait cru pouvoir s'armer contre elles, même pour combattre l'ennemi de la liberté de son pays.

entrant au ministère, caractérisait un administrateur aussi sage que ferme. Ce n'était pas assez pour Sieyes. Bourguignon n'était pas jacobin, mais il ne voyait que par ses yeux; et Sieyes voulait qu'un ministre de la police ne vît que par les siens.

Bourguignon, qui n'avait que l'ambition de servir loyalement son pays, ne se fit pas demander deux fois sa démission.

L'intrigue de Sieyes, qui avait un homme tout à lui à qui il destinait la police, ne réussit qu'à moitié. Barras, qui s'était réuni au président pour le renvoi de Bourguignon qu'il ne connaissait pas, proposa Fouché qu'il croyait mieux connaître; et, le 2 thermidor, la majorité du directoire nomma Fouché, persuadée qu'il ne serait pas plus l'homme de Sieyes que Bourguignon [1].

Tels sont les hommes qui ont composé le ministère après le 30 prairial; tels furent les ministres dont le directoire exécutif composa son gouvernement.

[1] Du ministère de la police, Bourguignon passa à l'administration de l'enregistrement et des domaines, d'où Bonaparte le transporta à la cour d'appel du département de la Seine, dont il est encore aujourd'hui conseiller honoraire.

Comment a-t-il gouverné?...

§ 11.

A entendre les détracteurs du directoire, la république, depuis le 30 prairial, était livrée à la plus déplorable anarchie. Et ce n'est pas seulement au 18 brumaire, où les conjurés avaient un grand intérêt à décrier le gouvernement qu'ils voulaient renverser; ce n'est pas seulement parcequ'on a eu besoin de pallier les attentats commis à cette époque, qu'on a tenu ce langage: aujourd'hui même, des écrivains de toutes couleurs, des hommes qui ont une adulation bien servile à faire oublier, d'autres que tout gouvernement constitutionnel effarouche, s'efforcent d'accréditer ces déclamations mensongères.

Heureusement les crayons dorés des anciens serviteurs de la cour impériale n'ont pas plus que les plumes vénales du 18 brumaire, et celles des factions du pouvoir absolu, la puissance magique de la baguette dont se servaient les malignes fées pour leurs monstrueuses transformations.

Les faits, malgré l'art employé pour les travestir, restent et viennent prendre leur place dans l'histoire; et c'est par des faits que nous

répondrons aux ennemis du gouvernement républicain.

Quels sont, leur dirons-nous, ceux qui depuis le 30 prairial caractérisent l'anarchie que vous supposez? Où les trouve-t-on?... dans les actes du corps législatif?... Émanent-ils de ceux du directoire?...

Prétendez-vous qu'il ait été commis des attentats contre la liberté individuelle; parlerez-vous de *cette foule d'arrestations dont on se plaignait de toutes parts, de citoyens jetés dans les bastilles, sans même être interrogés;* ajouterez-vous, avec Bonaparte, que *le directoire a tellement abusé du droit de déporter les prêtres, qu'il a exercé ce droit terrible sur ceux qui s'étaient conformés à toutes les lois, sur des prêtres mariés, et même sur des citoyens qui n'avaient jamais été prêtres:* Boulay de la Meurthe va lui-même se charger de notre défense. Il vous dira que c'est avec ces imputations, *bien ou mal fondées*, qu'à la séance permanente du 30 prairial il a excité des murmures d'indignation contre l'ancien directoire, et qu'elles sont conséquemment étrangères à celui qui lui a succédé. Il vous dira de plus que ce fut pour remédier à ces abus que fut créée la commission des onze, dont il était un des principaux membres.

Répètera-t-on, avec la commission des inspecteurs des anciens au 18 brumaire, avec les orateurs des conjurés, avec Bonaparte lui-même à Saint-Cloud, le 19, que la représentation nationale était en danger; mais, à la même séance du 30 prairial, ce danger avait été prévu d'avance. Une loi, rendue sur la proposition du citoyen Français de Nantes, *mettait hors de la loi toute autorité ou tout individu qui attenterait à la sûreté ou à la liberté du corps législatif ou de quelqu'un de ses membres, soit en donnant l'ordre, soit en l'exécutant!* Et les conjurés sont les seuls qui, au 19 brumaire, se soient rendus coupables de cet attentat!...

Veut-on, enfin, juger avec impartialité le 30 prairial, époque du renouvellement du directoire; veut-on savoir dans quel esprit ce renouvellement s'est opéré, quel en était le but: qu'on lise le rapport du représentant du peuple Français au nom de la commission des onze, formée dans le conseil des cinq-cents. Ce rapport, où se trouvent tous les préceptes de sagesse que peuvent avouer les gouvernements libres, l'amour de la liberté, l'horreur de l'anarchie et des réactions, marque les écueils sur lesquels l'ancien directoire avait échoué; et, jalonnant d'une manière lumineuse la route qu'il

fallait suivre pour ne plus se fourvoyer, fut comme l'introduction préliminaire de la nouvelle marche de l'administration.

« La commission s'est principalement appliquée, dit Français, à faire rentrer toutes les » autorités dans les limites constitutionnelles, et » à garantir à chaque citoyen l'exercice de ses » droits.

» Les royalistes et quelques têtes ardentes au» raient voulu précipiter le corps législatif hors » les barrières assignées à sa sagesse par la con» stitution; mais tous ces efforts seront vains. Il » n'y aura ni régime révolutionnaire, ni réaction, » ni proscription, ni arbitraire; cette crise sera » au contraire le remède à ces maux.

» La liberté politique, civile et religieuse sera » respectée; une nouvelle loi offrira aux prêtres » soumis et fidèles à la république une garantie » suffisante, et bornera leurs alarmes.

» Pour assurer l'indépendance du corps légis» latif, la commission proposera que nul de ses » membres ne puisse recevoir du directoire nul » emploi qu'un an après la cessation de ses fonc» tions.

» Sous le prétexte d'une insurrection, l'ancien » directoire pouvait mettre les communes et les » départements sous le régime militaire, et anéan-

» tir ainsi la liberté civile; désormais l'interven-
» tion d'une loi sera nécessaire pour cet objet:
» elle devra être provoquée par le directoire.

» La constitution garantit aux citoyens le droit
» de se réunir pour traiter des affaires politiques:
» ce droit sera rendu *aux citoyens paisibles;* ce
» sera un des leviers les plus puissants pour re-
» lever l'esprit public, pour *seconder* et non pour
» *influencer* l'administration. Si quelques uns abu-
» sent de ce droit, ils en seront privés, en vertu
» de l'article 362 de la constitution.

» Les frontières sont menacées; un ennemi bar-
» bare, qui ne respire que pillage, carnage, in-
» cendie, brigandage, voudrait souiller le terri-
» toire de la liberté! Des mesures concertées avec
» les plus habiles généraux seront prises pour la
» défense de nos frontières. Ces barbares ne pour-
» ront soutenir l'aspect des Français vraiment
» libres... »

Telle fut la perspective qu'offrit le 30 prairial; et il n'en fut pas de ces promesses comme de celles faites au 18 brumaire. Le 30 prairial fut incontestablement l'époque du régime constitutionnel: le prétendu *règne de l'anarchie fut constamment le règne des lois.*

Un coup d'œil rapide sur les actes qui l'ont caractérisé, sur les travaux du corps législatif,

sur l'exécution fidèle qui devait les seconder, sur les grands événements qui ont rempli le court espace de temps où les rênes de l'état furent remises en nos mains, apprendra enfin quel fut ce gouvernement si calomnié !

§ 12.

Lorsque le général Championnet fut mis en arrestation et traduit devant un conseil de guerre, un de ses aides de camp vint de sa part me demander un défenseur. Si j'eusse été libre, l'ancien ministre de la justice se serait chargé de la défense du vainqueur de Naples : le représentant du peuple Chénier ambitionna le même honneur; mais, attachés l'un et l'autre à des fonctions qui ne nous permettaient pas de nous déplacer, lui comme législateur, moi comme membre du tribunal suprême de cassation, nous choisîmes de concert un homme de loi pour le défendre.

Devenu membre de l'autorité dont la religion avait été surprise, le premier acte de mon apparition au directoire fut de demander le rapport de l'arrêté, qu'on n'avait encore osé mettre à exécution; et, le 5 messidor, Championnet fut rendu à la liberté et à nos armées, qu'il n'aurait jamais dû cesser de commander.

Un de nos plus braves marins, le contre-ami-

ral Truguet, qui s'était autant distingué à la tête de nos escadres que dans le ministère de la marine, après avoir fait expulser les émigrés de l'Espagne, où il avait été envoyé ambassadeur, se trouve lui-même sur la liste des émigrés à son retour en France, et obligé de se retirer en Hollande. Le 14 messidor, je fus assez heureux pour concourir à faire réparer cette erreur monstrueuse; et ce fut à la demande de Talleyrand, qui avait, par intérim, le portefeuille de la marine, et sur le rapport du ministre de la police, Bourguignon, qui rivalisèrent avec moi d'empressement et de zèle pour faire prononcer cette radiation.

## § 13.

Le général Joubert, qui avait détrôné le roi de Sardaigne, comme Championnet avait détrôné le roi de Naples, et à qui le directoire avait également adressé les arrêtés dont l'inexécution motiva l'arrestation de son compagnon, d'armes et son ami, s'était obstiné à donner sa démission, et ne rentra en activité que le 30 prairial, époque à laquelle il fut nommé commandant de la dix-septième division.

Bientôt réclamé par l'armée d'Italie comme le seul homme qui pût y rappeler la victoire, ce

jeune et brave militaire, dont les talents et l'instruction avaient devancé l'âge, ne voulut partir qu'après m'avoir ouvert son cœur, qu'après m'avoir fait part des renseignements précieux qu'il avait recueillis, des observations que son commandement l'avait mis à portée de faire sur l'état où se trouvait la république, et des moyens qu'il croyait propres à la sauver. « C'est à votre pa-
» triotisme, me dit ce général républicain, que j'ai
» cru devoir en confier l'aperçu. C'eût été natu-
» rellement au président du directoire exécutif
» seul que ces observations auraient dû être pré-
» sentées ; mais, à la manière dont votre col-
» lègue Sieyes s'est exprimé avec moi sur notre
» constitution, à l'étrange langage qu'il m'a tenu,
» j'ai vu qu'il n'était pas fait pour entendre le
» mien.

» Citoyen directeur, les périls qui menacent la
» république sont grands; mais il reste encore
» assez de ressources pour la défendre, si tous
» ceux qui lui sont vraiment attachés ne se désu-
» nissent pas, si l'énergie républicaine, au lieu
» d'être comprimée, se trouve soutenue par ceux
» à qui le 30 prairial a remis les rênes du gou-
» vernement.

» Tous les amis de la république ont les yeux
» sur le directoire. Barras, en ce moment, dans

» sa profonde politique, étudié Sieyes ; et il n'est
» pas douteux qu'après l'avoir connu, il formera
» avec vous la majorité; la nomination de Berna-
» dotte au ministère de la guerre en est déjà un
» heureux présage. Personne n'est plus en état
» que ce ministre d'apprécier les observations que
» je lui soumets ainsi qu'à vous; et ce sont, je
» n'en doute point, les éléments du système qu'il
» va développer avec toute l'énergie de son ca-
» ractère.

» Citoyen directeur, comptez plus encore sur
» le mien que sur mes talents militaires. Si je ne
» meurs pas en combattant les ennemis de la ré-
» publique, soyez bien sûr que je ne vivrai que
» pour la défendre. Je pars pour l'armée avec l'in-
» tention de ne pas laisser aux Austro-Russes le
» temps de réunir toutes leurs forces, déjà trop
» nombreuses. A mon arrivée je leur livre le com-
» bat. Dans peu de jours, attendez-vous à rece-
» voir la nouvelle d'une grande victoire ou celle
» de ma mort. »

Ce fut malheureusement la mort de ce jeune héros qui nous fut annoncée !

Nommé le 17 messidor général en chef de l'armée d'Italie, que Joubert ne s'est-il rendu de suite à son poste, comme il en avait pris l'engagement, comme il en avait d'abord l'intention!

la bataille de *Novi* n'eût pas été perdue! Mais l'amour lui fait oublier sa première résolution, je n'ose pas dire ses devoirs.

Des hommes qui ne consultèrent pas ce que Joubert devait à sa gloire, aux intérêts de la patrie, l'arrêtent, lui proposent une femme digne de lui, et Joubert se marie!

L'hymen le plus heureux dans ses rapports intimes entre deux êtres faits l'un pour l'autre devient fatal au guerrier, en donnant aux ennemis qu'il doit combattre le temps de réunir toutes leurs forces, d'ajouter à toutes celles qu'ils peuvent rassembler celles que la trahison ou la lâcheté va leur fournir.

Arrivé le 23 thermidor à l'armée qu'il a résolu de conduire à la victoire, Joubert se trouve à la tête de quarante mille hommes, en présence de quatre-vingt mille qui lui présentent la bataille.

Fort de son courage, fort de celui des Français qu'il commande, il ne compte point ses ennemis, il accepte le combat: et peut-être, avec le petit nombre qu'électrisait sa présence, fût-il parvenu à enfoncer cette masse énorme, si dès le premier choc il n'eût pas été renversé.

Après même qu'il fut atteint du plomb mortel, ses cris, *En avant, en avant, marchez toujours*,

étaient encore entendus du soldat français. L'armée fit des prodiges de valeur; pas un prisonnier ne tomba au pouvoir de l'ennemi sans être couvert de blessures. La bataille coûta aussi cher aux vainqueurs qu'aux vaincus. Le sauvage Souwarow, accoutumé à de plus faciles triomphes, fut lui-même épouvanté du grand nombre des siens dont le champ de bataille était jonché, recula d'effroi à l'aspect de sa victoire! C'est la dernière qu'obtiendra ce barbare.

C'est presque toujours par leurs succès que les hommes sont jugés, et souvent mal jugés. Il est rare qu'une nation décerne des honneurs extraordinaires à un général vaincu.

Ce n'était pas sur une bataille gagnée ou perdue que Joubert devait être jugé, mais sur l'esprit dont ce guerrier était animé, sur son attachement à la cause sacrée de la liberté, qui a fait tant de héros dans la révolution.

Ce fut aussi le caractère de la pompe funèbre qui lui fut décernée. Non seulement toutes les autorités y assistèrent, le jour marqué pour cette fête lugubre toute la France porta le deuil. Guerriers et citoyens sentaient la perte qu'ils venaient de faire, guerriers et citoyens se réunirent pour l'exprimer. A la tribune du Champ-de-Mars, recouverte d'un crêpe, sa mémoire fut

célébrée par un de nos premiers orateurs[1], et son buste, placé sur l'autel de la patrie, y fut couronné d'un laurier entrelacé de cyprès par le président du directoire, au milieu et aux acclamations d'un peuple immense.

Joubert n'était pas seulement un militaire distingué: les trop courtes observations dont il m'a confié le dépôt prouvent que, si dans la crise où nous nous trouvions, personne ne savait mieux la manière dont il fallait défendre la république, personne aussi ne lui était plus inviolablement attaché.

Ces observations ne fussent-elles propres qu'à démentir l'opinion de certaines gens qui, intéressés à le placer dans leur parti, ont osé lui supposer des vues indignes de son caractère (suppositions dont on voudrait encore aujourd'hui flétrir sa mémoire), je ne pourrais me dispenser de les publier. Mais les anciens compagnons de sa gloire seront flattés de reconnaître dans le plan qu'il trace des dispositions dignes de la réputation militaire dont il jouissait; et les bons citoyens verront avec plaisir que ce jeune et vertueux républicain, qu'on n'accusera pas de jacobinisme, pensait, avec la saine partie

[1] Garat.

du directoire et des deux conseils, qu'une république ne peut se maintenir que par l'énergie républicaine, et avec les hommes qui en sont susceptibles[1].

§ 14.

Le corps législatif ne négligeait aucune circonstance pour relever l'esprit public et armer la vengeance nationale. Le massacre de nos plénipotentiaires au congrès de Rástadt, après que le congrès fut dissous, remplit d'indignation l'Europe civilisée, et fit courir aux armes tous les Français.

Les chaises curules des deux martyrs de la république, Roberjot au conseil des cinq-cents, Bonnier au conseil des anciens, furent réservées par un décret digne des plus beaux jours de l'ancienne Rome. Il fut statué qu'elles seraient occupées par leur costume de représentant du peuple, recouvert d'un crêpe, et qu'ils continueraient d'être appelés pour déposer leur vote comme s'ils étaient encore existants.

Cet appel ne se faisait jamais que tous les députés, que tous les citoyens des tribunes ne se levassent avec respect pour entendre le président prononcer ces mots terribles : ASSASSINÉS AU CON-

[1] Voyez *Pièces justificatives*.

GRÈS DE RASTADT!... *Que leur sang retombe sur les auteurs de l'horrible massacre*, répondaient les secrétaires, et avec eux tous les représentants du peuple, tous les citoyens dont la salle était remplie.

Croirait-on qu'un écrivain qui se dit Français, que l'auteur de la *Revue chronologique de France*[1], ait osé tout récemment encore accuser l'ancien directoire d'avoir revêtu d'un uniforme étranger des sicaires pour commettre ce lâche assassinat?...

La relation officielle des ministres plénipotentiaires répond à cette infâme calomnie, et, grâce aux renseignements recueillis sur les lieux par un homme dont le nom seul est une autorité, M. Koch, célèbre publiciste, et ancien membre de plusieurs assemblées législatives en France, on connaît aujourd'hui les auteurs de ce forfait politique. La feue reine de Naples était à Vienne lorsque le congrès de Rastadt fut dissous. Ce n'était pas assez pour cette femme cruelle de s'être baignée dans le sang de ses sujets, il lui fallait du sang français, et elle trouva dans le colonel des hussards de Steklers un homme assez atroce pour la servir à souhait.

On voit maintenant pourquoi ce crime horri-

[1] Montgaillard.

ble, qui a profondément affligé l'archiduc Charles et toute la cour impériale, n'a pas été poursuivi.

Mais le jour de la vengeance arrive tôt ou tard, et le souvenir du crime tourmente ceux mêmes qui sont incapables de remords !...

Au moment de donner une bataille, les hussards de Steklers firent demander à nos braves s'il était vrai qu'en les combattant ils fussent déterminés à ne faire aucun prisonnier : MALHEUREUX, DÉFENDEZ-VOUS, fut la réponse, et le régiment fut exterminé.

§ 15.

Les ennemis du gouvernement républicain ne pouvant imputer au directoire exécutif des actes arbitraires, qui principalement caractérisent l'anarchie, sont obligés de se prévaloir des lois mêmes pour établir la nécessité du 18 brumaire.

Je pourrais me borner à la défense des actes du directoire exécutif ; mais c'est le gouvernement tout entier qu'on attaque encore aujourd'hui : c'est le gouvernement tout entier, ce sont les lois faites par le corps législatif, comme leur exécution, que j'ose défendre, et que l'histoire un jour mieux que moi saura justifier.

Deux lois ont principalement donné lieu aux plus virulentes déclamations : la loi qui créa un

emprunt forcé progressif, celle sur les otages. Voyons dans quel état se trouvait la république lorsqu'elles ont été rendues, et l'esprit qui les a dictées.

La défaite de nos armées avait excité de nouveau l'audace des ennemis de l'intérieur. La chouannerie, qui n'osait plus se montrer, leva sa tête hideuse, recommença à piller les diligences, à s'emparer des caisses publiques, à assassiner à domicile. Chaque jour nous apportait de nouveaux détails de leurs affreux exploits.

Le directoire, comme on l'a déjà fait observer, avait eu jusqu'alors dans ses mains une arme terrible : il pouvait déclarer en état de siége les communes qui se trouvaient le théâtre de mouvements séditieux.

Effrayé d'une mesure qui livrait une ville, un canton, tout un département au pouvoir discrétionnaire d'un chef militaire, qui enlevait tous les citoyens à leurs juges naturels, à la protection de toute magistrature populaire, le corps législatif ne crut pas devoir laisser à la disposition du directoire exécutif l'usage d'un pouvoir aussi dangereux.

Cependant il fallait bien mettre un frein à cette horde sanguinaire qui chaque jour, sur quelque point du territoire français, ensanglantait la ré-

publique; *il fallait épargner à la France le spectacle hideux d'enfants de la même patrie se déchirant entre eux, et neutralisant ainsi les forces qui devaient être employées à la défense commune*[1].

Dans toutes les relations qui nous arrivaient des départements infestés de brigandage, on remarquait que, tandis que les receveurs des deniers publics, les membres des administrations, des tribunaux, les acquéreurs de biens nationaux, que tous les républicains en un mot étaient sous le couteau des égorgeurs, les nobles seuls n'en avaient rien à craindre, qu'eux seuls pouvaient en sûreté sortir de jour et de nuit, et que si les autres citoyens franchissaient le seuil de leur porte, ils n'étaient pas sûrs de rentrer dans leur maison. On ajoutait que ces nobles protégés des brigands appartenaient pour la plupart à ces hommes horribles qui étaient la terreur de leur canton.

Bien différents des braves qui s'étaient insurgés dans la Vendée, et dont le courage et la valeur prouvaient encore qu'ils étaient Français, les chouans cherchaient les républicains, non pour les combattre, mais pour les égorger. Ils étaient partout et nulle part; c'était dans l'ombre

[1] Expression de Combrousse, rapporteur de la commission du conseil des anciens.

qu'ils portaient leurs coups; on ne les rencontrait que la nuit et le poignard à la main.

Les députés de ces malheureux départements crurent que le seul moyen de mettre fin à leurs brigandages était d'intéresser les nobles eux-mêmes à les faire cesser, d'en faire en quelque sorte un plastron aux républicains, de leur faire partager la terreur qu'inspiraient les brigands, en les rendant responsables de leurs forfaits. Ils demandent la loi sur les otages.

Cette loi n'est pas une de celles qui furent admises de confiance. Dans la discussion qui s'établit dans le conseil des cinq-cents, elle fut combattue et défendue avec un égal talent, et ce fut sur les pressantes observations du représentant du peuple Berlier que le projet fut adopté.

Portée au conseil des anciens, la résolution fut renvoyée à l'examen d'une commission; et le député Cornet, qui en avait demandé le renvoi, fut le premier, après avoir entendu le rapport de Combrousse, à voter son acceptation. *Les circonstances où nous nous trouvons sont graves*, dit-il; *le salut de la patrie peut être compromis par un jour de délai : que ce jour ne soit pas accordé, j'y consens*[1].

[1] *Voyez* les opinions des différents orateurs tant du

C'est ainsi qu'après de longues et mûres discussions dans les deux conseils la loi sur les otages fut décrétée sans que le directoire fût consulté!...

Fondée sur la nécessité d'une légitime défense, sur le principe sacré du bien public, cette loi si solennellement discutée ne serait-elle qu'une mesure révolutionnaire qu'on retrouve à regret dans le code d'une nation libre? C'est ce que l'autorité chargée constitutionnellement de la faire exécuter n'avait pas le droit d'examiner. Pour la justification du directoire, il suffit qu'il n'en ait pas abusé.

Mais lorsque le directoire n'a aucun intérêt personnel à la défendre, dois-je la laisser, avec toutes les odieuses interprétations dont on la surcharge, planer sur le corps législatif qui l'a rendue?... Non; l'impartialité que je me suis imposée exige que j'expose les motifs qui ont déterminé des législateurs dont les intentions méritent d'être mieux connues.

Dans l'ordre civil, les pères sont responsables des délits de leurs enfants; les maîtres, des délits de ceux qui sont attachés à leur personne. Quel est l'objet de cette responsabilité? D'inté-

conseil des cinq-cents que du conseil des anciens. *Voyez* la loi elle-même. (*Moniteur*, séances des 22 et 24 messidor.)

resser les chefs de famille au maintien de l'ordre social, à user de leur autorité pour contenir ceux qui sont dans leur dépendance.

Résolus d'assurer la tranquillité publique, les représentants du peuple s'arment des mêmes principes pour mettre la société à l'abri du brigandage et de l'assassinat. Au lieu de déporter en masse les nobles, comme l'avait proposé, au 18 fructidor, Boulay de la Meurthe, ils se bornent à les associer aux dangers que courent les républicains. Ils disent aux chefs de familles nobles : « Partout où les hommes attachés » à la république, les acquéreurs de biens nationaux, sont sous le fer des brigands, tremblent » pour leur vie comme pour leurs propriétés, vous » seuls êtes à l'abri de ces cruautés!... Une loi nouvelle va vous enlever ce nouveau privilége, non » moins anti-social que ceux qui sont l'objet de » vos regrets. Vous répondrez civilement de tous » les délits des hommes qui sont sous votre dépendance, de ceux dont votre conduite équivoque » flatte les opinions politiques, et encourage les » coupables espérances!... »

En plaçant dans cette redoutable position les nobles jaloux de leur tranquillité, nos législateurs voulaient les forcer, par le sentiment de leur intérêt personnel, à employer tout leur as-

cendant sur les hommes égarés de leur caste, pour les réconcilier avec le régime des lois. Eh! quelle arme puissante la loi sur les otages leur fournissait, si les misérables dont la guerre civile avait troublé la raison n'étaient pas aussi étrangers à leur famille qu'à leur patrie! *Le poignard*, a dit Berlier, *tombe des mains de l'assassin lui-même, quand il expose les hommes de son parti.*

Les parents, les amis, tous les avoués de la chouannerie, adressant aux voleurs de diligences, aux assassins à domicile, cette courte mais énergique remontrance, « Songez que les propriétés » de vos plus proches parents répondront de vos » brigandages, et que leur déportation sera la » suite de vos assassinats!... » croit-on que les plus déterminés brigands eussent entendu ce langage de sang-froid;... qu'ils n'eussent pas eu horreur de leurs honteux exploits, lorsqu'on eût réussi à leur persuader qu'en arrêtant les diligences, qu'en s'emparant des caisses publiques, les propriétés de leurs proches en seraient responsables; qu'en levant un glaive assassin sur un fonctionnaire public, un acquéreur de biens nationaux, c'était le chef de leur famille qu'ils condamnaient à la déportation?

Ce n'est pas seulement par l'objet majeur que

se proposèrent nos législateurs en rendant la loi sur les otages, mais par l'ensemble des dispositions qu'elle renferme, qu'il faut la juger, et non sur les déclamations de ceux qui s'en sont fait un titre pour détruire le gouvernement qu'ils voulaient renverser.

Écoutez-les : ils vous diront que cette loi sur les otages jeta l'épouvante dans toute la France, tandis qu'appliquée seulement aux départements, cantons et communes *notoirement en état de troubles civils*, elle était destinée à en bannir la terreur qu'y répandaient le vol à main armée et l'assassinat; à y rappeler la sécurité et la paix!

De quelles précautions, de quelles mesures l'application de cette loi ne devait-elle pas être précédée, lorsqu'elle était invoquée à grands cris par les habitants des lieux infestés par le brigandage!!!

Alors même, le corps législatif n'en pouvait ordonner l'application que sur la proposition du directoire, ni le directoire la proposer au corps législatif que dans les cas déterminés par la loi. Et certes, ni sous la présidence de Sieyes ni sous la mienne, on ne peut nous reprocher une proposition légèrement faite.

La demande, étant délibérée au conseil des

cinq-cents, était renvoyée au conseil des anciens, et, dans les deux conseils, communiquée aux députés du département dénoncé. Ce n'était qu'après ces sages préliminaires que la proposition, convertie en décret, imposait la plus redoutable responsabilité aux administrations centrales auxquelles l'exécution de la loi était confiée. Elles seules avaient exclusivement le droit de désigner les otages, de choisir le local où ils seraient retenus; elles seules, conjointement avec les administrations municipales, avaient la surveillance sur ces individus, garants de la sûreté publique, qu'elles garantissaient à leur tour de toute émeute populaire, de toute violence contre leur personne.

La loi prescrivait elle-même le respect aux malheureux qu'elle frappait à regret: les individus désignés pour otages devaient se rendre librement au local que l'administration leur désignait; il n'était pas permis de les arracher avec violence de leurs foyers; ce n'était qu'après les dix jours de délai qui leur étaient accordés que l'administration pouvait employer la force armée, s'ils refusaient de se dévouer au sacrifice momentané qu'exigeait la sûreté individuelle de leurs concitoyens.

Des commissaires du gouvernement, siégeant

auprès des administrations, surveillaient eux-mêmes l'exécution de la loi, étaient personnellement responsables des abus qu'ils eussent négligé de nous faire connaître.

La preuve que ce concours d'administrateurs, que ces nombreuses précautions préservaient en effet les otages de toute vexation, c'est que jamais aucune plainte de leur part n'est parvenue au directoire, c'est qu'aujourd'hui même pas un otage ne se plaint d'avoir été indignement traité. Et ce qui démontre que jamais cette loi n'a été exécutée dans toute sa rigueur, c'est qu'on ne cite pas l'exemple d'un seul otage que nous ayons fait déporter.

Garat avait donc bien raison de dire au conseil des anciens : *Par la combinaison des articles de cette loi, la peine n'atteint personne; elle menace beaucoup. Le glaive est suspendu, mais il ne tombe point...*

Les parents d'émigrés, exposés à payer momentanément de leur liberté le malheur de leur appartenir, n'avaient du moins à craindre, sous le régime de la loi sur les otages, que de simples mesures administratives, auxquelles encore il n'était pas impossible que la plupart ne pussent échapper, puisque la loi leur accordait dix jours pour se rendre dans le local qui leur était dési-

gné; dix jours conséquemment pour réclamer, s'ils avaient quelques observations favorables à faire valoir. En un mot, si cette loi terrible, dont il eût été sans doute heureux de pouvoir se passer, a fait verser des larmes, elle n'a pas du moins coûté une seule goutte de sang à la France, et elle en a beaucoup épargné.

Il convient bien aux séides de celui qui en a inondé l'Europe de venir parler d'une loi dont eux seuls ont abusé pour favoriser l'usurpation, et qui n'a été rendue que pour empêcher le sang républicain de couler!!!

Nous verrons par quels moyens, aussi rassurants qu'expéditifs, le gouvernement consulaire s'empressa d'y suppléer; comment il sut en délivrer les départements, les communes, où le brigandage et les assassinats l'avaient fait promulguer.

Les corps administratifs étant chargés de l'exécution de la loi sur les otages, c'était une raison de plus pour ne laisser ou n'introduire dans les administrations et parmi les commissaires du gouvernement que des citoyens dignes de la confiance des administrés comme de celle du gouvernement. Dans aucun département, pas un changement ne s'opéra sans que tous les membres de la députation ne fussent consultés; et,

lorsqu'il y avait divergence dans leurs opinions, le directoire, en garde contre l'esprit de parti, ne se décidait qu'après avoir pris les renseignements les plus exacts.

On ne voit point à cette époque, comme après le 18 brumaire, d'anciens et respectables fonctionnaires publics destitués sans cause. Partout où les lois étaient observées, on ne s'informait point de l'opinion des hommes chargés de les faire exécuter. Pour enlever à un citoyen quelconque son état, il fallait que le maintien de la tranquillité publique y fût intéressé. Au reste, s'il s'était glissé quelques erreurs dans les changements qui s'opérèrent après le 30 prairial, que certains hommes du 18 brumaire se rappellent les notes, les mémoires qu'ils ont présentés au directoire, et l'accusent s'ils l'osent!...

§ 16.

Les dilapidations de Schérer, ou plutôt des hommes qui, profitant de la faiblesse de cet administrateur inepte, mort pauvre, firent un scandaleux commerce du matériel de nos armées, avaient laissé nos magasins vides et nos places de guerre sans défense, nous avaient dépouillés des seules ressources que l'expédition de Bonaparte n'avait pu nous enlever.

Cependant la France était menacée d'être envahie par l'étranger, et se vit forcée de s'armer de nouveau contre ses propres enfants. L'insurrection s'apaisait ou se montrait, suivant que l'ennemi extérieur nous attaquait ou rentrait dans ses foyers. Semblables à ces torrents souterrains dont la communication se manifeste par leur explosion simultanée, la coalition vomissait-elle ses laves enflammées, les contrées infestées de la chouannerie étaient en feu. La guerre civile éclatait à l'instant où les puissances coalisées déployaient toutes leurs forces sur nos frontières. Ainsi c'était aux frontières qu'il fallait attaquer l'ennemi intérieur comme nos ennemis extérieurs, et pour cela il fallait des hommes et de l'argent.

Le 9 messidor, le directoire adresse un message aux deux conseils.

« Nos frontières sont menacées, portait ce » message; il faut les défendre; il faut assurer la » subsistance des armées, compromise depuis » trop long-temps; il faut armer de nouveaux ba» taillons; il faut rendre l'offensive à nos braves » légions, et faire respecter à nos ennemis le sol » même de nos alliés.

» Il faut rassurer l'intérieur par l'organisation » d'une force imposante, et terminer cette guerre

» d'assassinats qui rougit la terre de la liberté du
» sang des amis de la république.

» L'insuffisance et le défaut de la rentrée des
» impositions se font sentir de la manière la plus
» pénible, et jettent toutes les parties du service
» dans un état de désorganisation dont les résul-
» tats désastreux sont incalculables.

» Cependant les circonstances impérieuses où
» nous nous trouvons exigent des secours extraor-
» dinaires dont vous sentez déjà la nécessité. »

Le corps législatif s'empressa de répondre à l'appel du directoire. Le même jour, 9 messidor, Jourdan monte à la tribune, et, au nom de la commission des onze, propose au conseil des cinq-cents de déclarer en principe que les conscrits de toutes les classes seront mis en activité de service, et qu'il sera levé un emprunt de cent millions.

A l'unanimité la proposition est acceptée, et le 10 le conseil des anciens l'approuve.

Il ne s'agissait plus que d'organiser cette grande et importante levée, et de déterminer le mode de perception de l'emprunt.

Dès le 12, l'organisation des conscrits est décrétée au conseil des cinq-cents sur le rapport du général Jourdan, et sanctionnée le 14 sur celui du général Lavaux par le conseil des anciens.

Rien ne fut omis dans cette loi pour en accélérer l'exécution, et électriser le patriotisme des jeunes Français et de leurs parents. Les conscrits, dans les départements même où ils se trouvèrent, furent organisés en bataillons, habillés, armés et équipés; et, pour que ces jeunes guerriers ne perdissent pas de vue que c'étaient leurs propres foyers qu'ils étaient appelés à défendre, le nom de leur département fut celui de leur bataillon, fut inscrit sur le drapeau aux couleurs nationales sous lequel ils devaient combattre.

« S'il en coûte aux pères et mères de se séparer de leurs enfants, fit observer le général Lavaux, ils en seront dédommagés par la gloire » dont se couvrira le bataillon, et dont chaque » famille s'attribuera une part. Qui osera, ajoute » cet excellent citoyen, mettre le moindre retard » à payer la somme pour laquelle il sera cotisé à » l'emprunt? Si ce n'est pour l'amour de la patrie, » ce sera au moins l'intérêt personnel qui commande la célérité. »

Le corps législatif ne se borna pas à créer des bataillons auxiliaires pour la défense de nos frontières. Dans les départements de l'ouest, qu'avait exemptés de la conscription la loi du 23 fructidor an 6, le directoire fut autorisé à former des compagnies franches, chargées de la garde

des côtes et du maintien de la tranquillité extérieure dans ces départements. Elles furent aussitôt formées que décrétées; et la rapidité avec laquelle s'organisèrent les bataillons créés par la loi du 14 messidor, prouve qu'au nom de la patrie en danger la république pouvait compter sur autant de défenseurs qu'elle comptait de Français. Mais l'organisation de l'emprunt affecté à la dépense des mesures prescrites par cette loi, à l'approvisionnement des places, à l'armement et à l'équipement des conscrits appelés par les lois précédentes, loin d'être aussi prompte, comptait autant de contradicteurs et de malveillants que l'organisation des conscrits avait éprouvé de zèle et de bonne volonté.

En un mois, cent mille combattants furent mis sur pied; dans les cinq mois que les rênes de l'état furent remises en nos mains, le mode de perception de l'emprunt de cent millions ne put être définitivement arrêté! C'est qu'il est plus facile d'arracher des bras paternels de jeunes et valeureux conscrits que de faire sortir l'or des caisses des grands capitalistes.

§ 17.

On n'a pas moins déclamé contre l'emprunt forcé que contre la loi sur les otages, et l'on n'a

pas mieux saisi l'esprit dans lequel cette mesure avait été proposée; on n'a pas su juger quel en eût été le résultat, si son exécution n'eût pas été entravée, si on eût laissé au directoire le temps de lui donner tout le développement dont elle était susceptible; si le gouvernement n'eût pas été renversé au moment même où il s'occupait de la modifier dans ce qu'elle pouvait avoir de défectueux.

Dans les circonstances où se trouvait la république, c'était, nous dit-on, une subvention de guerre de cent millions qu'il fallait lever sur tous les Français sans exception, et dans la progression habituelle des rôles ordinaires... Sans doute: mais cette levée extraordinaire eût grevé la classe la plus pauvre; et l'intention était de ne frapper que l'aisance, sans atteindre le besoin, le nécessaire.

Le corps législatif, ne voulant point surcharger le peuple de nouveaux impôts, se détermina à lever cent millions sur la classe aisée des citoyens, à titre d'emprunt forcé; et, comme un emprunt ne peut être exigé que de ceux qui sont en état de prêter et suivant leurs moyens, il fut arrêté que l'emprunt serait établi progressivement en raison des facultés des prêteurs, et que les citoyens imposés au-dessous de trois cents francs

en principal seraient dispensés d'y prendre part.

On eût voulu, s'il était possible, atteindre les fortunes en portefeuille, mais pour les réaliser au profit des contribuables, pour les convertir en propriétés territoriales : ce n'était point un emprunt fictif, mais réel, qu'on avait ouvert. Non seulement les biens nationaux furent affectés à son remboursement, mais les récépissés des sommes prêtées devaient être admis comme numéraire à l'acquisition de ces mêmes biens.

Mirabeau avait dit : *Si vous ne trouvez pas à vendre les biens nationaux, donnez-les!*... Par l'emprunt forcé, le gouvernement voulut non seulement se procurer cent millions dont il avait un urgent besoin, mais jeter dans le commerce de ces mêmes biens nationaux, qu'il fallait donner si on ne trouvait pas à les vendre, cette même somme de cent millions; et certes le projet était grand, étant un de ceux qui pouvaient le mieux concourir à consolider la république.

En transformant cette masse énorme de contribuables à l'emprunt en autant d'acquéreurs de biens nationaux, c'était en coordonner la répartition la plus sage comme la plus avantageuse; c'était appeler tous les Français à leur partage, en faire le patrimoine de tous. Le système progressif, qui, en thèse générale, jouit d'une juste

défaveur, appliqué dans le cas particulier, offrait, même sous ce point de vue, tout ce qui pouvait nous être le plus favorable, en rendant les plus grands capitalistes copropriétaires des biens nationaux, avec tous les autres acquéreurs de ces biens; en liant les fortunes les plus considérables à la fortune publique.

Mais, malheureusement, l'exécution de la loi fut arrêtée par une disposition dont on n'avait pas assez calculé tous les inconvénients. On se souvint du peu de succès qu'avait obtenu l'assemblée constituante, qui décréta un emprunt forcé du quart du revenu net, en s'en rapportant à la déclaration des contribuables. Cet emprunt ne produisit que quatre-vingt-dix millions, dont le recouvrement ne s'effectua qu'au bout de trois ans. Pour ne pas s'exposer de nouveau à être le jouet de la mauvaise foi des déclarants, on adopta un système plus dangereux sans être plus efficace, on soumit à un jury taxateur ceux qui recélaient tout ou partie de leur fortune dans leur portefeuille.

En vain, pour repousser le vice de l'arbitraire d'une mesure qui devait plus particulièrement en être préservée, notre ministre des finances adressa des instructions multipliées aux citoyens chargés de cette opération difficile: tous ses ef-

forts ne purent parvenir à rassurer ceux que la loi frappait plus particulièrement. La taxe progressive, livrée à la discrétion d'un jury taxateur, fut regardée comme une déclaration de guerre par les grands capitalistes, par ceux surtout qui avaient de bonnes raisons pour craindre qu'on exposât toute leur fortune au grand jour. Ceux qui étaient le plus en état d'apporter du secours à la république furent les plus sourds à l'appel qui leur était fait en son nom. L'emprunt ne fut payé (*en partie*) que par ces bons Français qui, dupes trop souvent de leur zèle, ont toujours été les premiers à voler au secours de leur pays, à payer les contributions, à sceller la liberté de leur sang [1].

Suivant le septième rapport du ministre des finances, adressé le 14 brumaire au corps législatif par le directoire, les répartitions de l'emprunt forcé s'élevaient jusqu'à ce moment à soixante-dix millions huit cent mille francs, et les recouvrements, tant en bons qu'en numéraire, à dix millions cent quatre-vingt-quatre mille francs seulement.

[1] La maison Perrégaux, à laquelle, depuis son établissement jusqu'à nos jours, la France n'a jamais fait un appel en vain, fut la première à verser son tribut patriotique dans la caisse du trésor.

La conduite des premiers négociants, des premières maisons de banque, à l'époque où l'emprunt fut décrété, prouve que c'est moins encore à la malveillance qu'aux imperfections de la loi, qu'au défaut de stabilité de ses dispositions, qu'on doit s'en prendre, si l'emprunt ne fut pas promptement et complètement rempli. On n'obéit à une loi fiscale que lorsqu'il faut irrévocablement en subir la nécessité, et qu'aucun espoir d'y voir apporter quelque changement n'est permis.

En autorisant les réclamations contre les opérations du jury taxateur, pourvu que l'on payât seulement une partie de la taxe, c'était appeler les contribuables à réclamer contre l'exécution de la loi, convenir que les bases en étaient vicieuses, que tôt ou tard le mode de perception serait modifié; et, lorsqu'il s'agit d'une taxe forcée, à quelque titre que ce soit, il est naturel d'attendre que les changements prévus aient eu lieu.

On y était d'autant mieux fondé, que la loi du 19 thermidor (art. 33) se reconnaissait elle-même incomplète, déclarait qu'il restait à statuer sur les moyens de rembourser les sommes provenant de l'emprunt forcé, conformément à la loi du 10 messidor, qui affectait les biens nationaux *invendus* à ce remboursement.

C'était une nouvelle raison d'attendre que ce mode fût décrété. C'est surtout par la faculté de se rembourser, par la sûreté de l'être, qu'un prêteur se détermine à se dessaisir.

Le 2 brumaire, Doche de Lille fait un rapport sur les moyens d'effectuer ce remboursement; propose, au nom de la commission des finances, de mettre de suite en vente une quantité suffisante de biens nationaux; dont les porteurs de récépissés eussent pu seuls se rendre adjudicataires.

Pour donner plus de facilités aux acquéreurs, et ne pas trop les circonscrire dans leurs acquisitions, partie du prix aurait pu en être payée en récépissés, partie en numéraire; et le supplément du prix, payé en numéraire, aurait joui d'une remise de cinq pour cent. Les ventes eussent été ouvertes pendant trois mois, à compter du jour de la publication de la loi. Enfin, pour déterminer les porteurs de récépissés à ne pas négliger d'en faire l'emploi, une dernière disposition portait que ceux qui n'auraient pas été employés à l'achat des domaines nationaux ne seraient remboursés qu'un an après la paix.

On ne pouvait proposer rien de plus favorable aux contribuables à l'emprunt forcé, rien de plus

propre à en accélérer la rentrée. Une fois le projet adopté, il n'eût plus fallu que trouver les moyens de délivrer la perception des entraves du jury taxateur. Une commission spéciale, nommée, à notre demande, par le conseil des cinq-cents, fut d'avis qu'on devait modifier la loi, sans cependant déroger aux principes sur lesquels elle était fondée; qu'il convenait de lever l'emprunt sur la classe aisée des citoyens, comme le portait la loi du 10 messidor, mais en écartant toute taxe arbitraire.

Thibault, au nom de cette commission, propose en conséquence, le 16 brumaire, de renoncer aux opérations du jury taxateur, contre lesquelles s'élevaient une foule de réclamations, et de remplir l'emprunt par une levée de vingt-cinq centimes sur les contributions foncières, personnelles, mobiliaires, somptuaires, et sur les droits de patentes, *sans toutefois y assujettir les cotes de la contribution personnelle qui n'excéderaient pas trois journées de travail, et les patentes de quarante francs et au-dessous.*

Il n'est pas douteux que ce projet, qui affranchissait les citoyens le moins en état de payer l'emprunt, et préservait les autres de toute taxe arbitraire, eût été accepté, si la discussion n'en

eût pas été interrompue par l'événement du 18 brumaire[1].

Celui présenté par Doche de Lille au nom de la commission des finances, qui assurait aux prêteurs le remboursement, et qui eût complété la loi sur l'emprunt forcé, ne pouvait être rejeté que par des banqueroutiers, et ce n'est que chez les déserteurs du gouvernement républicain qu'il s'en est trouvé.

La suite de ces mémoires apprendra comment s'effectua, sous le gouvernement consulaire, le remboursement des sommes versées à l'emprunt; comment la fortune des grands capitalistes échappa aux dangers de cet emprunt forcé progressif; comment, enfin, les biens nationaux se trouvèrent dégagés de la garantie à laquelle les assujettissait l'emprunt, garantie qui devait finir par transformer la masse entière des prêteurs en autant d'acquéreurs de ces biens.

## § 18.

En décrétant un emprunt forcé progressif, le corps législatif donna lui-même l'exemple des sacrifices qu'il exigeait des autres citoyens, et

[1] Le projet était en discussion le 17 brumaire; la délibération fut renvoyée au lendemain.

que d'urgents besoins commandaient à tous les Français.

Une loi du 29 thermidor an 6 accordait un supplément d'indemnité de 300 francs par mois à chacun de ses membres. Le conseil des cinq-cents, après avoir renoncé par la résolution du 17 messidor à ce supplément, décrète, sur le rapport de Destrem, le 29, qu'à compter du 1er thermidor an 7 tout traitement quelconque, payé directement ou indirectement par le trésor public, subirait, jusqu'à la paix, une réduction progressive, et que les représentants du peuple, les membres du directoire exécutif, les ministres, seraient, comme les autres fonctionnaires publics, passibles de cette réduction, dont les traitements n'excédant pas 600 francs furent seuls exceptés.

On forma quatre classes des autres.

Les traitements de 600 à 2,000 francs furent réduits d'un sixième, non compris les premiers 600 francs.

La réduction des traitements de 2,000 à 3,000 francs fut également d'un sixième, mais sans déduction des premiers 600 francs.

Les traitements de 3,000 à 4,000 francs éprouvèrent la réduction d'un cinquième, et ceux de 4,000 francs et au-dessus, d'un quart, sans déduction aucune.

Ces dispositions, si honorables pour le corps législatif, furent présentées, sous le régime consulaire, comme une monstruosité qu'il fallait se hâter de faire disparaître; et l'on ne s'en étonnera pas, si l'on remarque que les représentants du peuple qui firent particulièrement preuve d'un patriotisme aussi désintéressé, à une époque dont on voudrait effacer tout ce qu'elle offre de grand et de généreux, sont précisément les prétendus anarchistes éliminés par les hommes si purs du 18 brumaire.

§ 19.

Suivant les clameurs des ennemis du gouvernement républicain, répétées par les échos des rochers de Sainte-Hélène, l'emprunt forcé avait fait fermer toutes les caisses et totalement anéanti le crédit national. Cependant, à peine est-il proclamé, que, sur la convocation de notre ministre des finances, la banque et le commerce se réunissent pour soutenir de leur crédit le crédit national. Les Perrégaux, les Fulchiron, les Malet, les Germain, les Cévennes, les Sabathier, les Marmet, les Thibon, en un mot les plus fameux banquiers et négociants se rassemblent au directoire, pour se concerter avec lui sur les moyens de suppléer à l'épuisement de nos finances. Ce

fut chez moi que se tint la première assemblée. Le ministre Lindet ayant exposé nos besoins et nos ressources à ces généreux citoyens, j'eus le bonheur d'être le premier témoin du zèle avec lequel ils prirent unanimement la résolution d'attacher leur fortune à celle de l'état.

Les assemblées se continuèrent chez le ministre des finances, pour asseoir les bases de cette association civique, pour en régler toutes les opérations. On convint de former un syndicat, et le 19 thermidor an 7, le jour même où fut adopté le mode de perception de l'emprunt forcé, 30 millions de bons, ou billets de ce syndicat, furent tenus à la disposition du gouvernement.

Quelle différence entre cet élan patriotique des premières maisons de France et les mesquines souscriptions si péniblement obtenues par le gouvernement consulaire, et annoncées avec tant d'emphase!

Une commission de commerce, formée de quinze principaux souscripteurs, fut chargée de s'entendre avec notre ministre pour régulariser l'émission et la rentrée de ces billets. La confiance qu'ils inspirèrent fut telle, que rien ne put l'ébranler, qu'elle ne se ressentit pas même des entraves qu'éprouvait la rentrée de l'emprunt forcé.

Ne serait-ce pas aux éminents services qu'a rendus cette association patriotique, à la confiance qu'obtinrent les billets qu'elle émit dans le commerce, que l'on devrait la première idée de cette Banque de France dont le papier rivalise avec l'or qui remplit ses souterrains? origine précieuse, puisqu'elle aurait commencé par être le soutien de la France républicaine, avant de s'acquérir la confiance si méritée de tous les Français et même de l'étranger.

L'accueil que reçut l'émission des billets du syndicat inspira à notre ministre des finances un moyen de se procurer de nouveaux effets négociables non moins solides, en faisant souscrire à chaque receveur général, à chaque préposé, des lettres de change à échéances fixes, pour des sommes proportionnées à leurs recettes présumées. Le directoire regarda cette mesure comme un des plus sûrs moyens d'accélérer le recouvrement des impôts, d'assurer le paiement des fournisseurs, de raviver le commerce et la circulation du numéraire. Le troisième jour complémentaire de l'an 7, deux mois après la demande, Thibault en soumet le projet au conseil des cinq-cents, qui en ordonne l'impression et le renvoi à la commission des finances, où le gouvernement consulaire sut bientôt le retrouver.

Le directoire n'ignorait pas que c'était en mettant de l'ordre dans les finances, en maintenant le crédit national, qu'il parviendrait à raffermir la république contre les attaques de ses ennemis intérieurs et extérieurs; et il fut assez heureux pour être puissamment secondé par les efforts réunis de son ministre des finances et de son ministre de la guerre.

§ 20.

« Bernadotte, nous dit Bonaparte dans ses *Mé-*
» *moires*, ne fut que quelques instants au minis-
» tère de la guerre, et n'y fit que des sottises. »
Ainsi s'exprime l'homme qui serait trop heureux si la postérité n'avait que des sottises à lui reprocher.

Jamais ministre de la guerre n'a reçu le portefeuille dans des circonstances plus critiques. L'état déplorable dans lequel se trouvait la république le 30 prairial, lorsque les rênes de son gouvernement furent remises dans nos mains, n'était pas changé au 15 messidor. La guerre civile dans l'intérieur, l'étranger à nos portes, le découragement dans nos anciennes armées, le dénûment absolu de moyens pour en mettre sur pied de nouvelles, telle est l'esquisse du tableau que les archives du ministère confié à Bernadotte dé-

roulent à ses yeux, et qui, au lieu de l'effrayer, exalte son patriotisme, double l'énergie de son caractère.

Une correspondance active et brûlante avec toutes les autorités civiles et militaires ranime leur courage et leurs espérances. Ses adresses aux armées n'offrent point ce style sec et compassé dont la dignité ministérielle croit avoir besoin pour faire respecter ses ordres; c'est un franc militaire qui s'entretient avec ses anciens camarades, qui les enivre du souvenir de leur gloire en les appelant au champ d'honneur; qui, en faisant briller à leurs yeux l'éclat de leurs anciennes victoires, les prépare à de nouvelles.

Dans ses adresses aux administrations, c'est un citoyen qui parle à ses concitoyens. Le langage qu'il leur tient les électrise, réveille en eux le sentiment de la liberté, qui ne s'éteindra jamais dans le cœur des Français, et il en obtient ainsi tout ce que le directoire a besoin pour la défendre[1]. La garde nationale s'organise avec un nouveau zèle; des légions se forment dans les quatre départements entre Rhin et Moselle; des bataillons de vétérans prennent la place d'anciens régiments qui vont renforcer ceux chargés de la

[1] Voyez quelques unes de ces lettres, *Pièces justificatives*.

défense de nos frontières; notre cavalerie s'accroît d'une remonte de quarante mille chevaux; cent mille conscrits, habillés, équipés, armés, reçoivent, aux cris de *Vive la république*, les drapeaux sous lesquels ils doivent combattre, et bientôt rivaliseront de courage avec ceux qu'ils vont rejoindre. Cette nouvelle armée, *forte de cent mille hommes et de quarante mille chevaux*, dont les auteurs de la *Biographie des contemporains* font honneur à Bonaparte, et qui, suivant leur expression, *semble, à son avénement au pouvoir, sortir de la terre comme par enchantement*, sans doute *Bonaparte ne se servit ni de lois ni des autres moyens coactifs pour la créer*: l'activité, les travaux du directoire, voilà *l'enchantement* qui la lui a livrée, et que la flatterie refuserait en vain de reconnaître.

Tel est le résultat des *sottises* de Bernadotte, et dont Bonaparte a seul profité, puisque c'est avec le renfort envoyé à nos anciennes armées, avec les bataillons formés sous le ministère de ce général, qu'il a remporté la victoire de *Marengo*.

§ 21.

Le général Marbot avait remplacé Joubert dans le commandement de la 17ᵉ division. On ne pouvait confier à un zèle plus actif la tran-

quillité et la surveillance de la capitale, ni mettre plus sûrement à l'abri de tous les mouvements populaires la représentation nationale et le gouvernement. Un événement ne tarda pas à le rendre suspect.

«Savez-vous, me dit un jour Sieyes en sortant de la salle de nos délibérations, que Marbot a paru à la société de la rue du Bac?

» — Vraiment ? lui dis-je... Hé bien, tant mieux!...

» — Bernadotte lui-même n'est pas étranger à cette société, reprit Sieyes...

» — Tant mieux encore!...

» — Comment, tant mieux! s'écria Sieyes avec une dédaigneuse surprise...

» — Hé, oui, tant mieux! continuai-je toujours. Loin d'être épouvanté de la grande découverte que vous venez de faire, je voudrais qu'il prît envie à tous nos ministres, au grave Cambacérès lui-même, de se faire admettre à cette société. C'est en y introduisant des têtes froides qu'on neutraliserait plus facilement quelques têtes chaudes qui s'y trouvent; c'est par la présence d'hommes sages, de vrais républicains, qu'on imposerait plus sûrement à une douzaine de fous, dont les extravagantes déclamations feraient plus de pitié que de peur, si quelques

» membres du gouvernement n'en paraissaient » pas eux-mêmes effrayés. Ah! mon cher collègue, » que votre prévention contre tous les membres » de cette société peut faire de mal à la répu- » blique, peut vous en faire à vous-même! »

Sieyes me quitte en proférant avec humeur, entre ses dents, quelques mots que je ne pus entendre. Quelques jours après, il circonvient Barras, et le 24 thermidor Marbot est remplacé par le général Lefebvre.

Était-elle donc si redoutable cette société qui faisait trembler Sieyes?... n'y avait-il aucun moyen de calmer ses frayeurs?

§ 22.

Après le 30 prairial, le corps législatif, voulant raviver l'esprit public et rendre les citoyens à l'entier exercice de leurs droits, ne crut pas qu'un gouvernement républicain pût subsister sans la liberté d'écrire et de parler.

On n'avait pas oublié l'influence de l'ancienne société des jacobins sur les événements déplorables de notre révolution; mais on se rappelait aussi la part qu'elle avait eue à l'énergie nationale, qui la fit triompher de tous ses ennemis, et l'on pensa que, dans les circonstances où se trouvait la république, le rétablissement des so-

ciétés politiques ne pouvait avoir qu'un résultat heureux. En conséquence, la liberté de la presse et le droit qu'avaient les citoyens de se réunir pour s'occuper de leurs intérêts politiques furent proclamés...

Prévoyant l'effet que ne pouvait manquer de produire la détente, sans précaution aucune, de ressorts si puissants et trop long-temps comprimés, le conseil des cinq-cents, sur le rapport du citoyen Berlier, s'empressa d'adopter le projet de loi sur la répression des délits de la presse, dont ce représentant du peuple l'avait déjà entretenu.

L'examen de cette résolution au conseil des anciens prouva combien il était difficile de faire une bonne loi sur cette matière. Chargé d'en faire le rapport, Garat en discuta toutes les dispositions en présence des grands principes qui consacrent cette liberté précieuse, la première dans l'organisation politique, parcequ'elle est la garantie de toutes les autres.

Obligé de proposer le rejet du projet de loi, il établit, dans son éloquente discussion, non pas seulement les motifs qui ne permettaient pas de l'admettre, mais les dispositions qu'il fallait lui substituer pour qu'il fût admis.

« On ne vous accusera point, dit-il, de laisser

» échapper des regrets sur ce qu'on ne soumet
» point les écrits périodiques, les journaux, à
» d'autres lois que tous les autres ouvrages pu-
» bliés par la presse. S'il est vrai qu'ils peuvent
» avoir plus d'inconvénients, certes il est plus
» évident encore qu'ils peuvent avoir plus d'a-
» vantages.

» Il est de la sagesse des législateurs et de la
» profondeur de leurs vues, d'excuser dans ces
» compositions précipitées les erreurs qu'elles ne
» peuvent éviter, les passions qu'elles engendrent
» et qu'elles exaltent, les perquisitions et les
» soupçons qu'elles hasardent... Oui, il est de
» notre devoir de laisser à la république ces agi-
» tations, qui, loin d'être un principe de des-
» truction, sont un principe de vie, et de vie im-
» mortelle. Qu'est-ce que des législateurs, des di-
» recteurs, des fonctionnaires irréprochables peu-
» vent redouter d'injustes accusations qui durent
» un jour, et qui le lendemain s'évanouissent? des
» nuages qui jettent quelque obscurité sur des
» noms qui avaient de l'éclat!... Et quel est celui
» d'entre nous, quel est le républicain qui, au
» milieu des larmes qu'il donnerait à une gloire
» méritée et perdue, ne s'écrierait pas, comme
» autrefois les enfants généreux de l'Helvétie: Que
» la France soit libre, et que nos noms périssent!

» Il faut que l'on sache, continue l'orateur,
» que la loi ne protège ni la vanité ni la gloire...
» Elle permet à la satire de pulvériser les vaines
» ou folles prétentions à l'esprit, au talent; elle
» lui permet même d'attaquer les titres du génie,
» qu'elle ne peut détruire. La loi garde le silence
» quand les Cotin sont traduits en ridicule, en
» plein théâtre, par les Molière; elle garde en-
» core le silence quand les Molière y sont tra-
» duits par les Cotin. »

Tous les représentants du peuple qui prirent part à la discussion témoignèrent un égal amour, un égal respect pour la liberté de la presse. Baret, pour toute mesure, voulait seulement que *tout auteur, imprimeur*, ou *distributeur* d'un écrit quelconque, dans lequel un ou plusieurs individus, fonctionnaires publics ou simples particuliers, se trouveraient directement attaqués, fût tenu d'envoyer un exemplaire de cet écrit à tous ceux qu'il pouvait concerner, sous peine, à défaut de justifier de cet envoi, d'être *poursuivi et puni comme un lâche diffamateur*.

Le 4 thermidor, le conseil des anciens rejette la résolution.

Le 6, le conseil des cinq-cents nomme une commission de cinq membres chargée de présenter un nouveau projet de loi, mais rapporte

en même temps l'article 95 de la loi du 19 fructidor, qui tenait la presse sous la censure du directoire.

Le 7, un message du directoire dénonce aux deux conseils l'audacieuse licence des journaux, et représente combien il était urgent de la réprimer.

Malgré ce message, le conseil des anciens, avant d'avoir reçu un nouveau projet du conseil des cinq-cents, adopte la résolution qui enlevait au directoire le droit de répression sur les journaux, que lui avait accordé la loi du 19 fructidor.

Les journalistes, délivrés de toutes entraves, gardèrent moins de mesures que jamais, et les sociétés politiques ne crurent pas devoir rester en arrière des journaux, ni prendre un moindre essor. Cependant le ministre de la police générale, dans son rapport contre ces sociétés, convient que « leurs premiers pas furent mesurés; que » le courage et l'énergie ne dédaignèrent point » d'abord les conseils et le langage d'une prudence » éclairée. Les citoyens, ajoute-t-il, accouraient » en foule; et cet heureux concours prouvait aux » ennemis de la liberté que, malgré tant de sen» sibles pertes, après de si longues persécutions » et les dégoûts les plus amers, les rangs des ré-

» publicains ne s'étaient point éclaircis ni leur
» généreuse ardeur épuisée. »

Les résultats qu'on attendait de leur concert furent loin de se réaliser. Malheureusement parmi eux s'introduisirent des hommes qui y parurent comme un épouvantail. Ces grandes réunions politiques, qui n'auraient dû consterner que les ennemis de la révolution, épouvantèrent en effet, au lieu de rassurer, les citoyens faibles, qu'elles devaient rallier pour les combattre; et des membres du corps législatif ne purent eux-mêmes se prémunir contre les alarmes que les ennemis des sociétés politiques surent adroitement leur inspirer.

La salle du Manége, dans laquelle alors la société se rassemblait, faisait partie de l'enceinte extérieure du palais des anciens, était attenante au jardin des Tuileries. La commis sion des inspecteurs, qui y exerçait la haute police, fait en comité général un rapport sur les rassemblements nombreux qu'y attiraient les séances des nouveaux jacobins, et l'effroi qui en bannissait les paisibles habitués. Le 8 thermidor la salle du Manége fut fermée.

M. de Cornet, dans sa notice, nous apprend que, pour assurer l'exécution de cette mesure, on se borna à placer une sentinelle, avec la con-

signe de se retirer dès que l'on paraîtrait vouloir lui faire la moindre insulte, et que *la sentinelle fut respectée*. M. le comte ajoute : les jacobins *transportèrent ailleurs leurs tréteaux*.

Ce n'est pas ainsi que s'exprimait l'ancien membre de la commission des inspecteurs (qui est toujours le même M. Cornet), lorsqu'il parlait des sociétés politiques au nom du conseil des anciens. Au moment même où il leur ferme la salle du Manége, non seulement il les rassure sur le droit qu'elles ont de se rassembler, mais il proclame la *restauration des réunions politiques comme une victoire que les républicains viennent de remporter*. Il déclare *qu'elles sont le temple où doit être entretenu le feu sacré du patriotisme*.

Il est vrai que l'arrêté ne s'accorde pas trop avec le rapport : car les anciens, qui avaient autant besoin que les autres citoyens d'être réchauffés par *le feu sacré du patriotisme*, ne devaient pas, s'ils regardaient ces sociétés comme le temple où il devait être entretenu, en éloigner le foyer de leur enceinte; et cependant ils décident qu'aucune société particulière, s'occupant de questions politiques, ne peut tenir ses séances dans l'enceinte extérieure du conseil.

Cet arrêté avait été pris, en comité secret, dès le 2 thermidor; l'exécution en fut ajournée au 8,

veille de l'anniversaire du jour où la France fut délivrée de la tyrannie de Robespierre, et où la fameuse société sur laquelle il avait pris trop d'empire fut fermée. On voulait sans doute que cette mesure servît de prélude à l'anniversaire de cet heureux jour, qui eût été bien plus heureux encore, si la plus odieuse réaction n'avait pas succédé à la plus affreuse tyrannie.

Le plus acharné des réacteurs, celui qui après le 9 thermidor ne cessa de poursuivre les républicains échappés à la sombre inquiétude de Robespierre, qui osait appeler *la queue* de ce monstre les hommes les plus marquants par leur énergie, *Courtois*, ne pouvait négliger une si belle occasion de signaler de nouveau ses fureurs. Aussi le citoyen Cornet est à peine descendu de la tribune, qu'il s'élance à la poursuite des jacobins que le conseil des anciens venait de mettre à la porte de la salle du Manége; qu'il dénonce le vaste plan d'une conspiration, dont le but n'est rien moins que de recréer une *convention* et de rappeler le règne de la terreur.

« .... Citoyens législateurs, s'écrie-t-il, les » *Hébert*, les *Ronsin*, les *Chaumette*, les *Robes-* » *pierre*, viennent de renaître de leurs cendres. Le » tribunal de Vendôme a tué *Babœuf;* mais Ba- » bœuf a laissé des héritiers. Le maître est mort;

» ses exemples et ses plans respirent... Et qu'on
» ne regarde pas comme une exagération de la
» peur la civique dénonciation que je fais à cette
» tribune. *Cassandre* ne fut pas crue chez les
» Troyens, et Troie périt. Les Athéniens se défiè-
» rent de leurs fidèles orateurs, et Athènes fut
» vendue à Philippe... Déjà tous les vieux maté-
» riaux de l'ancien édifice qu'on regrette sont mar-
» qués et mis en rang pour servir à sa reconstruc-
» tion... Les mains qui doivent travailler à la
» nouvelle Babel sont toutes prêtes... On enrôle
» publiquement; on paie pour assister aux séances
» de la société.

» D'honnêtes hôtelleries sont ouvertes, où déjà
» la libéralité des grands architectes *réconforte*,
» par d'abondantes libations gratuitement prodi-
» guées, les entrailles altérées des mercenaires qui
» travaillent, sous leurs ordres, au grand œuvre.
» Il suffit d'être du *noyau* pour avoir part à ces
» populaires largesses... Pour inspirer de la con-
» fiance aux plus pusillanimes, on produit avec
» affectation de prétendues listes qui contien-
» nent les noms de plus de deux cent cinquante
» membres des deux conseils... Des dépôts d'ar-
» mes, des munitions de guerre, seront bientôt
» à la disposition des chefs... Le directoire régé-
» néré offusque... Premier travail : déjà les têtes

» de deux de ses membres ont été demandées;
» l'une implicitement, l'autre formellement et
» avec audace. Ce succès obtenu, les trois autres
» directeurs, ou donneront complaisamment leur
» démission, ou, en cas de refus, on saura les y
» forcer.

» Second travail: on offre un appât trompeur
» à l'ambition des conseils... On suppose que les
» membres de ces conseils doivent être des ambi-
» tieux, et l'on feint de désirer que toute la puis-
» sance, même celle qui tient à son exécution,
» réside en eux seuls.... parcequ'on sait bien
» que là où il y a sept cents têtes qui gouvernent,
» personne ne gouverne... *Des fers, des pleurs,*
» *du sang, des bourreaux, des échafauds,* voilà le
» but du gouvernement paternel que nous pré-
» pare cette généreuse secte, digne postérité de
» celle que thermidor a foudroyée!... Plusieurs
» membres d'anciens comités révolutionnaires,
» hideux de forfaits, sont déjà réinstallés sur les
» listes, jusqu'à ce qu'ils le soient sur leurs siéges,
» pour la plus grande prospérité de la nation...
» Leurs secrets sont écrits sur leurs fronts... et
» jusque dans leur silence... Les mouvements
» des chefs annoncent l'existence de la trame.
» Quelques démarches, quelques paroles indis-
» crètes en ont éclairé le tissu. Ainsi s'est décou-

» vert un ténébreux comité, dit d'instruction,
» composé de trente-neuf frères. Ainsi s'est dé-
» couverte une autre réunion plus ténébreuse en-
» core, vrai comité de recherches, de onze mem-
» bres, l'élite des trente-neuf, ayant derrière elle
» une espèce de directoire, en qui réside tout
» Israël !... »

Après avoir fait une révélation qui pouvait jeter l'alarme dans toute la république, avoir dénoncé une suite de faits tous plus atroces les uns que les autres, et qui remplissent sept colonnes du moniteur, Courtois est aussi bénin dans ses conclusions, qu'il est furibond dans tout le cours de sa diatribe.

« La conclusion de ma motion d'ordre, dit-il,
» n'est que pour prémunir mes collègues contre
» les piéges qu'on pourrait leur tendre, et les invi-
» ter à se tenir serrés autour de l'arche sacrée de
» la constitution, seul point de salut qui reste aux
» républicains dans la cause actuelle... » *Moniteur*.

Après une discussion assez orageuse, le conseil se forme en comité général. De toutes parts on demande des preuves au dénonciateur, on le somme de nommer les auteurs des projets qu'il vient de révéler. Courtois répond par une pasquinade. « Je somme moi-même, dit-il, le député qui
» a dîné hier chez Leclerc des Vosges, de se lever

» et de répondre aux faits que je vais articuler. » Ce dîner était une fable. Tout le monde attend inutilement que le convive de Leclerc des Vosges se présente. Après un long silence, Courtois, bien sûr de ne pouvoir être démenti, déclare que, *dans ce dîner, il avait été question d'assassiner deux membres du directoire, de ressusciter le régime de la terreur, d'établir une convention, et de proclamer ensuite la royauté !...*

Le conseil, au lieu de sommer, à son tour, Courtois de nommer le député qui refusait de répondre à son interpellation (ce qui eût fort embarrassé le dénonciateur), arrête, après d'assez longs débats, que sa prétendue motion civique demeurera déposée à la commission des inspecteurs; charge cette commission de *réunir tous les faits, tous les renseignements qui prouvent l'existence de cette conspiration, et d'en faire un rapport dans le plus court délai possible.*

Pour donner plus de poids à ses révélations, Courtois déclara qu'il avait prévenu le directoire de *tous les faits énoncés dans son opinion.* Par le directoire, Courtois entendait sûrement le président Sieyes, seul membre du directoire avec lequel il fût en relation, et avec lequel il est bien probable que le projet de dénonciation avait été concerté.

Il serait difficile de rendre les impressions diverses que produisit la dénonciation de Courtois. Tous les républicains, même les plus modérés, en furent indignés, et elle releva l'audace de tous les ennemis de la révolution.

Le *haro* sur les jacobins a été et sera dans tous les temps un appel à la contre-révolution, dans la bouche de tous ceux qui veulent renverser l'ordre constitutionnel, républicain, ou monarchique. Aujourd'hui même, ne sont-ce pas de prétendus jacobins qui défendent les principes sur lesquels les trônes sont assis, et qui en assurent la solidité?

Telle fut la fausse attaque qu'employa Bonaparte lorsqu'il entreprit de substituer au régime républicain le gouvernement militaire, qui n'est autre chose que le despotisme en action. Il supposa avec Sieyes et Courtois que les jacobins avaient eux-mêmes résolu le renversement de la constitution, pour rétablir le régime de la terreur, et ce fut en effrayant tous les hommes faibles des deux conseils de ce fantôme hideux, en les appelant à combattre contre les prétendus fauteurs d'un régime également abhorré de tous les partis, qu'on les déplaça du poste qu'ils devaient défendre; qu'on les détermina à abandonner le pacte social qui seul pouvait maintenir la république

et préserver la France des horreurs de l'effroyable despotisme, comme des fureurs d'une insensée démagogie.

Le 13 thermidor, le citoyen Cornet fait un rapport au nom de la commission des inspecteurs, chargée de vérifier les faits dénoncés par Courtois; et, au lieu d'apporter des preuves au soutien de la dénonciation, le rapporteur propose un message pour demander au directoire les renseignements que n'avaient pu fournir toutes les recherches de la commission, quoique le dénonciateur lui-même en fît partie.

Le 17, le directoire envoie au conseil des anciens le rapport du ministre de la police générale, contenant tous ceux que lui-même a pu se procurer, et d'où il résulte qu'en cumulant tous les reproches qu'on était en droit d'adresser à la société du Manége, la grande conspiration était une chimère.

Je suis loin d'excuser *les transgressions*, *les irrégularités*, objets des plus sérieuses observations du ministre. Il est certain qu'une réunion de citoyens, étrangère à toute représentation du peuple, ne pouvait prendre le titre de société populaire, parler au nom du peuple; que l'organisation de commissions diverses, la nomination de *rapporteurs*, de *régulateurs*, d'*annotateurs*,

tendaient à faire de cette société un corps délibérant, tandis qu'elle ne devait se livrer qu'à de simples discussions politiques; mais tout ce qu'on pouvait conclure de cette marche irrégulière, c'était le besoin d'une loi organique des sociétés politiques, et non une conspiration.

Le besoin de cette loi se faisait d'autant plus sentir, que ce n'était pas seulement de simples irrégularités qu'on avait à reprocher à celle de la rue du Bac. Devenue plus nombreuse après son expulsion de la salle du Manége, elle ne réfléchit pas assez qu'elle allait encore donner plus d'ombrage à ses ennemis; qu'en croissant en nombre, elle devait également croître en prudence, en circonspection.

On ne pouvait faire un crime à ses membres de crier contre les traîtres, contre les dilapidateurs; mais leurs cris, sans cesse renouvelés, dégénéraient en vociférations et semblaient accuser les sages lenteurs de la justice, le zèle des autorités chargées de poursuivre ceux qu'ils ne cessaient de dénoncer, et contre lesquels il fallait commencer par réunir des preuves.

L'acharnement avec lequel ils provoquèrent la mise en accusation des anciens directeurs indigna; d'indiscrètes motions, des discours d'une exaltation extravagante, des menaces mêmes

qu'ils étaient heureusement dans l'impuissance d'accomplir, accréditèrent les alarmes que leur nom seul inspirait.

Je dis plus : les fureurs que manifestèrent des individus qui appartenaient à cette réunion, dont aucun frein n'arrêtait les passions haineuses, étaient d'autant plus propres à mettre le trouble dans la société, que leur violence était excitée par d'adroits contre-révolutionnaires bien plus furieux, qui ne cessaient de les exaspérer, pour les porter aux derniers excès; qui, pour leur mettre le poignard à la main, commençaient eux-mêmes à prendre l'initiative de l'assassinat.

Au reste, il est démontré aujourd'hui qu'il y avait plus de délire que de dépravation dans l'ensemble de la réunion de la rue du Bac.

Lorsqu'au sein des assemblées constituées pour défendre les principes d'une monarchie constitutionnelle, on a vu des hommes professer hautement les maximes du pouvoir absolu, en provoquer le rétablissement, vouloir saper les bases du gouvernement représentatif avec les pouvoirs qu'ils tiennent de lui, peut-on s'étonner que, sous le régime républicain, les membres d'une société politique, qui ne pouvait ni faire de lois ni détruire celles qui étaient faites,

à qui l'acte constitutionnel ne laissait que l'exercice de la parole, que le droit de s'entretenir de leurs intérêts les plus chers, ne se soient pas tous également renfermés dans les limites d'une sage liberté; que, dans des moments où la république était en péril, il en soit sorti des motions d'un patriotisme délirant? Et le plus souvent ces étincelles de démagogie ont été étouffées dans le sein de la société par ceux mêmes qu'on supposait plus susceptibles d'en être embrasés.

A la dernière séance tenue au Manége, le jour même où la société attendait l'arrêté qui les expulsait, une provocation à la révolte est proférée. On crie : *Aux armes!... Aux armes!... Marchons contre nos oppresseurs!...* Ces cris ne sont pas plus tôt entendus, que le provocateur est précipité de la tribune. Reconnu pour un ancien espion, nommé Lavalette, il est arrêté par les membres de la société, et conduit par eux à la commission des inspecteurs des anciens.

Un membre de la société propose une adresse au corps législatif, pour demander la révision de la loi du 22 floréal, qui avait confirmé les élections des assemblées scissionnaires, à l'une desquelles on devait la nomination de Courtois. Dans le principe, il est certain que les opérations de simples fractions électorales étaient ir-

régulières, et ne devaient produire aucun effet; mais les députés élus ayant été admis par le corps législatif, et le 30 prairial ces élections ayant été respectées, une pareille motion ne pouvait tendre qu'à jeter une pomme de discorde dans la représentation nationale. Félix Lepelletier monte vivement à la tribune et la fait rejeter.

Toutes les fois, au contraire, qu'on proposait de seconder les efforts bien intentionnés des représentants du peuple, de s'engager par des serments solennels à défendre la constitution, à s'opposer au retour du régime qu'on les accusait de vouloir faire revivre, le *Moniteur*, qui n'était pas le journal des jacobins, nous apprend lui-même que ces propositions étaient reçues avec acclamation, que les serments étaient toujours prêtés unanimement et avec enthousiasme.

Aux yeux de Sieyes cet enthousiasme, ces acclamations n'étaient que jongleries. A l'entendre, l'éminent danger de la république était tout dans la rue du Bac. Une motion sortie de ce lieu infernal lui paraissait plus redoutable et devait être plus redoutée que tous les canons des puissances ennemies braqués contre nous !... C'était de la guerre de la rue du Bac qu'il fallait, par-dessus tout, s'occuper. Il ne se passait pas une séance au directoire que nos délibérations les

plus sérieuses ne fussent interrompues par quelque rapport des éclaireurs envoyés par Sieyes à la découverte. Sieyes, enfin, ne cessait d'entretenir des attaques formidables de la rue du Bac même le corps législatif, et particulièrement le conseil des anciens.

Le directoire, persuadé qu'une prompte organisation des sociétés politiques, loi promise depuis long-temps par les deux conseils, loi invoquée par les membres mêmes de la société qui, chaque jour, en rendait la promulgation plus pressante, pouvait seule calmer les frayeurs de leur collègue, prit, comme moyen unique de l'obtenir, la résolution de suspendre une réunion qui excitait tant de clameurs.

L'anniversaire du 10 août en fit remettre l'exécution au 26 thermidor. Sieyes, qui, le 23, harangue le peuple français au Champ-de-Mars, et que cette résolution eût dû rendre plus circonspect, qui, la veille d'ordonner la clôture d'une société, devait au moins quelques égards aux membres qui la composaient, oublie toute convenance, désigne à l'animadversion publique non seulement les hommes auxquels le directoire allait fermer la tribune populaire, mais les républicains énergiques répandus dans toute la France, les accuse d'organiser le régime de la

terreur, et trouve le secret de transformer une fête républicaine en une séance de diffamation.

§ 23.

Les fêtes nationales, sous le gouvernement de la république, se célébraient avec une solennité digne du peuple qui y assistait. Un vaste amphithéâtre s'élevait au Champ-de-Mars, sur lequel se plaçaient les membres du directoire exécutif, entourés des autorités constituées, des gens de lettres, des orateurs, des savants dont alors l'institut offrait un si heureux assemblage. Les artistes les plus distingués de la capitale se réunissaient pour faire entendre, à des millions de spectateurs, une musique délicieuse; des voix savantes et harmonieuses chantaient les hymnes à la liberté, ces chefs-d'œuvre de nos poëtes français, et que le Français n'entendit jamais qu'avec transport.

La pompe militaire relevait encore l'éclat dont s'environnait la puissance civile, et les guerriers qui assistaient à ces fêtes n'y paraissaient que pour rassurer les citoyens; leur présence n'était destinée qu'à leur montrer leurs défenseurs.

Le chef momentané du gouvernement de la république, le président du directoire exécutif devait, en ces jours solennels, du haut de la

tribune du Champ-de-Mars, annoncer à la France tout ce qu'on avait fait, tout ce qui restait à faire pour elle; nos efforts et nos succès, nos victoires, nos revers mêmes !... Mais, dans tous les cas, le discours de l'orateur du gouvernement devait être digne de la grande nation à laquelle il s'adressait, il ne devait parler de l'énergie des républicains que pour rassurer les amis de la république et frapper de terreur ses seuls ennemis.

Aux discours, aux chants civiques succédaient les jeux, les courses à pied, les courses à cheval, les courses des chars antiques, où l'adresse, l'agilité et la force se disputaient le prix; et des évolutions militaires terminaient la fête en faisant briller aux yeux du peuple les armes qui devaient le défendre.

Malheureusement, dans ces solennités, le président n'était pas obligé de soumettre sa harangue au directoire, au nom duquel il parlait, et Sieyes, le 25 thermidor, abusa scandaleusement de la liberté qu'il avait de le faire parler.

Dans un moment où l'étranger menaçait nos frontières, où la moindre division pouvait nous devenir funeste, lorsque le peuple se pressait autour de ses magistrats pour être rassuré sur le sort de la patrie, et que toute notre force était dans notre union, Sieyes se lève et proclame

à la face des nations que la France est menacée du régime de 1793, que le projet de rétablir la terreur existe. Il suppose que les auteurs de cet horrible projet parcourent la France pour la désorganiser. Et quels seraient ces prétendus désorganisateurs? les républicains les plus prononcés. A quels signes, à quels propos les reconnaîtra-t-on? à leurs cris contre les dilapidateurs, à leurs vociférations contre les traîtres!

« Leur but, s'écrie-t-il, n'est certes point la » justice. Ce qu'ils veulent, c'est enivrer le public » de défiance; c'est porter la confusion et le dé- » couragement dans les esprits; c'est pousser les » Français au désespoir; c'est maîtriser tout dans » le trouble; c'est gouverner, en un mot, à quel- » que prix que ce soit... Français, vous savez » comme ils gouvernent. »

Au reste, Sieyes se peint lui-même dans le tableau des faux républicains qu'il dénonce.

« Gardez-vous, dit-il dans sa délirante fureur, » de regarder comme des républicains ceux qui, » dans le renversement d'un gouvernement, ne » voient que le droit de renverser, dans tous les » temps, tout ce qui embarrasserait leur ambition » individuelle; ceux qui pensent *qu'affermir est* » *toujours une lâcheté, détruire toujours une* » *gloire!...* qui déchireraient de leurs propres

» mains le gouvernement qu'eux-mêmes auraient
» formé, parcequ'un gouvernement, fût-il leur
» ouvrage, ne pourrait jamais accomplir à leur
» gré tous les projets de leur avidité, tous les dé-
» lires de leur fureur! »

Ah! sans doute, il fallait être en garde contre des brouillons d'une espèce si dangereuse! il fallait se garder de Sieyes, qui a trop prouvé, au 18 brumaire, qu'*affermir était à ses yeux une lâcheté, détruire une gloire!...*

Quels faits pouvaient autoriser un président du directoire à se permettre une sortie aussi intempestive?... Était-ce là le langage que devait tenir un premier magistrat du peuple à la tribune nationale du Champ-de-Mars, au moment où des milliers de citoyens venaient chanter avec nous des hymnes à la liberté? Mais Sieyes était coupable! ses cris étaient ceux d'un furieux qui se voit arracher son masque! Ces terribles jacobins qui devaient mettre à feu et à sang toute la république lui restèrent fidèles, et Sieyes a trahi!...

Ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est que l'impertinente harangue releva l'audace de tous les ennemis de la liberté. Fidèles échos de Sieyes, tous firent chorus avec lui; tous crièrent plus haut que jamais sur ceux qu'il leur plaisait d'ap-

peler des jacobins; tous s'en firent un titre, pour achever de répandre la terreur dans tous les départements qu'ils infestaient. L'annonce de la clôture de la société de la rue du Bac, trois jours après cette furieuse diatribe, accrédita encore les sinistres projets qu'elle dénonçait, et qui n'étaient que la répétition des prétendues révélations de Courtois, que Sieyes avait lancé en enfant perdu sur les jacobins avant de les attaquer lui-même.

Il était impossible que les journaux laissassent sans réponses des dénonciations faites avec tant d'éclat par le président du directoire exécutif. Dans les feuilles périodiques qui se paraient des couleurs du patriotisme, l'orateur du Champ-de-Mars fut dénoncé, stygmatisé comme un ennemi des républicains. Celle qui se distingua le plus par sa violence fut le *Journal des hommes libres*, qui, une fois privé de la surveillance de son fondateur, devint l'effroi des amis d'une sage liberté[1].

[1] « Lorsque cette feuille, véritablement démagogique, fut surnommée le *Journal des hommes tigres*, fait observer la *Biographie des contemporains*, M. Charles Duval, ancien membre de l'assemblée législative et de la convention, exilé par suite de la loi d'amnistie, *avait cessé de coopérer à sa rédaction*. M. Duval, ajoutent les biographes,

Barras ne fut pas plus épargné que Sieyes; mais Barras, qui savait que la liberté de parler et d'écrire à tort et à travers contre ceux qui gouvernent tenait au régime républicain, affecta de mépriser ses détracteurs, et garda le silence. Sieyes seul jetait les hauts cris.

Le 29 thermidor, Béerenbrock, membre du conseil des anciens, dénonce le *Journal des hommes libres;* Régnier appuie la dénonciation, et Garat lui-même ne dédaigne pas de se faire le champion du patriotisme de Sieyes. Persuadé, d'après ses propres sentiments sans doute, qu'un auteur qui a défendu la liberté par ses écrits ne pourrait jamais devenir un traître, il relève avec indignation les imputations faites à l'un des premiers défenseurs des droits du peuple, et les feuilles qui les contenaient sont adressées au directoire pour appeler sur les coupables la vengeance des lois.

n'était point un homme sanguinaire. Aucune proposition odieuse, aucune mesure de proscription, ne se rattache à son souvenir; et on lui doit plus particulièrement la justice de reconnaître qu'à l'époque du 7 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il fut un de ceux qui attaquèrent avec le plus de courage et de force le tyran qui périt dans cette journée.» (*Voyez* tom. VI, art. Duval (*François-Marie-Charles.*)

Le 2 fructidor, le directoire annonce au conseil des anciens que le *Journal des hommes libres* est livré à l'accusateur public du département de la Seine; et, le 4, dénonce au conseil des cinq-cents les feuilles périodiques de tous les partis, et le presse de revenir sur les dispositions qui ont fait rejeter sa résolution relative aux délits de la presse.

« Les écrivains audacieux, porte ce second message, se divisent toujours en deux bandes, dont les suggestions, les inspirations produisent les mêmes effets. Ils marchent séparés, mais ils se rejoignent à un point désigné; ils suivent deux routes opposées, mais le tombeau de la constitution est le lieu de leur commun rendez-vous. La mort du gouvernement est le mot de ralliement de leurs cohortes impies. »

Le double message, loin de calmer les esprits, excita une fermentation générale. Le journal frappé, et tous ceux qui se voyaient menacés de l'être, royalistes ou jacobins, continuèrent d'attaquer, avec une égale fureur, le directoire, les deux conseils, toutes les autorités qui ne marchaient pas à leur gré. Sieyes, plus tourmenté de ce débordement littéraire que de celui qui menaçait nos frontières, ne nous entretenait que de misérables rapsodies. Au lieu d'attendre tran-

quillement la loi sur la liberté de la presse, réclamée par notre dernier message, nos séances se passaient à délibérer sur des pamphlets, sur des placards injurieux, sur des affiches incendiaires, qui ne méritaient que notre mépris. Cette guerre intestine contre tous les folliculaires absorbait un temps précieux, accroissait l'audace des conspirateurs, et remplissait ainsi le but que se proposaient les libellistes aux gages de l'étranger.

Pour en finir avec son président, le directoire se vit obligé de faire, si je puis m'exprimer ainsi, *une macédoine* de tous les pamphletaires, de faire arrêter tous les journalistes, tous les mécontents que Sieyes avait faits.

L'article 144 de la constitution *autorise le directoire, s'il était informé qu'il se tramât quelque conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de l'état, à décerner des mandats d'amener et des mandats d'arrêt contre ceux qui en étaient présumés les auteurs et les complices.*

A défaut de la loi que nous avions demandée, le directoire, en vertu de cette disposition constitutionnelle, *décerne des mandats d'arrêt contre les auteurs et imprimeurs du Bulletin officiel des armées coalisées, de la Parisienne, de la Quotidienne, du Courrier de Paris, du Démocrate, du*

*Miroir, de la Feuille du jour, du Nécessaire, des Hommes libres, du Grondeur, du Défenseur de la patrie* faisant suite à *l'Ami du peuple*, et ordonne *d'apposer les scellés sur les presses et les cabinets des auteurs et imprimeurs de ces journaux.*

Quoique les journalistes eussent transgressé toutes les bornes, le corps législatif, ayant rapporté l'art. 35 de la loi du 19 fructidor, qui soumettait la liberté de la presse à la censure du directoire, il me parut que c'était étrangement torturer l'article 144 de la constitution, invoqué pour sévir contre eux. Entièrement de l'avis de Garat, qu'*il fallait que les chefs d'un gouvernement fussent plus occupés du bonheur du monde que de leur vanité; qu'au lieu de repousser toutes les vérités, ils devaient appeler toutes les attaques mêmes qui pouvaient les éclairer*, je répétai à mes collègues la profession de foi sur la liberté de la presse que, dès les premiers jours de la révolution, j'adressai aux nobles bretons qui se plaignaient de la licence des écrits publiés contre leurs priviléges.

« Qu'on m'apporte, leur dis-je, le libelle dans » lequel je sois le plus indignement traité; et, au » bas de l'outrageant écrit, je me féliciterai de ce » que la presse n'est plus employée seulement

» à nous transmettre des idées servilement con-
» venues et arrêtées entre un homme de la po-
» lice et le malheureux soumis à sa férule ; de
» ce que la voix de l'humanité et de la philoso-
» phie pourra librement se faire entendre ; de ce
» que le génie, enfin, n'aura plus d'autre censeur
» que la raison. »

L'arrêté, pris à une simple majorité, adressé au conseil des cinq-cents le 17 fructidor, veille d'une journée mémorable qu'il était bien propre à rappeler, fut reçu comme l'avant-coureur de quelque coup d'état, excita des réclamations générales. Après une discussion qui se prolongea pendant deux séances, le conseil arrête que la commission relative aux délits de la presse fera son rapport dans trois jours, et que les séances s'ouvriront tous les jours à dix heures, jusqu'au moment où les lois nécessaires pour assurer le service de l'an 8, et celles sur la presse et les sociétés politiques, seraient rendues.

Dès le 21, Berlier propose un projet de loi sur les sociétés politiques, dont l'impression est ordonnée.

Les cris d'alarme de Sieyes, ses violentes poursuites contre quiconque osait écrire ou parler, augmentèrent encore le nombre de ses ennemis, firent croire de plus en plus à ses si-

nistres projets. Des représentants du peuple, les plus marquants, fatigués de la lutte que ses continuelles provocations introduisaient dans le corps législatif, et ne concevant pas quel pouvait être son but, invitèrent les membres du directoire à s'assembler chez l'un de nous, pour savoir définitivement à qui on en voulait et ce qu'on voulait.

La conférence eut lieu chez le directeur Barras.

« Votre président, nous dit celui qui portait la parole, a dénoncé solennellement à la » France entière une foule de désorganisateurs, » qui ont formé la coupable entreprise de substituer le régime de la terreur au régime des » lois, et ne cesse de tenir le même langage. » Veuillez nous déclarer quels sont ces hommes » atroces. Il est d'autant plus urgent de les connaître, que la manière dont on les signale exposerait infailliblement les hommes les plus attachés à la république à des méprises dangereuses » qui compromettraient non seulement leur personne, mais le gouvernement lui-même.

» Ces audacieux perturbateurs, a-t-on dit, ces » ennemis de tout ordre social, sont ceux-là mêmes » qui déclament le plus contre les dilapidateurs, » qui protestent avec plus d'énergie de leur attachement à la république !

» Quels sont les hommes plus indignés que » nous de toutes les dilapidations, qui crient » plus haut contre leurs auteurs? quels citoyens » prononcent plus énergiquement que nous *les* » *cris de vive la république*, qu'on semble vouloir » confondre avec les vociférations des hommes » féroces qui auraient formé le projet de la dé» truire?

» —C'est à moi, reprit Sieyes, que ce discours » s'adresse; c'est à moi d'y répondre.» Et alors, au lieu de chercher à dissiper les inquiétudes que son discours au Champ-de-Mars avait inspirés, Sieyes battit la campagne, déclama avec véhémence contre les ennemis du gouvernement, sans en désigner aucun; conclut de l'effervescence de quelques membres des sociétés populaires, de l'attaque de quelques journalistes, non seulement qu'on en voulait à sa personne, mais qu'on avait conçu le projet de renverser le directoire. «Ce que j'ai dit, ajouta-t-il, je le » pense; je le dirais encore... Les hommes que » j'ai signalés sont connus; il n'y a point de mé» prises à craindre.

» —Si vous les connaissez si bien, lui répli» qua-t-on, encore une fois nommez-les-nous, et » réunissons-nous pour déjouer leurs projets.

» —Et comment nous réunir au sein de tous les

» éléments de la discorde, continua Sieyes, quand
» tous les jours des représentants du peuple ap-
» plaudissent eux-mêmes à leurs vociférations,
» quand c'est l'énergie des membres les plus in-
» fluents des deux conseils qu'ils invoquent dans
» leurs fureurs?

» — Ainsi, reprennent vivement les députés qui
» assistaient à cette séance, c'est nous que vous
» accusez! Quand nous vous demandons le nom
» de ces hommes dangereux, que vous avez peints
» des plus horribles couleurs, vous osez, sans
» les nommer, nous dire que toute leur force est
» dans notre énergie, et vous nous enveloppez
» ainsi nous-mêmes dans la vague de vos dénon-
» ciations!

» Nous étions venus dans l'intention d'avoir
» une franche explication avec tous les membres
» du directoire, et particulièrement avec son pré-
» sident; mais nous voyons à regret que nous
» ne pouvons pas plus espérer de sa franchise
» que de sa confiance; l'énergie des représentants
» du peuple, qui devrait le rassurer, l'épouvante!

» Que cependant le directoire réfléchisse bien
» que, s'il tarde à se rallier aux hommes éner-
» giques, les seuls sur lesquels il puisse compter,
» nous saurons, avec eux et sans lui, sauver la
» république; que nous confondrons ses enne-

» mis, sous quelque masque qu'ils se présentent,
» à quelque rang qu'ils soient élevés! »

En prononçant ces derniers mots, les regards se fixèrent sur Sieyes, qui baissa les yeux et garda le silence.

Tous les autres membres du directoire, qui s'étaient flattés que Sieyes profiterait de cette conférence pour effacer les impressions fâcheuses d'un discours dont il n'avait pas assez calculé les conséquences, furent justement alarmés de la manière dont elle se terminait, prirent l'engagement formel de se rallier plus que jamais à la représentation nationale, n'hésitèrent pas à se prononcer contre toute atteinte qu'on oserait lui porter, et protestèrent de ne jamais dévier de la ligne que suivraient les plus énergiques de ses membres.

Mais c'eût été à Sieyes à calmer les esprits, que son fatal discours avait exaspérés. Les députés se retirèrent plus mécontents qu'ils n'étaient entrés, plus convaincus que jamais de la malveillance de notre président, de ses projets sinistres.

Cette conviction, qu'accrut encore la conduite ultérieure de Sieyes, fut telle, qu'un des plus braves défenseurs de la république, le général Jourdan, monta le 27 fructidor à la tribune, et proposa de déclarer la patrie en danger.

Épouvanté par ce cri d'alarme, « Voyez-vous » enfin, me dit Sieyes, où l'on nous conduit? » Qui peut calculer les suites de cette proclamation séditieuse, l'arme favorite des jacobins, et » qui, à toutes les sanglantes époques de la ré- » volution, fut toujours le signal et le prétexte » de leurs fureurs?

» —Qui l'a provoquée? lui dis-je avec peut-être » trop d'amertume.... Le danger de la patrie!... » N'est-ce pas vous qui, le premier, l'avez pro- » clamé, en annonçant le régime de la terreur, » en jetant l'effroi dans toute la France?...

» —Ne me parlez donc plus, mon cher collègue, » reprit Sieyes, de mon malheureux discours au » Champ-de-Mars?... Quelle que soit la cause des » événements qui s'annoncent, songeons qu'ils » menacent le directoire tout entier, et que, s'il » ne prend un grand parti, c'en est fait de nous » et de la république.

» —Je le crois comme vous, lui répondis-je. Mais » qu'entendez-vous par un grand parti? en est-il » un autre que celui de nous rallier franchement » à ces républicains dont l'exaltation vous effraie, » et qu'on peut calmer plus facilement que vous » ne l'imaginez peut-être?

» Je sens autant que vous tout le danger de la » déclaration qu'on provoque et les suites incal-

» culables qu'elle pourrait entraîner ; mais le nom
» de celui qui la propose me rassure. Le brave
» Jourdan est un ami de la république, et si c'est
» là un jacobin, soyons jacobins comme lui. Re-
» gagnons la confiance de tous les républicains,
» en faisant cause commune avec eux. Le danger
» de la patrie est dans notre désunion, et le jour
» où les deux grands pouvoirs ne feront qu'un,
» Jourdan lui-même montera à la tribune et dé-
» clarera que la république est sauvée !...

» S... Ainsi, il faut, selon vous, nous livrer en-
» tièrement aux jacobins, gouverner sous leur
» bon plaisir !...

» G... Je suis bien loin de penser qu'en nous
» réunissant aux républicains, il faille nous des-
» saisir des rênes du gouvernement, que la con-
» stitution a remises dans nos mains. Imposons,
» au contraire, à tous les factieux, quels qu'ils
» soient, par une volonté inébranlable de faire
» respecter les lois, dont l'exécution nous est
» confiée.

» S... Fort bien! mais les jacobins ne veulent
» point de gouvernement. Pouvons-nous être
» tranquilles, quand la majorité des cinq-cents
» est prête à relever leur sanglant étendard...
» quand notre ministre de la guerre lui-même
» est un de leurs premiers coryphées ?...

» G... Ah! Sieyes, y pensez-vous?... Comme la
» peur égare vos sens et vous rend injuste!...
» Pouvez-vous croire qu'il y ait dans le conseil
» des cinq-cents des hommes tels que votre ima-
» gination vous les présente? En est-il un seul
» dont l'indignation n'ait pas éclaté toutes les fois
» qu'on a osé parler de l'affreux régime dont vous
» seul croyez le retour possible?...

» Et Bernadotte ne nous a-t-il pas donné assez
» de gages de son zèle et de sa fidélité? Si nos
» armées sont en état de reprendre l'offensive, à
» qui le devons-nous? Si cent mille conscrits
» viennent se ranger sous nos drapeaux, à quel
» appel répondent-ils?

» S... Je n'ai point oublié ce qu'a fait Berna-
» dotte; mais, si la fatale déclaration met les
» armes à la main des jacobins, je sais aussi tout
» ce qu'il pourrait faire à la tête d'un parti qui
» veut tout dominer.

» G... Et qui est le premier à se soumettre...
» Une sentinelle mise à la porte de la salle du Ma-
» nége, par la commission du conseil des anciens,
» a suffi pour en exclure ces terribles jacobins!
» un mot du directoire dissout leur réunion dans
» la rue du Bac!

» S... En existent-ils moins, quoique momen-
» tanément dispersés?...

G... Pour achever de calmer vos frayeurs, » faut-il donc, si on ne les extermine pas, les » déporter ?

» S... Ou se résoudre à l'être, si nous ne succombons point sous leurs poignards... Un coup » d'état...

» G... Un coup d'état!... L'expérience ne vous a » donc pas appris les dangers d'un coup d'état, » lors même qu'il semble commandé par le salut » du peuple!... Un coup d'état est le crime du » pouvoir!... c'est le délire de la puissance qui » ébranle les colonnes sur lesquelles repose l'édi- » fice social, au risque de s'ensevelir sous ses » ruines...

» S... Le 18 fructidor n'a-t-il pas sauvé la ré- » publique ?

» G... Jetons les yeux sur les événements qui » l'ont suivi... Un coup d'état appelle infaillible- » ment un autre coup d'état. Après avoir déporté » des représentants du peuple, on attente à la » liberté des élections, pour n'avoir pas de dé- » putés qu'il faille déporter encore; et, en mar- » chant ainsi, de coup d'état en coup d'état, on » parvient à déconsidérer le gouvernement qu'il » fallait s'attacher à faire respecter.

» S... Dans la position où nous nous trouvons, » croyez-vous donc que nous puissions nous ga-

» rantir de la crise qui nous menace? la république
» peut-elle être sauvée sans un coup d'état?...

» G... Sans un coup d'état, et ce grand honneur
» nous est réservé!...

» Laissons, mon cher collègue, tous ces moyens
» que la tyrannie seule peut employer. Sans les
» craindre, poursuivons les factions: mais que le
» glaive de la justice seul en fasse raison; que
» notre respect pour la liberté des personnes,
» que l'emploi de toutes nos forces à la défendre,
» intimident ceux qui seraient tentés d'y porter
» atteinte et rassurent tous les gens de bien. En
» un mot, encourageons les faibles, calmons l'ef-
» fervescence de ceux dont on leur fait peur, et
» ne déportons personne. »

Sieyes, voyant qu'il s'était imprudemment démasqué aux yeux d'un homme qui n'était pas disposé à servir ses fureurs, essaya de me persuader qu'il n'avait parlé ainsi que pour s'assurer de mes principes; que l'horreur qu'il avait de la déportation lui avait inspiré le désir de savoir si je la partageais; que tous les éléments et les hommes du 18 fructidor existant aujourd'hui, et ne voulant être ni le Carnot ni le Barthélemy du directoire, il n'avait parlé de déporter que pour acquérir la certitude qu'il n'avait pas à craindre de l'être un jour...

Un retour si inopiné de la part de Sieyes ne servit qu'à me faire connaître de plus en plus la fausseté de son caractère. Je jugeai dès lors qu'implacable dans sa haine, Sieyes n'abandonnerait jamais ses projets de déportation. Mais je crus trop facilement que nous serions toujours assez forts pour les déjouer. Je méprisai notre ennemi, et j'aurais dû, au contraire, le saisir par le côté faible qu'il me présentait.

Jourdan n'avait certainement pas l'intention de substituer un régime odieux à celui de la république : mais, en proclamant la patrie en danger, il voulait la sauver des dangers dans lesquels nos dissensions intestines pouvaient l'entraîner; démasquer les hommes odieux qui cherchaient à rendre suspects les meilleurs citoyens; appeler l'attention du corps législatif sur la faction formée, pour la plupart, des réacteurs du 9 thermidor, et qui s'agitait jusque dans le sein même du conseil, dont la sagesse devait étouffer toutes les factions. Ainsi que le général Joubert, Jourdan était convaincu qu'il fallait, pour triompher de nos ennemis intérieurs et extérieurs, toute l'énergie des républicains. Il voyait avec une peine extrême l'autorité, qui aurait dû s'en entourer, les désigner à toute la France comme les seuls hommes qu'elle eût à craindre. Jourdan,

en un mot, voulait mettre fin à cette guerre déplorable entre des républicains et leurs plus intrépides défenseurs, et qui a fini par tuer la république.

Spectateur de cette lutte mémorable, dont on était loin de prévoir les résultats, je gardai le silence lorsque j'aurais dû parler. Personne n'ignorait qu'il y avait au directoire un homme qui n'était occupé qu'à semer le trouble et la division entre toutes les autorités, à entourer les représentants du peuple, et surtout le conseil des anciens, de soupçons et de terreurs; mais on n'avait encore recueilli aucune preuve de ses perfides desseins. Si, en me présentant à la commission des sept, d'où la motion de Jourdan était sortie, j'avais dit aux membres dont elle était composée, « On demande des preuves au » soutien de la déclaration de la patrie en danger; » voilà les propositions qui m'ont été faites: que » le conseil se réunisse en comité général; et de- » mandez que, sur mon invitation, Sieyes y com- » paraisse avec moi, pour s'expliquer sur les faits » que je viens de vous révéler, » le conseil n'eût pu se dispenser de se déclarer en permanence pour aviser au parti qu'il avait à prendre dans une circonstance aussi grave; et Sieyes, épouvanté des suites que cette marche eût dû né-

cessairement entraîner, se fût cru trop heureux de pouvoir échapper en donnant sa démission.

Bonaparte, à son retour d'Égypte, trouvant à la place de Sieys un membre du directoire plus courageux, plus franchement républicain, n'eût pas osé poursuivre ses projets, se serait vu obligé de les ajourner encore une fois indéfiniment; et la république était sauvée.

Mais, ennemi des coups d'état, abhorrant le rôle de dénonciateur, je ne pensai pas que je dusse révéler un entretien particulier, qui pouvait n'être que l'indiscrète boutade d'un esprit trop prompt à s'alarmer; et ce gouvernement prétendu anarchique n'a succombé que parce-qu'un des membres qui le composaient n'a voulu employer que des mesures d'accord avec l'honneur et la constitution.

La proposition de Jourdan, isolée des documents que je pouvais seul fournir, ne servit qu'à diviser les membres du conseil, qui jusqu'alors s'étaient toujours réunis dans le cas où il s'agissait de prendre de grandes mesures.

Ce qu'il y avait de rassurant pour les amis de la liberté, c'est que, dans cette fameuse discussion, ceux qui combattaient la motion de Jourdan ne semblaient différer ni de motifs ni de principes avec ceux qui parlaient pour la faire

adopter. Tous les discours annonçaient le même but, le maintien de la république, l'horreur pour tout régime qui lui serait contraire.

« J'entends parler de dictature, dit le Lucien » Bonaparte d'alors. Quoi !... ce mot a pu être » *prononcé* par des républicains !... Qui pourrait » la proposer ? qui voudrait s'en investir ? Est-il » un de vous qui pût supporter ou la honte de » cette proposition, ou la honte de ce joug ? » ***Est-il un seul qui ne s'armât du poignard de » Brutus, et qui ne punît le lâche et ambitieux en-» nemi de la liberté de sa patrie !*** »

L'opinion de Boulay de la Meurthe n'est pas moins remarquable; elle fit d'autant plus d'impression, qu'on n'avait pas oublié les principes qu'il venait de manifester dans son discours sur la fête du 18 fructidor.

Après avoir déploré lui-même la nécessité des mesures prises en l'an 5, à cette époque, et parlé du danger qui nous menaçait en ce moment au dedans et au dehors, « Il est une circonstance » rassurante et décisive qui n'avait pas lieu avant » le 18 fructidor, ajoutait-il; c'est la composition » du corps législatif, dont l'ensemble est telle-» ment républicain, qu'il ne peut y avoir de dif-» férence d'opinions dans son sein que sur les » moyens d'assurer le triomphe de la liberté ; c'est

» celle du directoire exécutif, dont *tous les mem-*
» *bres sont également attachés à cette cause.* Que
» le concert se maintienne entre les deux prin-
» cipaux pouvoirs, et il ne peut y avoir aucun es-
» poir pour les ennemis de la république.

» Le meilleur moyen de consolider ce concert
» est de s'attacher fortement à la constitution,
» qui est *la règle commune et fondamentale.* »

Ah! Boulay, que n'avez-vous persisté à défendre ces principes, si dignes d'une plume aussi exercée que la vôtre!... que n'êtes-vous resté fidèle à cette constitution, qui devait être *la règle commune et fondamentale!*

Il est vrai que vous ne seriez pas aujourd'hui un homme qualifié!... *le comte Boulay de la Meurthe* ne figurerait pas dans l'armorial de la France napoléonisée: mais je n'aurais pas la douleur de ne pouvoir inscrire glorieusement votre nom dans les annales des derniers temps de la république, que vous aviez, ainsi que moi, juré de défendre[1]!...

[1] On assure que Boulay de la Meurthe arrose de ses larmes les pages qui ont servi à organiser le despotisme!... Puissent-elles servir de leçon à ses jeunes fils, que leurs talents précoces font déjà remarquer dans un barreau qu'illustrent les plus grands talents, et où se trouvent des hommes dont le patriotisme aussi sage qu'éclairé ne se démentira jamais.

Les défenseurs de la proposition de Jourdan ne montraient pas moins d'horreur pour le régime odieux dont on épouvantait la France.

« On a parlé du retour des excès de 93, comme » suite de la déclaration des dangers de la patrie, » disait Bertrand du Calvados... Qu'y a-t-il donc » de commun entre les crimes de quelques bri- » gands, soutenus par une municipalité usurpa- » trice et dominant un corps unique, dominé lui- » même par les partisans de cette municipalité, » et un corps législatif, dont l'un propose et l'au- » tre sanctionne les lois, et un directoire qui les » fait exécuter ?...

» Qu'y a-t-il de commun entre les éléments qui » composent ces trois autorités, et ceux qui com- » posaient la convention nationale, réunissant » tous les pouvoirs, sans pacte social, sans con- » stitution ? »

Et, en effet, tant que les trois pouvoirs créés par la constitution de l'an 3 existaient, qu'avait-on à craindre des entreprises des jacobins? Qu'on déclarât ou non la patrie en danger, aucune action ne pouvait s'ensuivre ni en résulter que par le concours des trois pouvoirs, l'un d'eux isolément ne pouvant rien. Il eût donc fallu, pour faire revivre la terreur, commencer par anéantir ces trois pouvoirs, comme on l'a fait pour éta-

blir la tyrannie; et l'auteur de la proposition professait hautement les mêmes principes que celui qui la combattait, en s'étayant des *serments prêtés à la constitution.*

Jourdan pensait, comme Daunou, qu'on ne pouvait s'écarter du pacte social, « *laisser* atten» ter à ce dépôt sacré, sans être entraîné, à » travers un torrent de crimes et de calamités, » non pas à la république mieux organisée, non » pas à un gouvernement mixte, non pas à une » transaction avec les principes républicains, » mais à la contre-révolution la plus complète » et la plus absolue. »

La déclaration de la patrie en danger n'ayant été rejetée que par la crainte qu'elle n'amenât quelque mesure qui pût porter atteinte à la constitution, que ces deux représentants du peuple regardaient comme le *seul moyen de salut, alors plus que jamais,* Jourdan n'eut qu'à s'applaudir de l'issue d'une discussion qui fournit aux républicains l'occasion de se prononcer contre le régime dont on voulait effrayer la France, et qu'on supposait l'objet de leurs regrets et de leurs vœux.

L'annonce du renvoi de Bernadotte, avant même que l'appel nominal fût terminé, jeta de nouveau le trouble dans l'assemblée. On ne peut

se figurer l'impression que cette nouvelle inattendue fit sur tous les membres du conseil. De toutes parts des cris se firent entendre... « C'est le prélude de quelque coup d'état, » disaient ceux qui voyaient d'où le coup partait... « C'est du moins, disaient les plus modérés, » la preuve certaine que la guerre est déclarée » aux républicains ! Songeons tous à nous dé- » fendre... »

« Jurons qu'on ne nous enlèvera de dessus nos » chaises curules qu'après nous avoir donné la » mort ! » s'écrie Jourdan.

« Nous pouvons différer d'opinion sur les » moyens de sauver la patrie, mais d'intention et » de but, jamais, disait un de ceux qui avaient » combattu sa proposition ; je périrai avant qu'il » soit porté atteinte à la liberté d'aucun de mes » collègues. »

*Tous, tous !* déclare l'assemblée en se levant tout entière.

« Il faudra, s'écrie Augereau, me faire tomber » la tête, avant de commettre un attentat sur un » seul d'entre nous ! »

« Je viens réunir ma déclaration à celle de » mes collègues, dit à son tour Lucien Bona- » parte. Je viens répéter avec Augereau que si » une *main sacrilége* voulait se porter sur les re-

» présentants du peuple, il faudrait penser à leur » donner à tous la mort, avant que de violer *le » caractère d'un seul...* »

Un mouvement unanime accueille sa déclaration.

« J'ai demandé la parole, ajouta-t-il, pour rap» peler une loi rendue sur la proposition de » Français de Nantes, qui a prévenu les craintes » qui vous occupent ; c'est celle *qui met hors de » la loi quiconque porterait atteinte à la sûreté » de la représentation nationale. Cette loi, n'en » doutez pas, si un attentat se machinait, serait » exécutée.* »

Lucien ne pensait pas alors que c'était sa tête et celle de son frère qu'il plaçait sous le glaive armé de cette loi !

Ainsi se termina un incident qui eût bien autrement alarmé le conseil, s'il eût su de quelle manière Bernadotte avait reçu sa démission.

§ 25.

Le directoire exécutif, persuadé que la vérité est toujours trop lente à parvenir à ceux qu'elle intéresse, qu'un bon gouvernement doit aller au-devant d'elle, et ne peut se ménager trop de moyens de connaître les besoins et les vœux de ceux qu'il gouverne, donnait une audience pu-

blique par décade. Chaque membre du directoire, le président seul excepté, tenait à son tour cette audience, à laquelle étaient admis, sans aucune distinction, tous ceux qui avaient des réclamations à former.

C'était mon tour le 28 fructidor.

Sieyes saisit l'instant où je donnais audience, et où le directeur Moulins était absent par raison de santé, pour mander le ministre de la guerre.

Après avoir demandé quelques éclaircissements sur le projet de former une armée dans les environs de Maëstrich, sous le nom d'*armée du nord*, qu'un arrêté de la veille le chargeait d'organiser, Sieyes félicite Bernadotte sur son infatigable activité, sur les résultats heureux de l'enthousiasme qu'il savait communiquer dans les administrations comme dans les camps. «Nous ne » sommes point étonnés, ajoute l'astucieux pré- » sident, qu'avec vos talents militaires vous ayez » toujours conservé le désir d'aller, en sortant » du ministère, commander l'une de ces armées » que vous avez remplies du beau feu qui vous » anime.»

Bernadotte répond qu'après les avoir entièrement organisées, rétabli l'ordre dans toutes les parties de son département, et rendu compte de sa gestion, sa plus belle récompense, en sor-

tant du ministère, sera l'ordre d'aller rejoindre ses anciens compagnons d'armes.

Bernadotte ne se doute pas qu'en faisant cette réponse, elle sera prise pour l'offre de sa démission !... A peine est-il sorti de la salle de nos séances que l'acte et la lettre d'envoi en sont arrêtés, signés; et le lendemain matin le ministre, à son réveil, reçoit ce message :

**Paris, 28 fructidor an 7.**

« Le directoire exécutif, citoyen ministre, d'après le vœu que vous lui avez si souvent manifesté de reprendre votre activité aux armées, » vient de vous remplacer au ministère de la » guerre. Il charge le général de division Milet-» Mureau du portefeuille de la guerre *par interim*. » Vous lui en ferez la remise. Le directoire vous » recevra avec plaisir pendant le séjour que vous » ferez à Paris, pour conférer sur tous les objets » relatifs au commandement qu'il vous destine. »

*Signé* SIEYES, président.

A cette lettre était joint l'arrêté suivant :

*La démission donnée par le citoyen général Bernadotte de ses fonctions de ministre de la guerre est acceptée...*

Dans des moments de crise, rien de plus impolitique que le renvoi d'un ministre qui a la confiance du peuple; rien de plus fâcheux, pour un gouvernement, que sa démission volontaire.

Bernadotte n'avait pas donné la sienne. La destitution jésuitique qui la suppose l'indigna, et c'était l'effet qu'elle devait produire sur un caractère tel que le sien. Le comble de l'outrage était de donner son portefeuille *par interim*, de le lui enlever avant de lui avoir nommé un successeur. Une pareille mesure suppose des motifs bien graves, et l'on a vu ceux qui troublaient l'imagination du directeur Sieyes.

L'accusé de réception ne se fit pas attendre.

«Je reçois à l'instant, répond Bernadotte au »directoire, votre arrêté d'hier 28, et la lettre »*obligeante* qui l'accompagne. *Vous acceptez la »démission que je n'ai pas donnée.*»

Bernadotte explique ensuite que, s'il a pu parler de retourner aux armées, c'était lorsqu'il se voyait dans l'impuissance d'améliorer la cruelle situation de ses frères d'armes, lorsqu'il était profondément affligé de l'insuffisance des moyens mis à la disposition du département de la guerre.

«Voilà les faits, ajoutait-il; j'ai dû les rétablir »pour l'honneur de la vérité, qui n'est pas en no»tre pouvoir, citoyens directeurs; elle appar-

» tient à nos contemporains, à l'histoire, qui nous
» attend... »

Bernadotte terminait sa lettre par demander *le traitement de réforme*, dont il avait, dit-il, autant *besoin que de repos*[1].

30 fructidor an 7.

« Vu la lettre du citoyen Bernadotte, général
» de division, du 27 de ce mois, par laquelle il
» demande sa réforme :

» Le traitement de réforme est accordé au ci-
» toyen Bernadotte, général de division. »

*Signé* SIEYES, président.

Le même jour la république perd un bon général et un excellent ministre.

Le directoire ayant levé sa séance avant la fin de mon audience, je n'appris que le lendemain ce qui s'y était passé ; et ce fut par un secrétaire de Bernadotte, qui vint me demander de sa part les motifs de l'étrange conduite qu'on avait tenue à son égard.

Moulins fut également instruit par le même secrétaire.

[1] Comme cette demande était honorable pour Bernadotte !... Les ministres à cette époque ne sortaient pas du ministère avec des fortunes colossales.

Nous nous rendons de suite à la salle de nos séances. « Est-il vrai, dis-je au président, que » Bernadotte ne soit plus ministre de la guerre ? » » Nous avons reçu sa démission, » répondit Sieyes.

« Il n'est pas vrai qu'il l'ait donnée, » reprit Moulins.

« Et quand cela serait, ajoutai-je, pouviez-» vous l'accepter en l'absence de deux de vos » collègues, dont vous n'ignoriez pas que le mi-» nistre a toute la confiance ?... »

« Vous savez, mes collègues, observe Barras, » que trois membres du directoire peuvent pren-» dre une décision, et que dans ce cas, comme » si les cinq étaient réunis, la majorité fait la loi. »

« Je comprends, dis-je à Barras : c'est à Sieyes » et à Roger Ducos que nous devons le renvoi » de Bernadotte. Mais ne pouviez-vous pas vous » opposer à la mise en délibération ? Était-ce là » une de ces affaires courantes sur lesquelles » trois membres du directoire, en l'absence des » deux autres, peuvent délibérer ? La nomination, » le renvoi d'un ministre !... ne sont-ce pas là des » résolutions majeures sur lesquelles tous les » membres du directoire doivent être consultés ? »

Barras en convint : « mais au président seul, con-» tinua-t-il, appartient le droit de déterminer les » objets sur lesquels le directoire doit délibérer. »

Voyant que la justice était sacrifiée à la forme, et qu'il n'y avait aucune espérance de pouvoir revenir contre les arrêtés pris en notre absence, nous nous levâmes, Moulins et moi... « Vous sortez? » nous dit avec inquiétude Sieyes.

« Vous n'avez pas besoin de nous pour déli» bérer, lui répondis-je, et nous avons de grands » devoirs à remplir. »

Ces devoirs étaient ceux de la reconnaissance.

Des honneurs ou de l'argent consolent le ministre justement disgracié : des preuves éclatantes d'estime sont la seule récompense digne de celui qui a bien servi son pays... elle ne lui manque jamais!... C'était la seule que nous pussions offrir à Bernadotte.

En nous rendant chez l'ex-ministre, rien ne fut oublié pour donner à notre démarche un caractère officiel. Revêtus de notre costume, escortés de notre garde d'honneur, ce n'étaient point de simples particuliers qui se présentaient pour consoler un ami disgracié, mais les membres d'un gouvernement qui, en se rendant chez l'ex-ministre, venaient reconnaître les services dont le directoire tout entier n'eût jamais dû perdre le souvenir.

« Vous avez donc, nous dit Sieyes le lende» main, rendu une pompeuse visite à Berna-

» dotte!... — La plus pompeuse qu'il nous a été
» possible, lui répondis-je, et nous espérons bien
» que vous ne nous mettrez plus dans le cas d'en
» faire de pareilles à l'avenir. » Sieyes n'était pas
cependant encore entièrement satisfait. Le président du département de la Seine avait la réputation d'être pour le moins aussi exalté républicain que Bernadotte. Le destituer purement et simplement parut un parti trop violent : celui de l'éloigner de Paris, en flattant son ambition, fut préféré. L'ambassade de La Haye lui fut proposée.

*Lachevardière* refuse l'ambassade. Il refuse également d'aller à Saint-Domingue revêtu du caractère de commissaire général du gouvernement. La majorité qui avait destitué Bernadotte l'ayant fait remplacer, les autres administrateurs donnèrent leur démission; et le département se trouva ainsi totalement renouvelé.

On verra, au 18 brumaire, l'avantage que la république a retiré de cette nouvelle organisation.

Tels furent les derniers exploits de la présidence de Sieyes.

## Présidence de Gohier.

### § 26.

L'esprit qui dominait la majorité du directoire aux derniers instants de la présidence de Sieyes

était si différent de celui qui régnait à nos frontières, qu'on eût pu se demander s'il existait deux gouvernements dans la république.

Tandis que l'énergie républicaine était calomniée, poursuivie dans les administrations; qu'elle faisait destituer les ministres, écarter de Paris les généraux, et ne pouvait préserver les représentants du peuple eux-mêmes de qualifications odieuses; cette même énergie, l'honneur comme la force de la république, réfugiée à nos armées, s'y montrait dans tout son éclat et y opérait des prodiges.

§ 27.

C'est dans ces circonstances qu'au 1er vendémiaire an 8 les sceaux de l'état me furent remis, et que l'honneur de présider la fête de l'anniversaire de la république me fut déféré. Quel jour!... Quels sentiments son inauguration devait graver dans le cœur de tous les Français!...

Rien ne fut oublié pour les rendre à leur premier enthousiasme, sans lequel une nation ne reste libre que le temps dont on a besoin pour lui forger des fers. La pompe avec laquelle se solennisaient toutes nos fêtes républicaines fut encore agrandie de tout ce qui pouvait imprimer un grand caractère à la plus auguste de toutes.

Un génie infernal était parvenu à semer le

trouble et la division parmi nous : il fallait empêcher le faisceau républicain de s'atténuer par cette division ; il fallait resserrer les liens qui devaient retenir tous ceux par qui et pour qui la révolution avait été faite ; il fallait s'emparer des esprits les plus exaltés, rassurer ceux qui avaient la faiblesse de les craindre, et leur rendre à tous le calme et l'espérance ; il fallait, en un mot, fondre toutes les passions dans une seule, celle de l'amour sacré de la patrie.

Un autel à la Concorde fut élevé au Champ-de-Mars, avec cette simple et énergique inscription : *Paix à l'homme juste, à l'observateur fidèle des lois.*

C'est sur cet autel que les Français furent appelés à venir déposer le fardeau de tous leurs douloureux souvenirs ; à y sacrifier les ressentiments, les haines, toutes les passions capables d'énerver le gouvernement républicain, de troubler la tranquillité, de compromettre la sûreté, le bonheur du peuple. C'est aux pieds de cet autel que Sieyes vint ajouter un serment solennel à tous ceux qu'il a violés.

Je fus chargé de remettre un drapeau à un bataillon de conscrits qui se trouvait à la fête. Je savais d'avance avec quel enthousiasme il serait reçu par cette brave jeunesse, qui fut et sera toujours le *palladium* de la liberté française.

Pénétré de tout ce que l'intérêt national me commandait, et dont un des plus éloquents orateurs des cinq-cents avait si énergiquement tracé le tableau; déplorant avec Français de Nantes le malheureux système qui, au lieu d'accroître nos forces, ne tendait qu'à les désunir, je monte à la tribune nationale du Champ-de-Mars, et ce n'est point pour dénoncer à toute la France des dangers chimériques et détourner ses regards des seuls qui la menacent. Je sais que c'est à des Français que je parle, à des Français qui devaient être également fiers du titre d'hommes libres, et qui s'en étaient montrés jaloux à toutes les époques.

« Les forces de la république, leur dis-je, sont » dans la réunion des républicains. S'il y a du » péril, il n'est pas dans le nombre de ses ennemis, mais dans les passions qui divisent ses » amis; il n'est pas à nos frontières, mais au » milieu de nous!... Marchons vers l'autel de la » Concorde... C'est là que nous devons porter » le dernier coup à tous ceux qui voudraient » nous asservir!... L'enthousiasme de la vertu va » remplir tous les cœurs; l'amour de la patrie va » réchauffer toutes les âmes, et les Français réunis » seront encore l'effroi de ceux qui oseraient les » attaquer, feront encore l'étonnement et l'admiration de l'Europe!... »

Le drapeau que je devais remettre aux jeunes conscrits ne fut pas plus tôt aperçu, qu'ils accourent au pas de charge, en faisant retentir les airs des cris de *Vive la république !*

« C'est ainsi, leur dis-je, c'est avec cet enthou-
» siasme que l'étendard dont la patrie honore
» votre courage fut reçu par les braves que vous
» allez rejoindre. Le nom de conscrits a plus d'une
» fois semé la terreur dans les rangs ennemis...
» Partez... allez remplir vos glorieuses desti-
» nées !... Tels d'entre vous sont inconnus qui
» doivent remplacer les héros que nous avons
» perdus, et remplir le monde de leur gloire !...
» C'est devant ce drapeau, l'oriflamme de la ré-
» publique triomphante, que doivent expirer les
» derniers efforts de la coalition. Si vos frères
» d'armes ont eu l'honneur de voler les premiers
» à la défense de la patrie, l'honneur non moins
» insigne de terminer cette guerre impie vous
» est réservé !... »

Des évolutions militaires terminent la fête, que rend encore plus intéressante, surtout pour les pères de famille, le nombreux bataillon de conscrits partant pour les frontières. Pour la première fois, ces jeunes Français paraissent en armes, et leur belle tenue rivalise déjà avec nos anciennes phalanges qu'ils égaleront en courage.

Tous les regards s'attachent sur cette brillante jeunesse, qui s'arrache des bras paternels pour aller combattre et vaincre. C'est l'espoir de la patrie, et qui ne sera pas trompé!...

Pourra-t-elle donc moins compter sur la fidélité des Français qui, devant l'autel de la Concorde, ont juré de rester unis pour la défendre?... Quand la victoire saluera le triomphe des principes constitutionnels, la république sera-t-elle encore en danger?...

§ 28.

A notre retour du Champ-de-Mars, l'ambassade d'Espagne nous fut présentée. M. d'Azara prenait congé du directoire, et M. de Musquis venait le remplacer.

«Monsieur l'ambassadeur, vous avez vu pendant » votre séjour auprès de nous, dis-je au premier, » combien le directoire exécutif était jaloux de » cultiver l'amitié de sa majesté le roi d'Espagne; » il n'oubliera jamais le zèle que vous avez mis » à resserrer, par la réunion de leurs forces maritimes, l'alliance des deux nations amies. L'intérêt des deux peuples demandait cette réunion » contre l'ennemi commun. Vous emportez avec » vous, monsieur l'ambassadeur, la satisfaction » d'avoir, dans votre honorable mission, utilement

» servi votre pays et mérité l'estime du nôtre. »

Ce peu de mots, adressés à M. d'Azara, n'étaient point du nombre de ces flatteries qu'on retrouve dans tous les protocoles diplomatiques. A l'empressement du roi d'Espagne à mettre à notre disposition toute sa marine, après la fatale bataille navale d'Aboukir, et au moment où éclatait une nouvelle coalition, pouvions-nous méconnaître les services de son ambassadeur? C'est par la conduite de son gouvernement qu'un diplomate doit être apprécié.

§ 29.

Paul Ier, qui, au lieu de s'occuper du bonheur de son peuple et des dangers qui environnaient sa personne, prétendait régenter toutes les autres puissances de l'Europe, osa s'adresser au roi d'Espagne et lui déclarer la guerre, s'il ne rompait l'alliance qu'il avait contractée avec la république française.

J'accepte la guerre, lui répond le digne chef d'une nation brave.

Mais écoutons le roi d'Espagne lui-même dans sa réponse au manifeste de l'empereur de Russie.

« La religieuse exactitude avec laquelle j'ai » tâché et je tâcherai d'entretenir l'alliance que » j'ai contractée avec la république française, et

» les liens d'amitié et de bonne intelligence qui
» subsistent entre les deux pays, et qui se trou-
» vent cimentés par l'analogie évidente de leurs
» communs intérêts politiques, ont excité la ja-
» lousie de quelques puissances, particulièrement
» depuis que s'est formée la nouvelle coalition,
» dont *l'objet, bien plutôt que le chimérique et*
» *apparent désir de rétablir l'ordre, n'est que de*
» *le troubler, en despotisant les nations qui ne se*
» *prêtent pas à leurs vues ambitieuses.*

» Parmi celles-ci, la Russie a voulu particu-
» lièrement s'avancer à mon égard. Son empe-
» reur, non content de s'arroger des titres qui,
» en aucune manière, ne peuvent lui apparte-
» nir, et de manifester ainsi ses vues, vient, pour
» n'avoir pas éprouvé de ma part la condes-
» cendance qu'il en attendait, d'expédier un dé-
» cret de déclaration de guerre, dont la publi-
» cation seule suffit pour démontrer le fond de
» son manque de justice...

» J'ai vu sans surprise cette déclaration; et, en
» renvoyant de ma cour et de mes états le char-
» gé d'affaires de Russie, M. le conseiller But-
» zow, j'ai été moins dirigé par des motifs de
» ressentiment que par les considérations impé-
» rieuses de ma dignité.

» En conséquence de ces principes, je suis loin

» de vouloir relever ce que le manifeste russe
» contient d'incohérent et d'offensant pour moi,
» ainsi que pour toutes les puissances de l'Eu-
» rope...

» Je regarde comme au-dessous de moi de ré-
» pondre à ce manifeste, n'ayant de compte à ren-
» dre qu'au Tout-Puissant, avec le secours duquel
» j'espère repousser toute agression injuste, que
» la présomption et un système de fausses combi-
» naisons pourraient diriger contre moi et mes su-
» jets, pour la protection et la sûreté desquels je
» prends encore les précautions les plus efficaces :
» et, en leur faisant connaître cette déclaration de
» guerre, *je les autorise à agir hostilement contre*
» *la Russie, ses possessions et ses habitants.* »

Saint-Ildephonse, le 9 septembre 1799.

*Signé de la main du roi.*

La république française pouvait-elle jamais oublier une conduite si grande, si généreuse ! Non ;... mais son gouvernement étant renversé, tous les souvenirs, tous les principes seront sacrifiés à l'usurpation. Ce ne sera point contre les Cosaques du Don que la brave nation espagnole sera obligée de défendre son territoire. Bonaparte s'emparera du manifeste de l'autocrate

russe, et se chargera de punir le plus brave des alliés de sa fidélité, de son attachement au gouvernement qu'il a détruit.

En nous présentant M. de Musquis, il n'était pas nécessaire que notre ministre des relations extérieures nous prévînt que le nouvel ambassadeur était un ami des Français. Le roi d'Espagne, un allié si grand, si fidèle, pouvait-il en placer un autre auprès de nous?...

Et ce n'est pas une simple ambassade ordinaire qui va nous prouver son inébranlable résolution de faire cause commune avec nous, *un ambassadeur extraordinaire, le commandant de toutes ses forces navales*, vient lui-même nous déclarer que le roi d'Espagne les remet toutes, sans aucune réserve, à notre disposition.

§ 30.

« Outre que l'armée combinée à Brest, nous dit » l'amiral Massaredo, est déjà par elle-même si » respectable, le roi mon souverain a encore au » Férol et à Cadix des forces considérables dont il » peut faire usage... Mettons-les toutes en mouve- » ment avec l'énergie qui caractérise l'une et l'au- » tre nation, pour soutenir des entreprises dignes » de leur grandeur, et que ce mouvement et ses » effets bien accomplis forcent l'Angleterre à une

» paix honorable, solide et durable, conformé-
» ment aux vœux des deux gouvernements, et
» ainsi que l'exige le bien de l'humanité. »

La flotte combinée, réunie à Brest, consistait en quarante vaisseaux de ligne, dont huit à trois ponts, sans compter un nombre considérable d'autres bâtiments de guerre, tels que felouques, corvettes et avisos.

Les désastres d'Aboukir se trouvaient ainsi réparés en partie par la confiance que le directoire exécutif avait su inspirer à son puissant allié.

Nous sera-t-il plus difficile de rappeler la victoire sous les drapeaux de la république, que de nous créer une nouvelle marine?

§ 31.

Jusqu'alors le directoire n'avait eu que de désolantes communications avec les deux conseils. Ses messages, peu rassurants pour l'intérieur, n'offraient que le tableau des dangers extérieurs qui menaçaient la France, n'étaient remplis que des calculs effrayants des forces réunies contre elle. Ici, c'était le prince Charles s'avançant sur les bords du Rhin à la tête d'une armée nombreuse; là, une nuée de Cosaques prêts à fondre sur l'intrépide Masséna, qui, en se préparant à

une action générale, était chaque jour obligé de soutenir un combat particulier. Le féroce Suwarow se croyait déjà maître de l'Helvétie, et se disposait à faire son entrée triomphale dans la France.

D'un autre côté, au moment où la trahison livrait la marine batave aux Anglais, une armée formidable était descendue en Hollande et marchait sur sa capitale. La république française, attaquée sur toutes ses frontières, était obligée de défendre encore celles de ses alliés. Les troupes françaises et bataves n'excédaient pas vingt mille hommes, et elles avaient vingt-cinq mille Anglais et plus de quinze mille Russes à combattre.

Au moment où tant de forces réunies semblaient devoir nous accabler, l'aspect épouvantable sous lequel se présentaient toutes les puissances coalisées change tout-à-coup, et n'offre plus à ceux qu'elles croyaient avoir glacés d'effroi qu'une perspective de succès et de gloire.

L'armée anglo-russe apprend la première que la supériorité du nombre ne suffit pas pour triompher de la valeur des Français; qu'il est plus facile de s'emparer d'une flotte par la trahison, que de les vaincre les armes à la main.

Le jour même où nous célébrons l'anniversaire de la fondation de la république, au mo-

ment où le directoire se met en marche pour se rendre au Champ-de-Mars, une dépêche du général Brune lui annonce que l'armée gallo-batave est victorieuse; qu'elle a battu l'armée anglo-russe, plus forte qu'elle du double; que, dans ce combat, qui avait commencé à cinq heures du matin et n'avait fini qu'à quatre heures du soir, les plus braves de l'armée anglo-russe étaient restés sur le champ de bataille ou faits prisonniers, et que le reste de l'armée n'avait échappé qu'en se précipitant dans ses retranchements.

L'annonce de cette première victoire n'était qu'un prélude de celles que nous assurait l'audacieuse intrépidité de nos braves.

Le général en chef, Brune, qui n'ignorait pas les alarmes qu'on avait cherché à répandre sur les dispositions des troupes bataves, sur l'esprit de ceux qui étaient à leur tête, s'empresse de nous annoncer que les deux armées s'étaient également signalées par leur courage; que les Dumonceau et les Dandels s'étaient, à la journée de Bergen, montrés dignes de combattre à côté des Vandamme et des Gouvion!

§ 31.

Le chef de brigade Clément fut chargé de nous apporter les drapeaux conquis à cette mémorable

journée ; et la solennité avec laquelle ils furent reçus, les nombreuses acclamations dont ils furent salués par tous ceux qui pouvaient à peine les apercevoir, et qui encombraient les cours, les avenues du palais directorial, firent assez connaître avec quel enthousiasme le peuple français voyait la victoire revenir sous les drapeaux de la république.

Je ne retracerai point les discours prononcés à cette séance, et qu'on retrouve partout; mais je ne dois pas laisser ignorer que, dans le sien, le ministre de la guerre, Dubois de Crancé, eut la délicatesse de rappeler au directoire que c'était son prédécesseur qui *avait préparé les palmes du triomphe;* et l'intérêt qu'inspire toujours un guerrier qui parle des combats où il a signalé sa valeur ne me permet pas de priver mes lecteurs du plaisir d'entendre le brave Clément lui-même nous parler de la bataille de Bergen.

« Citoyens directeurs, nous dit-il, les armées » française et batave viennent de montrer à l'Eu» rope ce que peuvent la valeur et le patriotisme » réunis. Elles ont vu sortir enfin de leurs retran» chements les nombreuses phalanges destinées à » l'envahissement de la Hollande, elles les ont » vaincues !

» La malveillance croyait nous épouvanter en

» exagérant la valeur des Russes!... Sans doute,
» ils sont braves; ils savent affronter la mort:
» mais les Français ont l'intrépidité de l'homme
» fier de la liberté!

» Vingt-cinq pièces de canon enlevées à la
» baïonnette, plus de trois mille morts et blessés
» restés sur le champ de bataille, le général en
» chef russe, dix-sept cents de ses grenadiers faits
» prisonniers, grand nombre de prisonniers an-
» glais, presque tous du régiment des gardes du
» roi d'Angleterre, sept drapeaux enfin que j'ai
» l'honneur de vous présenter, tout atteste que la
» victoire de Bergen a été complète!... »

Clément cite ensuite des traits qui n'étonne-
ront point des Français.

« Quatre canonniers ennemis servaient une
» pièce, un soldat de la 48e demi-brigade en ter-
» rasse deux, et attelle les deux autres au canon
» dont il s'empare!...

» Le général en chef russe offre sa bourse à
» celui qui le fait prisonnier : *Je ne me bats point*
» *pour de l'argent*, répond fièrement le grenadier,
» *mais pour la gloire!... Marchons...*

» Après la bataille, les vainqueurs, oubliant la
» fatigue et la faim, formaient des brancards de
» leurs armes, pour transporter les Anglais bles-
» sés, et disaient gaiement à leurs officiers : *Sau-*

*» ver un Anglais, c'est arracher des prisons d'An-*
*» gleterre un de nos malheureux camarades.* »

Le directoire ayant, sur ma proposition, arrêté que les drapeaux conquis par les armées française et batave seraient partagés entre les deux républiques, Clément, élevé au grade de général de brigade, fut chargé de reporter ceux dont nous faisions hommage au directoire exécutif batave, et la séance se termina par les cris de *Vivent les armées française et batave! Vive la république!*

§ 33.

La bataille de Castricum suivit de près celle de Bergen, et fut plus fatale encore à l'armée anglo-russe. Le nombre des prisonniers surpassa celui des prisonniers faits au premier combat. On se battit depuis sept heures du matin jusqu'à huit heures du soir. La majeure partie des officiers anglo-russes furent mis hors de combat. La fuite de l'ennemi fut tellement précipitée, qu'il laissa derrière lui son artillerie, partie de ses bagages, ses magasins de guerre et de bouche; qu'il fut même obligé d'abandonner un grand nombre de femmes et d'enfants, débarqués avec les Anglais, qui probablement se regardaient déjà comme maîtres de la Hollande. L'armée ennemie n'ar-

rêta la poursuite des républicains qu'en se couvrant d'une inondation.

Deux jours après cette victoire, l'ennemi battit en retraite, et demanda à capituler.

L'armée anglo-russe, deux fois vaincue, entièrement découragée, n'était plus à craindre pour la Hollande.

## § 34.

La république batave n'avait plus à redouter d'être envahie par elle; mais, dans l'impuissance même de soumettre la Hollande, elle pouvait lui causer des dommages incalculables, obstruer sa navigation intérieure, couper ses digues et la submerger. Toutes ces considérations déterminèrent le général en chef des armées française et batave à accorder au duc d'York une capitulation bien autrement favorable qu'il n'avait lieu de l'espérer. Brune lui permet de se rembarquer avec le reste de ses stipendiés russes, et d'évacuer le pays qu'il s'était flatté de conquérir. Et, lorsqu'il pouvait peut-être s'emparer de toute l'armée ennemie, il se contente d'exiger que *huit mille prisonniers de guerre français et bataves, faits antérieurement à l'expédition et détenus en Angleterre, seraient rendus, indépendamment du*

*cartel d'échange établi, qui continuerait d'avoir son exécution.*

Tels furent les résultats de cette grande expédition, qui devait en peu de temps envahir la république batave, et menaçait même le territoire de la république française.

Tandis que Brune chassait les Anglais de la Hollande, la délivrait de l'armée anglo-russe, Masséna, aux prises avec le prince Charles et Suwarow, combattait avec un succès plus éclatant encore des forces bien autrement formidables. Le barbare Russe s'annonçait déjà comme *le rédempteur, le libérateur, le sauveur de la Suisse* [1]. Et ce n'était pas seulement contre les troupes qu'il fanatisait et conduisait au combat, son redoutable *knout* à la main, que Masséna avait à se défendre, mais contre toutes celles des puissances coalisées. De l'issue de la lutte terrible qui s'établit entre les braves que commandait le général en chef de l'armée du Danube, et

[1] « A six heures du soir, Suwarow, dans son costume ordinaire, portant de grandes culottes ouvertes sur les côtés, en chemise, et tenant, en place du bâton de commandant, le fameux knout, entra à Altorf à cheval..., manda le président et le curé, leur dit, en agitant son knout, qu'il était le rédempteur, le libérateur et le sauveur de la Suisse, et les somma de faire lever le peuple

le rassemblement de toutes les forces de la coalition, dépendait le sort de la France.

Trois armées, composées de soldats aguerris, conduites par des généraux expérimentés, la plupart environnés de grande réputation, avaient pris des positions réputées inexpugnables.

§ 35.

La ligne de la Linth et de la Limath était, sous le double rapport de la défensive et de l'offensive, la position la plus forte que l'armée austro-russe pût occuper en Helvétie.

Tandis que trois mille soldats transportent à bras et sur leurs épaules les plus gros bateaux pour franchir la Limath, deux cents nageurs, le sabre aux dents, la pique à la main, fendent les ondes de la Linth, s'élancent sur la rive que défendent les avant-postes ennemis, s'en emparent,

en masse pour l'aider à délivrer Zurich...» *Rédacteur*, n° 1396.

Une lettre extraite du *Publiciste*, qu'on suppose adressée par Suwarow aux députés d'un comité contre-révolutionnaire de Gênes, peint parfaitement les ridicules forfanteries de l'atroce vainqueur de Prague, auquel un ukase de Paul Ier ordonnait de rendre les mêmes honneurs militaires qu'au souverain, même en présence de l'autocrate.

Voyez cette lettre, *Pièces justificatives*.

et forment l'avant-garde de l'armée, dont ils favorisent le passage.

Ainsi commence, le 3 vendémiaire an 8, à cinq heures du matin, l'audacieuse attaque de l'armée du Danube contre les trois armées qu'elle a à combattre, et qu'elle a résolu de vaincre.

Pendant quinze jours, Français et ennemis se battent avec un égal acharnement, mais non avec le même succès. Les bataillons coalisés vaincus aussitôt qu'attaqués, chaque jour est pour les républicains marqué par un triomphe, chaque jour enfante de nouveaux prodiges de valeur! Le sort des combats menace les jours du héros qui commande l'intrépide armée du Danube. Renversé de son cheval, Masséna marche à la tête des grenadiers, et charge en soldat un ennemi dont il triomphe comme général!...

Ce Suwarow, dont le stupide orgueil transformait en triomphes ses rêves insensés, qui devait *dans quelques jours prendre Masséna et son armée*, fuit épouvanté devant les phalanges républicaines, n'agite plus son redoutable *knout* sur les Russes que pour frapper les malheureux blessés qui l'arrêtent dans leur déroute, va dans les antres du Tyrol cacher l'opprobre de sa défaite, et ne reparaît plus.

Je ne suivrai point le vainqueur dans tous les

détails de ses victoires, c'est dans le rapport même du général qu'on les retrouvera et qu'il faut les lire [1]. Les grands résultats de cette bataille de quinze jours, sur une ligne de plus de soixante lieues de développement, suffisent, au reste, pour nous apprendre quels ont été les exploits de l'armée du Danube, de quelle gloire elle s'est couverte.

Trois armées battues, dispersées; les Russes exterminés, les Autrichiens vaincus et mis en fuite; d'autres guerriers que je regretterais de nommer, parceque je suis Français, qui dans nos rangs auraient partagé nos triomphes, mis hors de combat, repoussés loin du pays qu'ils auraient dû défendre; vingt mille prisonniers, cent pièces de canon, quinze drapeaux, tous les bagages des ennemis en notre pouvoir; neuf de leurs chefs tués ou pris; l'Helvétie libre, nos frontières assurées; le Rhin plus fier que jamais de leur servir de limites : tel est le tableau que cette mémorable quinzaine offre à la France, menacée d'être envahie par la plus redoutable, la plus puissante coalition.

Que, dans le dessein de ravaler un gouvernement contre lequel on a conspiré, d'éloquents orateurs, voués, ainsi que nous, *aujourd'hui*,

[1] Voyez le rapport, *Pièces justificatives.*

à la défense des principes constitutionnels, ne viennent plus proclamer à la tribune nationale des distinctions propres à rapetisser la gloire de nos défenseurs. Non, ce n'est pas seulement par horreur d'une invasion étrangère de notre sol, pour défendre simplement notre territoire, que se sont battus les immortels vainqueurs de Zurich, mais pour l'affranchissement du peuple de toute domination absolue, pour la cause sacrée de la liberté, si digne d'électriser l'héroïsme français [1]!...

Avec quels transports la nouvelle d'une victoire si complète, si décisive, fut reçue, non pas

[1] Le sol français n'a point changé : le peuple qui l'habite est et sera toujours le peuple le plus brave. Cependant les frontières de notre belle France n'ont pas toujours été défendues avec le même succès. Sous un gouvernement accusé de faiblesse, elle a repoussé tous les efforts des puissances réunies contre elle, et elle a été envahie sous le gouvernement le plus fort par ces mêmes puissances. Pourquoi ?... c'est que, d'abord, l'énergie de la liberté combattait avec elle, et que c'est après l'avoir perdue qu'elle a été ensuite obligée de se défendre. Un pays libre peut recevoir un échec, mais jamais il ne deviendra la proie d'un vainqueur ; et de quelques forteresses que s'entoure une nation esclave, quelque nombreuses que soient ses armées, tôt ou tard elle sera soumise, si elle n'a à craindre que de changer de maître. Le peuple qui peut s'enquérir si le vainqueur lui fera supporter double charge, payer double impôt, est déjà vaincu.

seulement des deux conseils et du directoire, mais de tous les Français, également impatients de savoir quelle serait l'issue des efforts combinés des puissances armées contre eux !

§ 36.

L'arrivée des drapeaux mit le comble à l'enthousiasme des Français. Le jour où ils furent présentés au directoire, une quantité prodigieuse de citoyens suivit le cortége qui les transporta de l'hôtel du ministre de la guerre au palais directorial. Dès le matin, un public nombreux se porta en foule au Luxembourg. A peine les portes furent-elles ouvertes que les salles et les cours se trouvèrent remplies ; et ce n'était point une vaine curiosité, ce n'était pas même le désir ordinaire de voir les drapeaux d'un ennemi vaincu, qui faisait accourir ainsi la multitude : le peuple, par les cris cent fois répétés de *Vive la république !* prouva qu'il aimait à voir dans cette ample moisson de trophées la preuve d'une défaite complète des armées de la coalition, la certitude que la république était délivrée de tous ses ennemis, qu'il n'avait plus à craindre pour la liberté.

Je l'avouerai, le plus beau moment de ma vie est celui où ces nombreux trophées de la valeur républicaine furent présentés au directoire, où

j'eus l'honneur de les recevoir !... Je crus la république sauvée !... Pouvais-je m'imaginer que Bonaparte serait assez hardi pour conjurer sa perte, alors que les républicains l'avaient délivrée de toutes les puissances qui s'étaient armées contre elle?... Pouvais-je soupçonner que déjà, dès le 8 brumaire, sa coupable réunion à Sieyes était effectuée ?...

Aux trophées de la victoire succédèrent, dans la même séance, ceux dont le courage invincible sut illustrer même ses revers. Les drapeaux conquis par Macdonald vinrent nous offrir une nouvelle preuve que la valeur française, quelque nombreux que soit l'ennemi, ne se laisse pas impunément atteindre. La retraite de l'armée de Naples fut aussi glorieuse que ses exploits avaient été grands.

Avec vingt drapeaux russes et autrichiens, Léopold Berthier nous présenta celui dont la reconnaissance nationale avait honoré cette brave armée. Ce drapeau fut salué avec des transports d'autant plus vifs, qu'en ce moment même l'armée d'Italie reprenait l'offensive sous le commandement du vainqueur de Naples, redevenait victorieuse sous Championnet.

§ 37.

La coalition ne put se relever des coups que lui avait portés l'immortelle quinzaine de Zurich; et l'on peut dire que dès ce moment elle fut dissoute !...

Russes et Autrichiens, ne faisant plus une seule tentative sans être écrasés, cherchent chacun de leur côté leur salut, se séparent pour mieux nous échapper.

Suwarow, poursuivi sans relâche, forcé d'abandonner les douze canons qui lui restent, se retire le premier du théâtre de leurs défaites, précipite sa marche, pour sauver les débris que la fuite seule pouvait dérober aux baïonnettes françaises.

L'archiduc Charles, resté seul pour faire tête aux armées de l'Helvétie et du Rhin, voudrait vainement se maintenir sur la rive droite du fleuve, qu'il s'était flatté de pouvoir impunément franchir. Le Rhin n'a plus pour lui de positions inexpugnables; Masséna et Lecourbe les occupent ou les défendent, couvrent cette ligne immense, et donnent la main à l'armée d'Italie, qui reprend elle-même son attitude victorieuse.

Un rapport du général Championnet annonce au directoire les résultats favorables des dispositions qu'il a faites.

Après divers avantages remportés par les divisions Victor et Muller, le général Lemoine avait, le 29 vendémiaire, chassé l'ennemi de Villanova; et, malgré la précipitation avec laquelle le corps du général Kléneau avait abandonné la rivière du Levant, son arrière-garde s'était vue forcée de mettre bas les armes.

Le 2 brumaire, quatre mille Français, sans cavalerie et sans artillerie, attaquent, sous les ordres du général Saint-Cyr, dans les plaines de Pastoranna, de Bezaluzzo et Borco, cinq mille Autrichiens, ayant sept pièces de canon et douze cents chevaux, les culbutent, les mettent en pleine déroute, font mille prisonniers, leur prennent trois pièces de canon, et les rejettent derrière la Bormida.

Les jours suivants, les divisions Lemoine, Victor et Grénier, dans les combats de Mondovi, de la Stura, de Pignerol et de Fossano, n'obtiennent pas de moins brillants succès.

Les résultats de ces combats, où la valeur française s'est de nouveau signalée sur l'ancien théâtre de sa gloire, furent quatre mille prisonniers, seize bouches à feu, la place de Mondovi, et l'occupation du pays situé entre la Stura et le Tanaro.

Les Autrichiens obligés d'évacuer le pays si-

tué entre la Bormida et la Scrivia, l'aile droite de l'armée d'Italie bloquait Tortone et Serravalle, et se préparait à chasser l'ennemi des positions qu'il occupait du côté d'Alexandrie.

Le traité passé entre le général Brune et le duc d'York, en Hollande, rendait disponible une armée victorieuse. Rentrée en France, les lauriers de Bergen et de Castricum ne firent plus qu'un même faisceau avec ceux moissonnés si glorieusement par les vainqueurs de Zurich. Les Hollandais, qui ne se laissent pas vaincre en procédés magnanimes, voulurent qu'une division batave suivît les braves qui étaient accourus à la défense de leurs frontières, et que les forces des deux républiques fussent toujours constamment réunies contre l'ennemi commun.

Quarante mille chevaux, renforçant notre cavalerie, lui fournissaient les moyens d'enlever au reste des ennemis que nous avions à combattre l'espoir de nous éviter par la fuite.

L'expédition de l'Égypte avait porté des coups également funestes à nos armées de terre et de mer; il nous avait fallu tout à la fois créer de nouvelles armées et une nouvelle marine, former de nombreux bataillons, et remplacer les vaisseaux que nous avions perdus. L'union inaltérable que nous avions su maintenir avec l'Es-

pagne vint à notre secours : l'allié le plus fidèle réunit ses forces maritimes aux nôtres. Quarante vaisseaux de ligne, dont huit à trois ponts, douze frégates, neuf corvettes, sans compter les avisos, affourchés dans la rade de Brest, offraient, dès le 23 thermidor, le spectacle ravissant du pavillon français flottant de concert avec les couleurs espagnoles; et nos ports, naguère bloqués par les Anglais, se trouvaient aussi libres que nos frontières.

Une marine formidable, six cent mille hommes sous les armes, électrisés par l'amour de la liberté et la victoire; tel était le tableau rassurant qu'offrait la France républicaine au 18 brumaire.

§ 38.

Ce ne fut pas seulement à réparer les désastres de la fatale bataille navale d'Aboukir, à former de nombreux bataillons qui nous délivrèrent de nos ennemis extérieurs, que s'étendirent les soins du directoire. Des mesures aussi vigoureuses que sages furent employées contre le déplorable fléau de la guerre civile. Déjà d'heureux succès avaient couronné nos efforts : les insurrections du midi étaient apaisées; répondant à l'appel du gouvernement, le peuple en masse avait chassé les

brigands qui y avaient porté le trouble et organisé l'assassinat.

Dans les départements de l'ouest, les insurgés, poursuivis par les troupes de ligne réunies aux compagnies franches organisées pour maintenir la paix dans l'intérieur, après plusieurs échecs, commençaient à regagner leurs foyers; et, pour achever de pacifier ces malheureux départements, nous avions choisi le général Hédouville, que Bonaparte lui-même reconnut pour l'homme particulièrement propre à cette honorable mission, et qui, en effet, l'a parfaitement remplie.

§ 39.

Croit-on qu'il nous fallût un 18 brumaire pour achever d'apaiser nos troubles, pour terminer une guerre intestine abandonnée de l'étranger, assez occupé lui-même à se défendre? Des Français pouvaient-ils continuer à se déchirer entre eux, quand les chefs de la coalition qui les avait armés étaient eux-mêmes prêts à mettre bas les armes?... quand le besoin d'un armistice se faisait sentir dans le camp de l'archiduc Charles!... quand de toutes parts, à Londres comme à Vienne, des cris pour une pacification générale se faisaient entendre!... quand le peuple anglais s'indignait de solder des Russes pour se faire battre!... quand,

dans la chambre des lords, le digne héritier du ministre qui a le mieux connu les intérêts de son pays, *lord Holland*, réunissait ses vœux à ceux de sa nation et demandait la paix? Bonaparte sentit si bien lui-même l'excellence de notre position, que, se prévalant avec empressement du triomphe de l'usurpation pour s'approprier ceux des défenseurs du gouvernement qu'il venait de renverser, il osa s'exposer à recevoir la seule réponse que pouvait obtenir un usurpateur!...

Ce n'est donc point la république aux abois, mais la république triomphante que la trahison lui a livrée!... Toutes les autorités rentrées dans la ligne constitutionnelle et y marchant d'un pas ferme, ce n'était point la France anarchiste, mais la France constitutionnellement républicaine qu'elle mit sous son sceptre de fer!... Ce n'est point une constitution tombée en désuétude et dans le mépris que Bonaparte a renversée, mais une constitution en pleine activité, que la nation entière avait acceptée, et qu'elle seule pouvait à son gré maintenir ou changer; une constitution que les hommes mêmes qui l'ont détruite regardaient comme la base fondamentale de notre liberté, et qu'ils n'ont pu effectivement détruire sans l'ensevelir avec elle!...

Quelle différence entre la situation de la répu-

blique à cette époque, et celle dans laquelle l'usurpation l'a plongée!... Qui aurait osé nous présager, au 30 prairial, d'aussi grands succès en si peu de temps!... Qui nous eût dit : C'est à l'apogée de vos triomphes que vous succomberez!

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

# SECONDE PARTIE.

# MÉMOIRES

## DE

# LOUIS-JÉROME GOHIER,

## PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

### AU 18 BRUMAIRE.

---

## SECONDE PARTIE.

---

### SOMMAIRE.

§ 1. Retour de Bonaparte en France. — 2. Bonaparte au directoire. — 3. Première entrevue de Bonaparte et de Moreau. — 4. Tentatives de Bonaparte près de Moulins et Gohier pour entrer au directoire à la place de Sieyes. — 5. Le directoire propose à Bonaparte de reprendre le commandement d'une armée. — 6. Son refus. — 7. Bonaparte se réunit à Sieyes. — 8. Bonaparte s'invite à dîner chez Gohier pour le 18 brumaire. — 9. Événements du 17. — 10. Journée du 18 brumaire. — 11. Décret du conseil des anciens. — 12. Conduite de Sieyes, Roger-Ducos et Barras. — 13. Entrevue de Bonaparte et de Gohier à la séance de la commission des inspecteurs du conseil des anciens. — 14. Le palais directorial investi par le général Moreau. — 15. Mes-

## SUITE DE LA PRÉSIDENCE DE GOHIER.

### § 1.

Bonaparte, en Égypte, s'entretenant avec Menou des affaires de France, *lui répétait souvent qu'il projetait la journée du* 18 *brumaire*[1]. Instruit par les journaux que lui fit remettre Sidney-Smith de la lutte terrible que la république française avait à soutenir contre toutes les puissances qui s'étaient armées contre elle, et connaissant la détresse dans laquelle il avait laissé la France, il prend à l'instant le parti, non d'accourir à notre secours, mais de s'emparer de ce prétexte pour mieux nous tromper; de renverser la république, en feignant de venir la défendre; de faire servir nos désastres à son élévation!...

« Sa résolution était prise, nous dit-il dans » ses *Mémoires;* ce qu'il n'avait pas voulu tenter

[1] Montholon, tom. II, pag. 223.

» à son retour d'Italie, il était déterminé à le faire » aujourd'hui!... Résolu de s'emparer de l'autorité, c'était pour l'exécution de ce projet qu'il » était parti d'Égypte[1]!...

Tel est le dessein coupable qui lui fait abandonner son armée, à l'insu même du général à qui il en remet le commandement!... Le 6 fructidor an 7, il s'embarque furtivement à Damiette, en se faisant précéder de l'annonce de la fameuse victoire d'Aboukir[2]. Mais ce n'est point dans les relations commandées par Bonaparte, c'est dans la lettre de Kléber au directoire qu'il faut apprendre dans quelle situation se trouvait notre armée après la désastreuse expédition de Syrie, au moment de sa désertion.

Lettre du général Kléber au directoire exécutif de France.

Au quartier général du Caire, le 4 vendémiaire an 8 (26 septembre 1799).

« CITOYENS DIRECTEURS,

» Le général en chef Bonaparte est parti pour » la France, le 6 fructidor au matin, sans en avoir » prévenu personne : il m'avait donné rendez-

[1] Gourgaud, tom. I, pag. 47.

[2] Est-ce la facilité avec laquelle dix mille Turcs furent jetés à la mer, comme on précipite du haut d'un rocher

» vous à Rosette le 7 : je n'y ai trouvé que ses
» dépêches. Dans l'incertitude si le général a eu
» le bonheur de passer, je crois devoir vous en-
» voyer copie et de la lettre par laquelle il me
» donne le commandement de l'armée et de celle
» qu'il adresse au grand visir à Constantinople,
» quoiqu'il sût parfaitement que ce pacha était
» déjà arrivé à Damas.

» Mon premier soin a été de prendre une con-
» naissance exacte de la situation actuelle de
» l'armée.

» Vous savez, citoyens directeurs, et vous êtes
» à même de vous faire représenter l'état de sa
» force lors de son arrivée en Égypte ; elle est
» réduite de moitié, et nous occupons tous les
» points capitaux du triangle des Cataractes à El-
» Arisch, d'El-Arisch à Alexandrie, et d'Alexandrie
» aux Cataractes.

» Cependant il ne s'agit plus aujourd'hui, comme
» autrefois, de lutter contre quelques hordes de
» Mamelucks découragés, mais de combattre et
» de résister aux efforts réunis de trois grandes
» puissances : la Porte, les Anglais, et les Russes.

» Le dénuement d'armes, de poudres de guerre,

factice des mannequins à l'Opéra, qui lui a fait dire : *C'est bien peu de chose qu'une armée turque aujourd'hui !...* (Mémoires du général Montholon, tom. II, pag. 99.)

» de fer coulé et de plomb, présente un tableau
» aussi alarmant que la grande et subite dimi-
» nution d'hommes dont je viens de parler. Les
» essais de fonderie faits n'ont point réussi; la
» manufacture de poudre établie à Ruonda n'a
» pas encore donné et ne donnera probablement
» pas le résultat qu'on se flattait d'en obtenir;
» enfin, la réparation des armes à feu est lente,
» et il faudrait, pour activer ces établissements,
» des fonds et des moyens que nous n'avons pas.

» *Les troupes sont nues;* et cette absence de vê-
» tements est d'autant plus fâcheuse, qu'il est
» reconnu que, dans ce pays, elle est une des
» causes les plus actives des dyssenteries et des
» ophtalmies, qui sont les maladies constamment
» régnantes : la première a agi cette année puis-
» samment sur des corps affaiblis et épuisés par
» les fatigues. Les officiers de santé remarquent
» et rapportent constamment que, quoique l'ar-
» mée soit si considérablement diminuée, il y a
» cette année un nombre beaucoup plus grand
» de malades qu'il n'y en avait l'année dernière
» à la même époque.

» Le général Bonaparte avait effectivement,
» avant son départ, donné des ordres pour ha-
» biller l'armée en drap; mais pour cet objet,
» comme pour beaucoup d'autres, il s'en est tenu

» là, et la pénurie des finances, qui est un nouvel
» obstacle à combattre, l'eût mis dans la nécessité
» sans doute d'ajourner l'exécution de cet utile
» projet. Il faut parler de cette pénurie.

» Le général Bonaparte a épuisé toutes les res-
» sources extraordinaires dans les premiers mois
» de notre arrivée: il a levé alors autant de con-
» tributions de guerre que le pays pouvait en
» supporter : revenir aujourd'hui à ces moyens,
» alors que nous sommes au dehors entourés
» d'ennemis, serait préparer un soulèvement à
» la première occasion favorable. Cependant Bo-
» naparte, à son départ, *n'a pas laissé un sou en*
» *caisse*, ni aucun objet équivalent: il a laissé au
» contraire un arriéré de près de douze millions;
» c'est plus que le revenu d'une année dans la
» circonstance actuelle. La solde arriérée pour
» toute l'armée se monte seulement à quatre mil-
» lions.

» L'inondation rend impossible en ce moment
» le recouvrement de ce qui est dû sur l'année qui
» vient d'expirer, et qui suffirait à peine pour la
» dépense d'un mois; ce ne sera donc qu'au mois
» de frimaire qu'on pourra en recommencer la
» perception, et alors, il n'en faut pas douter, on
» ne pourra pas s'y livrer, parcequ'il faudra com-
» battre.

» Enfin, le Nil étant cette année très mauvais,
» plusieurs provinces, faute d'inondations, offri-
» ront des non-valeurs auxquelles on ne pourra
» se dispenser d'avoir égard.

» Tout ce que j'avance ici, citoyens directeurs,
» je puis le prouver et par des procès verbaux et
» par des états certifiés des différents services.

» Quoique l'Égypte soit tranquille en appa-
» rence, elle n'est rien moins que soumise; le
» peuple est inquiet et ne voit en nous, quelque
» chose que l'on puisse faire, que des ennemis de
» sa propriété : son cœur est sans cesse ouvert à
» l'espoir d'un changement favorable.

» Les Mamelucks sont dispersés, mais ils ne
» sont pas détruits; Mourad-Bey est toujours dans
» la Haute-Égypte avec assez de monde pour oc-
» cuper sans cesse une partie de nos forces : si
» on l'abandonnait un moment, sa troupe se gros-
» sirait bien vite, et il viendrait nous inquiéter
» sans doute jusque dans la capitale, qui, malgré
» la plus grande surveillance, n'a cessé jusqu'à ce
» jour de lui procurer des secours et en argent et
» en armes.

» Ibrahim est à Gaza avec environ deux mille
» Mamelucks; et je suis informé que trente mille
» hommes de l'armée du grand visir et de Djezzar
» pacha y sont déjà arrivés.

»Le grand visir est parti de Damas, il y a en-
»viron vingt jours; il est actuellement campé
»auprès d'Acre.

»Telle est, citoyens directeurs, la situation
»dans laquelle le général Bonaparte m'a laissé
»l'énorme fardeau de l'armée d'Orient; il voyait
»la crise fatale s'approcher: vos ordres, sans
»doute, ne lui ont pas permis de la surmonter.
»Que cette crise existe, ses lettres, ses instruc-
»tions, *sa négociation entamée*, en font foi: elle
»est de notoriété publique, et nos ennemis sem-
»blent aussi peu l'ignorer que les Français qui
»sont en Égypte.

»Si cette année, me dit le général Bonaparte,
»malgré toutes les précautions, la peste était en
»Égypte, et que vous perdiez plus de mille cinq
»cents hommes, perte considérable, puisqu'elle
»serait en sus de celles que les événements de la
»guerre occasioneraient journellement; je dis
»que, dans ce cas, vous ne devez pas vous hasar-
»der à soutenir la campagne prochaine, et vous
»êtes autorisé à conclure la paix avec la Porte
»ottomane, quand même l'évacuation de l'Égypte
»en serait la condition principale.

»Je vous fais remarquer ce passage, citoyens
»directeurs, parcequ'il est caractéristique sous
»plus d'un rapport, et qu'il indique surtout la

» situation critique dans laquelle je me trouve.

» Que peuvent être mille cinq cents hommes » de plus ou de moins dans l'immensité du ter- » rain que j'ai à défendre, et aussi journellement » à combattre?

» Le général dit ailleurs : *Alexandrie et El- » Arisch, voilà les deux clefs de l'Égypte.*

» El-Arisch est un méchant fort, à quatre » journées, dans le désert; la grande difficulté » de l'approvisionner ne permet pas d'y jeter » une garnison de plus de deux cent cinquante » hommes : six cents Mamelucks pourront, quand » ils le voudront, intercepter sa communication » avec Qatich; et comme, lors du départ de Bo- » naparte, cette garnison n'avait pas pour quinze » jours de vivres en avance, il ne faudrait pas » plus de temps pour l'obliger à se rendre sans » coup férir.

» Les Arabes seuls étaient dans le cas de faire » des convois soutenus dans les brûlants déserts; » mais, d'un côté, ils ont été tant de fois trompés » que, loin de nous offrir leurs services, ils s'éloi- » gnent et se cachent; d'un autre côté, l'arrivée » du grand visir, qui enflamme leur fanatisme et » leur prodigue des dons, contribue tout autant à » nous en faire abandonner.

» Alexandrie n'est point une place, c'est un

» vaste camp retranché: il était, à la vérité, assez
» bien défendu par une nombreuse artillerie de
» siége; mais depuis que nous avons perdu cette
» artillerie dans la désastreuse campagne de Syrie,
» depuis que le général Bonaparte a retiré toutes
» les pièces de marine pour armer au complet
» les deux frégates avec lesquelles il est parti, ce
» camp ne peut plus offrir qu'une faible résis-
» tance.

» Le général Bonaparte, enfin, s'était fait il-
» lusion sur l'effet que devait produire le succès
» qu'il a obtenu aux portes d'Aboukir. Il a en effet
» détruit la presque totalité des Turcs qui avaient
» débarqué; mais qu'est-ce qu'une perte pareille
» pour une grande nation à laquelle on a ravi la
» plus belle partie de son empire, et à qui la
» religion, l'honneur et l'intérêt prescrivent éga-
» lement de se venger et de reconquérir ce que
» l'on avait pu lui enlever? Aussi cette victoire
» n'a-t-elle pas retardé d'un instant ni les prépa-
» ratifs ni la marche du grand visir.

» Dans cet état de choses, que puis-je, que
» dois-je faire? Je pense, citoyens directeurs, que
» c'est de continuer les négociations entamées par
» Bonaparte; quand elles ne donneraient d'autres
» résultats que celui de gagner du temps, j'aurais
» déjà lieu d'être satisfait. Vous trouverez ci-jointe

» la lettre que j'écris en conséquence au grand
» visir, en lui envoyant duplicata de celle de Bo-
» naparte; si ce ministre répond à ces avances,
» je lui proposerai la restitution de l'Égypte aux
» conditions suivantes :

» Le grand seigneur y établira un pacha comme
» par le passé : on lui abandonnerait le miri, que
» la Porte a toujours perçu de droit, et jamais
» de fait.

» Le commerce sera ouvert réciproquement
» entre l'Égypte et la Syrie.

» Les Français demeureraient dans le pays, oc-
» cuperaient les places et les forts, et percevraient
» tous les autres droits, avec ceux des douanes,
» jusqu'à ce que le gouvernement eût fait la paix
» avec l'Angleterre.

» Si ces conditions préliminaires et sommaires
» étaient acceptées, je croirais avoir fait plus
» pour la patrie qu'en obtenant la plus éclatante
» victoire; mais je doute que l'on veuille prêter
» l'oreille à ces dispositions. Si l'orgueil des Turcs
» ne s'y opposait pas, j'aurais à combattre l'in-
» fluence des Anglais : dans tous les cas, je me
» guiderai d'après les circonstances.

» Je connais toute l'importance de la possession
» de l'Égypte. Je disais en Europe qu'elle était
» pour la France le point d'appui par lequel elle

» pouvait remuer le système du commerce des » quatre parties du monde; mais, pour cela, il » faut un puissant levier : ce levier, c'est la ma- » rine ; la nôtre a existé; depuis lors tout est » changé ; et la paix avec la Porte peut seule, ce » me semble, nous offrir une voie honorable » pour nous tirer d'une entreprise qui ne peut » plus atteindre l'objet qu'on avait pu s'en pro- » poser.

» Je n'entrerai point, citoyens directeurs, dans » le détail de toutes les combinaisons diplomati- » ques que la situation actuelle de l'Europe peut » offrir : ils ne sont point de mon ressort.

» Dans la détresse où je me trouve, et trop » éloigné du centre des mouvements, je ne puis » guère m'occuper que du salut et de l'honneur » de l'armée que je commande. Heureux si, dans » mes sollicitudes, je réussis à remplir vos vœux ! » Plus rapproché de vous, je mettrai toute ma » gloire à vous obéir.

» Je joins ici, citoyens directeurs, un état exact » de ce qui nous manque en matériel pour l'ar- » tillerie, et un tableau sommaire de la dette con- » tractée et laissée par Bonaparte.

» Salut et respect.

» *Signé* KLÉBER. »

« *P. S.* Au moment, citoyens directeurs, où
» je vous expédie cette lettre, quatorze ou quinze
» voiles turques sont mouillées devant Damiette,
» attendant la flotte du capitan-pacha, mouillée
» à Jaffa, et portant, dit-on, quinze à vingt mille
» hommes de débarquement. Quinze mille sont
» toujours réunis à Gaza, et le grand visir s'a-
» chemine de Damas. Il nous a renvoyé, ces jours
» derniers, un soldat de la 25ᵉ demi-brigade, fait
» prisonnier au fort d'El-Arisch, après lui avoir
» fait voir tout le camp; il lui a intimé de dire
» à ses compagnons ce qu'il avait vu, et à leur
» général de trembler. Ceci paraît annoncer ou la
» confiance que le grand visir met dans ses forces,
» ou un désir de rapprochement. Quant à moi,
» il me serait de toute impossibilité de réunir
» plus de cinq mille hommes en état d'entrer en
» campagne: nonobstant ce, je tenterai la fortune,
» si je ne puis parvenir à gagner du temps par
» des négociations. Djezzar a retiré ses troupes
» de Gaza, et les a fait revenir à Acre.

» *Signé* KLÉBER. »

Que répond Bonaparte à cette lettre, qui eût resté ensevelie dans ses cartons, comme tant d'autres précieux documents, si son duplicata n'eût pas été intercepté et publié par les Anglais?

Il nie ce que Kléber affirme [1]!... Mais ses dénégations peuvent-elles balancer les affirmations de ce célèbre guerrier, dont la vie n'a jamais été tachée par un mensonge, ni la gloire ternie par des vues ambitieuses; tandis que Bonaparte se joue de la crédulité de ceux qui le lisent ou l'écoutent; ne peut ni écrire ni parler sans mentir à sa conscience, sans nier l'évidence même!... Quelle foi peut-on ajouter et à ses discours et à ses écrits, lorsqu'on le voit dans ses Mémoires, comme à son retour de l'Égypte, supposer la France près d'être envahie par l'étranger, que nos braves avaient chassé loin de nos frontières!... les Français partout vaincus, lorsqu'ils étaient partout victorieux!... lorsqu'à son arrivée il fait *contraster sa bataille d'Aboukir et ses brillants succès en Égypte, avec les prétendues défaites de nos armées!...* lorsqu'après les *victoires de Bergen*, de *Castricum*, et surtout de *Zurich*, dans les plus beaux jours de notre gloire, il fait dire aux Français: « Nous sommes nombreux, nous som- » mes braves, et cependant nous sommes vaincus! » Il nous manque un chef pour nous diriger; *il » arrive, nos jours de gloire vont revenir* [2]*!* »

[1] Voyez ses observations en regard de la lettre de Kléber, tom. I, pag. 87 et 88.

[2] Gourgaud, tom. I, pag. 55 et 56.

Lorsque Bonaparte discute, est-il plus heureux que lorsqu'il nie? Parvient-il à se justifier dans ses observations en regard sur la lettre de Kléber, qui aurait dû au moins lui faire prendre un autre ton à son arrivée en France? Par exemple, lorsque Kléber lui reproche le dénuement dans lequel il avait laissé l'armée d'Égypte, lorsqu'il lui dit: « *Les troupes sont* » *nues*, et cette absence de vêtements est d'au» tant plus fâcheuse, qu'il est reconnu que, dans » ce pays, elle est une des causes les plus actives » des dyssenteries et des ophtalmies, qui sont les » maladies constamment régnantes : la première » surtout a agi cette année puissamment sur des » corps affaiblis et épuisés par les fatigues... Avant » votre départ, vous aviez, il est vrai, donné » des ordres pour habiller l'armée en drap; mais » pour cet objet, comme pour beaucoup d'au» tres, vous vous en êtes tenu là, et la pénurie » des finances est un nouvel obstacle à com» battre. »

Que répond Bonaparte?

« Les draps ne manquent pas en Égypte... » Comment manquer d'habillement dans un pays » qui habille trois millions d'hommes, les popu» lations d'Afrique, de l'Arabie; qui fabrique des » cotonnades, des draps de laine, en si grande

» quantité... Et effectivement l'armée était habil-
» lée de neuf deux mois après mon départ... »

Ceux qui prétendent avec Bonaparte que nos armées au 18 brumaire manquaient de tout se contenteraient-ils d'une pareille réponse? Ne souriraient-ils pas de pitié, si, pour excuser un dénuement réel et effectif, nous leur faisions ce pompeux étalage de tant de riches manufactures que possédait la France d'alors; si surtout nous terminions le tableau de nos richesses manufacturières, bien autrement répandues que celles de l'Égypte, par faire observer que *deux mois après* l'usurpation de Bonaparte nos armées étaient *habillées de neuf?*

Mais ce n'est point avec de pareils arguments que le directoire confond ses calomniateurs. Nous leur disons, sans craindre d'être démentis : « Nous n'avons pas attendu le retour de Bona-
» parte pour habiller, équiper et armer cent
» mille conscrits; pour renforcer notre cavalerie
» de quarante mille chevaux; pour faire expédier
» aux armées du Rhin, du Danube, des Alpes et
» d'Angleterre *les effets d'habillement, de grand*
» *et de petit équipement, campement et harnache-*
» *ment*, dont elles avaient besoin[1]; pour envoyer
» cent mille fusils à l'armée d'Italie, etc. »

[1] Voyez les états de ces effets, *Pièces justificatives*.

Indépendamment de la pénurie de nos finances, épuisées par l'expédition d'Égypte, et que tant de dépenses urgentes absorbaient encore, la levée de quarante mille chevaux a été payée comptant, et la seule dette contractée par le directoire est celle avec la Suisse, pour nourrir la brave armée d'Helvétie : dette sacrée, que Bonaparte, qui devait au moins prendre le bénéfice avec les charges, aurait dû s'empresser d'acquitter. Malgré tous les trésors que lui ont procurés ses guerres d'invasion, malgré les millions dont il accuse aujourd'hui l'existence *dans ses caves des Tuileries*, cette dette d'honneur, il l'a laissée à la France, réduite et dévastée par l'étranger qu'il n'a pas su repousser.

Au reste, dans quelque état que fût l'armée d'Orient lorsque Kléber en prit le commandement, l'entière défaite du grand visir ne tarda pas à prouver que Bonaparte, en désertant ses drapeaux, n'avait pas, avec lui, fait déserter la victoire [1].

Le 14 juin 1800, Kléber, qui s'était *appliqué sérieusement à améliorer le sort de l'armée et du*

[1] Bonaparte se prévaut de cette victoire pour blâmer la capitulation destinée à faire rentrer l'armée d'Égypte en France. Voyez, *Pièces justificatives*, le motif de Kléber et comment la capitulation fut rompue.

*pays, périt sous le poignard d'un misérable fanatique!...* «S'il eût vécu, ajoute Bonaparte, lors-»que, la campagne suivante, l'armée anglaise »débarqua à Aboukir, elle eût été perdue, peu »d'Anglais se fussent rembarqués, et l'Égypte eût »été à la France[1].»

Bonaparte, en s'échappant de l'Égypte, se flattait de trouver la république dans l'état déplorable où il l'avait réduite. Débarqué dans le golfe de Fréjus, le 16 vendémiaire an 8 (9 octobre 1799), il la retrouva triomphante!... Le bruit de nos victoires l'étonne, et l'eût bien autrement déconcerté, s'il n'avait pas été reçu avec le même enthousiasme que si c'eût été lui qui les eût remportées.

A peine a-t-il touché d'un pied timide la terre de la liberté, qui aurait dû s'entr'ouvrir sous ses pas, que des acclamations l'accueillent de toutes parts et l'enhardissent. Le peuple, toujours si sensible à la perte de ses défenseurs, l'âme toute remplie de celle de Joubert, naguère l'espoir de l'Italie, crut voir dans le retour de Bonaparte le vainqueur de cette même Italie, à qui, sans doute, l'ombre de ce jeune héros avait apparu, et qui était accouru pour le venger.

[1] Montholon, tom. I, pag. 110.

Au lieu de se rendre dans un lazaret pour purger les miasmes contagieux qu'il peut rapporter de la terre de servitude, Bonaparte, encouragé par une réception aussi inattendue, commence par enfreindre les lois sanitaires du pays qu'il ose déjà regarder comme son propre domaine, poursuit sa marche, et partout est salué des cris de *Vive Bonaparte! Vive la république!*

Bons Français, suspendez votre enthousiasme; ce n'est point un vainqueur, un défenseur de la république qui vous arrive, mais un transfuge de l'armée de l'Orient, et qui vient éprouver s'il pourra plus facilement vous asservir que les esclaves qu'il a désespéré de soumettre!... Du double cri dont vous honorez sa désertion, un seul frappe ses oreilles, sourdes à celui de *vive la république*, qu'il vient détruire. Craignez qu'il ne se méprenne aux transports qu'un patriotisme pur vous inspire, et qu'il ne se regarde déjà *comme un souverain qui est reçu dans ses états*[1]!

Sans doute, le retour inopiné de Bonaparte était une véritable désertion; sans doute, en mettant le pied sur le sol français, il avait commencé par se mettre au-dessus de la loi établie pour pré-

[1] Gourgaud, tom. I, pag. 55.

server la France du plus terrible des fléaux; et c'était deux crimes à punir. Mais, après la manière dont il fut accueilli par la foule qui se pressait sur son passage, et lorsque son vaisseau ne renfermait aucun malade, qu'eût-on pensé du directoire s'il avait voulu le traiter ou comme un déserteur ou comme un homme qui pouvait nous apporter la peste?

En faisant grâce à Bonaparte de sa double violation des lois, c'était exposer la république et accuser la faiblesse du gouvernement établi pour la défendre; mais si le directoire eût voulu user de toute son autorité, le délire du peuple, l'enthousiasme du corps législatif lui-même, prouvent qu'il eût infailliblement précipité sa ruine; et c'eût été à cet acte rigoureux de justice, à l'imprudence qu'il aurait eue de constituer Bonaparte en état de rébellion, par une sévérité impolitique, que, dans la suite, la France eût imputé la perte de sa liberté.

Madame Bonaparte dînait chez moi le jour qu'une dépêche télégraphique du 17 vendémiaire m'annonça que le général son mari était débarqué à Fréjus. S'apercevant que cette nouvelle me causait plus d'étonnement que de joie, «Président, me dit-elle, ne craignez pas que Bo»naparte vienne avec des intentions fatales à la

» liberté. Mais il faudra vous réunir pour empê-
» cher que des misérables ne s'en emparent.

» Je vais au-devant de lui ; il est important pour
» moi que je ne sois pas prévenue par ses frères,
» qui m'ont toujours détestée. Au reste, ajouta-
» t-elle en regardant ma femme, je n'ai rien à
» craindre de la calomnie, quand Bonaparte ap-
» prendra que ma société particulière a été la
» vôtre, et il sera aussi flatté que reconnaissant
» de l'accueil que j'ai reçu dans votre maison pen-
» dant son absence. »

Le 24 vendémiaire au matin, Bonaparte arrive à Paris, sans avoir été rencontré ni par son épouse ni par ses frères ; descend dans sa petite maison rue Chantereine, et se rend de suite chez le président du directoire, avec Monge, mon ancien collègue et mon ami.

« Que je suis aise, mon cher président, me
» dit Monge en m'embrassant, de trouver la ré-
» publique triomphante à notre arrivée !... »

« Je m'en réjouis également, dit Bonaparte
» d'un air un peu embarrassé. Les nouvelles qui
» nous sont parvenues en Égypte étaient tellement
» alarmantes que je n'ai pas balancé à quitter
» mon armée pour venir partager vos périls !... »

« Général, ai-je répondu, ils étaient grands !...
» mais nous en sommes glorieusement sortis.

» Vous arrivez à propos pour célébrer avec nous
» les nombreux triomphes de vos compagnons
» d'armes, et nous consoler de la perte du jeune
» guerrier qui, près de vous, apprit à combattre
» et à vaincre. »

La visite fut courte. Le compte de l'état dans lequel Bonaparte avait laissé l'Égypte devant être rendu au directoire, en séance particulière, nous fixâmes le jour et l'heure où il devait être reçu.

§ 2.

Le lendemain 25, Bonaparte se rend au directoire, comme nous en étions convenus.

Introduit dans la salle de nos séances, après nous avoir d'abord entretenus de ses victoires en Égypte, du bon esprit qui régnait dans son armée, et nous avoir fait un juste éloge du général auquel il en avait remis le commandement, il chercha à justifier sa désertion par l'annonce de nos défaites successives, par l'indignation qu'il avait éprouvée en apprenant que nos frontières étaient menacées de l'étranger. Ce qui lui fut plus sensible, c'est qu'on attribuait nos malheurs à son absence. Il n'en fallut pas davantage, ajouta-t-il, pour le déterminer à venir partager nos périls, pour décider son embarquement. «Citoyens

» directeurs, s'écria-t-il en mettant la main sur le
» pommeau de son épée, je jure qu'elle ne sera
» jamais tirée que pour la défense de la républi-
» que et celle de son gouvernement. »

Président du directoire, je lui répondis :

« Citoyen général, le directoire exécutif a vu
» votre retour inopiné avec le plaisir mêlé de sur-
» prise qu'il a dû causer à toute la France! Les
» ennemis de votre gloire, que nous regarderons
» toujours comme les nôtres, pourraient seuls
» donner une interprétation contraire aux motifs
» patriotiques qui vous ont déterminé à quitter
» momentanément vos drapeaux et que vous nous
» avez si énergiquement exprimés...

» Vous veniez, nous n'en pouvons douter, pour
» partager nos périls, et vous trouvez la France
» victorieuse; et, ce qui vous charme sans doute
» plus encore, votre présence ranime dans tous
» les cœurs français le sentiment glorieux de la
» liberté!... Elles sont aussi flatteuses que méritées,
» ces acclamations qui se sont fait entendre à vo-
» tre arrivée et sur votre passage. C'est aux cris
» de *Vive la république* que Bonaparte a été et
» devait être reçu!...

» Les triomphes que viennent de remporter vos
» anciens compagnons d'armes ont sauvé la répu-
» blique, mais laissent encore des lauriers à mois-

» sonner dans les champs qu'ont illustrés vos mé-
» morables exploits. Le vainqueur d'Italie ne se
» bornera pas à pleurer avec nous le jeune héros
» qu'il jugea lui-même digne de le remplacer.

» Ce n'est que dans la perspective d'une paix
» honorable que le directoire fait la guerre, qu'il
» ambitionne de nouveaux succès. Et il sait trop,
» citoyen général, ce qu'il doit à vos anciens ser-
» vices, aux sentiments républicains qui vous ani-
» ment, pour ne pas s'empresser d'associer vos
» talents à l'entier accomplissement de ses géné-
» reux projets.»

La cérémonie se termina par l'accolade frater-nelle, qui ne fut ni donnée ni reçue *très fraternel-lement.*

Quelques jours après son arrivée, Bonaparte dîna chez moi avec quelques membres de l'in-stitut qu'il m'avait prié d'inviter. Je crus ne pou-voir me dispenser d'engager Sieyes, qui en était membre.

« Qu'avez-vous fait! me dit madame Bona-
» parte en l'apercevant dans mon salon. Sieyes
» est l'homme que Bonaparte déteste le plus, *c'est*
» *sa bête noire!* » En effet, Bonaparte ne dit pas un mot à Sieyes, il affecta même de ne pas le regarder.

Sieyes, en se levant de table, sortit furieux. « Avez-vous remarqué, me dit-il, la conduite de

» ce petit insolent envers le membre d'une au-
» torité qui aurait dû le faire fusiller? »

§ 3.

Moreau dînait chez Moulins, et vint chez moi après le dîner.

Les deux généraux, qui ne s'étaient encore jamais vus, parurent aussi flattés l'un que l'autre de se rencontrer. Il fut remarqué que, dans cette entrevue, tous les deux, un moment, se contemplèrent en silence. Bonaparte le rompit le premier, témoigna à Moreau le désir qu'il avait depuis long-temps de le connaître. « Vous arri-
» vez d'Égypte victorieux, lui répondit Moreau,
» et moi d'Italie après une grande défaite. Si Jou-
» bert, qui avait formé la résolution de profiter
» du premier instant d'enthousiasme que causerait
» sa présence, s'était rendu à l'armée aussitôt qu'il
» en fut nommé le chef, il n'est pas douteux que
» les Russes et les Autrichiens, avec les seules
» troupes qu'ils avaient alors, n'eussent pas été
» capables de résister à l'impétuosité de l'attaque
» de Joubert. *Mais le mois* que son mariage le retint
» à Paris leur ayant donné le temps de réunir
» toutes leurs forces, et la reddition prématurée
» de Mantoue les ayant accrues de quinze mille
» hommes, arrivés la veille du combat, il était

»impossible que notre brave armée ne fût pas
»accablée par tant de forces réunies. C'est tou-
»jours le grand nombre qui bat le petit.»

«Vous avez raison, dit Bonaparte : c'est tou-
»jours le grand nombre qui bat le petit.»

«Cependant, général, avec de petites armées,
»vous en avez souvent battu de grandes, dis-je
»à Bonaparte.»

«Dans ce cas-là même, répliqua-t-il, c'était tou-
»jours le petit nombre qui était battu par le
»grand.»

Ce qui l'amena à nous développer ainsi sa tactique:

«Lorsqu'avec de moindres forces j'étais en
»présence d'une grande armée, groupant avec
»rapidité la mienne, je tombais comme la fou-
»dre sur l'une de ses ailes et je la culbutais. Je
»profitais ensuite du désordre que cette manœu-
»vre ne manquait jamais de mettre dans l'armée
»ennemie, pour l'attaquer dans une autre partie,
»toujours avec toutes mes forces. Je la battais
»ainsi en détail; et la victoire, qui en était le ré-
»sultat, était toujours, comme vous le voyez, le
»triomphe du grand nombre sur le petit.»

Il est bien étonnant que d'après cet entretien remarquable, dont plusieurs témoins existent encore aujourd'hui, Bonaparte ait osé dicter à

ses historiens de Sainte-Hélène[1] qu'il n'a vu le général Moreau, *pour la première fois*, qu'au fameux banquet que lui donnèrent les deux conseils. Non seulement les deux généraux s'étaient rencontrés au palais directorial, mais Bonaparte, qui voulait s'emparer de Moreau, avait été le voir, à la suite de son entretien avec lui chez moi; mais Bonaparte lui avait fait présent d'un damas[2]; mais Bonaparte lui avait fait témoigner combien il eût été flatté de l'avoir pour son beau-frère.

Bonaparte craignait-il donc de rappeler à l'histoire ces démarches flatteuses envers un général qu'il voulut depuis envoyer à l'échafaud?

§ 4.

En trouvant la république triomphante, si Bonaparte reconnut à regret qu'elle n'avait pas besoin de son secours pour se faire respecter des puissances étrangères, il ne fut pas longtemps à se convaincre que, dans le sein du gou-

[1] Gourgaud, tom. I, pag. 74.

[2] « (*Paris*, 15 *brumaire*.) Bonaparte a fait présent à » Moreau d'un damas garni de diamants, qu'il a rapporté » d'Égypte, et qui est estimé dix mille francs. » *Moniteur*, an 8, pag. 178.

vernement, se trouvait un homme qui semblait n'y être entré que pour y mettre le trouble ; que cet homme odieux (le directeur Sieyes), suspect à tous les partis, avait armé contre lui, par ses passions haineuses, les républicains les plus énergiques, et qu'à l'exception d'un petit nombre de députés, auxquels sa profonde hypocrisie en imposait encore, la majorité des conseils se repentait de l'avoir élu.

Bonaparte, qui lui-même détestait Sieyes, forma le projet d'en débarrasser le directoire, et ne pensa pas d'abord qu'un autre que lui pût le remplacer.

Étant venu me voir quelques jours après son dîner chez moi, « J'ai presque, me dit-il, été aussi » étonné de rencontrer Sieyes dans votre salon que » je le fus, en entrant en France, de le trouver au di» rectoire. En refusant d'y entrer lors de son orga» nisation, il s'était rendu justice. Quels motifs ont » pu déterminer à le nommer une seconde fois?...

» Les liaisons qu'il a formées dans sa mission » diplomatique ne devaient pas être une grande » recommandation auprès du corps législatif? »

« C'est pourtant, lui dis-je, l'importance de ces » prétendues liaisons qui a le plus efficacement » influé sur son élection. Sieyes, disaient partout » ses proxenètes, s'est rendu tellement agréable

» au roi de Prusse que sa nomination pourrait » elle seule nous procurer la paix. »

« Quoi! s'écria Bonaparte, ce sont les liaisons » de Sieyes avec la maison de Brunswick qui ont » pu le porter au directoire!... Mais c'était au » contraire ce qui devait à jamais l'en éloigner. »

Je ne pus m'empêcher d'avouer qu'on en convenait aujourd'hui, et que des républicains ombrageux, réfléchissant sur son empressement à se faire nommer ainsi l'un des chefs d'un gouvernement dont il avait d'abord refusé d'être membre, en tiraient les conséquences les plus fâcheuses.

« Ces républicains ont raison, reprit vivement » Bonaparte. Si vous n'y prenez garde, président, » ce prêtre artificieux vous livrera à l'étranger. »

J'étais loin de penser alors que cet étranger serait Bonaparte lui-même.

« A mon arrivée à Paris, continua-t-il, une » foule de bons citoyens m'ont assuré qu'à la re- » traite de Rewbell, on a regretté que je ne fusse » pas en France. Mais si ce fut un malheur, il se- » rait facile à réparer. »

« Il est certain, lui dis-je, que vous eussiez » réuni tous les suffrages, si un article précis de » la constitution n'avait pas mis obstacle à votre » élection. Il n'est pas douteux qu'après avoir glo- » rieusement défendu la république, vous êtes

» destiné à être un jour à la tête du gouverne-
» ment dont vos victoires auront assuré invaria-
» blement la stabilité. Mais notre pacte social
» exige impérieusement quarante ans pour entrer
» au directoire, et vous avez encore d'heureuses
» années acquises à la défense de la république,
» avant que vous puissiez être appelé à la gou-
» verner. »

« Et vous tiendriez vous-même rigoureuse-
» ment, continua Bonaparte, à cette disposition
» réglémentaire, qui pourrait priver la républi-
» que d'hommes aussi capables de la gouverner
» que de la défendre? »

« Rien à mes yeux, général, ne pourrait ex-
» cuser l'atteinte qui y serait portée. »

« Président, c'est vous attacher à la lettre,
» qui tue !.. Ceux qui ont présidé à la rédaction de
» l'acte constitutionnel n'ont pas assez réfléchi
» que la maturité opérée par la révolution dans
» tous les esprits est bien autrement essentielle
» que la maturité de l'âge, qu'il ne fallait pas seule
» consulter.

» Au reste, ce ne sont pas des vues ambitieuses
» qui me dictent ces observations, mais les
» alarmes qu'une élection inconcevable a inspi-
» rées aux républicains, et que je ne puis m'em-
» pêcher de partager. »

Moulins, à qui je n'avais pas caché l'entretien singulier que j'avais eu avec notre nouveau débarqué, s'empressa de me faire part de celui qu'il avait eu avec lui quelques jours après sur le même sujet. « Il ne tient qu'à nous, me dit-il, mon cher » président, de nous débarrasser de notre mau- » vais prêtre, mais il faudrait l'échanger avec Bo- » naparte; et croyez-vous que la république ga- » gnerait au change?... »

« Son désir extrême de la gouverner, lui ré- » pliquai-je, décèle une ambition qui n'est pas » propre à nous inspirer une grande confiance. »

« Dès la première entrevue que j'ai eue avec » lui, continua le général Moulins, je ne lui ai » point dissimulé la conduite plus qu'équivoque » de Sieyes et le jugement qu'en portent les amis » de la liberté.

» Dans notre nouvelle conférence, Bonaparte a » commencé par m'assurer qu'il avait sérieusement » réfléchi sur la position où l'élection de Sieyes » avait placé le directoire. Il faut absolument vous » défaire de ce prêtre, ajouta-t-il; il est temps » que ceux qui ont défendu la république prou- » vent qu'ils sont aussi en état de la gouverner.

» Je vais vous parler le langage que vous êtes » fait pour entendre. Après avoir glorieusement » combattu pour la république, je vous avouerai,

» avec la franchise d'un soldat, que je ne serais pas
» fâché de concourir avec la saine partie du di-
» rectoire et les républicains des deux conseils
» à consolider l'édifice que nous avons soutenu
» par nos armes, et que l'anarchie sacerdotale
» n'est propre qu'à ébranler. Il faut un gouverne-
» ment ferme et qui ait la confiance de tous ceux
» qui sont intéressés à maintenir la république;
» et je me flatte que, si j'étais à la place de Sieyes,
» le directoire retrouverait tout à la fois et la
» force et la confiance dont il a besoin.

» Gohier, à qui j'en ai parlé, m'y verrait avec
» plaisir; mais un seul scrupule l'arrête: la consti-
» tution exige quarante ans pour entrer au direc-
» toire, et son respect pour l'acte constitutionnel,
» qui va jusqu'à la superstition, ne lui permettrait
» pas, dit-il, de me donner son suffrage; mais
» je suis bien sûr qu'il aime trop son pays pour
» ne pas se rendre à la majorité, qui croirait as-
» surer le triomphe de la république en sacri-
» fiant une disposition irréfléchie de la constitu-
» tion qui lui sert de base. »

Bonaparte ne fut pas peu surpris lorsque Moulins lui déclara qu'il partageait entièrement les sentiments de Gohier; qu'il eût également désiré de voir à la place d'un homme dont l'influence ne pouvait être que funeste à la républi-

que, un de ses plus glorieux défenseurs, mais qu'il croyait, ainsi que Gohier, qu'aucun danger n'était comparable à la violation du pacte social, que son devoir était de faire respecter dans toutes ses dispositions.

Les démarches réitérées de Bonaparte, son désir si ardent de nous délivrer de Sieyes, en nous faisant connaître comment il entendait venir au secours de la république, n'étaient pas propres à nous rassurer sur les motifs qui avaient déterminé son retour : mais ce qu'il voulait faire avec nous, il fallait l'empêcher de le faire sans nous; et ce fut à quoi tendirent nos vains efforts contre la ligue infernale qui ne tarda pas à se former.

Tous les hommes sans place, ou qui ne se croyaient pas dans celle qu'ils estimaient devoir occuper, tous les mécontents sortis de la révolution, et peut-être ensuite trop négligés par elle, se groupèrent autour de Bonaparte et fondèrent leur ambition sur la sienne. Tous ne furent pas également accueillis; mais les Talleyrand, les Bruix, les Rœderer, les Regnault de Saint-Jean-d'Angely, trop fins pour ne pas le deviner, trop habiles pour ne pas s'insinuer dans sa confiance, furent, à juste titre, distingués de la tourbe qui s'agitait en tous sens auprès de lui, et devinrent les principaux instruments de la révolution du 18 brumaire.

Tant que Bonaparte eut l'espoir de renverser Sieyes, il ne voulut pas entendre parler de lui; mais, se voyant obligé d'abandonner son premier plan, il se rapprocha enfin de ceux qui lui représentèrent qu'au lieu de chercher à se concilier les suffrages des personnes qui s'obstinaient à le tenir éloigné du gouvernement, il devait bien plutôt s'entendre avec le seul membre du directoire disposé à le servir, avec ce même Sieyes qu'il voulait écarter; que Sieyes n'était point un prêtre gourmandé par ses scrupules; que, loin de se croire lié par les serments qu'il avait faits à la constitution, il n'était occupé que du projet de lui substituer un gouvernement de sa façon.

« D'ailleurs, avec Sieyes, vous avez, ajoutèrent-» ils, un avantage que ne pourrait vous offrir » aucun des autres directeurs, c'est de trouver » un parti tout formé. Vous ne pouvez vous » flatter de vous en faire un parmi les républi-» cains; c'est donc parmi ceux qui les traitent de » jacobins qu'il faut le chercher, et c'est précisé-» ment le parti de Sieyes.

» Pour réussir dans une révolution, il faut avoir » des motifs, de grands motifs à faire valoir. Dans » la position où se trouve la république (partout » triomphante), vous ne pouvez supposer qu'elle » ait des dangers à craindre de la part des puissances

» qu'elle a vaincues... Les commotions intérieures
» peuvent donc seules vous fournir un prétexte
» imposant. Depuis que Sieyes est dans le direc-
» toire, il ne cesse de crier contre les jacobins.
» Avec lui, il vous sera facile de vous prévaloir
» des projets qu'il leur suppose. Grand nombre
» de bons Français, déjà terrifiés par ses déclama-
» tions, qui ne craignent rien tant que le régime
» de la terreur, vous regarderont comme leur
» libérateur. Les républicains énergiques ne se
» laisseront pas aveugler par toutes ces supposi-
» tions, mais les hommes faibles, qui ne se sont
» faits républicains que parcequ'ils voulaient être
» quelque chose, subiront telle métamorphose
» qui vous conviendra; et soyez même certain
» que les avantages offerts à tous ceux qui mar-
» cheront sous votre bannière feront passer bien
» des déserteurs dans votre camp. »

Bonaparte, qui, dans le cours de sa carrière politique, s'est trop souvent montré aussi peu délicat sur le choix de ceux dont il faisait ses agents que sur celui des moyens favorables à son ambition, écouta ces propositions en homme honteux de recourir à ce dernier moyen, et pourtant décidé à l'adopter s'il ne peut faire autrement. Il méprise Sieyes, c'est en le renversant qu'il voudrait se placer à la tête du gouverne-

ment français; mais si ce prêtre se trouve le seul qui puisse l'y porter, l'essentiel pour lui étant de parvenir au but qu'il se propose, il est prêt à s'associer à Sieyes, qu'il méprise, à faire avec lui la révolution du 18 brumaire.

Bonaparte cependant balance encore : l'une des créatures le plus favorisées de la révolution ne voudrait pas déserter ses drapeaux aussi brusquement que ceux de son armée. Au moment de renverser la république, Bonaparte affecte de s'entourer de républicains; il les accueille, il les invite, il ne cesse de leur donner des preuves d'une attention particulière.

Dînant chez lui en petit comité, quelqu'un ayant parlé de la difficulté de se procurer l'ambre dont les Orientaux forment des embouchures aux tuyaux de leur youka, à l'instant Bonaparte en tire de son secrétaire deux ornées de petites pierreries et d'une assez belle dimension, qu'il avait rapportées d'Égypte, me prie d'en choisir une, et donne l'autre au général représentant du peuple Desaix. « C'est une bagatelle, nous dit-il, que » des républicains peuvent offrir et recevoir. »

Bonaparte publie que le directeur Moulins le voyait sans cesse, que moi-même je lui rendais d'assez fréquentes visites. Hé oui!... nous ne cessions, Moulins et moi, de placer sous ses yeux le

tableau de nos victoires journalières, de l'inviter à se mettre lui-même à la tête d'une de nos armées, et à sortir de son inactivité.

Un jour lui ayant parlé de l'espoir d'une paix prochaine, « Est-ce que vous seriez, me dit-il, » d'avis d'une paix générale?... Vous auriez tort, » président. Une république ne doit faire que des » paix partielles; il faut toujours se ménager une » petite guerre pour entretenir l'esprit militaire. »

« Ne voulant pas éternellement guerroyer, lui » répliquai-je peut-être trop vivement, ce n'est » pas l'esprit militaire que je serais plus jaloux » d'entretenir, mais des sentiments bien autrement » essentiels : l'amour sacré de la patrie, de la li- » berté, sans laquelle il n'y a point de patrie; en » un mot, l'enthousiasme civique, avec lequel une » nation libre trouvera toujours des soldats in- » vincibles, et sans lequel elle n'aura jamais que » des instruments dangereux, des armes à deux » tranchants, des hommes non moins avides de » pouvoir que de gloire, aussi à craindre du pays » qu'ils défendent que de ceux qu'ils attaquent. »

Bonaparte parut extrêmement mécontent, et le lendemain Monge m'apprit qu'en lui rendant compte de notre conversation, il lui avait dit avec humeur : « Je croyais Gohier plus homme d'état! »

§ 5.

Voyant que Bonaparte ne se disposait pas à se rendre à nos invitations individuelles, nous pensâmes qu'il était urgent de les lui adresser officiellement, en séance particulière au directoire.

Sieyes fut le seul à s'y opposer. « Au lieu de » nous plaindre de son inactivité, félicitons-nous» en plutôt, dit-il avec véhémence : loin de mettre » des armes entre les mains d'un homme dont les » intentions sont aussi suspectes, loin de vouloir » le replacer sur un nouveau théâtre de gloire, » cessons de nous occuper de lui davantage, et » tâchons, s'il est possible, de le faire oublier. »

Faire oublier Bonaparte!... Par quel motif Sieyes s'opposait-il aussi fortement à ce qu'on lui déférât le commandement d'une de nos armées? Craignait-il véritablement qu'il ne s'en servît pour faire sa révolution avec un autre que lui? ou plutôt dès lors n'avait-il pas avec ses entremetteurs des intelligences qu'il voulait couvrir d'un voile, et qu'il craignait de voir interrompre si le général s'éloignait trop subitement de Paris? Le rapport d'un propos échappé à Barras, dans une de nos séances, sur la fortune que le *petit caporal* avait faite dans ses campagnes d'Italie, et dont Bonaparte ne pouvait avoir

eu connaissance que par l'indiscrétion de l'un de nous, le ferait assez soupçonner.

Appelé au directoire, Bonaparte ne fut pas plus tôt introduit dans la salle des séances, qu'avant de savoir ce que nous voulions lui demander, il prend la parole : « On a avancé ici, nous dit-il » d'un ton assez brusque, que *j'avais assez bien* » *fait mes affaires en Italie pour n'avoir pas besoin* » *d'y retourner*. C'est un propos indigne, auquel, » certes, ma conduite militaire n'a jamais donné » lieu. Au reste, s'il était vrai que j'eusse fait de si » bonnes affaires en Italie, ce ne serait pas, ajouta-» t-il en fixant les yeux sur Barras, aux dépens de » la république que j'aurais fait ma fortune. »

« J'ignore, m'empressai-je de répondre à Bo-» naparte, qui a pu vous rapporter le propos qui » vous blesse. Personne ici n'incrimine votre con-» duite en Italie; mais je dois vous faire observer » que, commandant au nom de la république et » pour la république, vous ne pouviez conquérir » qu'en son nom et pour elle; que les effets précieux » renfermés dans les caissons du général en chef ne » lui appartiennent pas plus que la poule dans le » sac du malheureux soldat qu'il fait fusiller. Si » vous aviez réellement fait fortune en Italie, ce ne » pourrait être qu'aux dépens de la république. »

« Ma prétendue fortune, répliqua Bonaparte,

» est une fable que ne peuvent croire ceux mêmes
» qui l'ont inventée. »

« Le directoire est bien persuadé, général,
» que les lauriers dont vous vous êtes couvert
» sont les plus précieux trésors que vous ayez
» rapportés d'Italie, et c'est pour vous offrir de
» nouvelles occasions de gloire qu'il a désiré vous
» entretenir. Un général tel que vous ne peut res-
» ter inactif quand de toutes parts les armées de
» la république combattent et triomphent. Votre
» présence plus long-temps à Paris serait tout à
» la fois un sujet d'inquiétude et de mécontente-
» ment pour les amis de la république, qui ne se
» sont réjouis de votre retour que dans l'espoir
» de vous revoir à la tête de ses défenseurs. Ils
» ne nous pardonneraient pas, ils ne vous par-
» donneraient pas à vous-même, si leurs vœux
» tardaient à être remplis.

» Le directoire vous laisse le choix de l'armée
» dont il a arrêté de vous donner le commande-
» ment. »

§ 6.

Bonaparte répondit froidement à nos instances, demanda encore quelque temps pour rétablir sa santé, et se retira. Ce fut la dernière fois qu'il parut à nos séances.

Bonaparte prétend que, devenu le centre auquel aboutissaient tous les partis, chacun voulait l'avoir à la tête du sien. Il va jusqu'à supposer que Bernadotte, Augereau, Jourdan, Marbot, et d'autres citoyens aussi distingués, qu'il place à la tête *des meneurs des plus chauds jacobins, lui offrirent une dictature militaire, lui proposèrent de le reconnattre pour chef et de lui confier les destinées de la république, pourvu qu'il secondât les principes de la société du Manége*[1]. Invention aussi absurde qu'atroce!

Si des représentants de la nation, des généraux aussi estimés du peuple que de l'armée, un ex-ministre de la guerre cher aux républicains, un ancien commandant de la 17^e^ division dont le nom seul eût électrisé la nombreuse garde nationale de Paris; si des hommes de cette trempe avaient été capables de lui faire de pareilles propositions, à qui les Mémoires de Sainte-Hélène persuaderont-ils qu'elles eussent été rejetées par celui qui, après avoir cherché inutilement à se créer un parti parmi les républicains, s'est vu réduit à se jeter dans les intrigues contre-révolutionnaires d'un homme qu'il avait accablé de son mépris, à conspirer avec Sieyes!...

[1] Gourgaud, tom. I, pag. 64.

Lorsque Bonaparte attribue aux hommes les plus respectables, les plus intacts de la révolution, des propositions que démentent tout à la fois leur caractère et leurs principes, il rend cependant justice aux louables motifs qui nous engagèrent, Moulins et moi, à le presser de se rendre à l'armée; il nous fait grâce de l'*arrière-pensée* qu'il suppose à Barras.

Je ne suis point le défenseur officieux de Barras, qui existe et qui est très capable de se défendre, mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer l'ingrate inconvenance d'accuser d'*ignorance présomptueuse* celui qui a eu assez de perspicacité pour le distinguer au siége de Toulon, lorsqu'il n'était encore qu'un simple officier d'artillerie; pour le placer à la tête des citoyens qui défendirent la convention au 13 vendémiaire, lorsqu'il était destitué par Aubry; pour le nommer ensuite, malgré sa grande jeunesse, général en chef de l'armée d'Italie.

Les hommes du 18 brumaire pourront continuer de dire que Bonaparte ne doit son élévation qu'à son génie; mais combien d'hommes du plus grand génie végètent dans l'obscurité, parcequ'on ne leur a pas fourni l'occasion de développer leurs talents! C'est dans ce sens que Bonaparte est bien réellement la créature de Barras, qui a

su en prendre acte dans le titre de sa défection, reçu par Bonaparte avec des transports de joie, et sans lequel il n'eût pas fait son 18 brumaire.

Malgré la manière dont il s'exprime aujourd'hui sur le compte de Barras, il paraîtrait cependant, d'après la relation même de son dîner chez ce directeur, le 8 brumaire, qu'il eût préféré de faire sa révolution avec lui, puisqu'il convient n'avoir définitivement pris son parti qu'à l'issue de ce dîner.

Barras, suivant cette relation[1], ayant, en sortant de table, fait tomber la conversation sur la situation de la république, est le premier à déclarer qu'il est impossible de marcher avec la constitution de l'an 3, à convenir de la nécessité d'une dictature; annonce une sorte de résolution de se retirer, d'abandonner les rênes du gouvernement, prêtes à lui échapper, en convenant qu'il était totalement *usé dans l'opinion*, et que la république a besoin d'hommes nouveaux pour la gouverner; parle du général Hédouville, et a l'indiscrétion de l'indiquer comme l'homme qu'il convenait d'investir de la magistrature suprême.

Bonaparte ne voit dans cette indication, qui lui paraît singulière, que le désir hypocrite de

[1] Gourgaud, tom. I., pag. 69.

Barras d'appeler l'attention sur lui-même, et, sans lui répondre, le foudroie d'un regard qui lui fait baisser les yeux.

« Là conversation finit là. Le général Hédouville, continue Bonaparte dans ses Mémoires, » était un homme d'une excessive médiocrité; » Barras ne disait pas sa pensée, sa contenance » trahissait son secret.

» Cette conversation fut décisive. Napoléon » descendit chez Sieyes; il lui fit connaître qu'il » était résolu de marcher avec lui, et qu'il venait » lui en donner l'assurance positive.

» Bonaparte ajoute que, de retour à sa petite » maison de la rue Chantereine, il trouve chez lui » Fouché et Réal, à qui il raconte la scène qui » s'est passée chez Barras, sans laisser apercevoir » sur sa figure immobile des traces de l'impres- » sion qu'elle lui avait causée[1]; que ces deux » hommes, également attachés à Barras, conster- » nés de ce récit, courent chez ce directeur, qui le » lendemain matin à huit heures, et au bord du lit » de Bonaparte, s'excuse comme il peut sur son » indiscrétion de la veille, et, pour se réconcilier » avec l'ambitieux, reconnaît que *lui seul peut sau- » ver la république;* lui déclare *qu'il vient se mettre*

[1] Gourgaud, tom. I, pag. 70.

» *à sa disposition, faire tout ce qu'il voudra, pren-*
» *dre le rôle qu'il lui donnera*, et finit *par le prier*
» *de lui donner l'assurence que, s'il méditait quel-*
» *que projet, il compterait sur Barras.* »

Mais, suivant toujours cette version, Napoléon, *ayant déjà pris son parti, s'étant engagé avec Sieyes*, se borne à des réponses évasives, dont sans doute Barras n'eût pas été plus la dupe que Bonaparte ne l'avait été du langage précédent qu'il suppose à Barras.

C'est à Barras à s'expliquer sur les faits qu'on lui impute; mais, quelle que soit sa réponse, il résultera toujours incontestablement des assertions contenues dans ces Mémoires l'aveu important pour l'histoire du 18 brumaire, qu'avant le dîner chez Barras, Bonaparte n'avait pas encore absolument pris son parti, que le 8 brumaire il était encore irrésolu s'il s'accolerait à Sieyes, et que ce ne fut qu'après s'être convaincu de ne pouvoir compter sur Barras même qu'il prit cette honteuse et coupable résolution [1].

[1] Lorsque Bonaparte convient avoir fait part de cette anecdote aux deux amis inséparables, Fouché et Réal, plusieurs jours avant le 18 brumaire, peut-il bien soutenir que Réal seul connaissait ses projets ; qu'il ne les avait révélés au ministre qui les a si bien servis que le jour même où la conspiration a éclaté !... Cette allégation est

§ 7.

Sieyes, qui avait pressenti les événements qui se préparaient, et qu'avait si long-temps alarmé le mépris dont Bonaparte avait affecté de l'accabler jusqu'alors, dut être agréablement surpris des dispositions définitives que vint lui annoncer Bonaparte lui-même.

La réunion de Bonaparte à Sieyes une fois effectuée, la conspiration marche à grands pas, tous les confédérés se mettent en campagne. Lu-

évidemment un mensonge insigne. Quel en peut être le motif? Est-ce que Bonaparte ne se serait d'abord servi de Fouché qu'à l'insu des autres conjurés, dont plusieurs n'avaient pas une grande estime pour ce ministre? Quand on voit Fouché, non seulement conserver son portefeuille, mais donner l'ordre de fermer les barrières de Paris, se rendre maître de toutes les autorités constituées, paralyser les douze municipalités de la capitale, transmettre leurs fonctions aux commissaires près d'elles, déclarer à ces commissaires qu'ils doivent correspondre avec lui seul, ne recevoir des ordres que de lui; et Bonaparte se rendre à Saint-Cloud en lui abandonnant un si effrayant pouvoir, en le laissant maître de Paris, où le moindre mouvement pouvait compromettre son entreprise, il est impossible de ne pas reconnaître dans Fouché son secret et principal agent. Mais Bonaparte, dans les choses même les plus indifférentes aujourd'hui, veut toujours conserver son caractère de dissimulation: il ne peut jamais être vrai.

cien, le plus jeune du conseil des cinq-cents, qui, jusqu'alors, s'était toujours montré à la tête des républicains les plus énergiques, et auquel ces mêmes républicains, au retour de Bonaparte, avaient déféré l'honneur de le présider, pour honorer le général dans la personne de son frère, Lucien n'est pas le moins actif ni le moins adroit des conjurés. Abusant de l'ascendant que lui donne sa présidence, et des talents qu'il a dans la suite déployés d'une manière si funeste, il entretient avec habileté l'enthousiasme des uns, calme la méfiance des autres, et, à force d'adresse, parvient à vaincre la répugnance de la majorité de ses collègues, qui refusait de prendre part au banquet solennel que le conseil des anciens avait arrêté de donner à Bonaparte, *par souscription*.

Jamais réunion de citoyens n'offrit un spectacle moins national, jamais banquet civique ne fit éclater moins de sentiments républicains. La libre et franche gaieté qui animait toutes nos fêtes en fut elle-même bannie. Au lieu de se féliciter les uns les autres sur nos victoires, il semblait qu'on cherchait à s'interroger sur quelque pressentiment sinistre; chacun s'observait et était en même temps observé. Des toasts de commande étaient portés sans enthousiasme et répétés de même. Ces airs chéris, si propres à

exalter le patriotisme français, ne semblaient déjà se faire entendre que pour inspirer de douloureux souvenirs.

La fusion s'était opérée; et le banquet n'était destiné qu'à célébrer l'étrange amalgame des plus exaltés démocrates avec les anti-constitutionnels que Sieyes traînait à sa suite.

Aussitôt que Bonaparte eut dîné, il se lève, fait le tour des tables avec Berthier, adresse aux députés les plus marquants des choses flatteuses, analogues aux sentiments qu'il leur connaît, et disparaît, sans attendre que les représentants du peuple qui l'avaient invité aient dîné eux-mêmes.

Bonaparte n'avait pas un moment à perdre; tous les foyers de la conspiration étaient en feu, et une étincelle indiscrète pouvait prévenir l'embrasement. On conspirait au directoire, chez Sieyes; on conspirait dans les deux conseils. Les salles des inspecteurs étaient les principaux rendez-vous des conjurés; et, pour ne pas trop attirer les regards sur ces rassemblements, on se réunissait encore alternativement chez les principaux membres de ces commissions.

On conspirait au département, et c'était dans ce foyer que Réal et d'autres créatures de Fouché travaillaient à neutraliser les douze municipalités

de Paris, en s'assurant des commissaires qui siégeaient auprès d'elles.

Plus les fils de la conspiration s'étendaient, et plus il y aurait eu à craindre que l'autorité contre laquelle on conjurait ne parvînt à les saisir, si on eût moins pris de précautions pour les dérober à nos regards. Mais lorsque la conjuration siégeait dans le palais directorial même, lorsqu'elle y tenait ses assises, était présidée par un des membres du directoire, qui aurait pu, qui aurait osé dire au directoire : Vous êtes entourés de traîtres!... Notre ministre de la police? C'était un des chefs des conjurés, qui n'a paru devant nous que pour nous annoncer leur premier attentat!...

Ah! si le ministère organisé après le 30 prairial n'eût pas été mutilé; si, à la police, un homme probe n'eût pas été remplacé par un homme pervers; si Bernadotte était resté au ministère de la guerre; si Marbot n'eût pas cessé de commander la 17^e^ division, certes, le 18 brumaire n'eût pas eu lieu. Le conspirateur Sieyes, démasqué, eût attiré sur sa tête la justice nationale, et Bonaparte n'eût pas terni l'éclat de ses brillantes campagnes d'Italie par la coupable et honteuse campagne de Saint-Cloud!

Mais l'infernal génie qui infestait le directoire avait eu soin de nous isoler des hommes dont

la présence eût imposé aux conspirateurs, ou qui eussent déjoué leurs projets.

§ 8.

Cependant Bonaparte n'était pas encore parfaitement tranquille; pour achever de le rassurer, il fallait pouvoir nous plonger dans une aveugle sécurité, et le moyen qu'il emploie est tel, qu'à moins de regarder Bonaparte comme un fourbe dépourvu de tous les sentiments qu'on retrouverait dans le dernier de nos militaires, le plus léger soupçon ne nous était plus permis.

*Bonaparte s'engage à dîner chez moi avec sa famille le* 18 *brumaire!...*

Franchement, je l'avouerai, cet engagement seul m'eût fait repousser tous les avertissements qu'on aurait pu me donner sur la fatale journée qui se préparait. Je savais bien que Bonaparte était un ambitieux, j'en avais les preuves; mais pouvais-je le croire d'une si noire perfidie!

Tous les agents de la conspiration étant réunis, il était urgent de convenir des mesures à prendre pour la faire réussir. Bonaparte était trop habile pour se dévoiler tout entier à cette foule de conjurés subalternes, qui n'étaient propres qu'à marcher sous l'étendard qu'on ferait briller à leurs yeux. C'est dans le conseil intime des principaux con-

jurés que la translation du corps législatif à Saint-Cloud fût résolue ; c'est là que le décret fut rédigé ; qu'il fut convenu que l'exécution en serait confiée à Bonaparte ; que, sous le prétexte de le charger de veiller à la sûreté du corps législatif, toutes les forces militaires qui se trouvaient dans Paris et dans les environs seraient mises à sa disposition.

Les conseillers de Bonaparte étaient trop instruits pour ignorer que les anciens n'avaient ni le droit d'enlever au directoire l'exécution de leur décret, ni celui d'investir Bonaparte d'un commandement militaire, que ce même directoire pouvait seul lui conférer. Mais si le conseil des anciens se fût renfermé dans les limites de son pouvoir, s'il se fût borné, comme il le devait, à transférer les séances du corps législatif à Saint-Cloud, les conjurés n'eussent pas été plus avancés à Saint-Cloud qu'à Paris : ainsi tout dépendait du succès de ce premier attentat à la constitution.

## § 9.

Les dispositions connues des membres les plus influents des anciens, où l'hypocrite politique de Sieyes lui avait ménagé le plus de partisans, ne donnaient pas lieu de craindre une op-

position constitutionnelle bien sérieuse, et l'on comptait sur l'adresse de Lucien aux cinq-cents.

Une fois rendu à Saint-Cloud, c'était à ce conseil que les projets ultérieurs devaient être d'abord présentés; et comme l'on ne pouvait imaginer qu'on pût jamais parvenir à les faire adopter sans discussion, après les avoir rédigés avec art, il fallait, avec non moins d'art, encore établir les moyens que devaient faire valoir les orateurs chargés de les défendre. Les discours comme les projets furent préparés d'avance dans le conseil intime que Bonaparte s'était formé.

Bonaparte nous apprend aujourd'hui que Sieyes, qui connaissait les républicains qu'on aurait à combattre, était d'avis qu'on commençât par faire arrêter ceux qu'on ne pouvait espérer de convaincre; qu'on déportât les récalcitrants présumés, au lieu de les haranguer.

Quoique les Mémoires de Sainte-Hélène nous présentent cet audacieux projet comme une preuve de la sage prévoyance de Sieyes, et qu'ils ajoutent que les événements ultérieurs ont prouvé qu'il avait raison, Bonaparte, trop prudent pour s'abandonner aux fureurs du prêtre, dès le premier pas de sa marche contre-révolutionnaire, trouva l'expédient favori de son complice un peu trop prématuré.

Avant de déporter, il fallait préparer les esprits à cette révoltante mesure, commencer par envelopper les victimes d'un tissu de calomnies, comme autrefois la sainte inquisition couvrait les siennes du *san benito*.

Beaucoup d'écrits ont paru sur les journées des 18 et 19 brumaire; et depuis la publication des Mémoires du captif de Sainte-Hélène, on a beaucoup plus à écrire encore.

Je ne ferai pas l'injure d'en contester l'authenticité à ceux qui déclarent et les tenir de la bouche même de Bonaparte et les avoir transcrits sous sa dictée; quand des *fac simile* n'attesteraient pas qu'ils ont encore été revus et corrigés de sa main, l'adresse avec laquelle on glisse sur les faits qui l'accusent, la hardiesse avec laquelle on continue de nous débiter les fables atroces inventées pour pallier les atrocités du 19 brumaire, et que lui seul pouvait avoir le front de rappeler aujourd'hui, déposent en faveur de la fidélité de ceux qui ont recueilli ces mémoires et les publient.

Quel autre que Bonaparte oserait encore nous parler des poignards, des armes à feu même dont on continue d'armer les républicains du conseil des cinq-cents?... des gendarmes qui se sont jetés entre les poignards des assassins, et dont la

manche seule de leurs habits a été effleurée par les grands coups qu'on lui portait?

Dans le travestissement de tout ce qui s'est passé aux journées des 18 et 19 brumaire, comme dans les détails de sa vie politique, on reconnaît partout Bonaparte; sa fausseté, sa jactance, son mépris pour tout ce qui l'entourait; son affectation à déprécier toutes les grandes réputations civiles et militaires, des noms aussi fameux dans les annales de la liberté que le sien le sera dans les fastes du despotisme; sa continuelle attention à entretenir ses lecteurs des fautes qu'il attribue à ses ministres, à nos plus grands généraux, pour couvrir les siennes, pour persuader que lui seul connaissait l'art de la guerre et savait gouverner! En un mot, c'est Bonaparte encore échappé de son exil, et qui, avec la même hypocrisie, avec les mêmes prétentions ambitieuses, avec tout l'orgueil de son être (si je puis m'exprimer ainsi), apparaît pour la dernière fois aux Français!...

Lorsque toute l'Europe s'est ressentie des coups portés au directoire exécutif de la république française, tous les gouvernements, et tous les peuples sont intéressés à connaître une révolution dont les résultats sont encore incalculables aujourd'hui. Nous arracherons le voile dont a voulu s'envelopper l'usurpateur; nous le sui-

vrons dans toutes ses démarches; nous révèlerons toutes ses manœuvres; ses protestations hypocrites seront manifestées; les ténèbres qui ont couvert les derniers actes du 19 brumaire seront dissipées. Les attentats de la séance nocturne, réunis aux actes de violence commis au grand jour, feront connaître les conjurés et leur chef; et si, dans la relation des journées des 18 et 19 brumaire, l'on ne peut encore prévoir tous les malheurs qui menaçaient la France, on saura du moins ce que, dès lors, on avait lieu d'attendre de l'homme extraordinaire qu'elle a cru trop long-temps ne devoir être redoutable qu'aux ennemis de sa liberté.

La liberté, perdue le jour où Bonaparte jurait de la rétablir sur sa vraie base, offrira une grande leçon à tous les peuples qui veulent être libres! Puissent-ils n'oublier jamais qu'un fol enthousiasme fut et sera toujours un appel à l'usurpation!...

## JOURNÉE DU 18 BRUMAIRE.

### § 10.

A minuit, le 17 brumaire, madame Bonaparte me fit remettre cette invitation par Eugène Beauharnais son fils:

**Au citoyen Gohier, président du directoire exécutif de la république française.**

Ce 17 brumaire an 8.

«Venez, mon cher Gohier, et votre femme, dé-
»jeuner avec moi demain à huit heures du matin.
»N'y manquez pas; j'ai à causer avec vous sur
»des choses très intéressantes.

»Adieu, mon cher Gohier, comptez toujours
»sur ma sincère amitié.

»LAPAGERIE BONAPARTE.»

L'heure qui m'était indiquée par la bonne Joséphine me fut suspecte. «Tu iras au rendez-»vous, dis-je à ma femme, et tu diras à madame »Bonaparte que je ne puis me rendre à son invi-»tation, mais que dans la matinée j'aurai l'hon-»neur de la voir.»

Bonaparte, voyant ma femme arriver seule, fronça le sourcil: «Quoi! dit-il, le président ne »vient pas?

«Non, général; il ne lui est pas possible....»

«Il faut absolument qu'il vienne, répliqua »Bonaparte. Écrivez-lui, madame, et je vais lui »faire porter votre lettre.»

«Je vais lui écrire, général, et j'ai des gens ici »qui se chargeront de ma lettre.»

Ma femme prit la plume et m'écrivit ces mots:
« Tu as bien fait de ne pas venir, mon ami;
» tout ce qui se passe ici m'annonce que l'invi-
» tation était un piége. Je ne tarderai pas à te re-
» joindre.... »

Dès que ma femme eut fait porter sa lettre, madame Bonaparte vint à elle. « Tout ce que
» vous voyez doit vous faire pressentir, madame,
» ce qui doit infailliblement arriver. Je ne puis
» vous exprimer, lui dit-elle, combien je suis dé-
» solée de ce que Gohier ne se soit pas rendu à
» mon invitation, concertée avec Bonaparte, qui
» désire que le président du directoire soit un
» des membres du gouvernement qu'il se propose
» d'établir. En lui envoyant ma lettre par mon
» fils, c'était assez lui marquer toute l'importance
» que j'y attachais.»

«Je vais, madame, aller le rejoindre, lui ré-
» pond ma femme; ma présence est de trop ici.»

«Je ne vous retiendrai pas, continua madame
» Bonaparte. En vous rendant auprès de votre
» mari, dites-lui qu'il réfléchisse bien et réfléchis-
» sez vous-même avec lui sur le vœu que j'ai été
» autorisée à vous manifester. Ce n'est pas son in-
» térêt seulement, mais des intérêts qui lui sont
» plus chers encore que pourrait compromettre
» une opposition de sa part. L'influence que

» Sieyes et les siens vont avoir sûr les événements
» qui se préparent dépend du parti que prendra
» le président. Employez, je vous en conjure,
» madame, toute votre influence pour l'engager
» à venir. »

« Madame Bonaparte me connaît assez, connaît
» assez mon mari, pour savoir que de mon influen-
» ce ne dépendra jamais sa conduite politique. »

« Je dois encore vous prévenir, ajoute madame
» Bonaparte, qu'en ce moment Talleyrand et
» Bruix sont chez Barras, pour lui demander sa
» démission, qu'il ne refusera pas sans doute. Au
» reste, ils sont autorisés à lui déclarer que Bo-
» naparte est bien déterminé à employer tous les
» moyens, la force même, s'il ose faire la moindre
» résistance. »

Avant de recevoir la lettre de ma femme, j'étais déjà trop instruit. A peine était-elle sortie pour se rendre à l'invitation de madame Bonaparte, que Fouché vint m'annoncer le décret qui transférait les séances du corps législatif à Saint-Cloud. « Par quel étrange événement,
» lui dis-je, un ministre du directoire se trouve-
» t-il transformé en un messager du conseil des
» anciens ? »

« J'ai cru, répondit le traître, qu'il était de
» mon devoir de m'empresser de vous faire con-

» naître une résolution aussi importante, et de » venir prendre vos ordres. »

« Votre devoir, ministre, était de prévenir » cette résolution, qui n'est, sans doute, que le » prélude de celles arrêtées dans les conciliabules » que votre police ne devait pas nous laisser » ignorer. Si le directoire a des ordres à donner, » il les adressera à des hommes dignes de sa con- » fiance. Vous pouvez retourner vers ceux qui » vous envoient, ajoutai-je en lui tournant le dos. »

Fouché était, en effet, envoyé pour savoir le parti qu'aurait pris le directoire en recevant le décret de translation.

Fouché n'était pas sorti, qu'une lettre de la commission des inspecteurs du palais des anciens, m'annonça le même décret, sans m'en faire connaître encore toute la teneur. Cette lettre porte :

« CITOYEN PRÉSIDENT,

» La commission s'empresse de vous faire part » du décret de translation de la résidence du » corps législatif à Saint-Cloud.

» Le décret va vous être expédié, mais des me- » sures de sûreté exigent des détails dont nous » nous occupons.

» Nous vous invitons à venir à la commission

» des inspecteurs des anciens, vous y trouverez
» vos collègues Sieyes et Ducos.

» Salut fraternel.

» *Signé* BARAILON, FARGUES, CORNET. »

Avant la réception de ce message, j'avais déjà convoqué tous les membres du directoire.

§ 11.

Le prévoyant Sieyes, qui, pour se ménager sans doute un moyen facile d'évasion, montait depuis quelque temps tous les jours à cheval, qui faisait dans le jardin du Luxembourg un cours d'équitation assez ridicule, n'avait pas attendu ma convocation, dont il connaissait d'avance les motifs; pressé de se rendre à la commission des anciens, cet écuyer de fraîche date s'était fait amener son docile coursier, sous le prétexte de faire sa promenade ordinaire, et, la première fois de sa vie, donna de l'éperon pour arriver plus vite [1].

Roger-Ducos, dominé par le funeste ascendant

[1] La tenue gauche de Sieyes faisait rire tous ceux qui le rencontraient; mais Sieyes n'était pas aussi gauche qu'on se l'imaginait, puisque, tout en se donnant en spectacle, il est arrivé à son but.

que Sieyes avait pris sur lui, n'avait pas tardé à le suivre.

Barras était dans son bain. Barras ne se dissimula pas plus que moi les événements dont nous étions menacés, et ne parut pas moins déterminé à leur résister Je lui annonçai la fuite de nos collègues; et cette désertion combinée, qui ne l'étonna point, ne sembla rien changer à ses dispositions.

«Je sens comme vous, me dit-il, tout ce » qu'exige de nous la crise où nous nous trou» vons. Je vais envoyer Bottot à la découverte. » Rendez-vous à la salle de nos délibérations, et » comptez sur moi.»

«J'y compte, lui dis-je; et, malgré la désertion » de nos deux collègues, s'il reste encore à la ré» publique un directoire pour la défendre, réuni » aux amis de la liberté, aux républicains qui » forment la majorité des deux conseils, nous la » verrons sortir de cette nouvelle conspiration » triomphante et plus puissante que jamais.»

Satisfait des dispositions de Barras, je me rends de suite dans la salle de nos séances, et Moulins ne tarda pas à s'y rendre lui-même. Mais en vain attendîmes-nous le troisième collègue sans la présence duquel nous ne pouvions prendre aucune délibération.

Barras ne parut point. Ce n'est qu'à l'arrivée de ma femme que, par le récit de son entretien avec madame Bonaparte, la cause de l'absence de Barras nous fut révélée.

Je cours à l'instant chez lui, pour lui rappeler l'engagement qu'il venait de prendre avec moi, et le mettre en garde contre toutes les propositions qu'on pourrait lui faire; mais du moment que Talleyrand et Bruix se furent introduits auprès de Barras, toute communication fut rompue; il me fut impossible de parvenir jusqu'à lui.

La diplomatie de l'Europe connaît les talents de Talleyrand, et l'amiral Bruix, un des premiers officiers de la marine française, n'avait pas un esprit moins délié.

Je dois au premier la justice de déclarer qu'aucun ministre n'a rendu de plus grands services à la république, tandis qu'il a eu le portefeuille des relations extérieures : mais Talleyrand est un de ces hommes qu'il faut constamment employer, ou dont on ne doit jamais se servir. Le directoire fut malheureusement obligé de recevoir sa démission , impérieusement demandée par les mêmes hommes qui ont figuré dans toutes les époques où il y a eu des proscriptions : *Ou renvoyez Talleyrand, ou nous rapportons le décret de sa radiation*... Doit-on s'étonner si avec le carac-

tère qui le domine, il ne soit pas resté inactivement fidèle à un régime sous lequel était menacée son existence civile et politique [1].

Pendant que les deux plus habiles négociateurs de la France s'emparaient de Barras, nous nous opposions, Moulins et moi, de tout notre pouvoir à la marche inconstitutionnelle du conseil des anciens. Je répondis au président de la commission, qui invitait le directoire à venir délibérer avec elle sur *les mesures de sûreté qu'exigeaient les détails dont elle s'occupait*, que, suivant la constitution (art. 103), aucun des membres des deux conseils ne pouvait, dès que le décret était rendu, délibérer dans le lieu d'où les séances étaient transférées; que la commission des anciens s'était paralysée elle-même par l'émission de son décret, dont l'exécution appartenait au directoire seul; mais que, jaloux de nous entourer des lumières des représentants du peuple,

[1] Les motifs de la disgrâce de Talleyrand, sous Bonaparte, sa constante désapprobation de la guerre contre l'Espagne, prouvent que, s'il a pu se réunir à l'usurpateur pour renverser un gouvernement qui avait été forcé de lui retirer sa confiance, il connaissait les devoirs d'un ministre dans des circonstances graves; qu'il était incapable de servir les volontés impérieuses d'un maître qui sacrifiait ses véritables intérêts à son ambition.

nous engagions les membres de cette commission à se transporter eux-mêmes dans la salle de nos séances.

J'invitai ensuite le général Lefebvre, qui commandait la 17ᵉ division militaire, à venir rendre compte au directoire des mesures qu'il avait dû prendre, dans ces moments de crise, pour assurer la tranquillité de Paris.

Lefebvre me répondit que le décret des anciens ayant été notifié, il avait donné sa démission.

Je regrette qu'un homme aussi brave ait abandonné son poste le jour du péril. Je devais d'autant moins croire qu'il eût marché à la suite de Bonaparte contre les autorités qui lui avaient donné toute leur confiance, que, la veille même du 18 brumaire, il m'assurait, en me serrant dans ses bras, qu'il ferait un rempart de son corps au président du directoire si jamais on attaquait la république. Croyait-il qu'elle n'était pas attaquée par la journée du 18 brumaire?

Bonaparte déclare, dans ses Mémoires, que le général Lefebvre n'était pas dans le secret de la conspiration; qu'il n'en était pas même encore instruit dans la nuit du 17 au 18, au moment où il le fit inviter à venir le joindre. Dans tous les cas, il devait remettre du moins entre nos mains le commandement qu'il ne tenait que de nous.

Au reste, il n'était pas impossible de remplacer le général Lefebvre. Un de nos premiers généraux qui ne parut, au 18 brumaire, chez Bonaparte que pour lui déclarer qu'il ne serait pas son complice, appelé à le combattre, eût répondu avec empressement à notre appel.

Mais *aucune délibération*, suivant l'acte constitutionnel, *ne pouvait être prise par le directoire exécutif s'il n'y avait trois membres présents au moins.* L'abandon de nos deux transfuges et l'absence de Barras paralysèrent la puissance directoriale dans nos mains, et ce fut la constitution elle-même qui nous mit dans l'impuissance de la défendre.

§ 12.

Un second message de la commission des inspecteurs des anciens nous apporte enfin l'expédition officielle du fameux décret.

« Le conseil des anciens, en vertu des articles
» 102, 103 et 104 de la constitution, décrète ce
» qui suit :

» Art. 1er. Le corps législatif est transféré dans
» la commune de Saint-Cloud; les deux conseils
» y siégeront dans les deux ailes du palais.

» Art. 2. Ils y seront rendus demain, 19 bru-
» maire, à midi. Toute continuation de fonctions,

» de délibérations, est interdite ailleurs et avant
» ce terme.

» Art. 3. Le général Bonaparte est chargé de
» l'exécution du présent décret; il prendra toutes
» les mesures nécessaires pour la sûreté de la re-
» présentation nationale.

» Le général commandant la 17e division mi-
» litaire, la garde du corps législatif, les gardes
» nationales sédentaires, les troupes de ligne qui
» se trouvent dans la commune de Paris, dans
» l'arrondissement constitutionnel et dans toute
» l'étendue de la 17e division, sont mis immédiate-
» ment sous ses ordres, et tenus de le reconnaître
» dans cette qualité : tous les citoyens lui prête-
» ront main-forte à sa première réquisition.

» Art. 4. Le général Bonaparte est appelé dans
» le sein du conseil pour y recevoir une expédi-
» tion du présent décret et prêter serment. Il se
» concertera avec les commissions des inspecteurs
» des deux conseils.

» Art. 5. Le présent décret sera de suite trans-
» mis par un messager au conseil des cinq-cents
» et au directoire exécutif. Il sera imprimé, affi-
» ché, promulgué, et envoyé dans toutes les com-
» munes de la république par des courriers ex-
» traordinaires. »

Pourquoi, d'abord, la simple annonce de ce

décret, au lieu de son expédition? C'est que l'on craignait que le directoire et le conseil des cinq-cents ne se fussent réunis pour combattre ses dispositions inconstitutionnelles, et que les débats amenés par leur opposition n'eussent engagé une lutte qu'on ne croyait pas sûr d'être en état de soutenir.

Aussi l'expédition ne nous en fut-elle adressée qu'après avoir surpris l'adhésion du conseil des cinq-cents, qu'après avoir fait ajourner ses séances à Saint-Cloud par Lucien Bonaparte, dont la fatale présidence fut le premier moyen sur lequel s'appuya la conjuration, celui qui a le plus contribué à la faire réussir.

Le décret, au reste, rédigé dans le conciliabule des conjurés, n'appartenait au conseil des anciens que par la complaisance avec laquelle il se l'était laissé imposer. C'est dans la *notice* de M. le comte de Cornet qu'il faut voir avec quelle adresse son acceptation fut escamotée; comment le président de la commission (auteur de la notice) sut, en faisant *fermer contre-vents et rideaux*, dérober au public *le travail qui se faisait dans ses bureaux la nuit du* 17 *au* 18; comment, en faisant distribuer, à des heures différentes, ses lettres de convocation, en raison des sentiments connus de ceux à qui on les adressait; comment,

en ne convoquant pas du tout soixante à quatre-vingts membres dont on redoutait *l'audace*, on parvint à composer une majorité factice, disposée à tout accueillir.

Tous les membres sur lesquels on pouvait compter étant réunis, il fallait bien les haranguer. C'est encore M. le comte de Cornet qui, après avoir signalé son adresse, va faire briller son éloquence !... « Citoyens représentants, leur » dit-il, il n'y a plus de corps représentatif !... il » n'y a plus de liberté !... il n'y a plus de républi- » que !... Les symptômes les plus alarmants se » manifestent depuis plusieurs jours !... les rap- » ports les plus sinistres nous sont faits !... votre » commission des inspecteurs sait que les conju- » rés se rendent en foule à Paris; que ceux qui » s'y trouvent déjà n'attendent qu'un signal pour » lever leurs poignards sur les représentants du » peuple, sur les membres des premières auto- » rités de la république !...

» Si de promptes mesures... si le conseil des » anciens ne met pas la patrie et la liberté à l'a- » bri des plus grands dangers qui les aient en- » core menacées... *l'embrasement* devient géné- » ral !... on ne pourra plus en arrêter les dévo- » rants effets !... la patrie sera *consumée !*...

» Représentants du peuple, continue l'orateur,

» prévenez cet affreux incendie, ou la république » aura existé !... et *son squelette sera entre les » mains des vautours, qui s'en disputeront les mem- » bres décharnés !...* »

Tout ce pathos n'était qu'une fable grossièrement imaginée, que le renouvellement de l'infâme diatribe d'un homme couvert du mépris public, dont un député qui se respecte, dont le citoyen Cornet, même en parlant son langage, n'eût osé citer le nom.

Mais cette foule de conjurés arrivant à Paris, ces poignards levés pour frapper au premier signal, la république transformée en un squelette, cette nuée de vautours qui, passionnés pour les squelettes, s'en disputeraient les membres décharnés; toutes ces images terribles, qui, intérieurement, devaient faire sourire les complices de l'orateur, produisirent leur effet sur des esprits faibles, disposés à tout croire sans examen, et le décret de translation à Saint-Cloud fut adopté.

*Tout cela réussit à merveille*, nous dit le citoyen Cornet d'alors, qui paraît même encore aujourd'hui se complaire dans son ouvrage.

Voilà donc non seulement la translation du corps législatif à Saint-Cloud décrétée, mais le général Bonaparte chargé de son exécution, investi du commandement de la 17e division, et

toutes les troupes de ligne qui se trouvent dans l'arrondissement, les gardes nationales et la garde même du corps législatif immédiatement mises sous ses ordres.

Tel est le premier acte des conspirateurs du 18 brumaire, et ce premier acte est une infraction de l'acte constitutionnel, un excès de pouvoir de la part de l'autorité établie pour réprimer les écarts de toutes les autres.

Bonaparte ne s'endormit pas plus que le représentant du peuple Cornet, dans la nuit du 17 au 18 brumaire. Tandis que celui-ci réunissait les conjurés, Bonaparte, se confiant plus à la puissance des baïonnettes qu'à celle des traîtres qui s'étaient attachés à son char, rassemblait toutes les forces que le décret mettait à sa disposition, avant même que ce décret fût connu.

Dès huit heures du matin, il avait réuni chez lui tous les généraux sur lesquels il pouvait compter, en les invitant à déjeuner dans sa petite maison rue de la Victoire. La même invitation avait été faite à tous les adjudants des divisions de la garde nationale, et tous, en grand uniforme, s'y étaient rendus.

Bonaparte attendait dans son cabinet particulier, avec Berthier et Lefebvre, la résolution du conseil des anciens. Le citoyen Cornet arrive;

et, fier de remplir auprès de lui les fonctions d'un messager d'état, lui apporte le décret qui remettait entre ses mains le sort de la république. Aussitôt Bonaparte, revêtu de l'uniforme de général, se présente aux militaires qu'il avait rassemblés, leur annonce qu'il est appelé au conseil des anciens, et les invite tous à l'accompagner au château des Tuileries. La plupart de ceux qui n'étaient pas dans le secret, frappés d'étonnement, hésitent un instant sur le parti qu'ils doivent prendre; Bernadotte seul, que son beau-frère, Joseph Bonaparte, avait amené chez son frère, lui déclare hautement qu'il n'est pas venu pour seconder son entreprise, et se retire, malgré les efforts que fait Bonaparte pour le retenir.

§ 13.

Arrivé aux Tuileries, Bonaparte se présente à la barre du conseil des anciens, suivi de la cohorte qui l'escortait. Le président lui fait donner lecture du décret qui l'investissait des pouvoirs que les conspirateurs étaient convenus de lui attribuer, et lui annonce qu'il va recevoir son serment. Mais, au lieu de le prêter dans la forme voulue par la constitution, la seule admissible, Bonaparte se livre à de vaines déclamations, à d'indécentes menaces contre ceux qui s'oppose-

raient à l'ordre qu'il a résolu d'établir; et lors même qu'il s'engage à maintenir le gouvernement républicain, il semble méconnaître la république qui existe, et trace le tableau de celle qu'il prétend lui substituer. « Nous la voulons » ainsi, s'écrie-t-il audacieusement; nous l'au-» rons, je le jure en mon nom et en celui de mes » compagnons d'armes. »

Tous les généraux qui étaient à la suite de Bonaparte s'écrient après lui: « Je le jure, je le » jure!... »

Cette scène, plus digne d'un jour de parade que du recueillement religieux qu'exige la prestation d'un serment, fut applaudie par tous ceux qui l'avaient préparée et qui avaient intérêt à exalter les esprits.

« Général, le conseil reçoit vos serments, lui » répond le président du conseil des anciens; il » ne forme aucun doute sur votre sincérité et » votre zèle à les remplir. »

Et comme on n'eût osé rappeler à Bonaparte ses devoirs sans le flatter, « Celui, ajoute le » président, qui ne promit jamais en vain des » victoires à la patrie ne peut qu'exécuter avec » dévouement ses nouveaux engagements de la » servir et de lui rester fidèle. »

Garat veut faire observer que les sentiments

manifestés par Bonaparte, quelque dignes qu'ils fussent d'applaudissements, ne pouvaient remplacer le serment constitutionnel qu'il devait prêter; mais le président lui interdit la parole, sous le prétexte qu'après le décret de translation le conseil ne pouvait plus rester assemblé, et ajourna la séance au lendemain à Saint-Cloud.

En descendant du château, Bonaparte passe en revue les militaires qu'il avait fait rassembler dans la cour des Tuileries; et quel langage tient-il à ces troupes destinées à la grande expédition de Saint-Cloud!

*Extrait de la harangue de Bonaparte aux troupes rassemblées dans la cour des Tuileries.*

**« Soldats, vos compagnons d'armes, qui sont aux frontières, sont dénués des choses les plus nécessaires.**

Se sont couverts de lauriers, devait leur dire Bonaparte, et il n'est pas un de vous qui ne doive envier leur sort et leur gloire.

**» Le peuple est malheureux!**

De toutes parts des lettres de félicitation annonçaient son bonheur!

**» Les auteurs de tant de maux, ce sont ces factieux contre lesquels je vous rassemble aujourd'hui.**

Ces factieux quels sont-ils?...C'est être par trop

impudent d'oser parler de factieux, lorsqu'on n'est qu'un chef de factieux soi-même!...

» J'espère sous peu vous conduire encore à la victoire.

A la victoire facile des baïonnettes contre des représentants du peuple sans armes.

» Mais auparavant il faut réduire à l'impuissance de » nuire tous ceux qui voudraient s'opposer au bon ordre » public et à la prospérité générale. »

Ah! Bonaparte, avez-vous donc oublié que c'est avec de pareils discours, avec ces dangereuses insinuations, que des monstres parvinrent à armer des hommes horribles contre d'innocentes et trop nombreuses victimes; que ce fut en leur disant qu'avant de marcher à l'ennemi qui menaçait nos frontières, il fallait empêcher que leurs femmes et leurs enfants fussent égorgés par les ennemis intérieurs qu'auraient vomis les prisons aussitôt leur départ; *qu'il fallait*, pour parler votre langage, *les réduire à l'impuissance de nuire?*

Et, en effet, les têtes furent tellement échauffées par cette imprudente harangue, que, suivant le rapport d'un auteur qui se flatte d'avoir une grande part au 18 brumaire, des canonniers s'écriaient après l'avoir entendue : *Si les jacobins étaient là, comme nous les mitraillerions!*

Bonaparte ayant aperçu Bottot, secrétaire de Barras, et s'attendant à quelques propositions de sa part, fut à lui, l'entretint un instant en particulier, et, voyant qu'il s'était trompé, éleva tout-à-coup la voix, et se permit contre le gouvernement qu'il venait renverser l'impertinente sortie dont tous les journaux ont rendu un compte fidèle. Au reste, cette indécente exclamation était parfaitement en harmonie avec toutes les proclamations, les placards de toute espèce dont les murs de Paris se trouvèrent au même instant couverts.

Pour disposer le peuple français à recevoir les nouvelles institutions que lui réservait l'usurpateur, on accompagna les adresses dont on inonda toute la France des plus insolentes diatribes contre le gouvernement qui existait encore. Tous les journalistes furent obligés de parler le même langage; de proclamer la plus audacieuse conspiration contre la république, comme l'événement qui devait au contraire l'établir sur des bases inébranlables, comme le triomphe de la liberté et de l'égalité; d'annoncer, en un mot, comme le sauveur de la France l'ambitieux qui venait pour l'asservir.

Partout des courriers extraordinaires colportaient le mensonge et la calomnie, des homélies

hypocrites sur les malheurs du peuple, mêlées aux promesses fallacieuses dont on cherchait à l'enivrer; et les courriers ordinaires de la poste étaient retardés, on arrêtait les correspondances particulières qui auraient pu le détromper.

Fouché, sous le titre même dont le directoire l'avait honoré, et le profanant, osa faire des proclamations contre l'autorité dont il tenait ses pouvoirs, « pour rassurer, disait-il, les républi- » cains, dont les vœux devaient être remplis!... » osa menacer de livrer à la justice tous ceux qui chercheraient à inquiéter les esprits sur une si heureuse entreprise!....

Il fait plus, il se met insolemment à la place du directoire qu'il trahissait; suspend de son autorité privée les douze municipalités de Paris; ordonne aux commissaires qui étaient auprès d'elles de ne correspondre qu'avec lui seul; les déclare responsables de tous les mouvements qui pourraient éclater dans leur arrondissement.

Dans ce bouleversement anarchique, l'administration centrale du département de la Seine fut seule conservée intacte, parcequ'elle était elle-même un des principaux foyers de la conspiration.

Voulant, à l'instar de son patron, calmer aussi

les alarmes de ses concitoyens, elle s'empresse de proclamer le jour du 18 brumaire comme celui qui leur promettait *la restauration de la liberté, de la propriété, l'affermissement de la république;* et Bonaparte comme *le héros qui allait acquérir une nouvelle gloire, celle de concourir, au milieu d'eux, au salut de la patrie!...*

En nous expédiant le décret de translation, la commission avait eu soin d'y joindre une copie officielle de la lettre de Barras. Ce fut alors seulement que nous pûmes croire à sa défection!...

«Les deux membres du directoire qui nous » ont abandonnés, dis-je alors à Moulins, seraient » capables de nous compromettre; hâtons-nous » d'aller à la poursuite des deux déserteurs, mais » la constitution à la main. Portons-leur la pro- » mulgation que nous ne pouvons nous dispen- » ser de faire publier sans, aux termes de la » constitution, nous rendre coupables d'attentat » contre la sûreté de la république.»

Arrivés aux Tuileries, nous trouvons les commissaires des inspecteurs des deux conseils réunis, Sieyes, Roger-Ducos, et quelques députés au milieu d'eux.

«Nous devons, dis-je aux deux directeurs » transfuges, joindre nos signatures aux vôtres » pour proclamer constitutionnellement la dis-

» position du décret qui transfère les séances du
» corps législatif à Saint-Cloud. »

« Le décret tout entier est proclamé, dit
» Sieyes; avez-vous vu le général?... »

« G... Quel général? lui répondis-je... »

« S... Le général Bonaparte. »

« G... Non... mais qu'on le prévienne que le
» président du directoire est ici. »

Bonaparte ne tarda pas à paraître.

« Je vois avec plaisir, nous dit-il, que vous
» vous rendez à nos vœux, à ceux de vos deux
» collègues. »

« G... Nous nous rendons au vœu de la loi,
» général; elle veut que le décret qui transfère
» les séances du corps législatif soit proclamé sans
» délais. Nous devons remplir le devoir qu'elle
» nous impose, et bien déterminés à la défendre
» contre les attaques qu'on voudrait lui porter. »

« B... Votre zèle, président, ne m'étonne point,
» reprit Bonaparte, et c'est parceque vous êtes
» connu pour un homme attaché à votre pays
» que vous allez vous réunir à nous pour sauver
» la république. »

« G... Sauver la république!... Il fut un temps,
» général, que vous aviez l'honneur d'en être le
» soutien, mais aujourd'hui c'est à nous qu'est
» réservée la gloire de la sauver. »

« B... Avec les moyens que vous donne votre » constitution?... Voyez donc comme elle croule » de toutes parts. Cette constitution-là ne peut » plus aller. »

« G... Qui vous a dit cela, général? des perfides » qui n'ont ni le courage ni la volonté de marcher » avec elle.

» Eh! tous ceux que je vois ici n'ont-ils pas, il » y a à peine quelques jours, proclamé encore » l'excellence de cette constitution, et surtout le » danger d'y porter atteinte? Des palais où se tien- » nent les séances du corps législatif, les serments » prêtés spontanément n'ont-ils pas été entendus » et répétés dans toute la France?

» Connaissez mieux, général, notre position. » A peine êtes-vous depuis quelques jours en » France; vous avez débarqué aux bruits de nos » victoires. Partout la république est triomphante, » elle est triomphante sans vous, et vous venez » vous offrir pour la sauver!... Tiendriez-vous un » autre langage si elle était vaincue et sous le » joug de l'étranger? »

Boulay de la Meurthe prend alors la parole.

« Je conviens que d'éclatantes victoires mettent » nos frontières à couvert, mais ce n'est pas parmi » les troupes étrangères que sont nos plus dange- » reux ennemis! »

« G... Il ne m'est plus permis d'en douter; mais » nous triompherons de ces ennemis comme nous » l'avons fait de l'étranger. »

« BOULAY. Vous avez de grands moyens! la loi » sur les otages!... des emprunts forcés! »

« G... Ce sont ceux que nous tenons de la com- » mission des onze, dont vous étiez un des mem- » bres les plus influents. Faut-il que l'ordre con- » stitutionnel soit renversé pour que vous en » présentiez de plus efficaces!... »

On apporte un billet à Bonaparte.

« B... Général Moulins, vous êtes le parent de » Santerre? »

« M... Je ne suis point le parent de Santerre, » mais je suis son ami. »

« B... On me prévient qu'il agite les habitants du » faubourg Saint-Antoine, et veut se mettre à leur » tête. S'il fait un mouvement, *je le fais fusiller.* »

« M... En auriez-vous le pouvoir, général?... Au » reste, Santerre n'est point un agitateur; il ne » marcherait qu'autant qu'il en recevrait l'ordre » d'une autorité que vous-même, jusqu'à ce jour, » n'aviez pas encore méconnue... »

» B... Il n'y a plus de directoire... »

» G... Il n'y a plus de directoire!... Vous vous » trompez, général, et vous savez que c'est chez » son président que vous avez pris l'engagement de

» dîner aujourd'hui. Serait-ce pour mieux cacher » des projets hostiles, qu'il ne sera pas en votre » pouvoir d'accomplir, que vous avez accepté » cette invitation; que vous en avez vous-même » fixé le jour [1]?... »

« B... Mes projets ne sont point hostiles. La ré» publique est en péril; il faut la sauver... *Je le » veux!*... et ce n'est qu'avec des mesures éner» giques que nous y parviendrons. Sieyes et Ducos » donnent leur démission, Barras a envoyé la » sienne; abandonnés tous les deux à votre isole» ment, vous ne refuserez pas la vôtre!!!... »

« M... Détrompez-vous, général... Un soldat » français, placé même en sentinelle perdue sur » un terrain miné par l'ennemi, n'abandonne pas » son poste dans la crainte d'une explosion. Ce n'est » pas à un général républicain qu'on peut offrir » pour modèle la conduite de deux déserteurs. »

[1] C'est en prenant ce reproche sanglant pour des instances réelles que le bon M. Cornet dit que le directeur Gohier apportait dans cette discussion une telle bonhomie, qu'il voulait toujours qu'on fût dîner chez lui, *quoiqu'il fût détrôné!*... « Il avait, ajoute-t-il, fait quelques jours au» paravant des invitations officielles pour ce dîner au géné» ral Bonaparte lui-même et à sa suite. Mais, continue-t-il » avec son délicieux ton badin, l'amphitryon et ses con» vives n'étaient plus du même *alloi.* » *Alloi** !

* Orthographe de Cornet.

« G... Si leur démission paralyse aujourd'hui
» le directoire, demain, général, il sera com-
» plet. »

« BOULAY. Laissez, général ; un décret en deux
» lignes arrangera tout... »

« G... Et qui peut rendre ce décret?... qui peut
» ainsi arranger tout à la manière dont l'entend
» Boulay de la Meurthe?... Au reste, la constitu-
» tion subsiste ; elle doit être encore, aujourd'hui
» du moins, la règle de tous ; et la commission ne
» doit pas ignorer qu'aux termes de l'article 103,
» que je lui ai déjà rappelé par écrit, aucuns des
» membres du corps législatif, le décret de sa
» translation étant rendu, ne peuvent, *sans se*
» *rendre coupables d'attentat contre la république*,
» délibérer dans la commune d'où il est transféré.

» Et vous, général, qui prétendez vouloir la
» sauver, ne vous dissimulez pas la nullité des
» pouvoirs dont vous n'êtes investi que par le
» conseil des anciens. C'est au corps législatif à
» nommer le commandant de sa garde, et au di-
» rectoire seul appartient le droit de vous repla-
» cer à la tête des armées que vous avez comman-
» dées avec tant d'éclat... »

Ainsi se termina la fameuse séance à la com-
mission des inspecteurs des anciens, *où tout*,
suivant M. le comte de Cornet, *se passa en dis-*

*cussions et en reproches*, que cet ancien inspecteur trouve *assez légers*.

Il paraît, aux précautions qu'on se hâta de prendre, que tout le monde ne le jugea pas ainsi.

A peine fûmes-nous rentrés au Luxembourg, que notre garde nous fut enlevée; que Jubé, qui la commandait, reçut de Bonaparte l'ordre de la conduire aux Tuileries, et fut assez faible pour y déférer.

Ce fut dans cette circonstance, et pour suppléer à cette défection, que nous appelâmes auprès de nous un bataillon de gardes nationales; mais déjà le palais directorial était livré à la force armée, investi par elle, et transformé en prison d'état, dont le général Moreau ne dédaigna pas d'être le geolier.

Bonaparte lui assigna ce poste, qu'il eut la faiblesse d'accepter, pour réduire un rival de sa gloire à ne pouvoir plus être désormais que l'instrument de sa puissance; et il faut convenir que Moreau remplit parfaitement les étranges fonctions dont il se trouva chargé.

Une démarche, faite au nom de madame Bonapartè, pendant que j'étais à la commission des anciens, acheva de nous faire pressentir les résultats des événements qui se préparaient. Plus affligée que blessée de ce que je n'avais pas ré-

pondu à son invitation, cette bonne Joséphine fit de nouveau répéter à ma femme, par madame d'Houchin, son amie particulière, combien elle regretterait de me voir la victime d'une révolution qui m'offrait au contraire la plus brillante perspective.

« Le refus de se rendre à l'appel que l'amitié fut » chargée de faire à votre mari, lui dit madame » d'Houchin, a changé la première détermination » de Bonaparte, sans cependant changer tout-à- » fait les dispositions favorables que notre amie » fera toujours son possible d'entretenir. La com- » position des membres du gouvernement est ar- » rêtée; mais, si M. Gohier consent à donner en ce » moment sa démission, madame Bonaparte me » charge de vous assurer qu'il sera nommé au » ministère de la justice; tandis que, s'il persiste » dans son refus, elle ne peut pas répondre qu'elle » pourra le sauver de la catastrophe dont sont » menacés tous ceux dont la résistance ren- » drait nécessaire l'emploi de la force armée, qu'on » est, s'il le faut, résolu d'employer. Pour son in- » térêt, comme pour le vôtre, madame, je joins, » ajouta madame d'Houchin, mes instances à » celles de notre amie, pour vous engager, ainsi » que M. Gohier, à bien réfléchir sur la position » terrible dans laquelle il se trouve !... »

Ma femme, inaccessible aux sentiments de crainte et d'espérance que la bienveillance désirait lui inspirer, répondit qu'elle se garderait bien de chercher à jamais exercer aucune influence sur la conduite de son mari, par des considérations qui ne pouvaient pas plus la toucher que lui. « Je ne m'occupe que de son » bonheur, ajouta-t-elle; et, quel que soit le sort » que les événements lui réservent, s'il lui suffit, je » m'estimerai toujours heureuse de le partager. »

Je me félicitai de ce que ma femme avait montré autant de caractère et de désintéressement dans une circonstance où l'on devait s'occuper du salut de la patrie, sans songer à la fortune; et je m'empressai de rejoindre Moulins, pour concerter avec lui la marche que nous avions à suivre.

Ne pouvant nous dissimuler qu'on attentait à notre liberté pour nous empêcher de réunir nos efforts à ceux des représentants du peuple que la république pouvait compter encore au nombre de ses défenseurs, dans l'impossibilité de nous rendre auprès des deux conseils, un seul parti nous reste, dîmes-nous, celui de les prévenir qu'on nous retient captifs dans notre palais; de consigner, dans un message, les principes sacrés que nous sommes déterminés à défendre.

Message aux conseils des cinq-cents et des anciens.

« CITOYENS REPRÉSENTANTS,

» Un grand attentat vient d'être commis, et
» ce n'est sans doute que le prélude d'attentats
» plus grands encore. Le palais directorial est li-
» vré à la force armée; les magistrats du peuple
» à qui vous avez confié la puissance exécutive
» sont en ce moment gardés à vue par ceux-là
» mêmes que, seuls, ils ont le droit de com-
» mander.

» Leur crime est d'avoir constamment persisté
» dans l'inébranlable résolution de remplir les
» devoirs sacrés que leur impose votre confiance,
» d'avoir rejeté avec indignation la proposition
» d'abandonner les rênes de l'état qu'on veut ar-
» racher de leurs mains, d'avoir refusé de donner
» leur démission.

» C'est aujourd'hui, représentants du peuple
» français, qu'il faut proclamer la république en
» danger, qu'il faut la défendre. Quel que soit le
» sort que ses ennemis nous réservent, nous lui
» jurons fidélité, fidélité à la constitution de l'an 3,
» à la représentation nationale dans son intégrité.

» Puissent nos serments n'être pas les derniers
» cris de la liberté expirante!

» Les deux directeurs, prisonniers dans leur » palais.

» *Signé* MOULINS, GOHIER, président. »

Deux exemplaires de ce message furent confiés à mon secrétaire particulier, avec ordre de les remettre à deux députés du conseil des cinq-cents, du conseil des anciens, sur la fermeté desquels je pouvais compter; mais la garde sévère qui nous entourait arrêta le jeune homme qui en était porteur et les intercepta.

La preuve que notre message ne parvint qu'à ceux qui étaient intéressés à le soustraire, c'est que, de ce moment, nous fûmes resserrés plus étroitement encore. Toute communication entre le directeur Moulins et moi nous fut sévèrement interdite. Nous parler devint un crime qui fut dénoncé à notre surveillant en chef. On attacha à ma personne une sentinelle qui avait ordre de ne pas me perdre de vue, et qui, fidèle à sa consigne, voulut rester au pied de mon lit, et tenir jusqu'à mon sommeil en surveillance.

Le comte de Cornet nous apprend que le 18 brumaire au soir il y eut réunion à la commission des inspecteurs du conseil des anciens, pour savoir ce qu'on ferait le lendemain à Saint-Cloud. M. le comte se fût servi d'une autre expression

s'il avait mieux connu tous les fils de la conspiration, s'il avait su que la commission des inspecteurs et le conseil des anciens lui-même n'étaient que les instruments choisis pour l'exécution de projets convenus d'avance.

L'assemblée tenue le 18 brumaire au soir avait pour objet non de savoir ce qu'on ferait à Saint-Cloud, mais de préparer les esprits à tout ce qu'on se proposait d'y faire. C'était dans le conciliabule des principaux conjurés que se faisait le grand travail.

Quelques députés, qui croyaient bonnement encore qu'il s'agissait seulement de modifier quelques articles de la constitution, et que les bases en devaient toujours être les mêmes, voulaient commencer par compléter le directoire; ils indiquèrent même ceux qu'il faudrait proposer pour remplacer les démissionnaires : mais le nom de Bonaparte ne se trouvant pas au nombre des proposés, « Il n'y a plus de directoire, s'écria-t-il, et ce n'est pas sur les bases » d'un édifice tombé en ruine qu'il faut rebâtir.

» Qui dit révolution dit changement, et ce » n'est pas une simple révolution de sérail que la » France attend de nous. C'est dans les institutions » mêmes que ces changements doivent s'opérer. » Il faut pour cela commencer par nommer un

» gouvernement provisoire, et mettre à sa tête un
» homme qui ait la confiance de tous les Français.

» Une sorte de dictature momentanée serait
» bien tout ce qu'il y a de plus convenable; mais
» si cette haute magistrature peut inquiéter quel-
» ques républicains, il faut du moins concentrer
» la puissance exécutive en étendant encore ses
» attributions. »

Avant d'avoir entendu les observations de Bonaparte, toutes en faveur du pouvoir absolu, *les grands politiques du conseil des anciens*, nous dit M. le comte de Cornet, n'avaient pas prévu toutes les conséquences de la révolution; *les trois quarts de ceux qui avaient concouru à l'événement du matin auraient voulu pouvoir reculer...* Après avoir beaucoup parlé sans s'entendre et sans rien conclure, l'assemblée se sépara.

Le plan de la conduite qu'on devait tenir à Saint-Cloud était arrêté d'avance par les principaux conjurés. Les propositions qu'on devait y faire étaient convenues, et les hommes qui devaient les soutenir avaient déjà leurs discours en poche.

Tandis qu'à la commission des anciens Bonaparte laissait entrevoir ses vues ambitieuses dans le dessein d'inspirer le désir de les sanctionner, et n'inspirait à ceux mêmes qui avaient pris part

au fatal décret que des craintes, que le regret d'être sortis de la ligne constitutionnelle, les républicains se demandaient entre eux comment ils pourraient parvenir à s'y maintenir.

La presque totalité des membres du conseil des cinq-cents et la majorité du conseil des anciens étaient bien déterminés à défendre la constitution qu'ils avaient jurée; mais, comme le fait observer M. le comte de Cornet, les républicains n'avaient *ni tête ni bras*. Les présidents des deux conseils étaient du nombre des conjurés, et le décret surpris au conseil des anciens mettait la force armée à la disposition de Bonaparte. La commission même des inspecteurs des cinq-cents s'était réunie à celle des anciens, en sorte qu'il ne restait aux députés fidèles aucun point de réunion pour se préparer à l'attaque qu'ils avaient à soutenir.

## § 14.

Ils eussent été assurés de trouver dans le directoire deux républicains prêts à seconder leurs généreux efforts; mais le rempart de baïonnettes élevé entre nous et les représentants du peuple rendit toute communication impossible, mit un obstacle invincible à tout concert entre nous [1].

[1] Les sentinelles placées à toutes les issues du palais directorial, se renfermant strictement dans la consigne que

Trahis par une partie de leurs collègues, isolés des membres du pouvoir exécutif sur lesquels ils auraient pu compter, ces braves représentants

leur avait donnée notre geolier en chef, répondaient à tous les députés qui se présentaient pour nous voir : « *On n'entre » pas.* — Mais nous sommes des députés !... — *On n'entre » pas.* — Laissez-nous du moins nous écrire chez le con» cierge. — *On n'entre pas.* — Ce palais dont l'entrée est » interdite à la représentation nationale même n'est-il donc » plus habité par des membres du directoire ? — *On n'en» tre pas.* »

Indignés de l'insolente consigne, plusieurs députés se présentent chez Moreau pour s'en plaindre. Les sentinelles placées à la porte du général geolier leur répondent : *On n'entre pas.*

L'ayant rencontré un jour chez M. Garat, « Vous devez, » me dit-il, avoir une bien triste opinion de moi, ne con» naissant point les motifs de ma conduite au 18 brumaire. » Le général Moulins et vous étiez les seuls directeurs aux» quels je fusse attaché. Je vous vis en péril, j'acceptai un » commandement qui étonna toute l'armée, je me chargeai » de la garde de vos personnes, je fis le sacrifice de mon » amour-propre au désir de vous sauver.

» J'aurais voulu vous révéler les intentions secrètes de » ma détermination, et ne laisser aucun nuage dans votre » esprit ; mais l'accueil méprisant de Moulins, qui, sans » daigner m'entendre, lorsque je venais m'expliquer con» fidentiellement avec lui, me tourna le dos, et me fit signe » de passer dans son antichambre, m'empêcha de me présen-

du peuple sentent tout le désavantage de leur position, sans cependant encore désespérer du salut de la patrie. Plusieurs rassemblements partiels se

» ter chez vous, dans la crainte d'essuyer un nouvel affront.»

» Il eût été sanglant! lui répondis-je... Mon collègue » Moulins vous a rendu service, général... Plus indigné » que lui, ne pouvant soupçonner un motif louable à l'ac- » ceptation d'un commandement si peu digne de vous, je » vous aurais dit, si alors vous aviez paru devant moi : En- » core cette épée à votre côté, général!... Ce n'est plus » la place d'une arme d'honneur : désormais c'est un trous- » seau de clefs qui doit être pendu à votre ceinture...

» Si vous aviez des intentions si généreuses, pourquoi » donc avez-vous intercepté notre message aux deux con- » seils? »

« Pourquoi? répliqua vivement Moreau. Pour vous » sauver de la déportation, qui était résolue si votre opposi- » tion s'était manifestée par un seul acte. Que vous connais- » siez peu les hommes qui vous tenaient en chartre privée!»

« Que vous nous connaissiez peu nous-mêmes, général! » lui répliquai-je. Auriez-vous su gré à l'homme officieux » qui, le jour d'une bataille décisive pour le salut de votre » pays, vous aurait sauvé du péril en compromettant votre » honneur? Croyez-vous que le courage civil soit au- » dessous du courage militaire, et que des premiers magis- » trats du peuple eussent plus craint que vous de sacrifier » leur vie même le jour où il fallait combattre?»

Ces derniers mots parurent faire une grande impression sur Moreau. « Si j'ai fait une grande faute, ajouta-t-il » en terminant cet entretien, *je saurai la réparer.* »

forment, sans autres résultats que la ferme résolution de ne laisser porter aucune atteinte à la constitution; de défendre la république avec tous les moyens que leur offre la loi, les seules armes qui leur restent. Chez tous même énergie, même résolution de mourir, s'il le faut, sur les chaises curules où ils iront s'asseoir à Saint-Cloud.

### JOURNÉE DU 19 BRUMAIRE.

### § 15.

#### Première séance.

C'est dans la journée du 19 brumaire que devait se développer le plan de la conspiration dont le décret du 18 n'était que l'annonce.

Bonaparte ne rassemble pas seulement à Saint-Cloud les contre-révolutionnaires dont il s'était entouré à Paris, mais il dirige sur ce point toutes les forces militaires qui avaient été mises à sa disposition et qu'il avait si bien endoctrinées.

Le séance du conseil des cinq-cents s'ouvre à une heure, sous la présidence de Lucien Bonaparte.

A peine le procès verbal de la séance précédente est-il lu, qu'un orateur des conjurés, Godin, paraît à la tribune.

Après avoir, ainsi que le citoyen Cornet, parlé

des périls imminents qui menaçaient la république et ses représentants, rappelé le 30 prairial, supposé, malgré l'évidence des faits, que jamais la représentation nationale n'avait été plus impunément attaquée que depuis cette époque, n'avait été plus en butte aux suggestions royales et aux fureurs démagogiques; Godin, aux poignards que M. Cornet supposait prêts à frapper au premier signal, substitue *la hache fatale que les conspirateurs promenaient sur toutes les têtes, et ne tenaient plus suspendue qu'à un fil.*

Ces déclamations, qui rappelaient celles du plus odieux des réacteurs (Courtois), sont entendues avec autant d'impatience que de mépris par le conseil des cinq-cents, qui n'y aperçoit que l'intention de justifier quelque machination nouvelle.

Godin, enfin, propose une commission de six membres chargés de faire un rapport, séance tenante, sur la situation de la république et les mesures de salut public qu'il convient de prendre; demande que *toute proposition lui soit renvoyée, que toute détermination et délibération soient suspendues, jusque après le rapport de la commission.*

Si ces conclusions avaient été admises, le rap-

port à faire séance tenante était tout prêt. Boulay de la Meurthe montait à la tribune.

Mais Delbrel, sans se donner la peine de discuter ces propositions insidieuses, fait observer qu'il faut, avant tout, s'occuper du péril qui menace la constitution; et de toutes parts s'élèvent les cris de *Vive la constitution!... Point de dictature!... A bas le dictateur!...*

Delbrel continue, et propose de renouveler le serment de fidélité à la constitution.

Le président, Lucien Bonaparte, que contrarie l'enthousiasme avec lequel cette proposition est accueillie, refuse d'abord de la mettre aux voix.

Les cris de *Vive la constitution! Point de dictature!.. A bas les dictateurs!...* redoublent...

Déconcerté de plus en plus par ces cris trop constitutionnels, Lucien prétend que sa dignité de président est offensée, et rappelle à l'ordre ceux qui les ont proférés.

Enfin Grand-Maison obtient la parole.

« Représentants, dit-il, la France ne verra pas » sans étonnement, sans doute, que la représen- » tation nationale, cédant au décret des anciens, » se soit rendue dans cette enceinte sans être in- » struite du danger immédiat qui la menaçait...

» On parle de former une commission pour » proposer des mesures à prendre, pour savoir

» ce qu'il y a à faire; il faudrait plutôt en pro-
» poser une pour savoir ce qui a été fait!

» On a parlé de factieux; nous les avons signa-
» lés depuis long-temps, et, certes, ils ne nous
» épouvantent pas.

» Je demande qu'on s'informe des motifs qui
» nous amènent ici, qu'on nous dise quels sont
» les grands dangers qui menaçaient *la constitu-*
» *tion!*... Je dis la constitution, car tout le monde
» peut parler de la république, reste à savoir
» quelle république on veut.

» Je demande que nous fassions le serment de
» nous opposer au rétablissement de toute espèce
» de tyrannie.

» Je demande qu'on envoie un message au
» conseil des anciens; qu'on le somme de nous
» instruire du plan et des détails de cette vaste
» conspiration qui était à la veille de renverser la
» république; et qu'à l'instant tous les membres
» du conseil renouvellent le serment de fidélité à
» la constitution de l'an 3. »

Des acclamations générales répondent à la proposition de Grand-Maison. L'assemblée tout entière se lève aux cris de *Vive la république! Vive la constitution!*... De toutes parts on demande l'appel nominal. L'appel est décrété à l'unanimité, et tous les conjurés mêmes, qui venaient

avec le projet formé de détruire la constitution, prêtent individuellement le serment.

Le conseil des anciens n'était pas moins agité: la majorité de ses membres, aussi étrangers aux intrigues employées pour surprendre le décret de translation que la presque totalité du conseil des cinq-cents, demandaient également qu'on leur fît connaître les dangers imminents qui servaient de prétexte à cette translation. Leur réclamation était d'autant mieux fondée, que les uns n'avaient pu recevoir leur lettre de convocation qu'après le décret rendu, et que les autres n'avaient pas même été convoqués.

De toutes parts, le président des inspecteurs était sommé d'administrer la preuve de tous les faits qu'il avait allégués, de représenter les rapports qui justifiaient les dangers dont la représentation nationale et la république étaient menacées; de nommer les scélérats qui, armés de poignards, n'attendaient que le signal pour frapper. Le citoyen Cornet, ne pouvant répondre à toutes ces interpellations pressantes, baissait la tête et gardait le plus profond silence.

Un de ses collègues écarta adroitement toutes ces questions importunes.

« Ce n'est pas le moment, dit Cornudet, de » vous révéler les périls trop réels dont nous

» sommes menacés. Avant d'entamer aucune dis-
» cussion, il faut que les deux conseils soient ré-
» gulièrement constitués; il faut avoir constaté
» dans les formes qu'ils sont réunis en majorité
» dans la commune de Saint-Cloud; il faut surtout,
» à l'instant même, s'assurer par un message si le
» directoire exécutif est à son poste. »

Cette proposition mit fin aux débats, qui devenaient très embarrassants pour la commission des inspecteurs.

La séance fut suspendue.

L'envoi de ce message entrait dans le plan des conjurés, qui, voulant substituer au directoire un gouvernement provisoire, crurent devoir commencer par établir en fait qu'il n'y avait plus de directoire.

Les puissances exécutive et législative étant indépendantes l'une de l'autre, le corps législatif ne pouvait pas plus anéantir le directoire exécutif que le directoire exécutif ne pouvait détruire le corps législatif. Au droit qu'on n'avait pas, on résolut de suppléer par la supposition de faits imaginés pour en tenir lieu...

La désertion de Sieyes, celle de Roger-Ducos et la lettre de Barras désorganisaient bien le directoire, suspendaient momentanément sa puissance; mais, pour être incomplet, le directoire

n'en existait pas moins : on ne pouvait pas dire qu'il n'y avait plus de directoire, tant que deux de ses membres en faisaient encore partie.

Nos démissions étant nécessaires pour l'exécution du plan qu'on se proposait, on trouva tout simple de les supposer, après avoir fait de vains efforts pour les obtenir.

La réponse à l'envoi du message ne se fit pas long-temps attendre. Lagarde, qui la tenait toute prête, s'empresse d'annoncer que « le message » envoyé au directoire exécutif, dont il était le » secrétaire, n'a pu être reçu par cette autorité, » attendu que quatre membres du directoire ayant » donné leur démission et le cinquième ayant été » mis en surveillance par ordre du général Bo- » naparte, chargé par décret d'hier de veiller à la » sûreté du corps législatif, il ne se trouve plus de » directoire. »

La lettre de Lagarde produisit tout l'effet qu'on devait naturellement en attendre. Comment imaginer une machination aussi infâme, un faux aussi impudent?... Comment se persuader que le secrétaire général du gouvernement, qui l'avait honoré de sa confiance, dont le devoir était de contre-signer les actes, mais non de les supposer, eût eu l'audace d'attester des démissions qui n'existaient pas; de calomnier la fidélité de deux

directeurs qu'il savait prisonniers dans leur palais; d'attester qu'ils ne faisaient plus partie du directoire, qu'*il n'y avait plus de directoire!...*

Les républicains du conseil des anciens, aussi surpris de la lettre de Lagarde qu'indignés des démissions qu'elle suppose, demandent qu'on s'occupe de suite du remplacement des démissionnaires; qu'on renvoie la lettre de Lagarde au conseil des cinq-cents, pour qu'à l'instant même il puisse former la liste décuple des candidats.

A peine ce renvoi est-il décrété que Bonaparte entre brusquement, suivi d'une partie de son état major, et prend la parole.

« Représentants du peuple, dit-il, vous n'êtes » point dans des circonstances ordinaires : vous » êtes sur un volcan... Permettez-moi de vous » parler avec *la franchise d'un soldat*, avec celle » d'un citoyen zélé pour le bien de son pays, et » suspendez, je vous prie, votre jugement jusqu'à » ce que vous m'ayez entendu jusqu'à la fin!...

» J'étais tranquille à Paris, lorsque je reçus le » décret du conseil des anciens qui me parla de » ses dangers, de ceux de la république.

» A l'instant j'appelai, je retrouvai mes frères » d'armes, et nous vînmes vous donner notre ap» pui; nous vînmes vous offrir les *bras de la nation*, » *parceque vous en étiez la tête!...* »

Avec quel front Bonaparte osait-il dire qu'il était tranquille à Paris lorsqu'il reçut le décret du conseil des anciens, tandis que c'était sous son active influence que le conseil des anciens avait décrété la translation du corps législatif, tandis qu'il en avait dicté toutes les dispositions !...

*A l'instant il appela, il retrouva ses frères d'armes!!!* Ses frères d'armes étaient faciles à retrouver, puisque, long-temps avant que le décret fût rendu, sa maison, sa cour, son avenue, étaient encombrées des militaires qui devaient assiéger la représentation nationale.

« On parle d'un nouveau César, dit-il, d'un » nouveau Cromwell !... Représentants du peuple, » si j'avais voulu opprimer la liberté de mon pays, » si j'avais voulu usurper l'autorité suprême, » plus d'une fois, et dans des circonstances favo- » rables, j'ai été appelé à la prendre !... Après nos » triomphes en Italie, j'y ai été appelé par les » vœux de la nation ; j'y ai été appelé par le vœu » de mes camarades !... »

Jamais ni la nation ni ses camarades ne manifestèrent le désir d'avoir un maître !... Lui-même, dans ses Mémoires, reconnaît aujourd'hui que ce fut parcequ'à l'époque *favorable* qu'il désigne il n'avait pas jugé la France disposée à accueillir ses projets ambitieux qu'il entreprit

la conquête d'un pays flétri par tous les excès du pouvoir absolu ; qu'il était allé y chercher un trône qu'il désespérait d'obtenir chez un peuple qui connaît le prix de la liberté.

Avec sa prétendue franchise d'un soldat, personne ne soutenait avec plus d'assurance toutes les suppositions qu'il jugeait utiles à ses desseins. « C'est sur vous seuls, représentants du peuple, » dit-il aux anciens, que repose le salut de la pa» trie; car *il n'y a plus de directoire. Quatre des » membres qui en faisaient partie ont donné leur » démission;* j'ai cru devoir mettre en surveil» lance le cinquième, en vertu du pouvoir dont » vous m'avez investi[1]. »

Ainsi Bonaparte vient lui-même attester le faux qu'il a commandé; confirmer devant le conseil des anciens la réponse qu'il a fait officiellement adresser par notre secrétaire général Lagarde; supposer, avec une effronterie qui n'a pas d'exemple, les démissions des deux directeurs qu'il retient captifs pour n'avoir pas voulu se démettre; déclarer, enfin, qu'il n'y a plus de directoire, pour fournir un prétexte de violer la constitution par l'établissement de son gouvernement provisoire.

Et, lorsqu'il cherche à couvrir, par le plus

[1] Voyez *Pièces justificatives*.

odieux mensonge, le plus coupable attentat à la liberté, il invite le conseil des anciens à prévenir les déchirements. « Évitons, dit-il, de perdre » deux choses pour lesquelles nous avons fait » tant de sacrifices, la liberté et l'égalité. »

« Vous oubliez la constitution, » lui dit le représentant Linglet.

A ces mots, Bonaparte entre en fureur. Un hydrophobe à qui on présente un vase rempli d'eau n'éprouve pas une horreur plus grande que Bonaparte en entendant parler de la constitution. « La constitution! s'écrie-t-il; vous l'avez violée » au 18 fructidor, vous l'avez violée au 22 floréal, » vous l'avez violée au 30 prairial. La constitution! » elle est invoquée par toutes les factions, et elle » a été violée par toutes. Elle ne peut être pour » vous un moyen de salut, parcequ'elle n'obtient » plus le respect de personne.

» Représentants du peuple, ne voyez pas en » moi, continue Bonaparte, *un misérable intrigant* » *qui se couvre d'un masque hypocrite;* j'ai fait » mes preuves de dévouement à la république, » et toute dissimulation m'est inutile.

» *Je dirai tout.*

» Depuis mon retour, je n'ai cessé d'être en» touré d'intrigues; toutes les factions se sont em» pressées autour de moi pour me circonvenir;

» et ces hommes qui se qualifiaient insolemment
» les seuls *patriotes* me proposaient, pour puri-
» fier les conseils, d'en exclure les plus sincères
» amis de la patrie. Voilà leur attachement pour
» la constitution !... Aujourd'hui encore c'est en
» son nom que l'on conspire. Je connais tous les
» dangers qui vous menacent.

» Je vous déclare qu'aussitôt que ces dangers,
» qui m'ont fait confier des pouvoirs extraordi-
» naires, seront passés, *j'abdiquerai ce pouvoir.*
» *Je ne veux être à l'égard de la magistrature que*
» *vous aurez nommée que le bras qui la soutiendra*
» *et fera exécuter vos ordres !...* »

Personne ne pouvait mieux apprécier l'hypo-
crite déclaration de Bonaparte que le citoyen
Cornudet, et cependant ce député s'écrie aussi-
tôt : « Vous venez de l'entendre, représentants
» du peuple ; qui douterait maintenant qu'il y ait
» une conspiration. Celui auquel vous avez dé-
» cerné tant d'honneurs, *celui devant qui l'Europe*
» *et l'univers se taisent d'admiration*, sera-t-il re-
» gardé comme un vil imposteur !... Je vous le dé-
» clare, *j'ai participé* à la mesure de translation
» qui vous a été proposée, parceque j'avais eu
» connaissance des propositions qui avaient été
» faites au général Bonaparte... Quelle qualifica-
» tion faudra-t-il donner maintenant aux doutes
» de ceux qui demandent des preuves? »

Rien assurément n'était moins propre que les déclamations vagues de Bonaparte pour faire taire ceux qui demandaient des preuves. C'était le comble du ridicule de prétendre que quelques phrases d'un général qui se déclarait ouvertement l'ennemi de la constitution et de ceux qui en prenaient la défense suffisaient pour prouver l'existence d'une conspiration contre toutes les autorités constituées. Et cependant, sur la proposition de Fargues, on décrète que les déclarations de Bonaparte seront imprimées et envoyées dans tous les départements, pour justifier les énonciations de Bonaparte.

Bonaparte, qui n'avait pas d'abord pris la parole avec une grande assurance, voyant qu'il lui suffisait de parler pour porter la conviction, que ses allégations étaient à l'instant converties en preuves, s'enhardit de plus en plus, et accusa deux des directeurs qu'il avait mis hors d'état de lui répondre.

« S'il faut s'expliquer tout-à-fait, osa-t-il dire, » s'il faut nommer les hommes, je les nommerai. » Je dirai que les directeurs BARRAS et MOULINS » m'ont proposé de me mettre à la tête d'un parti » tendant à renverser tous les hommes qui ont » des idées libérales. »

Ces mots ne lui sont pas plus tôt échappés

qu'ils excitent une incroyable effervescence dans tout le conseil. Des propositions diverses se succèdent avec la rapidité de l'éclair : « Un comité » général! s'écriaient les uns... Non, non, point » de comité général! disaient les autres... Puis» que le général Bonaparte vient de nous dénon» cer la conspiration et les conspirateurs, il faut » que tout soit dit et fait à la face de la France!... »

Cornudet non seulement se réunit à ceux qui demandaient que le général continuât de s'expliquer en public, mais, ne gardant plus aucune mesure, il annonce qu'après que le général aura parlé, il va proposer au conseil des anciens de prendre l'initiative; qu'il *fera la proposition de demander au conseil des cinq-cents* (à qui seul l'initiative appartient) s'il voulait proposer, et à l'instant même, des mesures de salut public.

« Quand il s'agit de sauver la patrie, dit-il, » tout le monde a part à la magistrature, et les » représentants du peuple ne sont que les pre» miers désignés pour proposer des mesures de » salut. »

Voilà bien, certes, la doctrine de la plus dangereuse anarchie!...

Le seul parti constitutionnel qu'il y eût à prendre était de mander de suite à la barre et Moulins et Barras, de les confronter avec leur

dénonciateur; mais quelle nécessité d'intervertir ainsi la hiérarchie des pouvoirs?...

Quelles mesures si pressantes exigeaient donc les révélations que venait de faire Bonaparte?... Ses allégations, hors de la présence de ceux qu'il inculpait, étaient évidemment autant de calomnies; mais, quand il eût été vrai que les directeurs Barras et Moulins lui eussent fait les propositions qu'il venait si tardivement révéler, à quels dangers ces propositions pouvaient-elles exposer la république, lorsque Bonaparte prétendait les avoir rejetées à l'instant même où elles lui avaient été faites, lorsque ceux à qui il les attribuait n'étaient plus dans la position de les renouveler, lorsque Barras, relégué à Gros-Bois, s'était lui-même dépouillé de toute sa puissance, en donnant sa démission?

Le directeur Moulins avait, à la vérité, refusé la sienne; mais Bonaparte le plaçait dans la même catégorie que Barras, en supposant qu'il l'avait également donnée, en annonçant qu'il s'était pareillement démis de l'autorité dont il eût pu abuser pour se mettre à la tête d'une conspiration anarchiste. Les conspirateurs usurpent le pouvoir dont ils ont besoin, ils n'abdiquent point celui dont ils sont investis.

Fargues, Laussat, et Cornudet lui-même, ne

pouvant se dissimuler que tout ce qu'avait avancé Bonaparte né suffisait pas pour établir la preuve des projets désorganisateurs qu'il dénonçait au conseil des anciens, l'invitaient à entrer dans le détail des propositions qu'il prétendait lui avoir été faites, le pressaient de révéler toutes les machinations des hommes qui s'étaient démasqués à ses yeux, lui représentaient qu'*après ce qu'il avait dit, il n'avait plus rien à cacher*. Mais Bonaparte, qui ne connaissait d'autre conspiration que la sienne, au lieu de donner les éclaircissements qu'on lui demandait, continua à déclamer contre la constitution qu'il voulait anéantir, à se livrer à des divagations qui ne prouvaient rien. Ne pouvant justifier ses premières dénonciations, il se livra à des imputations nouvelles, dont la fausseté est prouvée : ce n'est plus Barras, ce n'est plus Moulins qu'il attaque, mais le conseil des cinq-cents lui-même, auquel il attribue les desseins les plus atroces comme les plus extravagants.

Croyant flatter le conseil des anciens, il lui déclare « qu'il ne compte que sur lui, et non, se » permet-il d'ajouter, sur le conseil des cinq-» cents, qui est divisé; sur le conseil des cinq-» cents, où se trouvent des hommes qui vou-» draient nous rendre la convention, les comités

»révolutionnaires et les échafauds; sur le con-
»seil des cinq-cents, d'où viennent de partir des
»émissaires chargés d'aller organiser un mouve-
»ment à Paris!»

Cette impertinente excursion de Bonaparte prouve et qu'il était instruit du serment solennel prêté par tous les membres du conseil des cinq-cents, et combien il en était épouvanté. Loin qu'aucun d'eux eût été chargé d'aller organiser un mouvement à Paris, tous étaient restés constamment à leur poste; loin de vouloir ramener sur le sol de la liberté l'horrible régime de la terreur, tous, il y avait à peine quelques jours, avaient unanimement déclaré qu'ils le vouaient à l'exécration; loin de songer à rétablir la convention, les comités révolutionnaires et les échafauds, tous, en jurant fidélité inviolable à la constitution, venaient de prouver d'une manière éclatante que le régime constitutionnel était le seul qu'ils voulaient conserver et défendre.

Mais c'était précisément cette résolution qui, renversant tous les projets de Bonaparte, ne lui laissait plus entrevoir que les dangers auxquels il s'était exposé en s'y abandonnant.

Déjà il se croit poursuivi, menacé d'une mise hors la loi, et ses discours sans ordre comme sans suite, adressés tantôt aux représentants du

peuple qu'ils étonnent, tantôt aux militaires qui ne peuvent l'entendre, ne servent qu'à constater le trouble qui l'agite.

« Que les projets criminels que je viens de » vous signaler ne vous effraient point, dit-il aux » représentants du peuple!... Environné de mes » frères d'armes, je saurai vous en préserver.

» J'en atteste votre courage, vous, mes braves » camarades, vous aux yeux de qui l'on voudrait » me peindre comme un ennemi de la liberté; » vous, grenadiers, dont j'aperçois les bonnets; » vous, braves soldats, dont j'aperçois les baïon- » nettes, que j'ai si souvent fait tourner à la honte » de l'ennemi, à l'humiliation des rois, que j'ai » employées à fonder des républiques. Si quel- » que orateur soldé par l'étranger ose prononcer » contre votre général les mots HORS LA LOI, *que* » *la foudre de la guerre l'écrase à l'instant. Souve-* » *nez-vous que je marche accompagné du dieu de* » *la guerre et du dieu de la fortune!...*

» Je vous invite, représentants du peuple, à » vous former en comité général, et à prendre » des mesures salutaires que l'urgence des dan- » gers commande impérieusement. Vous trouve- » rez toujours mon bras pour faire exécuter vos » dispositions. »

Le président du conseil des anciens ne trouvant

dans toute cette extravagante battologie aucun renseignement qui pût devenir l'objet d'une délibération, lui rappelle celle qui l'invitait à dévoiler dans toute leur étendue les complots auxquels on avait voulu l'initier. Mais comme il n'existait d'autres complots que ceux qu'il avait formés lui-même, Bonaparte ne répond à cette itérative invitation qu'en persistant dans ses précédentes déclamations, qu'en continuant de soutenir que *la constitution ne pouvait sauver la république ;* et finit, avant de se retirer, par *conjurer le conseil de se presser d'adopter le nouvel ordre de choses, qui, seul, pouvait l'arracher au péril dont elle était menacée.*

D'Alphonse, persuadé que l'unique danger auquel se trouvait exposée la république était dans les attaques que Bonaparte et ses complices livraient à la constitution, proposa de renouveler le serment de s'y tenir inviolablement attaché.

Le général nous a dit : « La constitution n'ob-
» tient plus le respect de personne, parcequ'elle
» a été violée.

» J'estime beaucoup, répondait d'Alphonse, le
» talent d'un *général* qui réunit *l'admiration de*
» *l'Europe* et *la reconnaissance de la France ;* mais
» cela ne m'empêchera pas de dire ma pensée. Le
» 18 fructidor a creusé l'abîme dans lequel la con-

» stitution est tombée ; mais je n'ai point participé » au 18 fructidor. Quelles que soient les destinées » réservées à la France, ajoutait ce sage et digne » représentant du peuple, je désire qu'elle sache » que j'ai traversé la révolution avec une âme » pure ; je ne la souillerai pas aujourd'hui.

» Les maux qui nous environnent sont im» menses, mais nous devons être au-dessus d'eux. » Ces maux ont pris naissance dans l'abus qu'on » a fait de la constitution ? Eh bien ! c'est dans la » constitution qu'il faut en trouver le remède. » (*Raisonnant dans la supposition qu'il n'y avait plus de directoire ; que les membres qui le composaient avaient tous, comme l'assurait Bonaparte, donné leur démission.*) « On peut, continue d'Al» phonse, donner à la France un directoire digne » d'elle et propre à sauver la liberté ; mais toutes » les mesures doivent être prises par le corps lé» gislatif entier et conformément à la constitu» tion. Tout ce qui s'écartera de cette base, loin » de sauver la république, rétablira la royauté » sur les débris de la liberté publique.

» Je demande que nous fassions, tous, le ser» ment de fidélité à la constitution de l'an 3... »

Cette proposition, qui avait excité l'enthousiasme du conseil des cinq-cents, fut accueillie par des murmures à celui des anciens. Le député

qui venait franchement d'avouer qu'il faisait partie du conciliabule où s'était concerté le décret inconstitutionnel de translation, et se glorifiait d'être initié dans la confiance particulière de Bonaparte, se signala surtout entre tous ceux qui s'élevèrent contre la proposition du citoyen d'Alphonse.

Le représentant du peuple Cornudet, siégeant aux anciens, était bien différent du pair de France d'aujourd'hui. Autant celui-ci est attaché aux principes constitutionnels, autant il montre de zèle à les défendre, autant le premier (qui pourtant est le même) a montré d'acharnement à les combattre. Ces principes sacrés n'étaient à ses yeux que *des abstractions funestes qui entraînent plus loin qu'on ne veut, et par lesquelles il ne faut pas se laisser enchaîner*. En conséquence, la constitution ayant été violée à différentes époques, il fallait tout-à-fait l'anéantir. Le caractère de représentant du peuple n'ayant pas été respecté par le directoire au 18 fructidor an 5, il fallait, au 18 brumaire an 8, renverser le directoire, renouvelé au 30 prairial an 7. *La puissance exécutive ne pouvait plus même exister sous le nom de directoire; nom qui ne pouvait plus se trouver dans le code de la liberté.* Invoquant l'ordre du jour, *au nom de la souveraineté du peuple*, « Je veux, dit-il prenant

» le ton absolu de Bonaparte, JE VEUX un pouvoir
» exécutif mieux organisé!... »

Guyomard, dont les principes n'eussent pas varié au gré des confidences de Bonaparte, s'empressa de rappeler le citoyen Cornudet à ceux qu'il n'est jamais permis d'oublier.

« Nous avons, dit-il, prêté, au 1er vendé-
» miaire, le serment de maintenir la constitu-
» tion; et je pense, comme notre collègue d'Al-
» phonse, que nous ne devons ni entendre ni
» faire aucune proposition contraire à la con-
» stitution.

» Au surplus, que nous prêtions ou non le
» serment aujourd'hui, nous n'en sommes pas
» moins liés par celui que nous avons prêté pré-
» cédemment. Si nous en sommes réduits au
» point que les partisans de la constitution doi-
» vent être regardés comme des factieux, je dé-
» clare que je serai plutôt seul de cette faction
» que de manquer à mon serment. La constitu-
» tion est au-dessus du corps législatif; il ne peut
» pas y toucher.

» Je demande que le conseil ne prenne que des
» mesures sages et constitutionnelles. »

Des cris de *Vive Bonaparte*, à l'extérieur, et le mouvement qui les accompagna interrompirent la discussion.

Tandis que les partisans de Bonaparte attaquaient la constitution à la tribune du conseil des anciens, le général se disposait à l'assiéger au conseil des cinq-cents.

L'enthousiasme avec lequel tous les membres de ce conseil avaient juré de lui être fidèles, l'unanimité des votants, dans laquelle les hommes les plus attachés à Bonaparte se trouvaient confondus, avaient relevé l'espoir des républicains.

Bigonnet qui, ainsi que Savari, du conseil des anciens, a déchiré le voile dont se couvrent les hommes du 18 brumaire, Bigonnet, croyant voir dans le serment unanime des cinq-cents le gage d'un triomphe certain, ne balança pas à lui désigner dans les fastes de l'histoire une place à côté de celui du jeu de paume. *Le premier*, dit-il, *a fondé la liberté*, *le second la consolidera*. Mais ne laissons pas refroidir l'énergie qui l'a dicté! Hâtons-nous d'annoncer au directoire notre installation; hâtons-nous de demander au conseil des anciens qu'il nous instruise enfin des motifs de la convocation extraordinaire qui nous réunit ici.

§ 18.

Au moment où le message au directoire est décrété, un secrétaire donne lecture de la lettre

du directeur Barras, transmise par le conseil des anciens.

« Ce 18 brumaire.

» CITOYEN PRÉSIDENT,

» Engagé dans les affaires publiques unique-
» ment par ma passion pour la liberté, je n'ai
» consenti à partager la première magistrature
» de l'état que pour la soutenir dans ses périls
» par mon dévouement, pour préserver des at-
» teintes de ses ennemis les patriotes compromis
» dans sa cause, et pour assurer aux défenseurs
» de la patrie ces soins particuliers qui ne pou-
» vaient leur être plus constamment donnés que
» par un citoyen anciennement témoin de leurs
» vertus héroïques et toujours touché de leurs
» besoins.

» La gloire qui accompage le retour du guer-
» rier illustre à qui j'ai eu le bonheur d'ouvrir le
» chemin de la gloire, les marques éclatantes de
» confiance que lui donne le corps législatif, et le
» décret de la représentation nationale, m'ont
» convaincu que, quel que soit le poste où l'ap-
» pelle désormais l'intérêt public, *les périls de la*
» *liberté sont surmontés* et les intérêts des armées
» garantis.

» Je rentre avec joie dans les rangs de simple
» citoyen ; heureux, après tant d'orages, de re-
» mettre *entiers, et plus respectables que jamais*,
» les destins de la république, dont j'ai partagé
» le dépôt.

» Salut et respect,

« BARRAS. »

L'étonnement que causa cette lettre en fit demander une seconde lecture.

Plusieurs représentants du peuple, n'y voyant qu'une déclaration influencée par Bonaparte, et non une démission librement donnée, se demandaient les uns aux autres ce que cela signifiait.

La lettre que nous venons de recevoir, quels qu'en soient les termes, annonce la démission de Barras, dit du Plantier ; nous n'avons rien de plus pressé que de procéder à la formation d'une liste décuple, pour le remplacer.

Attendez, dirent quelques initiés qui connaissaient la fameuse lettre du secrétaire général du directoire, vous allez en recevoir d'autres.

Les meneurs du conseil des anciens s'étaient bien gardés de joindre à la lettre de Barras celle de Lagarde. Si la lettre de Barras avait causé tant d'étonnement, quel mouvement n'eût pas excité

l'annonce des démissions des quatre autres directeurs, qu'aucun acte de leur part ne justifiait.

Lagarde eût sans doute été mandé à la barre; eût été sommé d'administrer les preuves des démissions qu'il attestait, de mettre sous les yeux du conseil les pièces sur lesquelles il osait déclarer qu'il n'y avait plus de directoire. Qu'eût-il répondu alors? Aurait-il eu la hardiesse de nier que deux de ces directeurs étaient prisonniers dans leur palais? et, instruit de cet attentat, le conseil eût-il pu se dispenser de nous appeler dans son sein, de faire comparaître devant lui les cinq directeurs, démis ou non démis, pour rendre compte de leur conduite; eût-il négligé de percer enfin les ténèbres dans lesquelles s'enveloppaient les conjurés?...

## § 19.

La discussion qui s'engagea sur la seule lettre de Barras, généralement regardée comme le résultat d'une profonde intrigue, aurait eu même infailliblement des suites sérieuses, si elle n'eût pas été subitement interrompue. Mais, lorsqu'on agitait la question de savoir si la démission était *légale* et *formelle;* au moment où l'on se demandait lequel il fallait croire, ou du directeur qui déclarait ne se démettre que parceque *les périls*

*de la liberté étaient surmontés*, ou du conseil des anciens qui transférait le corps législatif sous le prétexte de périls imminents, sans qu'on sût où était le danger, où était l'*ennemi*,... BONAPARTE paraît, suivi de grenadiers qui s'établissent à l'entrée de la salle des séances!...

Enhardi par le succès qu'avaient obtenu ses prétendues révélations au conseil des anciens, il voulait sans doute essayer si, par les mêmes moyens, il ne lui serait pas possible de calmer l'effervescence républicaine qui s'était manifestée avec tant d'éclat dans le conseil des cinq-cents; s'il ne pourrait, par ses hypocrites protestations d'attachement à la cause sacrée de la liberté, disposer au moins les esprits à entendre plus favorablement les projets qui devaient être présentés.

Mais aussitôt qu'il est aperçu, une agitation générale s'empare de toute l'assemblée. Tous les membres du conseil sont debout; tous, par des cris divers, annoncent l'impression profonde que leur cause l'apparition subite des baïonnettes dans le temple des lois. Les plus attachés à la gloire de Bonaparte sont ceux qui lui adressent les plus sanglants reproches. « *Est-ce donc pour* » *cela, général, que tu as vaincu?* lui dit Destrem. » *Que faites-vous, téméraire?* lui dit Bigonnet. *Re-*

» *tirez-vous; vous violez le sanctuaire des lois...* »

De toutes parts on entend crier, *Vive la république!... A bas le tyran!... Vive la constitution de l'an* 3!... *Hors la loi le dictateur!... A bas le Cromwell!... A bas le dictateur!...*

Une foule de députés, non armés de poignards, mais d'une résolution que rien ne peut ébranler, s'élancent sur lui et le repoussent!

Les grenadiers s'avancent précipitamment, en s'écriant : *Sauvons notre général!*

L'indignation est à son comble; les cris, *A bas le dictateur! Hors la loi le dictateur! A bas le Cromwell!* redoublent.

Bonaparte tombe d'effroi dans les bras des militaires dont il s'était fait accompagner. Ses satellites l'emportent;et, pour cacher sa faiblesse, il prétend que des représentants du peuple, qui n'étaient armés que de la loi, ont voulu l'assassiner.

On imagine bien dans quelle agitation une pareille scène dut jeter l'assemblée, le désordre, le tumulte qu'elle dut y causer.

§ 20.

*Lucien*, qui certes n'avait pas dû lui-même voir d'un œil tranquille l'accueil que son frère venait de recevoir, fit long-temps de vains efforts pour

rétablir le calme, qu'il semblait avoir seul conservé.

S'il était vrai qu'on eût attenté aux jours de Bonaparte, Lucien en eût-il, du haut de son fauteuil, été le témoin impassible?... En voyant les poignards levés sur son frère, ne se fût-il pas élancé sur les assassins? Cette fable absurde, qu'il a cependant eu la mauvaise foi de vouloir lui-même accréditer, n'est-elle pas démentie par le sang-froid avec lequel il continua de présider, par l'approbation qu'il donna au mouvement qu'excita l'entrée imprévue du général, par les instances qu'il fit pour qu'il fût rappelé dans l'assemblée et entendu? Aurait-il fait cette demande, s'il eût pu imaginer que c'était le livrer à des assassins?

« Le mouvement qui vient d'avoir lieu au sein » du conseil, dit-il aussitôt qu'il lui fut possible » de se faire entendre, *prouve ce que tout le monde » a dans le cœur, ce que moi-même j'ai dans le » mien.*

» Il était cependant naturel de croire que la dé- » marche du général n'avait pour objet que de » rendre compte de la situation des affaires, de » quelque objet intéressant la chose publique; » mais je crois qu'en tout cas nul de vous ne peut » lui supposer des projets liberticides. »

Des interruptions successives, et toutes plus outrageantes les unes que les autres, l'empêchent de continuer. On entend de tous côtés: *Bonaparte a terni sa gloire; je le voue à l'opprobre, à l'exécration des républicains, à celle de tous les Français!!!*

Lucien invite de nouveau le conseil à prendre tous les éclaircissements capables de le rassurer.

Que le général soit traduit à la barre pour rendre compte de sa conduite! s'écrie un député...

Dans l'espoir qu'on donnerait suite à cette demande, Lucien cède le fauteuil à Chasal.

Mais de nouvelles propositions font bientôt oublier celle-ci. Tous voient le péril dans le commandement dont Bonaparte a été inconstitutionnellement investi par le conseil des anciens.

« Je demande, dit Bertrand du Calvados, que » vous commenciez par décréter que le général » Bonaparte n'est pas le commandant des grena- » diers qui composent votre garde. »

« Eh quoi! dit Talot, nous représentons le » peuple français, et c'est dans un village, en- » touré d'une force considérable dont nous ne » disposons pas, qu'on veut que nous délibé- » rions!... Non que je craigne les soldats qui nous » entourent, ils ont combattu pour la liberté; ce

» sont nos parents, nos fils, nos frères, nos amis;
» nous avons nous-mêmes été dans leurs rangs.
» Et moi aussi j'ai porté la *giberne de la patrie.*
» Je ne puis craindre le soldat républicain dont
» les parents m'ont honoré de leurs suffrages
» et m'ont appelé à la représentation nationale.
» Mais je déclare qu'hier la constitution a été ou-
» tragée. Le conseil des anciens n'avait pas le
» droit de nommer un général. Bonaparte n'avait
» pas le droit de pénétrer dans cette enceinte sans
» y être mandé. *Je demande qu'à l'instant vous*
» *décrétiez que les troupes qui sont actuellement*
» *dans cette commune font partie de votre garde.* »

L'adoption de ces propositions aurait pu sauver la république, si le conseil des cinq-cents avait eu, en les décrétant, le pouvoir de les faire exécuter; mais le temps d'invoquer ces mesures salutaires était passé.

C'était à l'instant où le conseil des anciens transmit son décret de translation au conseil des cinq-cents que ses membres devaient réclamer contre les dispositions inconstitutionnelles qu'il renferme. Au lieu de se séparer dans un morne silence après en avoir entendu la lecture, c'était alors que tous devaient se lever en masse et protester contre les entreprises coupables de ceux qui l'avaient rendu.

Vous prétendez, pouvaient-ils dire, transférer nos séances à Saint-Cloud, et vous commencez par nous enlever notre garde, par nous livrer avec elle au général que vous avez choisi... Qui vous a donné ce droit? qui vous a donné celui de l'investir du commandement de nos armées, dont le pouvoir exécutif peut seul disposer?

Quand vous nous faites un appel au nom de la constitution que vous violez, notre devoir est de refuser d'y répondre au nom de la constitution que nous voulons maintenir... Quand vous sortez des limites de votre pouvoir discrétionnaire, nous ne devons plus vous suivre... Nous n'irons point à Saint-Cloud: nous n'abandonnerons le lieu de nos séances qu'autant qu'un décret, constitutionnellement rendu, les aura transférées. Le vôtre est infecté de dispositions qui ne nous permettent pas d'y déférer.

Telle eût été, n'en doutons pas, la conduite du conseil des cinq-cents, si, à l'époque où celui des anciens lui notifia son décret, il eût été présidé par tout autre que le frère de Bonaparte; et la conjuration, arrêtée dès ses premiers pas, eût difficilement traversé les obstacles de toute espèce qu'on eût pu alors et avec tant d'avantage lui opposer: mais les conjurés surprirent l'adhésion du décret au conseil des cinq-cents, comme

ils en avaient obtenu l'adoption à celui des anciens.

Rendu ensuite à Saint-Cloud, que pouvait le conseil des cinq-cents contre un décret auquel il s'était soumis sans réclamation? Quand il serait parvenu à faire décréter toutes les propositions que son zèle lui suggérait, quand (ce qu'il ne pouvait espérer) le conseil des anciens les eût lui-même sanctionnées, qui les aurait mises à exécution?... Croit-on que Bonaparte, *hors la loi*, se fût laissé arrêter à la tête de son armée, que ses compagnons d'armes l'eussent abandonné?

Lorsque la convention se servit de cette armè terrible contre Robespierre, ce fut à la faiblesse de celui qui commandait la garde nationale de Paris, à la lâcheté d'*Henriot*, qu'elle en dut le succès. Robespierre, d'ailleurs, s'était rendu trop redoutable pour n'avoir pas une foule d'ennemis, s'était fait exécrer; et Bonaparte n'était entouré que de ses admirateurs!...

Quand on se fût borné même à faire rétracter la disposition inconstitutionnelle qui livrait la force armée à Bonaparte, croira-t-on qu'il se fût volontiers dessaisi de son commandement? *César avait passé le Rubicon.*

La seule force qui restait au conseil des cinq-cents était la force d'inertie, dont la puissance

ne se calcule pas dans le délire du patriotisme.

Lucien, sans le vouloir, offrait à ses collègues l'occasion précieuse de l'employer. Blin ayant proposé de déclarer que les six mille hommes qui entouraient l'assemblée feraient partie de la garde du corps législatif, « Je ne m'oppose point, » dit Lucien, à la proposition ; mais je dois faire » observer que les soupçons paraissent s'élever » avec bien de la rapidité et peu de fondement. » Un mouvement, même irrégulier, aurait-il déjà » fait oublier tant de services à la liberté ! Je de- » mande qu'avant de prendre aucune mesure » vous appeliez le général... »

Quand Lucien faisait tant d'efforts pour détruire l'impression qu'avait reçue l'assemblée de l'apparition de Bonaparte, lorsqu'il faisait tant d'instances pour la déterminer à l'entendre, on ne pouvait sans doute lui supposer des intentions bien franchement constitutionnelles. Cependant l'effroyable position où se trouvait l'assemblée ne lui laissait d'autre parti à prendre que celui d'accéder aux propositions du président qu'elle s'était si imprudemment donné ; d'appeler Bonaparte à la barre, de l'y recevoir avec la dignité que se doivent à eux-mêmes les représentants d'une grande nation ; de mettre sous ses yeux le serment solennel que tous les

membres du conseil venaient de prêter, comme aussi le décret contre tous ceux qui oseraient attenter à la liberté de la représentation nationale, ou d'aucuns de ses membres, et de dire à Bonaparte : Connaissez, avant de prendre la parole, l'attachement du conseil à la constitution qu'il a jurée, et apprenez quels sont ceux que leur audacieuse entreprise met *hors la loi.*

Dans quel embarras une pareille réception n'eût-elle pas jeté Bonaparte! Personne n'était plus facile à déconcerter que lui. Eût-il osé, ayant sous les yeux le serment solennel du conseil des cinq-cents, parler de la constitution aussi audacieusement qu'au conseil des anciens? Sa violente diatribe n'eût servi qu'à prouver de plus en plus son dessein de la renverser, et la nécessité de la défendre.

La lettre de Lagarde, s'il eût eu la hardiesse de s'en prévaloir, n'eût servi qu'à démontrer son projet de détruire le directoire pour se mettre à sa place, l'importance conséquemment de le maintenir ; l'urgence d'approfondir l'allégation de l'impudent secrétaire, et de mander les membres du directoire dont il supposait les démissions.

Bonaparte eût-il osé dire que la liberté était menacée par d'autres que par lui; répéter que

des hommes, qui se qualifiaient insolemment les seuls patriotes, *lui proposaient, pour purifier les conseils, d'en exclure les plus sincères amis de la patrie;* que Barras et Moulins avaient voulu le mettre à la tête d'un parti tendant à renverser tous les hommes qui ont des idées libérales.

Le conseil des cinq-cents, moins crédule que celui des anciens, eût méprisé des allégations aussi destituées de preuves que de vraisemblance; ou il eût fait appeler Barras et Moulins, s'il eût voulu confondre le dénonciateur.

Voilà tout ce qui serait infailliblement résulté de la nouvelle apparition de Bonaparte, si le conseil des cinq-cents eût écouté les représentations réitérées de Lucien. Il pouvait ensuite, comme le proposait le représentant du peuple Digneffe, se déclarer en permanence, et surseoir à toute délibération, jusqu'à ce que le conseil des anciens eût transmis tous les détails de la conspiration qui l'avait déterminé à prendre des mesures si extraordinaires.

Cette conduite, aussi prudente que ferme, déconcertait absolument le plan des conjurés; mais l'indignation, qui exaltait jusqu'au dernier point les amis de la liberté, ne leur permit pas d'adopter une marche dont les avantages ne pouvaient être calculés que par la froide raison. Les cris

*Hors la loi! Aux voix la mise hors la loi contre le général Bonaparte*, furent les seules réponses qu'obtint Lucien en reprenant sa place au fauteuil. L'exaspération contre Bonaparte était portée à un tel excès, qu'on somma Lucien lui-même de mettre aux voix *la mise hors la loi*, de la prononcer contre son frère!

Alors Lucien, indigné de cette suite non interrompue de propositions furieuses et des vociférations qui les accompagnaient, quitte une seconde fois le fauteuil, monte à la tribune, et non seulement abdique la présidence, mais dépose les marques de la magistrature populaire à laquelle il déclare renoncer.

A peine est-il descendu de la tribune, que des grenadiers se saisissent de sa personne et l'enlèvent. C'était par ordre de Bonaparte, qui l'appelait à son secours. Furieux de l'outrageante réception des membres du conseil des cinq-cents, honteux des efforts que faisait inutilement son frère pour les calmer, décidé à employer la force armée pour les réduire, il ne pouvait se dissimuler combien, malgré toutes les acclamations qu'excitait sa présence, il lui serait difficile de faire marcher des militaires français contre la représentation nationale, s'il n'avait le président même du conseil à leur tête. Et Lucien, qui ve-

nait de se dépouiller de la toge, reprend aussitôt le titre qu'il avait abdiqué, monte à cheval à côté de son frère, et calomnie les représentants du peuple qu'il n'a pu séduire.

Pour déterminer l'armée au plus grand des attentats, il suppose la représentation nationale dans le danger le plus imminent; la majorité des membres du conseil dominée par une minorité furieuse, sous le poignard d'une poignée de factieux.

« Citoyens, soldats, dit-il en brandissant l'é-
» pée dont les conjurés l'armèrent, le président du
» conseil des cinq-cents vous déclare que l'*immense*
» *majorité* de ce conseil est dans ce moment sous
» la terreur de quelques représentants du peuple
» *à stylet*, qui assiègent la tribune, présentent la
» mort à leurs collègues et enlèvent les délibéra-
» tions les plus affreuses.

» Je vous déclare que ces audacieux brigands,
» sans doute soldés par l'Angleterre, se sont mis
» en rébellion contre le conseil des anciens, et ont
» osé parler de mettre *hors la loi* le général chargé
» de l'exécution de son décret; comme si nous
» étions encore à ce temps affreux de leur règne,
» où ce mot, *hors la loi*, suffisait pour faire tom-
» ber les têtes les plus chères à la patrie.

» Je vous déclare que ce petit nombre de fu-

» rieux se sont mis eux-mêmes *hors la loi* par
» leurs attentats contre la liberté de ce conseil.
» Au nom de ce peuple qui, depuis tant d'années,
» est le jouet de ces misérables enfants de la ter-
» reur, je confie aux guerriers le soin de délivrer
» la majorité de leurs représentants, afin que, dé-
» livrée des stylets par les baïonnettes, elle puisse
» délibérer sur le sort de la république.

» Général, et vous, soldats, et vous tous, ci-
» toyens, *vous ne reconnattrez pour législateurs de*
» *la France que ceux qui vont se rendre auprès de*
» *moi;* quant à ceux qui resteront dans l'orange-
» rie, *que la force les expulse!* Ces brigands ne
» sont plus représentants du peuple, mais *les re-*
» *présentants du poignard*. Que ce titre leur reste,
» qu'il les suive partout!... et, lorsqu'ils oseront
» se montrer au peuple, que tous les doigts les
» désignent sous ce nom mérité de *représentants*
» *du poignard!...*

» *Vive la république!* »

Après avoir entendu cette horrible harangue, les soldats répétaient bien avec les conjurés, *Vive Bonaparte!* mais restaient immobiles. Les grenadiers, si prompts à s'élancer sur l'ennemi, avaient peine à se persuader que la représentation nationale en recélât dans son sein contre lesquels ils dussent marcher. Combien ne nous eût-il pas

été facile de les affermir dans ces sentiments éminemment français, si nous n'eussions pas été enchaînés loin du poste où nous appelait la constitution.

Apparaissant tout-à-coup au milieu de ces braves qu'on trompait si audacieusement, des soldats français, malgré leur enthousiasme pour un général avec lequel ils avaient moissonné tant de lauriers, auraient, n'en doutons point, entendu la voix des magistrats du peuple, à qui seuls appartenait le droit de nommer les chefs qui devaient les commander. Ils auraient distingué ceux qui, dans ce jour de crise, voulaient sauver la république dont ils avaient toujours été les intrépides défenseurs; ils eussent reculé d'horreur au commandement impie, *Baïonnettes en avant*, contre des hommes sans défense, et que le caractère dont ils étaient revêtus couvrait d'une égide sacrée!... Ils eussent entouré de respect l'enceinte qui leur servait d'asile; et l'armée française, qui s'est tant de fois couverte de gloire, n'aurait pas à rougir d'un attentat horrible dont les résultats ont été si funestes à la France!...

Lucien, voyant tant d'hésitation, essaie un dernier moyen pour la vaincre. Il se retourne contre le général son frère, l'épée à la main, et jure de la lui plonger dans le sein, s'il trompait

jamais l'espérance des républicains, s'il attentait un jour à la liberté des Français!...

Ce dernier trait ébranle le soldat électrisé par cette parade : Murat saisit l'instant et marche à la tête d'une colonne disposée à le suivre. Le pas de charge se fait entendre! Une soldatesque égarée viole le sanctuaire des lois; des cohortes armées s'en emparent, enlèvent les représentants du peuple qui, résolus à mourir sur la chaise curule, refusent d'obéir à la violence! Le bruit des armes, les vociférations des conjurés ne peuvent couvrir la voix des républicains qui, le fer dans les reins, répondent par les cris mille fois répétés : *Vive la république! Vive la constitution!*

La force l'emporte sur le courage!... l'usurpateur triomphe!... Les représentants du peuple sont dispersés par la puissance des baïonnettes!.. Il n'y a plus de représentation nationale!... il n'y a plus de constitution!... il n'y a plus de république!...

Notre histoire ne fournit point de traits aussi audacieux! Lorsqu'à la séance du 23 juin 1789, les députés, qui s'étaient constitués en assemblée nationale, restèrent immobiles à leur place, refusèrent de se rendre à l'ordre qui leur fut notifié par le marquis de Brézé, Louis XVI ne crut pas qu'il lui fût permis d'employer la force des

armes contre les délégués du peuple... Ce crime était réservé au chef de la conspiration du 18 brumaire.

Rien ne pouvant justifier cette épouvantable expédition, il fallait du moins en atténuer l'horreur; il fallait tromper le peuple après avoir porté le dernier coup à ses représentants, ce peuple qui n'était resté tranquille que parcequ'on lui avait dit et répété, dans cent proclamations diverses, que la translation du corps législatif à Saint-Cloud n'était qu'une mesure destinée à mettre la constitution hors de toute atteinte, et non à la renverser; il fallait surtout le rassurer sur l'exercice de ses droits les plus précieux au moment critique où l'on se proposait de l'en dépouiller, et rien ne fut épargné pour y parvenir.

Impudents mensonges, atroces calomnies, furent les dignes préludes des travaux de Saint-Cloud. Des représentants du peuple fidèles à leur mandat furent dénoncés à toute la France comme des furieux démagogues. L'infâme harangue de Lucien fut imprimée, placardée et colportée dans tous les départements. On s'en fit un titre pour rendre Bonaparte plus intéressant à la nation qu'il allait asservir, pour persuader qu'il n'avait échappé au poignard des hommes soldés par l'Angleterre que parcequ'un de ses satellites lui

avait fait un rempart de son corps; et ceux dont le fer des baïonnettes avait menacé les jours furent au contraire présentés comme des assassins.

Des dépêches télégraphiques, une foule de proclamations, des milliers d'émissaires, les cent bouches des journaux, vendus aux conjurés, remplirent toute la France de ces fausses nouvelles. Partout le triomphe de l'usurpation fut annoncé comme celui de la liberté; et ce fut aux cris mille fois répétés de *vive la république* que l'on publia le renversement des deux grands pouvoirs de la république.

Les Français avaient reçu de la convention la constitution de l'an 3, comme les Hébreux reçurent de Moïse les *Tables de la loi*. Mais le tonnerre qui annonça la loi aux Hébreux annonçait en même temps la puissance et la majesté du législateur, tandis que le tonnerre de la convention n'était que l'annonce de la force à laquelle elle avait été malheureusement obligée de recourir pour soutenir son ouvrage, n'était qu'un présage sinistre et menaçant de destruction.

Ce fut sous le canon de Bonaparte que la constitution fut promulguée; c'était sous les baïonnettes et par les baïonnettes de Bonaparte qu'elle devait périr.

SÉANCE NOCTURNE DE LA JOURNÉE DU 19 BRUMAIRE.

§ 22.

Si la dispersion des membres du conseil des cinq-cents, expulsés militairement de la salle de leurs séances, fut une victoire pour Bonaparte, cette victoire-là même eût embarrassé des conspirateurs moins audacieux que les hommes du 18 brumaire. Le conseil des anciens, en rendant son décret de translation, avait consommé son pouvoir. Tout concours ultérieur exigeait l'initiative du conseil des cinq-cents, et ce conseil avait disparu : une vingtaine de ses membres, intéressés au succès de l'entreprise de Bonaparte, étaient seulement restés à sa disposition.

Isolés de la seule puissance qui pût leur rendre l'activité, les anciens ne savaient s'ils devaient s'en retourner à Paris ou rester à Saint-Cloud.

Bonaparte rassemble les conjurés. « J'ai voulu, leur dit-il, persuader au conseil des anciens qu'ils étaient sur un volcan, et c'est nous-mêmes, en ce moment, qui nous y sommes placés. Le conseil des cinq-cents nous était indispensablement nécessaire... Nous l'avons dissous. Que sont devenus les membres que nous avons chassés? Quelle serait notre position s'ils allaient aussi

retrouver un jeu de paume?... ou si, adoptant la motion de Talot, tous se rendaient à Paris?... N'aurions-nous pas à craindre que la majorité des anciens ne s'empressât de les y suivre?...

» Croyez-vous que le peuple, toujours si facile à agiter, et qui n'est resté aussi tranquille que parcequ'il a été rassuré par nos proclamations, entendrait de sang-froid celles qui lui annonceraient la manière dont nous avons traité ses représentants? Croyez-vous qu'au cri de la liberté en danger, ces députés manqueraient d'agitateurs pour le mettre en mouvement?... Et si une fois il osait se montrer, si de toutes parts le tocsin se faisait entendre, si le canon d'alarme était tiré, pouvons-nous calculer les suites qu'entraînerait cette explosion?...

» Fouché, à la vérité, nous a répondu de la tranquillité de Paris; mais si elle était troublée par ses anciens amis les jacobins, et que le succès de notre entreprise lui parût douteux, avons-nous assez bonne opinion de lui pour être assurés qu'après avoir trahi le directoire, il ne serait pas capable de nous trahir nous-mêmes?...

» Ne croyez pas, cependant, que je regrette les moyens que nous avons été forcés d'employer pour nous débarrasser de ces hommes dangereux, contre l'exaltation desquels toute autre voie

que la force des baïonnettes aurait indubitablement échoué; mais songeons à nous garantir de leur audace...

» Et pour cela, dit un des conjurés, il ne faut que la prévenir, en réunissant les débris de l'instrument que nous avons brisé. Que Lucien rassemble le petit nombre des députés restés à Saint-Cloud, dont le zèle lui est connu, et formons un conseil des cinq-cents qui adopte, *sans batailler*, le plan que nous avons été obligés de soumettre aux hommes indomptables que nous avons expulsés. Comme la séance se passera sans témoins, et qu'il n'y aura point d'appel nominal, les résolutions que nous obtiendrons, aveuglément adoptées par le conseil des anciens, produiront autant d'effet qu'ont causé d'impression les prétendues démissions que nous avons fait adresser par le secrétaire général du directoire.

» Demain nous ferons dire par le Moniteur que le conseil des cinq-cents, réuni en majorité, a décrété... ce que nous jugerons à propos de lui faire décréter. Le journal de Paris donnera sur l'enthousiasme des votants tous les détails que son rédacteur Rœderer croira nécessaires pour exciter celui du public; les autres journaux en seront les échos fidèles; tous les pamphletaires à gages renchériront encore sur tout ce que

nous ferons dire par le Moniteur et le journal de Paris : et toute la France ne se doutera jamais que nous lui aurons donné l'adoption de quelques transfuges abandonnés de leurs collègues, pour les décrets de la majorité du conseil des cinq-cents représentants du peuple. »

Tout le comité applaudit, et véritablement les conjurés n'avaient pas d'autre parti à prendre. Mais, en s'appuyant sur cette majorité factice, ils ne pouvaient laisser subsister intacte la majorité réelle qui les menaçait; ce n'était que par de nouveaux attentats qu'ils pouvaient assurer le succès du premier, qu'en établissant sur les plus atroces calomnies la nécessité de la plus coupable entreprise sur la représentation nationale.

Pour se garantir, sans retour, des événements que pouvait provoquer l'expulsion à main armée du conseil des cinq-cents, dont vingt-cinq ou trente individus usurperaient le titre, il fut convenu qu'on en retrancherait les membres les plus énergiques, qu'on déclarerait solennellement qu'ils n'en font plus partie. « Par cette déclaration seule, observa un homme consommé dans l'art des conspirations, vous leur enlèverez toute l'influence qu'ils pourraient avoir sur le peuple. C'est à leur qualité de représentants de la nation qu'ils la doivent; ôtez-leur ce titre, ils ne sont plus rien.

» Robespierre lui-même, qui faisait trembler toute la France, ne put se relever du décret qui le frappa au 9 thermidor. Et, sans remonter si loin, rappelons-nous les conjurés de Clichy, qui avaient Pichegru à leur tête, et qui se flattaient d'avoir des complices dans toutes les classes de citoyens, dans le directoire même. Un décret les dépouille de leur toge le 18 fructidor, et ce peuple, dont ils avaient fait chanter le réveil sur tous les théâtres, fait retentir les airs des cris de *Vive la république* le jour où on les arrête pour les déporter!!!

» Eh! qui nous empêchera nous-mêmes de déporter ceux que nous éliminerons!!! Hâtons-nous donc d'en faire la liste.

» Mais, pour imprimer aux mesures extraordinaires que nous allons prendre un grand caractère, n'allons pas oublier la proclamation d'usage, que tous les militaires, généraux, officiers et soldats réunis à Saint-Cloud, sous les ordres du général Bonaparte, et le général lui-même, *ont bien mérité de la patrie*.

» Pour le fameux pas de charge qui nous a expulsés de la salle de nos séances, reprit vivement un membre du comité, qui, malgré qu'il fût un des plus ardents conjurés, ne put cependant s'empêcher de trouver la proposition tout-à-fait étrange...

» Oui, pour cela même, répondit tranquillement Lucien. Avez-vous donc oublié que ce n'est qu'en persuadant à la force armée que la majorité du conseil des cinq-cents était sous le coup des poignards d'une minorité furieuse, et que le général lui-même avait été frappé par les assassins, que nous avons pu la tirer de son inquiétante hésitation, que nous avons pu la déterminer à faire évacuer la salle des séances du conseil des cinq-cents?... Avez-vous oublié que nous avons qualifié de représentants du poignard les députés que nous avons expulsés?... Voilà ce que nous avons intérêt de constater, et ce que persuadera la déclaration solennelle que le général, les officiers et tous les militaires sous ses ordres ont mérité de la patrie... »

Tout étant convenu, Boulay de la Meurthe se retira pour faire au projet qui devait être proposé au conseil des cinq-cents les changements et additions qu'exigeaient les circonstances; et Lucien fut à la recherche des députés qui devaient jouer le rôle important qu'on venait de leur distribuer.

Bonaparte, qui, lui-même, n'osait se flatter que Lucien pût rassembler vingt-cinq ou trente députés assez audacieux pour se proclamer *conseil des cinq-cents*, s'adresse en même temps à

son complaisant conseil des anciens, chez lequel il était sûr de trouver une minorité entièrement dévouée, capable de tout entreprendre, et à laquelle une majorité inerte n'opposerait aucune résistance.

En effet, ce conseil, sur la demande de Fargues au nom de Bonaparte, s'étant formé en comité général, la minorité, aussi active que la majorité était indolente, après avoir déclaré que, des deux conseils qui composaient le corps législatif, lui *seul se trouvait existant, attendu la retraite de celui des cinq-cents*, s'empresse de décréter que *quatre des membres du directoire exécutif ayant donné leur démission et le cinquième* (Sieyes) *étant mis en surveillance, il serait nommé une commission exécutive provisoire composée de trois membres, etc., etc., etc...*

On allait procéder à la nomination des membres de cette commission exécutive, uniquement créée pour y placer Bonaparte, lorsque Lucien fit annoncer qu'il avait trouvé un *conseil des cinq-cents.*

Ce message surprit d'autant plus le conseil des anciens, qu'il venait de constater législativement par un acte, inconstitutionnel il est vrai, qu'après la brillante expédition de Saint-Cloud, les membres du conseil des cinq-cents s'étaient retirés; que

ce conseil était absolument dissous, et que c'était parceque réellement ce conseil n'existait plus qu'il n'avait pas attendu l'initiative, qui pouvait seule mettre constitutionnellement son pouvoir en activité.

Le décret fut aussi facilement rapporté qu'il avait été rendu; mais il est du moins resté dans le *Moniteur*, et concourt à prouver que toutes les opérations de Saint-Cloud n'ont eu pour bases que la supercherie, le mensonge et l'audace.

Quels étaient les députés que Lucien découvrit et traîna à sa suite? où étaient-ils?... Quel objet pouvait les retenir à Saint-Cloud, après avoir été, comme tous les autres membres du conseil des cinq-cents, chassés de la salle de leurs séances?...

M. le comte de Cornet va lui-même satisfaire à toutes ces questions. Personne n'a été plus à portée que lui de savoir tout ce qui s'est passé à Saint-Cloud. Voici comme il s'exprime, après nous avoir appris que *MM. Talleyrand et Rœderer étaient venus à Saint-Cloud comme particuliers, et qu'ils paraissaient être, avec le comte Sieyes, l'âme de l'entreprise:*

«Je faisais, dit-il, les fonctions de ministre de » la police à Saint-Cloud, comme président de la

» commission des inspecteurs du conseil des an-
» ciens. Vers les dix heures du soir du 19, on
» s'aperçut qu'un calme profond régnait dans le
» palais et dans ses alentours; alors on se recueillit,
» et on songea enfin à ce qu'il fallait faire; on ne
» pouvait revenir à Paris sans avoir adopté une
» mesure quelconque.

» Un certain nombre de députés du conseil
» des cinq-cents erraient *çà* et *là* dans les appar-
» tements de Saint-Cloud, dans les corridors,
» dans les cours... ils étaient des *expectants*, ils
» avaient le secret de la tentative, et voulaient en
» tirer parti!... »

Et voulaient en tirer parti!... Quelle noble ambition! Comme, d'un seul trait, M. le comte caractérise bien l'esprit qui a présidé à la journée du 19 brumaire, les vues secrètes qui dirigeaient les agents avides de cette révolution!

Mais revenons aux détails précieux que nous donne M. le comte de Cornèt.

« Alors, continue-t-il, on insinua à ces mem-
» bres du conseil des cinq-cents de se former en
» assemblée... *Ils étaient vingt-cinq ou trente.* »

Ces vingt-cinq ou trente EXPECTANTS seront-ils assez audacieux pour s'emparer du titre et des attributs du conseil des cinq-cents? Ah! sans doute. Il était d'autant plus urgent qu'ils

se constituassent en assemblée délibérante, que *le conseil des anciens, resté long-temps lui-même expectant, était travaillé de plusieurs manières, soit pour suivre l'entreprise, soit pour l'abandonner*. C'est toujours M. le comte Cornet qui parle : nous devons d'autant plus lui savoir gré de sa candide franchise, qu'il ne fallait rien moins qu'une autorité comme la sienne pour combattre celle de tous les écrivains qui ont pris pour constants tous les mensonges du Moniteur et du Journal de Paris ; pour arracher le voile dont voudraient se couvrir encore les vingt-cinq ou trente intrigants à qui seuls on peut reprocher l'acte du 19 brumaire, et les crimes qui se sont commis à la faveur des ténèbres de cette nuit désastreuse.

Fier de la recrue qu'il venait de faire, Lucien remonte au fauteuil et prend la parole :

« Représentants du peuple, dit-il, cet ancien » palais des rois où nous siégeons dans cette nuit » solennelle atteste que *la puissance n'est rien* et » que la gloire est tout ! »

Comme les grands génies se rencontrent !... Un de nos premiers orateurs chrétiens avait dit avant lui : DIEU SEUL EST GRAND, MES FRÈRES ! et ce début solennel n'avait pas pour objet de préparer les peuples à recevoir un usurpateur ; tan-

dis que, dans son magnifique début, Lucien ne parlait du *néant de la puissance* que pour en mieux dépouiller ceux qui l'exerçaient au nom de la loi, que pour répandre le mépris sur tous les pouvoirs constitutionnellement institués!

« Vous devez, dit-il, oublier tous les liens fac-
» tices, pour ne vous souvenir que du peuple
» français, dont vous êtes chargés... Si, par des
» considérations pusillanimes et déplacées, nous
» ne changeons pas l'affreux état où il se trouve...
» dès aujourd'hui nous perdons notre gloire, et
» *nous ne garderons pas long-temps notre puis-*
» *sance*... Je livre à vos méditations profondes
» les idées que je viens d'émettre... »

Les méditations ne furent pas longues; la suite de la séance ne tarda pas à prouver que l'on connaissait d'avance *les liens factices qu'il fallait oublier*, pour s'occuper du bonheur du peuple à la manière dont l'entendait Lucien.

Mais, avant tout, il fallait, comme on en était convenu, consacrer les immortels exploits de la campagne de Saint-Cloud, travestir en faits authentiquement prouvés les fables atroces du 19 brumaire. En conséquence, le *conseil des trente*, sur la proposition d'un de ses membres, qui n'a pas jugé à propos de se nommer, « Considérant
» que le général Bonaparte, les généraux et l'ar-

» mée sous ses ordres ont sauvé la majorité du
» corps législatif et la république, attaquées par
» une minorité composée d'assassins;

» Considérant qu'il est instant de leur témoi-
» gner la reconnaissance nationale, déclare qu'il
» y a urgence.

» Et, après avoir déclaré l'urgence, le conseil, à
» l'unanimité et au milieu DES PLUS VIVES ACCLA-
» MATIONS [1], prend la résolution suivante :

» Le général Bonaparte, les généraux Lefebvre,
» Murat, Gardane, les autres officiers généraux
» et particuliers dont les noms seront proclamés [2],
» les grenadiers du corps législatif et du directoire
» exécutif; les sixième, soixante-dix-neuvième,
» quatre-vingt-sixième de ligne; les huitième et
» neuvième de dragons, et *les grenadiers, qui ont*

[1] D'où pouvaient partir de si vives acclamations? ces vingt-quatre ou trente figurants étaient eux seuls tout à la fois assistants et délibérants.

[2] Avis aux amateurs à qui il importait de grossir la liste des proclamés : aussi *combien d'honnêtes gens se sont donnés les gants de la journée de Saint-Cloud, qui, pâles et tremblants, manifestèrent leurs regrets de se trouver en ce lieu, et se retirèrent en toute hâte vers Paris, où ils se montrèrent le lendemain, s'annonçant comme les plus utiles coopérateurs de la journée, et allèrent le soir chez les nouveaux consuls exiger le prix de leur défection, et l'obtinrent!* Notice, p. 14 et 15.

*» couvert le général Bonaparte de leurs corps et de » leurs armes, ont bien mérité de la patrie* [1]. »

Quelle résolution !... La majorité des membres du conseil des cinq-cents se serait-elle assez peu respectée pour ériger en trait héroïque leur propre expulsion à main armée ?... Non, certes. Rendons de nouveau grâce à M. le comte de Cornet de n'avoir laissé peser le poids de l'indignation qu'inspire un décret si honteux, que sur la tête de ceux qui la méritent! Le ramassis de Lucien, ces cupides expectants qui erraient dans les corridors de Saint-Cloud, ont pu seuls déclarer, à la face des nations, que ceux qui les ont chassés du lieu de leurs séances ont bien mérité de la patrie!

Cette résolution est d'autant plus odieuse, que ses auteurs ne s'étaient ainsi dégradés eux-mêmes que pour commettre un nouvel attentat ; qu'elle était prise dans l'intention de porter ensuite la hache dans la représentation nationale. On voulut établir en fait que la majorité du conseil des cinq-cents avait été attaquée par une minorité

[1] Un de ces grenadiers n'a-t-il pas eu l'effronterie de venir réclamer à la chambre des députés la pension qui lui avait été accordée pour accréditer cette fable odieuse; mais l'un de nos orateurs les plus distingués, M. Dupont de l'Eure, un des membres du conseil des cinq-cents, témoin de l'entrée et de la sortie de Bonaparte, a fait accueillir comme elle devait l'être la jonglerie du 19 brumaire.

d'assassins, parcequ'on avait résolu de retrancher de ce conseil ces prétendus assassins, qui en étaient les membres les plus énergiques. On supposait que leur présence dans le corps législatif le mettait en péril et la république elle-même, parcequ'on avait besoin d'un prétexte pour priver l'un et l'autre de leurs plus intrépides défenseurs.

Et quels sont donc les forfaits de ces soixante-un représentants du peuple dont le salut public demandait l'expulsion ?

Leurs forfaits sont de s'être récriés contre un décret rendu sans motifs ; d'avoir demandé à les connaître, ou plutôt d'avoir manifesté qu'on les connaissait trop ; d'avoir combattu le dessein d'attaquer la constitution; d'avoir fait individuellement prêter à tous les membres du conseil, aux conspirateurs eux-mêmes, le serment de fidélité à cette constitution, qu'ils ne voulaient plus reconnaître ; d'avoir, par cet appel nominal, noté d'infamie les noms de ceux qui déjà même avaient le dessein de se parjurer.

Leurs forfaits sont d'avoir refusé de reconnaître le commandement inconstitutionnel dont le décret de translation investissait Bonaparte; de s'être écriés, à l'instant où il osa paraître dans la salle de leurs séances en armes et sans y avoir été appelé : *Bonaparte a terni sa gloire ! A bas le dictateur!*

Leurs forfaits sont d'avoir crié *hors la loi* sur celui qui venait mettre *hors la constitution* toute la France; de n'avoir, jusqu'aux derniers moments et sous le coup des baïonnettes, cessé de faire entendre les cris de *Vive la constitution de l'an III! Vive la république!*

Honorables proscrits, félicitez-vous de cette audacieuse élimination, qui, en vous séparant d'indignes collègues, ne permet pas que le soupçon d'avoir été leurs complices plane jamais sur vous. Tout ce que peut espérer cette minorité factieuse de l'obscure nuit du 19 brumaire, c'est de se trouver confondue avec la majorité étrangère à leur opération coupable, et dont elle a usurpé le nom et transgressé le pouvoir; c'est que leurs noms puissent échapper à la honteuse célébrité dont ils seraient éternellement entachés s'ils étaient individuellement connus.

Les vôtres, honorés par cette odieuse proscription, seront recueillis par l'histoire. La postérité, qu'on ne peut jamais impunément tromper, apprendra que, fidèles jusqu'au dernier moment à votre mandat, vous n'avez cessé d'être comptés au nombre des représentants du peuple que lorsque l'usurpation en a pris la place, que lorsqu'il n'y a plus eu de représentation nationale; et son inexorable justice fera peut-être un jour

regretter aux proscripteurs le sort des proscrits.

Pour donner le temps de former la liste de proscription, on avait nommé pour la forme une commission chargée de présenter, séance tenante, des mesures de salut public. On se doute bien que ces prétendues mesures de salut public, destinées à fournir aux conspirateurs les moyens de tout détruire, avaient d'avance été arrêtées dans le comité des conjurés, avant le départ pour Saint-Cloud. Et en effet, à la simple lecture du projet de l'acte du 19 brumaire, il est impossible de ne pas se convaincre qu'il n'a pu être l'ouvrage de quelques instants; il est impossible de n'être pas au contraire persuadé que la profonde combinaison de tous les articles dont il se compose, que toutes les dispositions qu'il renferme, sont le résultat d'un travail extrêmement réfléchi : ce n'est point dans le tumulte et l'inquiétude d'une tourmente révolutionnaire qu'on improvise un pareil décret [1].

Une seule disposition, celle qui désigne les proscrits et en détermine le nombre, peut seule être attribuée aux membres de cette commission, et certes lui appartient bien, puisqu'ils ont eu le courage de la présenter.

[1] Voyez cet acte. *Pièces justificatives.*

Le principal objet des conspirateurs du 18 brumaire était de placer Bonaparte à la tête d'un nouveau gouvernement. Pour y parvenir, il fallait tout à la fois faire disparaître le directoire exécutif et éclipser le corps législatif. L'acte du 19 brumaire effectua cette double entreprise.

D'abord une commission exécutive provisoire de trois consuls, composée de Bonaparte, Sieyes et Roger-Ducos, fut mise à la place des cinq directeurs. Le corps législatif fut ajourné au 1er ventôse, et les deux conseils furent réduits à deux simples commissions de chacune vingt-cinq membres.

L'empressement de Bonaparte à s'emparer des rênes du gouvernement, dont il avait protesté ne vouloir être que *les bras*, les immenses pouvoirs attribués à la commission dont il était le chef, devaient bien faire prévoir quel était le but de l'organisation provisoire.

La commission consulaire fut non seulement investie *de la plénitude du pouvoir directorial, et spécialement chargée de procurer une paix honorable et solide, d'organiser l'ordre dans toute les parties de l'administration, de rétablir la tranquillité intérieure* (on verra l'effrayante latitude que donnaient au triumvirat ces dernières dispositions, qui semblaient dictées pour rassurer toute la France); non seulement toute initiative

fut réservée à cette commission consulaire, mais l'exercice de tous les autres pouvoirs lui fut subordonné, tous les autres pouvoirs se confondirent dans le sien.

Les commissions émanées des deux conseils, qui devaient remplacer le corps législatif ajourné, loin de jouir de son indépendance, furent entièrement soumises à la direction de la commission consulaire, ne purent *statuer sur aucun objet de police, de législation et de finances, qu'avec sa proposition formelle et nécessaire*[1].

Si l'article 11 les charge *de préparer les changements à porter aux dispositions organiques, dont l'expérience fait sentir les vices et les inconvénients*, c'est toujours sous la direction du triumvirat; et Dieu sait les changements que l'expérience consulaire va suggérer à des *Solons* aussi heureusement influencés!...

Cependant l'art. 11 porte qu'ils ne *peuvent avoir pour but que de consolider, garantir et consacrer inviolablement la souveraineté du peuple français, la république une et indivisible, le système représentatif, la division des pouvoirs, la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété.*

Bons Français, vous allez, d'après des disposi-

[1] Art. 9.

tions aussi expresses, dormir d'un sommeil tranquille!... Mais arrivera l'instant du réveil; et qu'il sera terrible!... Les misérables qui vous parlent ce langage se rient de la souveraineté du peuple, abhorrent la république, qu'ils vont renverser. La liberté est perdue, et l'égalité n'existera que dans les communes chaînes dont nous serons tous accablés.

*La commission consulaire pourra présenter ses vues*[1], d'après lesquelles les commissions doivent régler leur travail. Quelles vues favorables pouvait-on attendre de Sieyes et de Bonaparte? Le plan arrêté pour établir et consolider la tyrannie!...

Tandis qu'on dégradait ainsi le corps législatif, en substituant aux deux conseils deux commissions qui n'en étaient que la triste caricature, sans autre pouvoir que celui de concourir à la destruction de l'ordre constitutionnel, par l'adoption des projets commandés pour anéantir provisoirement tout ce qui s'opposait au système des conjurés; tandis que ces deux commissions, destinées à faire illusion au peuple, à lui persuader qu'il se trouvait encore du moins représenté par une fraction de ses élus, ravalés au simple rôle de commis subalternes, ne pouvaient agir

[1] Art. 13.

qu'autant qu'elles étaient mises en action par Bonaparte, ne pouvaient prendre d'arrêtés que sous son bon plaisir, l'acte du 19 brumaire donnait le plus libre essor aux membres du corps législatif ajournés, les entourait des prestiges les plus séduisants.

La constitution de l'an III ne permettait pas à un représentant du peuple d'accepter un emploi qui pût influer sur son indépendance. Les conspirateurs, qui voulaient non améliorer mais renverser de fond en comble cette constitution, commencent par intéresser les membres du corps législatif à sa destruction, en ouvrant une carrière nouvelle à leur ambition. « Vous pouvez maintenant, leur disent-ils, devenir *ministres*, *agents diplomatiques*, *délégués de la commission consulaire exécutive*, remplir toutes les autres fonctions civiles, *sans perdre votre qualité de représentant du peuple*[1], toujours conséquemment en conservant votre inviolabilité constitutionnelle, et, ce qui vous est plus profitable encore, l'indemnité attachée à ce titre.

» Assez et trop long-temps vous avez végété dans le cercle étroit que vous circonscrit une constitution qui prive la patrie des importants ser-

[1] Art. 7.

vices que vous pouvez lui rendre. Sans vous dépouiller du titre honorable dont vos concitoyens vous ont revêtus, non seulement nous vous déclarons aptes à toutes les places, mais, *au nom du bien public, vous êtes invités à les accepter.*

» Oh! vous êtes par trop honnête, dit en riant un des conjurés au rédacteur de cet article. Connaissez mieux la plupart des gens à qui vous vous adressez. Tous les petits esprits (et il y en a beaucoup), tous les ambitieux (il y en a encore davantage), n'ont pas besoin de votre invitation pour se laisser prendre au leurre que vous leur présentez.

» Ceux qui ont la plus haute idée de leurs talents vont s'attendre à être nommés ministres, à être envoyés dans quelque ambassade; et ceux qui ne recevront ni portefeuille ni mission chez l'étranger ne s'en consoleront qu'autant que quelque emploi dans l'intérieur les fera participer à la faculté que vous leur accordez de cumuler des fonctions lucratives déclarées incompatibles jusqu'à ce jour. »

Et en effet, la commission consulaire s'étant déterminée à user de l'autorisation que lui donnait l'article 4, d'envoyer des délégués avec des pouvoirs, sans autres limites que le sien, une foule de proconsuls, qui osaient se dire encore

les représentants du peuple, lorsqu'ils n'étaient plus que les serviles agents de l'usurpateur, parcoururent les départements, et tourmentèrent toutes les administrations qu'ils ne trouvèrent pas assez enthousiastes.

Machiavel dit à son prince : *Divisez pour régner;* maxime odieuse qui n'a pas été oubliée: *Corrompons pour asservir*, se dirent les hommes du 18 brumaire!... et ces mots furent entendus de Bonaparte !... Le système de corruption, introduit dès les premiers pas dans son gouvernement, et dont il ne s'est jamais départi, a produit de tels effets sur la morale publique, que notre génération aura de la peine à s'en affranchir; et c'est le grand crime de Bonaparte, celui qui nous a porté le coup le plus funeste, celui qu'une nation libre peut moins lui pardonner.

Tel est l'ensemble de l'acte que les hommes du 18 brumaire ont osé proclamer comme la loi qui devait consolider la république, la rétablir sur ses vraies bases!... Un acte par lequel vingt-cinq ou trente factieux commencent par supprimer le directoire exécutif, et mettre à sa place un triumvirat qu'il investit d'une effrayante dictature; ajourne le corps législatif, le morcelle, lui substitue deux commissions, composées chacune de vingt-cinq membres aux ordres

des triumvirs, entièrement subordonnée à leur puissance; porte la hache dans la représentation nationale; déclare que soixante-un représentants du peuple ne sont plus membres du conseil dont ils osent s'attribuer les prérogatives et dont eux seuls méritaient de se voir retranchés.

Si le conseil des cinq-cents eût encore existé; si tous ses membres n'eussent pas été dispersés, si même, à la simple majorité de ceux qui en faisaient partie, on fût venu présenter un pareil projet, peut-on croire qu'il n'eût pas été reçu avec une éclatante indignation?...

Vous nous proposez, eût dit cette majorité, que sa caricature a supposée, d'enlever à la représentation nationale, de chasser du conseil soixante-un de nos collègues! Ignorez-vous donc que c'est la nation elle-même qui les y a placés; qu'ils sont représentants du peuple comme nous et au même titre que nous; que vous ne pouvez les exclure sans vous rendre susceptibles de l'être vous-mêmes, sans vous dépouiller de l'inviolabilité dont ils sont revêtus aussi bien que nous? Vous parlez de déclarer qu'il n'y a plus de directoire, de créer à sa place un gouvernement provisoire, composé de trois consuls; de mettre à la tête de cette nouvelle puissance exécutive un jeune ambitieux exclus par la constitution que

vous voulez détruire?... Qui vous a donné le droit de nous faire de semblables propositions?... qui nous donne celui de les sanctionner?... Tous nos pouvoirs sont dans la constitution que vous venez de jurer. Hors de là, tout n'est qu'usurpation, qu'entreprise sur la volonté nationale, que violation des droits du peuple!...

Fût-il vrai que tous les citoyens dont nous avons composé le directoire au 30 prairial eussent été assez lâches pour donner leur démission, le directoire existerait encore dans l'acte constitutionnel, qui seul établit comment et par qui ils doivent être remplacés. Laissons là les intrus provisoires que vous décorez pompeusement du titre de *consuls!* Il ne nous faut ni des consuls ni un *César!* Ce n'est point dans l'ancienne république de Rome que nous devons aller chercher les magistrats qui doivent nous gouverner, mais dans les vœux manifestés des Français par de libres élections. S'il n'y a plus de directoire, hâtons-nous de le recomposer en formant les listes décuples sur lesquelles le conseil des anciens doit choisir.

Vous prétendez que la république est dans un danger imminent, et vous ajournez le corps législatif au 1er ventôse; vous licenciez ceux qui doivent la défendre!... Convenez donc, ou que le

péril est imaginaire et que vous nous trompez, ou que votre imprévoyance est extrême; que vous êtes, ou les plus fourbes des hommes, ou les plus imprudents!... Loin de nous séparer, loin de diviser nos forces, nous en formerons un redoutable faisceau. Nous resterons au poste où la constitution nous a placés pour combattre tous ses ennemis, à la tête desquels votre criminelle tentative vous a placés!... Qu'eussent répondu les conjurés!...

Ne pouvant se dissimuler les difficultés que l'adoption de l'acte du 19 brumaire eût éprouvées de la part du conseil des cinq-cents, tous les talents du comité conspirateur avaient été mis en réquisition pour les prévenir. Trois discours préparés d'avance devaient être prononcés, l'un par Lucien, l'autre par Boulay de la Meurthe, le troisième par Cabanis; mais Bonaparte ayant fait sabrer l'opposition, ces chefs-d'œuvre d'éloquence contre-révolutionnaire devinrent inutiles, et n'ont servi qu'à figurer dans le *Moniteur* pour en imposer à toute la France. Là peuvent les lire ceux qui aiment à voir dans quels écarts, dans quelles contradictions sont entraînés les orateurs ambitieux qui, sans respect pour les lois fondamentales de leur pays, sont toujours prêts à combattre comme à défendre les principes sacrés sur lesquels elles reposent.

Le conseil des *trente* n'avait pas besoin qu'on fît de grands efforts d'éloquence pour lui faire accueillir un projet qui était l'objet de toutes ses spéculations : aussi fut-il admis sans discussion.

Porté au conseil des anciens, son adoption souffrit d'autant moins de difficultés, que des membres de ce conseil, qui savaient que le corps législatif n'avait été transféré à Saint-Cloud que pour renverser le directoire et placer Bonaparte à la tête d'un nouveau gouvernement, n'imaginant pas possible l'audace des vingt-cinq ou trente recrues de Lucien, et croyant le conseil des anciens seule autorité constitutionnelle existante, avaient déjà pris sur eux de faire décréter un gouvernement provisoire. Le conseil, dès lors, se trouva fort heureux de pouvoir sanctionner l'acte du 19 brumaire, comme s'il eût été l'ouvrage du conseil des cinq-cents, au nom duquel il lui était effrontément présenté.

M. le comte de Cornet convient que les députés qui votèrent l'adoption du projet ne formaient qu'une faible minorité; mais il ajoute que la majorité la laissa voter seule, qu'elle fut *morne et silencieuse*, terrifiée sans doute par l'attentat commis sur le conseil des cinq-cents.

« On insinua, dit-il, aux membres du conseil » des cinq-cents, qui erraient çà et là dans les

» appartements de Saint-Cloud, de se former en » assemblée ; ils étaient *vingt-cinq* ou *trente. Ce » projet de loi, qui est celui du* 19 *brumaire*, leur » fut présenté. *Ce prétendu conseil des cinq-cents » le délibéra.* Il fut porté à celui des anciens, qui » était intact, et *la loi fut votée par la minorité ; la » majorité était morne et silencieuse.* »

Les votes acquis de la minorité du conseil des anciens et le morne silence de la majorité de ses membres étonneront moins sans doute que les emphatiques félicitations adressées par Lucien à la bande votante qu'il avait si heureusement réunie dans l'orangerie de Saint-Cloud. Mes lecteurs n'auraient qu'une idée imparfaite de la séance nocturne du 19 brumaire, si je ne mettais sous leurs yeux ce prodige d'enthousiasme qui l'a terminée.

« Représentants du peuple, s'écria-t-il, la li- » berté française est née dans le jeu de paume » de Versailles. Depuis cette immortelle séance, » *elle s'est traînée jusqu'à vous*, en proie tour à » tour à l'inconséquence, à la faiblesse et aux » maladies convulsives de l'enfance.

» Elle vient aujourd'hui de *prendre la robe » virile.* Elles sont finies dès aujourd'hui, toutes » les convulsions de la liberté... A peine venez- » vous de l'asseoir sur la confiance et l'amour des

» Français, et déjà *le sourire de la paix et de* » *l'abondance brille sur ses lèvres !*

» Représentants du peuple, *entendez les béné-* » *dictions de ce peuple* et de ses armées, long- » temps le jouet des factions intestines, et que tous » leurs cris pénètrent jusqu'au fond de vos âmes. » Entendez aussi *le cri sublime de la postérité.*

» Si la liberté naquit dans le jeu de paume de » Versailles, elle fut consolidée dans l'orangerie » de Saint-Cloud. Les constituants de 89 furent » les pères de la révolution, mais les législateurs » de l'an VIII seront les pères et les pacificateurs » de la patrie !...

» Ce cri sublime retentit déjà dans l'Europe ; » chaque jour il s'accroîtra et embrassera bientôt » les cent bouches de la renommée ! »

(O mânes de Mounier, le respect que tous les Français doivent à votre mémoire ne permet pas de laisser sans réponse de tels blasphèmes. *Au jeu de paume,* l'assemblée constituante, sur votre proposition, jura que la France serait libre; et il n'a pas dépendu d'elle que ce serment, scellé du sang de plusieurs de ses membres, ne s'accomplît !... tandis que tous les serments des hommes du 18 brumaire, toutes leurs institutions, n'avaient d'autre but que de rendre la France esclave, et n'ont que trop réussi.)

« Vous venez, ajouta Lucien, de créer une » magistrature extraordinaire et momentanée, » dont les effets doivent *ramener* l'ordre et la » victoire, seul moyen d'arriver à la paix.

» Auprès de cette magistrature, vous avez » placé deux commissions pour la seconder et » s'occuper de l'amélioration du système social » que tous les vœux réclament.

» Dans trois mois, vos consuls et vos commissai» res vous rendront compte de leurs opérations. » *Ils vont travailler pour le bonheur de leurs contem» porains et pour la postérité.* Ils sont investis de » tous les pouvoirs nécessaires pour faire le bien.

» PLUS D'ACTES OPPRESSIFS ! PLUS DE TITRES, PLUS » DE LISTES DE PROSCRIPTIONS ! PLUS D'IMMORALITÉ ! » PLUS DE BASCULE ! LIBERTÉ ! SURETÉ POUR TOUS LES » CITOYENS [1] !...

» Garantie pour les gouvernements étrangers qui » voudront faire la paix; et quant à ceux qui vou» draient continuer la guerre, s'ils ont été impuis» sants contre la France désorganisée, livrée à l'épui» sement et au pillage, que sera-ce aujourd'hui ?...

» Qu'il est beau, ajoute-t-il dans son incon» cevable délire, qu'il est beau le mandat que » vous avez donné aux consuls de la république !...

[1] *Pièces justificatives.*

» *Dans peu, le peuple français et vous, jugerez s'ils* » *ont su le remplir!...* »

Bientôt, en effet, la France put juger tout ce qu'elle devait attendre des hommes à qui les destins d'un peuple libre avaient été si indignement livrés!...

Cette séance nocturne fut terminée par la singulière formule du serment qu'il plut aux consuls de prêter, non à la constitution, anéantie déjà dans leur esprit et dont le nom même n'est pas rappelé dans l'acte du 19 brumaire, mais *à la république*, qu'ils se proposaient d'organiser; *à la liberté*, qu'ils avaient résolu d'enchaîner; *à l'égalité*, qui, dégradée par l'invention d'une noblesse nouvelle, par une superfétation d'hommes titrés de toute espèce, ne devait plus être, devant la justice même, qu'un vain mot; *à un système représentatif* qui annonçait dès lors à la France qu'elle n'avait à espérer qu'un fantôme de représentation.

Ainsi finit la brillante expédition de Saint-Cloud. A quatre heures du matin, le château fut évacué; et les vainqueurs, chargés de la terrible responsabilité qui entachera éternellement leur mémoire, retournèrent à Paris pour y recevoir les félicitations, assurées à tous les hommes revêtus du pouvoir, quels que soient les moyens par lesquels ils y sont parvenus!...

MON DÉPART DU DIRECTOIRE.

§ 23.

Les consuls étant de retour à Paris, Bonaparte, empressé de prendre possession des palais du directoire exécutif, fit retirer les troupes dont il avait fait entourer celui où il me retenait prisonnier.

En m'annonçant que j'étais *libre*, Louis Bonaparte me notifia que le désir de son frère était que je profitasse du premier instant de ma liberté pour céder mes appartements aux membres du nouveau gouvernement,qui devaient les occuper.

Parcourant des yeux l'ameublement de mon salon, qu'il pouvait déjà regarder comme un mobilier de famille, il les arrêta sur un superbe buste de Bonaparte. « C'est le portrait de mon » frère, me dit-il; il ressemble parfaitement. »

» Je l'ai reçu, lui dis-je, d'un artiste qui m'en a » fait hommage en croyant m'offrir le portrait d'un » défenseur de la république.—Il vous appartient, » me répondit Louis Bonaparte. — Le buste du » général, lui répliquai-je, appartenait au pré- » sident du directoire, et il m'était cher : celui » du consul appartient à sa famille, et je le lui » laisse sans regret, en recommandant l'artiste à » sa protection. »

C'était le malheureux Céracchi!... Impliqué quelques mois après dans l'étrange conspiration de l'Opéra, avec Demerville, Topino Lebrun et Aréna, frère puîné du représentant si odieusement calomnié, il fut, ainsi qu'eux, condamné à la peine de mort, comme ayant voulu assassiner celui dont il eût voulu transmettre l'image à la postérité.

Le directeur Moulins s'était évadé en apprenant le triomphe de l'usurpateur. Le général Leclerc, qui avait servi sous ses ordres, favorisa son évasion, en le prévenant que les députés éliminés devaient être déportés; que le projet était d'y comprendre les républicains qui avaient le plus montré d'énergie, et que nous étions menacés du même sort.

On a tort de faire un reproche à Moulins de s'être soustrait à la surveillance de ses geoliers. Briser ses fers n'est point faiblesse: échapper à la tyrannie est le dernier acte de l'homme libre qui l'a combattue sans pouvoir la vaincre.

On a prétendu que le directeur Moulins avait remis au général Leclerc sa démission sans date. C'est une calomnie que dément son caractère connu. Si cet acte eût existé, ne se fût-on pas empressé de le faire paraître, de le faire insérer dans tous les journaux, et aucun n'a osé même

en parler, quoiqu'ils pussent à cette époque impunément tout oser.

Après mon honorable expulsion du palais où l'on me retenait prisonnier, je fus, comme l'avait été le directeur Moulins, prévenu que l'homme qui ne rêvait que déportations insistait pour nous faire comprendre dans cette mesure atroce; que la police de Fouché surveillait toutes mes démarches, celles mêmes des personnes qui, n'imitant pas la tourbe que le malheur et les disgrâces mettent en fuite, n'avaient pas rompu toute liaison avec moi.

Pour épargner à des citoyens estimables le désagrément de cette inspection inquisitoriale, je me retirai à Antoni, à la campagne d'un ami du général Kléber, qui était aussi le mien. J'y restai jusqu'au moment où j'ai acheté la retraite modeste que j'habite encore aujourd'hui à Eaubonne, entouré d'une famille qui n'a pas plus d'ambition que moi, et qui fait mon bonheur; visité par de vieux amis qui n'ont pas cessé de m'être attachés, par quelques gens de lettres qui ne m'ont pas tout-à-fait oublié.

Passant mon temps à cultiver les Muses et mon jardin, qui n'est pas aussi ingrat qu'elles, j'y attends, sans le désirer ni le craindre, l'instant où je dois aller rejoindre les braves qui

m'ont devancé au rendez-vous des hommes libres, et où de généreux Français ont réclamé un coin de terre pour celui dont la France républicaine, agrandie de ses plus belles conquêtes, n'a pu satisfaire l'ambition [1].

LES HOMMES DU 18 BRUMAIRE.

§ 24.

Quels reproches n'ont pas à se faire les hommes du 18 brumaire! Mais quels sont ceux que signalent ces expressions si souvent répétées dans ces mémoires?...

A toutes les phases de la révolution où se sont opérés quelques changements, soit dans le mode de gouverner, soit dans les hommes du gouvernement, il serait trop rigoureux, sans doute, de confondre ceux qui simplement en ont suivi les

[1] A la veille d'un grand voyage, il faut être muni de son passe-port... J'ai fait mon épitaphe...

AMICI, PARENTES, FILIA, CONJUX, NEC DOLOR, NEC LACRIMÆ:
LIBER TANDEM QUIESCO.

Tendre épouse, parents, amis, fille chérie,
Vous tous à qui je dois le bonheur de ma vie,
Autour de ces cyprès voyez croître les fleurs.
Jetez sur mon tombeau quelques feuilles de rose;
Gardez-vous d'arroser ma cendre de vos pleurs,
Mon ombre en gémirait: libre enfin, je repose!

mouvements, avec les instigateurs qui, seuls, y ayant pris une part active, doivent seuls en répondre devant l'opinion publique.

Lorsque l'ordre constitutionnel n'est pas encore parfaitement affermi par le temps, qui, seul, consolide tout, lorsque des oscillations trop fréquentes ont ébranlé l'édifice social et fatigué la nation, il ne faut que l'espoir d'un plus heureux avenir, présenté par un ambitieux adroit, pour amener une crise épouvantable, et renverser un gouvernement qu'on ne suppose trop faible que pour donner au peuple, toujours facile à tromper, un puissant oppresseur.

Tel est l'aspect sous lequel doit être considérée la révolution du 18 brumaire. Ceux qui ont livré la république triomphante, la France libre, à Bonaparte, le directeur Sieyes et les députés ses complices, voilà les grands coupables.

Ces députés sont, parmi les anciens, ceux qui ont préparé et concerté avec l'usurpateur la translation des deux conseils à Saint-Cloud; parmi les cinq-cents, ceux que nous peint si bien M. le comte de Cornet, *qui connaissaient les vues ambitieuses de Bonaparte, et qui voulaient en tirer parti!... ces vingt-cinq ou trente expectants*, qui erraient dans les corridors de Saint-Cloud, en attendant l'instant de se jeter sur leur proie; ceux

qui, après avoir mutilé le conseil auquel ils étaient indignes d'appartenir, osèrent en former la déplorable caricature, et présenter en son nom l'acte du 19 brumaire; ceux qui, en un mot, se sont unis à Bonaparte, comme ces plantes parasites qui fleurissent sur les arbres vigoureux dont elles pompent la sève!...

Voilà les hommes dont les trames odieuses ne peuvent se peindre avec de trop noires couleurs!... Voilà ceux que j'appelle les hommes du 18 brumaire, et qui seuls méritent qu'on les flétrisse de cette qualification.

L'impartialité que je me suis imposée m'oblige de convenir qu'il se trouve encore parmi les coopérateurs de cette journée funeste quelques citoyens qui méritent une indulgente exception. Combien d'enthousiastes, à cette époque, revenus de leurs erreurs, se reprochent aujourd'hui d'avoir servi la plus désastreuse usurpation !

Cabanis, qui siégea toujours au rang du trop petit nombre de sénateurs que Bonaparte ne put corrompre, s'est plus d'une fois repenti de n'avoir pas mieux connu les hommes qui l'avaient entraîné dans la révolution du 18 brumaire.

Et Lucien, dont l'audace couvrit la faiblesse de son frère, Lucien lui-même, à qui, plus qu'à tout autre, est dû le succès du fameux siége de Saint-

Cloud, mériterait peut-être, jusqu'à un certain point, d'être distingué des contre-révolutionnaires qu'il s'est associés, si son horrible discours pour provoquer l'attentat du 19 brumaire pouvait jamais lui être pardonné! S'il a été un des plus coupables, puisqu'il avait l'honneur de présider le conseil des cinq-cents, et qu'il a sciemment calomnié ses collègues, en qualifiant de représentants du poignard les mandataires fidèles qu'il a fait éliminer, et dont jusqu'alors il s'était fait gloire de partager le patriotisme exalté; s'il s'est ligué avec Sieyes, qu'il détestait, pour mettre Bonaparte à la tête du gouvernement consulaire, les hommes qui l'ont approché de plus près assurent qu'il n'a cessé de lui rappeler avec énergie les engagements solennels qu'il avait contractés au 19 brumaire, et dont il s'était rendu garant.

Ce qui confirme cette version, si honorable pour Lucien, c'est qu'il s'enfuit dans une terre étrangère, dès qu'il vit que la dernière heure de la république avait sonné, qu'il n'attendit pas même que le consul se fût assis sur le trône impérial.

On n'a pas vu sans étonnement Lucien se décorer du titre de *prince de Canino*, après avoir renoncé à la carrière des honneurs ouverte à ses frères. Croyait-il avoir besoin de se faire qualifier

ainsi pour tenir un rang distingué dans la société, ou voulait-il prouver qu'il préférait chez l'étranger cette qualification plus qu'insignifiante à tous les titres brillants qu'il eût pu obtenir dans son pays au prix de sa liberté?...

Quelle leçon il donna à sa famille, lorsqu'au lieu de reconnaître à celui qui s'en déclarait le chef le droit de délier du serment même prêté aux pieds des autels, il s'indigna des magnifiques propositions dont la jeunesse de Jérôme se laissa éblouir; lorsque, plus fier que Napoléon lui-même dans l'époque de sa gloire, il refusa de sacrifier une femme chérie à la vanité de ces alliances superbes qu'ambitionnent les parvenus!...

Il est fâcheux que la conduite de Lucien se soit démentie à son retour en France dans les cent jours. S'il se fût vraiment repenti d'avoir si odieusement concouru à l'élévation de l'oppresseur de son pays, c'était là le moment de le manifester, de rappeler à son frère ses anciens serments, la nouvelle promesse qu'il venait d'adresser au peuple français en s'échappant de son exil.

Voyez, devait-il lui dire, où votre despotisme vous a conduit!... Ce sont moins les puissances que vous avez tant de fois vaincues qui vous ont relégué dans l'île d'Elbe, que tous les sénatus-

consultes de vos indignes conseillers. Abdiquez les vains titres qui ont fait de vous un usurpateur, rompez les liens dont vous avez garrotté une nation généreuse, redevenez le chef d'un peuple libre, et toutes les puissances de la terre trembleront encore devant vous.

Au lieu de lui tenir ce langage, Lucien ratifie lui-même les articles additionnels, qui prouvent à toute la France que l'homme de l'île d'Elbe n'était pas changé. Il adopte les airs et l'étiquette de la cour dont il s'était si sagement retiré! Il s'affuble de la livrée impériale, pour paraître avec ses frères à la représentation théâtrale du champ de mai!!!...

M. le comte de Cornet, plus rigoureux que moi, ne veut admettre aucune exception.

« Bonaparte, nous dit-il, n'a jamais connu que » le pouvoir absolu; toute sa famille avait les » mêmes vues, cela ne pouvait être autrement. » Tous les hommes que le premier consul avait » associés à son pouvoir ne pouvaient prospérer » qu'à l'aide de sa toute-puissance, qu'ils ont *tous* » *secondée*. Les honneurs et les richesses ont été » *le prix de leur asservissement extérieur*. Il est si » doux de se voir entouré, sollicité, flatté!... de » pouvoir répandre des bienfaits sur sa famille » et ses amis; de marcher vers l'opulence et la

» grandeur, quoiqu'elle ne soit souvent que re-
» lative !... Il n'y a que ceux qui, soit par dé-
» faut de moyens, soit par la fatalité des circon-
» stances, ne peuvent pas participer à tous ces
» avantages qui répandent sur eux une teinte
» sombre, et s'arment d'une grande austérité de
» caractère et de principes.

» Je ne sais pas, ajoute M. le comte, si l'on
» trouverait aujourd'hui en France un bien grand
» nombre d'individus, *un peu connus*, qui n'aient
» pas pris part à l'action du dernier gouverne-
» ment[1]. »

J'ai peine à croire que tous ceux qui ont marché sur la même ligne que M. le comte de Cornet, qui, comme lui, ont trouvé combien il était *doux de se voir entouré, sollicité, flatté; de pouvoir répandre des bienfaits sur sa famille et ses amis; de marcher vers l'opulence et la grandeur, quoiqu'elle ne soit souvent que relative*, puissent être bien satisfaits de l'entendre convenir aujourd'hui que tous *leurs honneurs*, que toutes *leurs richesses ont été le prix de leur asservissement extérieur*.

[1] *Notice historique sur le* 18 *brumaire, par le président de la commission des inspecteurs du conseil des anciens*, alors le *citoyen Cornet*, représentant du peuple, aujourd'hui le *comte de Cornet*, pair de France (pag. 19 et 20).

Mais tous les citoyens étrangers aux événements du 18 brumaire et aux récompenses ma gnifiquement prodiguées aux auteurs de cette journée trouveront, certes, fort étrange d'entendre dire à M. le comte de Cornet que si *les hommes d'une grande austérité de caractère et de principes* n'ont pas été flétris par les honneurs et les richesses, qui n'étaient que le prix honteux de l'*asservissement*, ce fut *par la fatalité des circonstances* et surtout *à défaut de moyens*, sous un gouvernement où plus d'un personnage à grande souplesse et à petits moyens ont si heureusement réussi!...

M. le comte déclare *ne pas savoir si l'on trouverait aujourd'hui un bien grand nombre d'individus, un peu connus, qui n'aient pas pris part à l'action du dernier gouvernement.*

On pourrait demander à M. le comte ce qu'il entend par l'action du dernier gouvernement.

Quand une révolution est consommée, les hommes les plus sages, les plus attachés à leur pays, qu'une guerre civile effraie, cèdent aux efforts des ambitieux, lors même qu'ils les condamnent; suivent le nouvel ordre de choses, pour empêcher qu'il ne devienne trop funeste: ils prouvent, en sacrifiant leurs propres opinions, que leur intérêt le plus cher est celui de

la patrie, et qu'aucune circonstance ne peut les déterminer à cesser de la servir.

Sans doute un grand nombre de bons citoyens, de ceux mêmes qui se sont opposés de tout leur pouvoir à l'usurpation de Bonaparte, n'ont pas cru devoir s'éloigner entièrement et à jamais du gouvernement qui avait Bonaparte pour chef, une fois que ce gouvernement a été établi : s'il en avait été autrement, c'eût été un malheur de plus.

Tous ceux qui prennent encore quelque intérêt au bonheur comme à la gloire de leur pays diront à M. de Cornet, qu'il eût été par trop fâcheux qu'alors il n'y eût en France que des fonctionnaires publics dont tout le mérite consistait dans *leur asservissement extérieur!...* qu'il n'y eût eu dans les conseils de Bonaparte que ces hommes, toujours malheureusement trop communs, qui, faisant abnégation de leurs propres connaissances, cherchaient à deviner, non ce qui peut être utile, mais ce qui pourrait plaire; proposaient, par exemple, de faire proscrire le beau système métrique et de faire revivre le désordre des anciennes mesures, parceque, pour satisfaire la cour de Rome, le maître avait rétabli le dimanche et proscrit les décadis.

Fallait-il que tous les hommes à caractère et

attachés à leur pays se fussent éloignés de Bonaparte; qu'on n'eût vu près de lui et dans ses conseils, ni les Berlier, ni les Français, ni les Mollien, ni les Dejean, ni les Daru, ni les Thibaudeau, ni les Truguet, ni d'autres citoyens également recommandables?... Fallait-il que les Lambrechts, les Lanjuinais, les Lenoir-Laroche, les Dedelai-d'Agier, les Vimar, les Boissy-d'Anglas, abandonnassent la chose publique, fussent sourds à la voix du peuple qui réclamait leurs services plus hautement encore que Bonaparte?...

Fallait-il que les Ginguené, les Chauvelin, les Benjamin Constant, les Daunou, les Savoye-Rollin, les Duchesne, les Thiessé, les Sédilés, les Ganilh, les Andrieux, que tous les tribuns que Bonaparte fit éliminer par son complaisant sénat, eussent refusé de prendre part à une magistrature dont le titre semblait les appeler à la défense des droits du peuple, et qu'entre tous les tribuns restants, il ne se fût pas trouvé un seul homme (*un Carnot*) qui énonçât l'opinion courageuse d'un homme libre et qui ne voulait pas cesser de l'être sous le règne de ce même Napoléon qu'il refusa de couronner? Peut-on ne pas lui savoir gré d'avoir prouvé, par sa belle défense d'Anvers, que, quelque changement qu'il arrive au gouvernement de son pays, un

bon citoyen ne cesse pas d'en être le défenseur, est toujours éminemment Français? Par suite du fatal vote, Carnot est mort sur une terre étrangère, et sa mort n'a pas désarmé à son égard les ennemis d'une révolution à laquelle il avait lui-même pardonné une première déportation !...

Fallait-il que le vainqueur de Fleurus préférât l'exil à l'honneur de rentrer dans les rangs que ses victoires lui avaient assignés; que le ministre qui avait organisé, sous le directoire, les bataillons sans lesquels Bonaparte *à Marengo* n'eût pu compter sur la victoire, renonçât à commander les braves qui avaient si glorieusement répondu à son appel?... Saurait-on gré au jurisconsulte le plus éclairé de France d'avoir refusé une des premières places de la magistrature, d'avoir privé le tribunal régulateur de tous les autres, de ses profondes lumières, de cette trop rare impartialité qui honore le magistrat, fait pâlir le vice et rassure l'innocence?...

Pardonnerait-on au grand peintre que l'étranger admire, et dont l'absence met en deuil l'école française qui lui doit l'honneur d'être aujourd'hui la première de l'Europe, pardonnerait-on à tous les artistes distingués qui ont marché sur ses traces, si, après le 18 brumaire, ils avaient brisé leurs pinceaux; s'ils avaient refusé de

transmettre à la postérité ces chefs-d'œuvre, monuments éternels de notre gloire?...

C'est une grande faute en politique, disons plus, c'est un crime d'abandonner la chose publique à l'impéritie et à la malveillance. Le brave, après une défaite, ne jette pas ses armes, mais revient, aussitôt qu'il lui est possible, sur le terrain où il a été vaincu; et le peuple, qui sait toujours distinguer ses vrais défenseurs, leur tient compte même de leurs inutiles efforts pour le préserver des désastres qu'ils ne peuvent empêcher.

La France, en déplorant le 18 brumaire, saura distinguer les hommes qui croyaient franchement aux promesses solennelles, à tous les serments de Bonaparte, de ceux qui étaient les confidents secrets de *ses vues ambitieuses et voulaient en tirer parti*. L'histoire ne confondra pas les Français que l'éclat de ses victoires avait remplis d'enthousiasme et que ses proclamations multipliées ont séduits, avec les intrigants qui, dans *leur asservissement*, n'ont vu qu'un moyen plus sûr de parvenir.

Si les révolutions doivent se juger par les événements qui en ont été les suites nécessaires, c'est aussi par leur conduite subséquente qu'il faut juger tous ceux qui y ont pris part, comme

les principes s'apprécient par les conséquences qui en résultent.

Quand un grand incendie éclate, tout le monde crie au feu et y court; ceux qui vont pour porter du secours, pour conserver, se trouvent pêle-mêle avec ceux qui viennent pour enlever ce qu'il y a de plus précieux, pour piller; et les incendiaires ne sont pas les derniers arrivés. Mais lorsque l'incendie est apaisé, on cherche à en découvrir les auteurs. Quand même on élèverait dans la suite un édifice majestueux sur les ruines de celui qui a été incendié, la postérité, comme la justice, n'en flétrirait pas moins le nom de ceux qui y ont mis le feu [1].

[1] Les hommes du 18 brumaire, ne pouvant se flatter de l'approbation des Français qui existent, cherchent des approbateurs dans ceux qui ne sont plus. Un des principaux auteurs de la constitution de l'an III, qu'on suppose être mort de joie en apprenant le retour de Bonaparte, *Baudin des Ardennes lui-même, méditait depuis long-temps le projet exécuté à Saint-Cloud, et ne cessait, suivant eux, d'en entretenir ses collègues.* Heureusement, pour la mémoire d'un des plus éclairés, des plus estimables représentants du peuple, sa profession de foi existe dans le discours qu'il prononça lors de sa présidence, le 14 juillet an VII.

«Représentants du peuple, dit-il, l'énergie à laquelle »vous rappelle le 14 juillet doit aujourd'hui défendre

On convient franchement aujourd'hui que la révolution du 18 brumaire est un crime ; mais, en même temps, on voudrait persuader que ce crime était nécessaire. C'est le gouvernement qui a été renversé qu'on accuse, et non ceux qui l'ont détruit. Ce sont surtout d'anciens serviteurs de Bonaparte qui s'acharnent sur le cadavre du corps politique tombé sous les coups de leur maître. Il est vrai que le gouvernement directorial était bien monstrueux, bien misérable, puisqu'il ne traînait à sa suite ni grand-maître des cérémonies, ni grands ni petits chambellans, ni

» cette précieuse liberté, qui remonte à ce jour mémorable; » et pour qu'elle ne vous soit point ravie, vous saurez déployer toute la vigueur qu'exige la conservation d'un pa» reil dépôt...

» Vous repousserez, comme une suggestion payée par » l'or de l'Angleterre, toute idée de changement dans la dis» tribution et dans l'exercice des premiers pouvoirs.

» Vous ne souffrirez pas que ceux que le peuple vous a » confiés *reçoivent aucune extension, puisqu'elle serait » une usurpation manifeste ; ni qu'ils éprouvent d'altération » dans leur nature, dans leurs limites, dans leur durée et » dans leur division salutaire.* »

Je regrette que M. le comte de Cornet n'ait pas relu ce discours avant de nous faire part, dans sa notice, des prétendus propos confidentiels de son ami, qui, j'ose m'en flatter, était aussi le mien.

pages, ni écuyers, ni grand-maître de la garde-robe, ni gentilshommes de la chambre, etc., etc.

Au reste, le gouvernement, si mesquinement établi par la constitution de l'an III, eût-il été encore moins en harmonie avec la grandeur nationale, l'édifice gigantesque que la bande noire a substitué au modeste monument qu'elle a dépecé, absoudrait-il les démolisseurs?... Pour avoir été plus fastueux, le gouvernement consulaire et le gouvernement impérial ont-ils fait le bonheur des Français?... Sont-ils donc si heureux pour la grande nation les résultats du 18 brumaire?...

On a vu ce qu'était la France quand Bonaparte a pris les rênes du gouvernement; nous verrons ce qu'elle est devenue sous sa domination, dans quelle situation elle s'est trouvée quand son règne a fini.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

# NOTES

## ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

J'ose espérer que ces notes et pièces justificatives, quoique quelques unes aient une certaine étendue, n'effraieront pas mes lecteurs. Elles sont en quelque sorte le complément de ces mémoires, sur lesquels la plupart répandront un nouveau jour.

Le rapport de Masséna, entre autres, contient des pages d'impression; mais qui ne sera pas curieux de connaître tous les détails de cette fameuse bataille qui décida du sort de la France, d'une suite de combats où, pendant quinze jours, la valeur française fut aux prises avec toutes les forces des puissances coalisées contre nous, et dont elle triompha! Quel militaire, quel citoyen pourra lire sans admiration tant de hauts faits énoncés par un général en chef uniquement occupé à rendre justice aux talents, au courage de ses compagnons d'armes, et s'oubliant lui-même; attentif à faire valoir tous leurs glorieux exploits, sans parler des siens!

Quelle différence entre le récit modeste de l'immortel vainqueur de Zurich, qui ne combattait que

pour sauver son pays, et le pompeux étalage du triomphateur de Saint-Cloud, qui n'a vaincu que pour l'asservir!

---

SOMMAIRE.



---

## (N° 1.) MÉMOIRE DU GÉNÉRAL JOUBERT.

(Indiqué à la page 58.)

Le directoire exécutif avait chargé trois généraux de lui proposer un plan de campagne; l'insuffisance des forces disponibles les a empêchés de se livrer à ce

travail : et, en effet, le sort de la république est confié au génie et au dévouement des généraux d'Helvétie et d'Italie; leurs mouvements dépendent des circonstances, c'est au gouvernement, dans le court intervalle que peuvent laisser leurs opérations, à organiser militairement la France.

Fort de cette idée, j'ai cru de mon devoir de présenter au directoire quelques bases sur les mouvements principaux de la campagne, et sur les moyens à employer pour réparer notre désorganisation militaire; si ces bases étaient adoptées, en tout ou en partie, le ministère en embrasserait et en développerait promptement les détails.

L'armée d'Italie doit se réunir; le corps commandé par Macdonald, coupé de celui de Moreau, percer les Austro-Russes ou se faire écharper. Moreau doit se soutenir le plus possible dans les montagnes de la Ligurie ou du comté de Nice.

Un corps de vingt-cinq mille hommes doit former l'armée des Alpes, occuper son ancienne position et demeurer sur les montagnes, ou entrer dans le Piémont, suivant la conduite de l'ennemi. Un général qui a la confiance de l'armée et des départements limitrophes doit commander ce corps, qu'on peut, si l'on veut, appeler la gauche de l'armée d'Italie. Le gouvernement a douze mille hommes en marche sur l'Helvétie et des milliers de conscrits dans cette partie, qui, réunis aux troupes qui occupent à présent ces postes, peuvent commencer sur-le-champ à former

ce corps, nécessaire depuis la prise de la citadelle de Turin et de la dernière bataille en Italie.

L'armée d'Helvétie se soutient, par conséquent elle peut et doit agir. Un corps qui repose, tandis que les armées coalisées manœuvrent, est un corps perdu pour la campagne. Qui peut se défendre, peut entreprendre : le premier est plus difficile que le second.

L'armée du Rhin est à former : c'est le soin qui doit le plus occuper le gouvernement ; quinze à vingt mille hommes de vieilles troupes peuvent en être le noyau, et cinquante bataillons nouvellement formés en être la force. On peut créer une brigade de six bataillons, dans une ou deux ou trois divisions militaires, suivant le nombre et la population des départements qui les composent ; rassembler les brigades du nord entre Liége, Luxembourg et Landau : les deux ailes de cette armée seront le corps de Hollande et celui du Rhin.

Les brigades du midi s'assembleraient entre Avignon, Grenoble et Lyon, et formeraient la réserve de l'armée d'Italie et des Alpes.

Celles de l'ouest seraient réparties dans les départements menacés de soulèvement. On peut joindre à ce système intérieur le service actif de la garde nationale, organisée en colonnes mobiles, et requises par les généraux commandant les divisions. Il y aurait alors armées actives, armées de réserve, et force intérieure ; le gouvernement aurait un appui.

Le moyen de lever ces nouveaux bataillons est

celui-là : envoyer des officiers-généraux dans une ou plusieurs divisions militaires, avec plein pouvoir pour les former, les habiller et les armer; leur fixer un terme, et les rendre responsables de l'exécution.

Je vois bien dans les lois rendues une infanterie suffisante, mais il manque de la cavalerie en proportion; il faut en assembler des corps nouveaux, ou augmenter ceux qui existent : un *demi-escadron* par département est de toute nécessité.

Le directoire, après avoir ordonné ou provoqué ces indispensables mesures, doit veiller à l'établissement des différents magasins que ces forces exigent, ainsi qu'aux approvisionnements des places fortes; si on ne donne pas un soin particulier à cette partie essentielle, si on ne s'assure pas de la fidélité, des talents et du zèle des officiers-généraux à qui le commandement en est confié, il en sera comme des places d'Italie : l'ennemi compte sur la facilité de les emporter, et principalement celles de Hollande. Il faut y jeter des conscrits; les garnisons complétées, on pourra, au besoin, en tirer une armée.

La voie de réquisition est la seule capable de donner, pour les approvisionnements en tous genres, des résultats prompts et analogues à la situation critique de la république, puissamment attaquée de front et entièrement désorganisée dans l'intérieur.

A ces mesures générales on doit en joindre d'autres aussi essentielles pour faire cesser le dénuement total où se trouvent les armées : casser toutes les

grandes entreprises, donner des crédits aux caisses des armées sur les derniers cent millions décrétés, et charger le général et le commissaire en chef de l'armée de tous ses besoins, et même de sa solde.

Retirer toutes les armes de guerre que les citoyens peuvent avoir, en armer les nouveaux bataillons, envoyer le superflu aux armées, et ne souffrir que des armes de chasse à la garde nationale. Cette opération peut fournir deux cent mille fusils dans un mois.

Mettre en activité les manufactures d'armes nationales ; elles donneront, par mois, quarante mille fusils, moitié neufs, moitié réparés, et quarante mille armes blanches. Ce service coûtera 800,000 fr. ; il n'aurait jamais dû cesser. Je remettrai au ministre de la guerre un mémoire détaillé à cet égard.

Trouver enfin dans les réquisitions des moyens pour avoir des poudres et tout le matériel de l'artillerie.

Il est certain, d'après cet aperçu, qu'il faut être réduit aux dernières extrémités pour oser proposer un pareil système ; et il n'est que trop malheureusement confirmé qu'il n'y a pas d'autres ressources pour renforcer les deux armées existantes et en rassembler deux autres.

*Le sort de la république dépend de l'énergie du directoire, et je pense encore qu'il a besoin de toute celle des deux conseils;* qu'il doit la provoquer, et perdre de vue l'ancien et funeste système d'isolement, qui ne convient plus à notre situation. Le système d'isolement donne de la défiance et sert le royalisme,

parcequ'il porte de la lenteur dans l'exécution. *Je suis persuadé qu'un jour viendra*, si malheureusement on s'y livre, *que des républicains qui croient l'être aujourd'hui, dans le moment d'une crise fatale, se trouveront, sans y penser, tout bonnement rangés parmi les royalistes*, **ET CEUX-LA SONT TOUS LES MODÉRÉS : IL M'EST DÉMONTRÉ QU'IL NE FAUT PLUS COMPTER PARMI LES RÉPUBLICAINS QUE LES HOMMES DOUÉS D'UNE AME FORTE ET D'UN CARACTÈRE PRONONCÉ POUR LES MESURES EXTRAORDINAIRES.**

Un comité particulier par conseil, composé des membres influents, qui conviendrait avec le directoire des propositions à faire au corps législatif, me paraît de toute urgence. Alors les formes constitutionnelles, si précieuses pour le corps social, seraient conservées, le mouvement nécessaire imprimé ; et le vaisseau de l'état se sauverait dans la tempête.

Qu'arrivera-t-il au contraire si, faute de s'entendre, on n'avait pas profité des *seuls moments* qui restent, si nos frontières étaient envahies? Le corps social se dissoudrait, l'anarchie et la royauté, peut-être toutes deux à la fois, succéderaient à une constitution conservatrice de nos droits, et la république périrait avec les républicains.

Le directoire me pardonnera des réflexions que chaque membre doit avoir déjà faites en particulier ; mais elles sont tellement liées avec le rétablissement de notre organisation militaire, que j'ai cru devoir me livrer à ma franchise ordinaire, et parler de tout ce

qui peut sauver la France de l'irruption des barbares habitants du nord.

*Signé* le général JOUBERT.

Paris, le 17 messidor an 7.

La manière dont le directoire a fini a malheureusement trop prouvé la justesse des observations et des craintes de Joubert.

---

## (N° 2.) LETTRES DE BERNADOTTE.

(Indiquées à la page 89.)

---

### *Bernadotte, ministre de la guerre,*

### *Au général Championnet.*

Paris, le 20 messidor an 7.

Le directoire exécutif, par son arrêté du 17 du présent mois, vous nomme commandant en chef de l'armée des Alpes. Trente mille braves vous attendent, impatients de reprendre l'offensive sous vos ordres.

Il y a quinze jours vous étiez dans les fers, le 30 prairial vous a délivré. L'opinion publique accuse aujourd'hui vos oppresseurs; ainsi votre cause est devenue pour ainsi dire nationale. Pouvez-vous désirer un sort plus heureux?

Assez d'autres trouvent dans les accidents de la révolution le prétexte de calomnier la république ; pour les hommes tels que vous, l'injustice est une raison d'aimer davantage notre patrie. On a voulu vous punir d'avoir renversé des trônes ; vous vous vengerez sur les trônes qui menaceront encore la forme de notre gouvernement.

Allez, mon ami, couvrez de nouveaux lauriers la trace de vos chaînes. Effacez... ou plutôt conservez cette honorable empreinte. Il n'est pas inutile à la liberté de remettre incessamment sous nos yeux les attentats du despotisme.

Je vous embrasse comme je vous aime.

*Signé* BERNADOTTE.

---

*Bernadotte, ministre de la guerre,*

*Aux généraux de division.*

Paris, le 20 messidor an 7.

Le directoire exécutif vient de me confier le département de la guerre. Si, dans les dangers de la patrie, il était permis de consulter ses goûts, vous jugez bien, général, que j'aurais refusé le ministère, et que j'aurais déjà rejoint mes camarades ; mais, voyant le délabrement de toutes les parties de l'administration,

j'ai senti qu'il était plusieurs courages, et la difficulté même de l'entreprise a été pour moi l'obligation d'accepter.

Mes veilles sont vouées tout entières à soulager les besoins de mes frères d'armes. Un besoin non moins impérieux pour les armées, c'est l'union de ceux qui les dirigent. Nos ennemis ont calculé les rivalités de nos officiers-généraux; ils espèrent en faire des discordes; qu'ils sachent à leurs dépens ce que c'est que l'émulation des hommes libres.

Pourquoi nos ennemis ont-ils obtenu des succès? disons-le franchement, c'est qu'ils ont essayé de faire ce que nous avons fait d'abord; et, quand ils suivaient notre exemple, nous semblions désapprendre la victoire: mais le despotisme ne peut long-temps singer la liberté, et nous aurons bientôt ressaisi les armes qui n'appartiennent qu'à nous.

Cette fausse et hypocrite modération, entretenue depuis si long-temps, a dû disparaître le 30 prairial.

Que l'activité brûlante succède au marasme! que cette généreuse ardeur, mère de tous les miracles qui avaient honoré et fait respecter la république, reparaisse avec son dernier triomphe! Des hommes qui disent n'avoir été d'aucun parti, parcequ'ils ont été de tous les partis, excepté celui de la république, accuseront notre chaleur... Commençons par répondre aux Russes.

J'ai vu les beaux jours où les généraux faisaient six fois leur devoir sur le champ de bataille, et les grades

qui nous étaient donnés alors furent le prix de ces efforts extraordinaires. C'est par un développement égal de vertus et d'énergie que la liberté doit être reconquise.

Pour y parvenir, il vous suffit de vous rappeler de vous-même; replacez-vous dans l'attitude de votre antique valeur; éveillez les âmes généreuses : à votre voix sortiront des rangs les enfants de la liberté, qui doivent en être les sauveurs; cherchez-les de tous vos regards, hâtez-vous de me les indiquer, ils seront promptement avancés. Ce sont ces hommes-là qui vaincront l'Europe.

Surtout que la volonté des généraux en chef et l'exécution ne soit qu'une.

Amitié et confiance.

*Signé*, le ministre de la guerre, BERNADOTTE.

---

*Bernadotte, ministre de la guerre,*

*Aux officiers de tous grades maintenant en réclamation à Paris.*

Paris, le 24 messidor an 7.

Les dangers de la patrie vous rappellent aux frontières. Les rois barbares, que vous aviez naguère repoussés au fond de leurs royaumes, menacent aujourd'hui notre liberté.

Si vous n'avez plus besoin de gloire, plus que jamais vous avez besoin de la liberté, conquise par tant de sacrifices : réarmez-vous pour défendre cette liberté sainte.

Les officiers de tous grades, maintenant en réclamation à Paris, se rendront sur-le-champ dans leurs départements, pour être placés dans les bataillons auxiliaires. Ils se présenteront au bureau de l'état-major de la 17e division ; leur feuille de route leur sera aussitôt expédiée.

Militaires républicains! la bannière de nos ennemis est, *corruption, trahison, despotisme;* la nôtre est, *loyauté, courage, liberté:* la victoire peut-elle être encore long-temps incertaine?

*Signé*, le ministre de la guerre, BERNADOTTE.

---

*Le ministre de la guerre*

*A l'armée d'Italie.*

Paris, fructidor an 7.

Caché dans les rangs obscurs, il y a trois ans, Joubert était à peine connu : il meurt aujourd'hui fixant les regards et l'estime de l'Europe entière. Quel est le secret de cette réputation si grande, soldats de la patrie? Ce prodige est encore un de ceux de la liberté ; elle élève jusque dans le ciel ses généreux défenseurs.

Joubert fut un des plus ardents . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . il périt à la fleur de l'âge, au milieu de vous. Tombé de cheval, il vous criait en expirant : *Camarades, c'est aux ennemis qu'il faut marcher!* Vous avez entendu sa voix mourante ; vous avez juré sur sa tombe de le venger ; vos larmes ne seront point stériles.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*Signé*, le ministre de la guerre, BERNADOTTE.

---

*Le ministre de la guerre*

*Au général Championnet.*

Paris, fructidor an 7.

L'armée des Alpes est réunie à celle d'Italie. Le directoire exécutif vous a nommé pour commander l'une et l'autre. Championnet succède au républicain Joubert. L'Italie sourit à son nouveau libérateur ; elle attend celui qui avait renversé le trône de Naples.

Rome rendit des actions de grâces à ce consul qui n'avait point désespéré du salut de la république ; Rome a détruit Carthage et fait la conquête du monde. Loin de nous ces pensées de l'ambition ; fonder notre

liberté, secourir nos alliés, faire une paix durable, voilà notre ambition : vos moyens sont grands pour la réaliser.

La terrible armée du Danube flanque votre gauche ; l'intrépide Lecourbe est prêt à vous donner la main. Vous avez avec vous de valeureux soldats et des généraux éclairés : les Dalmas, les Saint-Cyr, Grenier, Suchet, Duhem, Victor, et tant d'autres, sont vos dignes compagnons : que ne pouvez-vous pas avec l'union de pareils hommes !

Je sais combien cette union est le premier besoin de votre âme. Vous fûtes un des braves de cette glorieuse armée de Sambre-et-Meuse ; nous avons vu quatre-vingt mille hommes présenter l'image d'une seule famille ; on n'y connaissait qu'une rivalité, celle du bien public. Probité, sobriété, discipline austère et nerveuse, tels sont les puissants mobiles qui la conduisirent à sa haute renommée ; ils vous conduiront encore à la victoire.

Salut et fraternité.

*Signé*, le ministre de la guerre, BERNADOTTE.

Ces lettres sont textuellement extraites du Moniteur, qui en contient bien d'autres également dignes d'être mises sous les yeux de nos lecteurs. Les braves Suédois, ces Français du Nord, qui en s'honorant de ce nom nous honorent nous-mêmes, les verront avec d'autant plus d'intérêt, qu'elles leur offrent une nouvelle garantie des sentiments du monarque qu'ils ont appelé sur leur trône. En apprenant combien les droits et les libertés des peuples lui ont toujours été chers, ils ne craindront pas qu'il oublie jamais ses serments, qu'il manque aux devoirs que lui impose la couronne.

## (N° 3.) LETTRE DE SUWAROW.

( Indiquée à la page 163. )

OBSERVATIONS DU PUBLICISTE.

Gênes, le 14 vendémiaire.

« On avait déjà surpris ici une supplique adressée à » Paul I^er, par un comité contre-révolutionnaire formé » dans notre ville. On avait su jusqu'aux noms des dé» putés chargés de la remettre à Suwarow. Voici la » réponse littérale de Suwarow lui-même, telle qu'elle » a été envoyée à Paris, au directoire exécutif, par le » commandant même de notre place. Le ton ridicule de » cette pièce n'en infirmera pas l'authenticité aux yeux » de ceux qui connaissent le style qu'affecte Suwarow » dans ses actes publics. »

« *Le très haut, le très puissant, le très excellent seigneur comte de Suwarow, chevalier d'honneur de monseigneur saint Nicolas, et chevalier des ordres du Tigre, du Scorpion, de la Panthère et de Saint-Alexandre Newski, général en chef des armées austro-russes dans les quatre parties du monde, dans les*

*terres australes et autres, s'il en existe; vengeur des rois, destructeur des républiques, prêtre-archimandrite, évêque du rite grec, muni des quatre ordres mineurs du culte romain, archi-catholique, etc., etc.; à nos loyaux et bons amis, les membres du comité génois, pour l'expulsion des Français, salut en Jésus-Christ.*

» Il y a déjà quelque temps que j'ai fait connaître au très docte (al dottissimo) Paul Ier, notre seigneur et maître, l'offre que vous m'avez faite de cinq millions, sous la condition de chasser les Français de votre terre. Je ne doute pas qu'il n'ait la bonté de les accepter : aussi j'ai expédié expressément un courrier extraordinaire, avec votre humble supplique du 10 septembre, et j'ose vous assurer qu'il vous mettra sous sa protection, et qu'à l'ombre de sa puissance, Gênes redeviendra puissante et célèbre, comme elle l'était dans les temps passés.

» Vous direz à vos chefs que je n'eus jamais l'intention de vous abandonner. Il est vrai que j'ai été faire une promenade militaire jusqu'à Novarre avec mes Russes, mais seulement pour les tenir en haleine. Il ne serait pas encore impossible que je fusse forcé de la continuer, malgré moi, jusqu'en Suisse, pour délivrer des serres de Masséna l'archiduc Charles, qui, n'ayant avec lui que des Autrichiens, des Hongrois et des Bohémiens, a été battu, selon sa coutume, par les Français.

» Aussitôt que j'aurai pris Masséna avec son armée, et forcé celle du Rhin à repasser ce fleuve (laquelle

affaire ne pourra me retenir que quelques jours), j'irai vous délivrer.

» Mais ces voyages étant fort coûteux, et devant craindre, comme vous l'observez vous-mêmes dans votre supplique, que les Français, instruits de notre correspondance, ne prennent pour eux les cinq millions que vous tenez prêts, vous me les expédierez à l'instant. Quant aux deux millions que vous m'avez promis depuis, vous m'enverrez des lettres de change sur Livourne.

» Je n'ai pas le moindre doute que vous n'exécutiez mon ordre avec la plus grande diligence et la plus grande sollicitude, ou bien, non seulement je vous abandonnerai aux Français pour quelque temps, mais je vous punirai à mon retour de la Suisse et de l'Allemagne, par une contribution de quinze millions, levée par mes Russes; et après avoir pris Paris (comme j'en ai déjà l'ordre par notre très docte et très redoutable seigneur et maître), je vous vendrai à S. M. le très puissant roi de Sardaigne, de Chypre, de Jérusalem, prince de Piémont.

» Mais je suis loin de douter de votre obéissance, approuvant beaucoup que vous armiez les domestiques, et que vous continuiez à salarier les sbires de l'ancien gouvernement, lesquels gens, dévoués à votre comité, ont dans leurs maisons des armes de toutes espèces, et des amas de pierres, etc., etc., etc.

» Je vous ordonne de faire l'impossible pour que ces coquins de patriotes ne soient pas armés.

» Je vous remercie des attentions que vous avez eues pour mes prisonniers, et de votre conduite envers les Français blessés.

» Continuez de cette manière, et je vous assure de ma toute-puissante protection. Je me recommande aux prières de tous les fidèles de votre pays. En attendant, je prie monseigneur saint Nicolas, mon protecteur, et Dieu, de vous tenir, mes bons et fidèles amis, sous sa sainte et digne garde. »

Novarre, le 20 septembre 1799.

*Signé* le feld-maréchal comte de SUWAROW.
Pour son excellence, KNORT-BAITOKINSCOI, chancelier.
BOUSTONCOULOW, secrétaire intime.

(*Extrait du Publiciste.*)

---

## (N° 4.) ARMÉE DU DANUBE.

---

### *Rapport de Masséna*

### *Au directoire exécutif.*

(Indiqué à la page 165.)

CITOYENS DIRECTEURS,

L'armée du Danube avait terminé par une victoire signalée la campagne de l'an 7; elle avait repris le Go-

thard et tous les petits cantons helvétiques. Il lui était réservé d'ouvrir par des victoires plus brillantes encore la campagne de l'an 8.

Une bataille de quinze jours, sur une ligne de plus de soixante lieues de développement, contre trois armées combinées, conduites par des généraux expérimentés, la plupart environnés de grandes réputations, occupant des positions réputées inexpugnables, telles ont été ses opérations.

Trois armées battues et dispersées, vingt mille prisonniers, plus de dix mille morts ou blessés, cent pièces de canon, quinze drapeaux, tous les bagages des ennemis, neuf de leurs généraux tués ou pris, l'Italie et le Bas-Rhin dégagés, l'Helvétie libre, le prestige de l'invincibilité des Russes dissipé, tel a été le résultat de ces combats.

Quelque détaillé que puisse être ce rapport, je n'y rendrai jamais tous les traits de bravoure et d'héroïsme qui ont signalé cette bataille mémorable. Chacun s'est multiplié, chacun s'est surpassé; et quand, en donnant des éloges à quelques uns, et citant les belles actions de quelques autres, je garderai le silence sur une quantité d'autres encore plus considérable, la faute en est à leur trop grand nombre et au besoin de resserrer enfin, dans des bornes quelconques, le récit d'une suite d'actes de dévouement qui n'en avait aucunes.

La ligne de la Linth, de la Limath et de l'Aar était, sous le double rapport de la défensive et de l'offensive, la position la plus forte que l'armée austro-russe

pût occuper en Helvétie. Ces rivières, plus ou moins larges, mais toujours profondes et torrentueuses, étaient bordées sur la rive droite de montagnes hautes et du plus difficile accès. La place de Zurich, sur la Limath, fournissait à l'ennemi, sur la rive gauche de cette rivière, une tête de pont dont la propriété offensive portait au dernier degré de perfection le système d'action et de répulsion de cette ligne. Soixante mille Austro-Russes la défendaient, et je devais les en chasser avec un corps de troupes bien inférieur en nombre.

Une entreprise formidable menaçait la France. La Suisse, le boulevard de tout notre système militaire, si souvent attaquée et toujours si opiniâtrément défendue, devait, sous peu de jours, être écrasée par les efforts de trois armées combinées: mais je connaissais leurs projets; et, fort de la bouillante ardeur, de la bravoure et de la constance des soldats républicains, de la bonne harmonie qui existait entre tous les corps et les officiers-généraux et particuliers; fort du zèle et de l'émulation qu'ils montraient tous pour la gloire et le triomphe de la république, j'étais sûr de vaincre.

Les deux seuls points de passage que présentât le développement de la ligne ennemie, depuis Zurich jusqu'au Rhin, étaient le confluent de la Limath, de la Reuss et de l'Aar, et l'anse de Diettikon sur la Limath.

Chacun de ces deux points avait peu d'avantages, et beaucoup d'inconvénients majeurs. Le premier avait la faculté des transports, par la Reuss et l'Aar, des ba-

teaux nécessaires aux passages; mais il n'y avait, sur la rive opposée, que deux points uniques et très étroits de débarquement: ces points étaient tellement marqués, la ligne de passage que les bateaux avaient à parcourir était si bien désignée, que l'ennemi les avait rendus inabordables par plusieurs batteries tellement disposées, que de la rive gauche il était à peu près impossible d'en éteindre le feu. Qu'on ajoute à tout cela une position formidable et presque inaccessible qu'il fallait enlever, même en se formant sur la rive opposée, et on aura la mesure des difficultés que présentait ce point de passage.

L'anse de Diettikon offrait de grands obstacles pour le transport des bateaux, pour leur mise à flot: aucun ruisseau navigable n'y aboutissait; aucune île ne permettait de ramasser, à l'insu de l'ennemi, les bateaux nécessaires au passage et à la construction du pont; une plaine découverte bordait la rive gauche, et, sur tout son développement, on y voyait, de la rive droite, un homme depuis les pieds jusqu'à la tête. Il fallait porter sur des voitures ou à bras, jusque dans l'eau, tous les bateaux et les matériaux nécessaires; mais aussi la forme demi-circulaire de cette anse donnait les moyens de l'envelopper et de la croiser en tous les sens par le feu d'une artillerie formidable, pour protéger les travaux du passage, et cela me détermina à l'adopter.

Je fis faire à Brugg tous les préparatifs nécessaires pour donner à croire à l'ennemi que mon point de pas-

sage était le confluent des trois rivières; mais ce fut pour le point de Diettikon que j'ordonnai les préparatifs les plus réels, et que je réunis les moyens les plus propres à assurer le succès de mon entreprise.

J'ordonnai également les préparatifs nécessaires au passage de la Linth et à l'attaque des positions occupées par l'ennemi dans cette partie.

L'ennemi si bien pris le change sur toutes ces dispositions, qu'il a cru que le passage était Brugg, et qu'il y avait réuni la majeure partie de ses forces.

C'est à la suite de ces dispositions que, dans la nuit du 2 au 3 vendémiaire, je réunis autour de Diettikon un corps de quatorze mille hommes : c'étaient la division Lorge, partie de la division Mesnard, et la réserve commandée par le général Klein. Les trois brigades de Lorge et Mesnard étaient destinées à exécuter le passage de vive force, tandis que la réserve, composée de grenadiers et d'un gros corps de cavalerie, devait couvrir cette opération contre les sorties qui pourraient être faites par la garnison de Zurich sur la rive gauche de la Limath, et que la division Mortier devait faire l'attaque du village de Volissnaen.

Le général Mesnard, avec le reste de sa division, devait faire sur Brugg, au confluent de la Reuss et de la Limath, toutes les démonstrations d'un prochain passage.

Le général Soult devait, de son côté, exécuter le passage de la Linth entre les lacs de Zurich et de Walenstadt.

Le 3, à cinq heures du matin, une attaque d'artillerie destinée, en apparence, à éteindre le feu des batteries de l'ennemi, fut engagée par le général Mesnard; tous les bateaux de la Reuss et de l'Aar mis en mouvement comme pour tenter le passage, et des têtes de colonnes se présentant sur plusieurs points, comme pour attendre l'instant favorable; tels furent les mouvements qui confirmèrent l'ennemi dans l'opinion que Brugg était le vrai point de passage, et qui tinrent sur ce point, pendant presque toute la journée du 3, une partie de l'armée russe.

A Diettikon, vingt pièces d'artillerie, *commandées par le chef d'escadron Foy*, cernaient et étaient prêtes à croiser de leur feu, dans tous les sens, l'anse du passage. Les pontonniers, aidés par trois mille soldats, et dirigés par le chef de brigade d'artillerie Dedon, portaient à bras et sur leurs épaules les plus gros bateaux. Le jour était prêt à paraître; le signal est donné, et en un instant les bords de la rivière sont couverts de bateaux et de troupes : les premiers entraient à peine dans l'eau, que les nombreux postes russes qui enveloppaient l'anse sur la rive droite, firent une décharge générale et un feu nourri de mousqueterie, qui, loin de refroidir l'ardeur des pontonniers et des travailleurs, ne fit que la centupler; mais les premiers coups de fusil étaient à peine tirés de la part de l'ennemi, que notre artillerie eut bientôt écrasé tout ce qui s'opposait à l'abordage de la rive opposée.

Le général Gazan commandait l'avant-garde, et sous

lui le brave chef de bataillon Grain-d'Orge tenait, avec les carabiniers et un bataillon de la 10ᵉ légère et quatre compagnies de la 37ᵉ, la tête de la colonne.

Les postes russes, chassés des bords de la rivière, se réunirent au goulot de l'anse, dans un bois épais, où, soutenus par les troupes qui occupaient le camp et le plateau de Fahr, et par sept pièces d'artillerie, ils se disposèrent à se défendre. La tête de notre avant-garde y arrivait à peine, que, quoique sans canon et sans cavalerie, elle commença l'attaque, et que, successivement soutenue par les troupes que l'activité des pontonniers passa en moins de deux heures d'une rive à l'autre, au nombre de huit mille hommes, elle les en chassa, après en avoir fait un carnage effroyable, et se trouva maîtresse du bois, du plateau de Fahr et du camp tendu de l'ennemi. Sur deux bataillons de grenadiers russes qui l'occupaient, quelques hommes à peine se sont échappés; tout le reste a été tué, blessé ou pris.

C'est alors que le pont de bateaux se trouvant construit, et une communication ouverte à travers le bois épais qui bordait la rivière, le reste des deux brigades Gazan et Bontems, sous les ordres du général Lorge, et la brigade Quetard, détachée de la division Mesnard, terminèrent leur passage.

L'armée de Korsakow était alors répartie sur deux points, celui de Zurich et celui de Frendnau, au-dessous des confluents : pour la battre, malgré sa supériorité en nombre, il fallait l'empêcher de réunir

ses deux corps, et les combattre séparément. Pour cela, je portai sur Delliken et Degenttorf la brigade Bontems; j'occupai ainsi les revers principaux de la Glatt et les communications de Regensberg à Zurich. Je portai partie de la brigade Quetard sur Vurenloos, pour couvrir la gauche du général Bontems contre le corps ennemi de Wettingen et Frendnau; le reste était, partie en réserve au pont de Diettikon; et l'autre partie, sous les ordres du général Oudinot, mon chef d'état-major, devait soutenir la brigade Gazan, que je chargeai de l'attaque du Hoüg et de la partie occidentale de Zurich-Berg.

C'est entre ces deux points de Regensberg et Zurich que l'ennemi avait réuni la presque totalité des forces qu'il avait dans cette partie. Le général Gazan l'attaqua avec impétuosité, et tourna, par une manœuvre habile, le village de Hoüg, dont il s'empara. C'est alors que s'est engagée, depuis Vurenloos jusqu'au Zurich-Berg, la bataille du 3.

Dans le temps que les généraux Quetard et Bontems, par les efforts les plus vigoureux, rejetaient la droite de l'ennemi au-delà de la Glatt, le général Gazan, avec une partie de sa brigade, attaquait et enlevait à la baïonnette les hauteurs d'entre Hoüg et Assholteren, et attaquait ensuite, conjointement avec le général Oudinot, les faubourgs de Zurich, et la partie occidentale de Zurich-Berg, par laquelle passe la communication de cette place avec Vinther-thur. Rien n'égale l'acharnement qu'on a mis de part

et d'autre dans ce combat, qui a duré depuis dix heures du matin jusqu'à la nuit close. Nous sommes restés maîtres et des faubourgs et de la position. Toutes les troupes y ont fait des prodiges de valeur. On y a vu la légion helvétique rivaliser de bravoure avec la 10ᵉ légère; la 37ᵉ, la 57ᵉ, la 2ᵉ et la 102ᵉ de bataille, le 9ᵉ de hussards, l'artillerie légère, s'y sont particulièrement distingués. Le général Lorge se loue infiniment du chef de bataillon Marousin, des capitaines Melin de la 37ᵉ, Cabos et Simomien de la 10ᵉ légère, des lieutenants Minaud et Maingonand, qui s'y sont distingués, ainsi que du brave Dubalin de la 10ᵉ légère, qui a été blessé en chargeant à la baïonnette. Le terrain était couvert de morts et de blessés, et sur trente on comptait à peine un Français.

Devant Zurich, sur la rive gauche, le général Mortier attaquait, avec son impétuosité ordinaire, le village de Vollishoffen, et faisait payer chèrement aux six bataillons russes qui le défendaient, leurs efforts pour s'y maintenir et favoriser par là plusieurs charges mêlées d'infanterie et de cavalerie, dirigées contre la réserve aux ordres du général Klein. Je me trouvais alors sur ce point; j'ordonnai à ce général de faire soutenir le général Mortier par un bataillon de grenadiers de la réserve, aux ordres du général Humbert; et bientôt, aidé par ce renfort, il mit les ennemis en déroute et les força à rentrer dans la place, après une perte considérable et avoir eu deux généraux blessés.

Entre les lacs de Zurich et de Wallenstadt, nos

succès n'étaient ni plus faciles ni moins brillants. Le général Soult avait franchi la Linth, défendue par plus de quarante redoutes, et par des ennemis nombreux, à qui il avait été impossible de dérober nos préparatifs, et qui nous attendaient de pied ferme.

A trois heures du matin, pendant que le citoyen Lochet, chef de brigade de la 94ᵉ de ligne, à la tête de huit cents hommes partis de Lachen, opérait un débarquement à Schmerikou, sous la protection de trois chaloupes canonnières, commandées par le lieutenant des pontonniers Gauthier, suivait le chemin de ce village au bourg d'Utznach, s'emparait des redoutes de l'ennemi, attaquait son camp et faisait rétablir le pont de Gznau, pour faciliter le passage des troupes du général Laval, deux cents nageurs, armés de lances, pistolets et sabres, réunis vis-à-vis Schœnis, sous la conduite de l'adjudant-major Delaar, traversaient la rivière, battaient la charge, portaient la terreur dans le camp autrichien, enlevaient les postes ennemis qui défendaient le point projeté pour le passage, et facilitaient, par ce mouvement aussi hardi qu'extraordinaire, le moyen de lancer à l'eau les barques, et de jeter sur la rive droite le bataillon des grenadiers. Cela s'exécutait tandis que le commandant Lapisse, chargé de l'attaque du centre, contenait, d'une rive à l'autre, les troupes de renfort qui arrivaient à l'ennemi.

Il était cinq heures, le jour commençait à paraître, et l'ennemi, revenant de sa surprise, formait des colonnes d'attaque, et nous menaçait. Six compagnies

étaient passées ; trois fois elles s'emparèrent du village de Schœnis, et trois fois elles furent repoussées. Le passage se continuait; nous nous maintînmes; la résistance fut extrême; l'acharnement fut si grand, et chacun y prit tellement part, que le feld-maréchal Hotze, commandant en chef les troupes autrichiennes, y perdit la vie : son corps fut trouvé, quelques heures après, sur le champ de bataille, ainsi que ceux de plusieurs officiers supérieurs.

Déjà le 2ᵉ bataillon de la 25ᵉ demi-brigade avait suivi les grenadiers. On s'en servit pour attaquer de nouveau Schœnis; l'ennemi y fut forcé, et se retira en désordre sur Kauttenbrun.

Le passage étant effectué et les troupes de l'attaque du centre devenant inutiles dans leur première position, le général Soult fit porter vers Utznach le chef de brigade Lapisse, à la tête de deux bataillons de la 56ᵉ: pour s'y rendre, ils devaient passer le pont de Gznau; mais à peine quelques soldats y furent que le pont se rompit. Une réserve des Russes, venant de Rapers-chwill au secours des Autrichiens, voulant profiter de cet accident, forma une colonne d'attaque, et vint avec une audace rare charger tout ce qui se trouvait sur la rive droite. Il ne restait à cette troupe que la victoire ou la mort ; le chef de brigade Lochet le lui fit sentir : elle reçut la charge des Russes avec sang-froid; et après un feu terrible qui mit le désordre dans les rangs ennemis, elle en fit une tellement à propos, que presque tout fut pris ou tué. Un drapeau resta à

notre pouvoir, avec un colonel et trois cents hommes. La terre était couverte de morts.

A Kauttenbrun, l'ennemi tenait encore; mais peu après ce village fut emporté à la baïonnette: nous fîmes quatre cents prisonniers, et la nuit mit fin au combat.

Le général Soult se loue beaucoup du citoyen Lochet, chef de la 94e; de l'adjudant-général Saligny, du commandant Godinot; des citoyens Franceschi et Soult, aides de camp; des citoyens Compère et Scherb, adjoints; de l'adjudant-major Talot; de l'adjudant-major Delaar, commandant les nageurs; et du capitaine Muller, commandant le bataillon des grenadiers : cet officier a été blessé à l'attaque de Schœnis.

Les chefs d'escadron Foy, commandant l'artillerie de la division Lorge, et Prost, commandant celle de la division Klein, se sont conduits d'une manière digne des plus grands éloges.

Cette première journée du 3 s'était terminée par la défense du corps russe réuni sous Zurich, et par celle du corps autrichien qui défendait la Linth. Mais mes forces n'étaient pas encore réunies sur la rive droite, et la place de Zurich m'en empêchait; je résolus donc de m'en emparer. Mais avant de prendre un parti violent contre cette place, que je voulais préserver encore une fois, ou d'une ruine totale, ou des suites que pourrait avoir pour elle une prise de vive force, j'avais, dans la soirée du 3, fait sommer le général russe qui y commandait d'en ouvrir les

portes; le chef de brigade Ducheiron, commandant le 9e de hussards, avait été chargé de cette mission, et avait, contre le droit des gens, été retenu dans la place sous divers prétextes. Ce n'est que le 4, à sept heures du matin, que je reçus, par une lettre de cet officier, la réponse verbale du général russe, qui offrait de rendre la place, à condition qu'il aurait la faculté d'en évacuer tous les bagages, ses blessés (il y en avait six mille), son artillerie, et tout ce qui pouvait lui appartenir.

Pendant la nuit du 3 au 4, l'ennemi avait évacué totalement les positions qu'il occupait aux confluents de l'Aar, de la Reuss et de la Limath; une petite partie de ses forces s'était portée sur Coblentz, où elle avait fait sa jonction avec un corps de trois mille hommes en position à Waldshut, et que de fortes reconnaissances, poussées du camp de Bâle sur la rive droite du Rhin, avaient aussi tenu en échec pendant toute la journée du 3. Le reste, formant la majeure partie, était venu, à la faveur de la nuit, en faisant un détour considérable, se réunir, sur les hauteurs de Zurich, aux troupes qui couvraient et défendaient cette place, de manière qu'au point du jour, elles nous attaquèrent et nous forcèrent à replier sur les hauteurs d'entre Hoüg et Assholteren les postes avancés que nous avions sur le revers septentrional de Zurich-Berg. Je n'avais pas voulu compromettre, en le portant sur le revers, un trop gros corps de troupes, qui, par la disposition du terrain, eût pu, dans la

nuit, être attaqué et battu avant de pouvoir être soutenu. Ce dernier mouvement de l'ennemi avait pour objet de dégager la route de Zurich à Vintherthur, pour y faire filer ses équipages, qui n'avaient plus d'autre issue que celle-là, le général Soult ayant, à la suite de son mouvement, et conformément à ses instructions, occupé la communication de Raperschwill.

Le besoin d'occuper Zurich devenait toujours plus pressant; je devais, par la réunion de mes troupes, acquérir une supériorité telle que je pusse exterminer les restes de l'armée austro-russe avant leur jonction avec le corps de Condé et les troupes bavaroises qui marchaient à leur secours.

Je fis donc mes dispositions pour l'attaque de Zurich; et cependant, fidèle aux principes qui m'avaient toujours dirigé, je voulus auparavant tenter la voie de la négociation: mais les avant-postes russes ayant tiré sur l'officier parlementaire et blessé le trompette qui l'accompagnait, indigné de ce procédé, et voyant bien que ces retards étaient ménagés par l'ennemi pour gagner la journée du 4, j'ordonnai l'attaque et du corps russe qui occupait les hauteurs, et des faubourgs de Zurich, et celle du corps de la place. J'autorisai seulement un officier que j'envoyai auprès du général Klein, pour lui porter l'ordre de l'attaque, de donner à l'ennemi un quart d'heure pour l'évacuation de la place.

Les généraux Lorge, Gazan et Bontems étaient à la gauche et au centre, le général Oudinot à la droite

sous la mitraille du corps de la place. La route de Vintherthur fut plusieurs fois prise et perdue par nos troupes. Déjà, après un combat long et opiniâtre, nous nous croyions maîtres de cette position, lorsqu'une colonne ennemie, ayant de la cavalerie et de l'artillerie, débouchant par la crête de Zurich-Berg, fit plier notre gauche et notre centre, et occupa un instant la route de Vintherthur; elle cherchait même à déborder notre gauche pour nous prendre en flanc ; mais, sans tenir compte à l'ennemi de cette feinte, je fis marcher sur son centre les carabiniers de la 10ᵉ légère, soutenus par deux bataillons de la 2ᵉ demi-brigade de bataille, et deux escadrons du 23ᵉ régiment de chasseurs. Le général Gazan chargea à la tête de l'infanterie, le général Lorge à la tête de mes guides et du 9ᵉ de hussards ; l'infanterie ennemie fut bientôt culbutée, tous ses canons pris, sa cavalerie en fuite, le revers septentrional de Zurich-Berg occupé, et enfin les débris de ce nouveau corps ennemi, totalement écrasé, se retirèrent en désordre sur Vintherthur, n'emmenant avec eux qu'une seule pièce de canon qu'ils avaient fait filer à l'avance, et laissant avec sa position tous ses bagages, ses munitions, et une quantité considérable de prisonniers.

Je fis de suite resserrer la place de Zurich ; l'ennemi s'y défendait encore pour protéger sa sortie par la porte de Raperschwill qu'il tenait, et par laquelle il espérait encore retirer ses troupes et ses équipages ; mais le général Oudinot, qui déjà s'était emparé du

faubourg de Zurich, marchait sur le corps de la place avec la 37e, un bataillon de la 46e, la légion helvétique, un escadron du 9e de hussards, et une compagnie d'artillerie légère; le chef de brigade Lacroix, à la tête de la colonne, enfonce à coups de canon la porte de Baden, égorge tout le poste russe qui la défendait, et entre dans la ville, faisant un carnage horrible de tout ce qui entreprenait de se défendre. Le général Klein entrait dans le même temps par une des portes de la rive gauche, que l'ennemi avait abandonnée.

C'est ainsi que se termina la bataille du 4, qui acheva la déroute du corps russe de Korsakow.

A la droite, quoique l'attaque faite la veille sur Kauttenbrun eût parfaitement réussi, l'ennemi voulut reprendre ce poste; il posta pendant la nuit, à Benken, dix-huit cents hommes et un escadron de Gramtz, hussards: mais le général Soult, instruit de ce mouvement, fit le matin entourer ces troupes par trois bataillons, et leur fit mettre bas les armes. Nous prîmes avec elles cinq pièces de canon et un drapeau.

Vers Vesen, l'ennemi faisait beaucoup de résistance; neuf cents hommes avec huit pièces de canon couvraient cette ville et la défendaient avec opiniâtreté; le commandant Godinot, chef de la 25e légère, qui, depuis la veille, occupait ces troupes, afin d'assurer nos derrières, pendant les attaques de Schœnis et de Kauttenbrun, fut chargé de prendre Vesen. Cet officier s'en acquitta avec autant d'intelligence que de

bravoure : un bataillon tourna la ville par les hauteurs d'Annescon, un autre l'attaqua de front; et, après trois heures de combat, huit cents hommes, un drapeau, huit pièces de canon et vingt caissons furent en notre pouvoir.

Pendant le jour, quelques hommes à cheval ayant pu passer au pont de Gznau et sur le pont volant vis-à-vis Schœnis, on s'en servit pour faire poursuivre l'ennemi. Le citoyen Lochet poussa jusqu'à Lietensteg, prit une pièce de canon et à peu près cent hommes.

Les chaloupes canonnières, qui avaient si bien manœuvré sur le lac, et protégé par un feu terrible la troupe de débarquement, furent jusqu'à Raperschwill, et y prirent toute la flotte de Williams, tandis qu'un fort détachement, parti de Chutznach, y arrivait par la grande route, et s'emparait de plusieurs pièces de canon, de beaucoup d'affûts, et de quelques magasins de vivres.

Le résultat, dans cette partie, de ces deux jours de victoire où tous les officiers-généraux et particuliers se sont conduits d'une manière digne des plus grands éloges, nous a donné trois mille cinq cents prisonniers, trois drapeaux, dont un russe, un autrichien et un suisse; vingt pièces de canon et trente-trois caissons, et fait éprouver à l'ennemi une perte de trois mille hommes tués ou blessés.

A peine la prise de Zurich me mettait à même de réunir les forces qui avaient opéré sur la Limath et sur la Linth, et de poursuivre à outrance les débris

des armées battues, que le général Lecourbe m'annonce l'arrivée de Suwarow à Altorf. Toute l'armée russe d'Italie s'était portée par Bellinzona sur le mont Gothard; elle avait successivement attaqué les généraux Gudin et Loison, et avait acheté, par des sacrifices énormes, son entrée dans la vallée de la Reuss. La seule 67ᵉ lui avait fait perdre plus de quinze cents hommes au passage d'Urseren, et n'aurait jamais fait sa retraite, si elle ne se fût aperçue, après le combat le plus avantageux pour elle, que Suwarow, ayant une armée tout entière à sa disposition, était prêt à l'envelopper.

A Altorf, le général Lecourbe, avec une poignée d'hommes, tenait la rive gauche de la Reuss, le pont de Séedorf, et le défendait ainsi contre toute l'armée russe.

Suwarow menaçait tout à la fois Lucerne, Schwitz et Glaris, dans le temps que les corps autrichiens de Jellakisch et de Lingen, réunis à une partie des débris du corps autrichien de Hotze, remarchaient sur nous par Kerenscs et la vallée d'Engi; la seule brigade du général Molitor occupait Glaris, le Linthal et les débouchés du Muthenthal.

Je me décidai sur-le-champ à marcher en force sur ma droite à la rencontre de la nouvelle armée austro-russe qui m'y attaquait.

Je laissai au général Mesnard le commandement des 5ᵉ et 6ᵉ divisions et de toute la cavalerie, avec ordre de continuer jusqu'au Rhin la poursuite de l'ennemi.

Je portai sur Schwitz la 4e division, commandée par le général Mortier, et sur Schœnis et Vesen la majeure partie de la 3e division, dont je donnai le commandement au général Gazan.

J'ordonnai au général Soult de me suivre à Lucerne et à Altorf, pour y remplacer dans le commandement de la 2e division le général Lecourbe, à qui vous veniez de donner une nouvelle destination.

Je portai ma réserve de grenadiers à Richterswill, et je me rendis moi-même à Altorf. Suwarow, après avoir attaqué infructueusement le général Lecourbe au pont de Séedorf, après avoir sondé sur tous les points le torrent de la Reuss, avait reconnu l'impossibilité de la passer, et s'était dirigé, toujours en masse, à travers des montagnes affreuses par des chemins qu'il se frayait lui-même, du Schachenthal dans le Muthenthal. Je ne pus voir, dans la reconnaissance que je fis avec le général Lecourbe dans le Schachenthal, que les traces de l'ennemi et quelques traînards tombant d'inanition, qui furent ramassés par nos patrouilles.

Je me portai alors à Schwitz pour joindre Suwarow dans le Muthenthal; je poussai de suite sur lui une forte reconnaissance, qui, ayant successivement replié ou enlevé les postes russes qui se trouvaient en avant de Mutten, arriva près de cette position, où elle trouva le corps entier du général Rosemberg, qui formait la moitié de l'armée ennemie: mais la mêlée étant devenue générale, et la nuit seule ayant séparé les combattants, il avait été impossible d'évaluer les forces

de ce corps, qui fit des pertes énormes, et auquel nous prîmes deux pièces de canon et des prisonniers.

Je me déterminai le lendemain à l'attaquer avec la division Mortier et une demi-brigade que j'avais tirée de la division Lecourbe. L'objet de cette attaque était moins d'obtenir dans cette journée des succès décisifs, que de retarder la marche de Suwarow, et donner aux forces que je faisais marcher de tous côtés contre lui le temps d'arriver à leurs destinations respectives. Je portai sur les hauteurs de droite et de gauche de cette vallée étroite, des corps qui devaient seconder mon mouvement, et surtout observer ceux de l'ennemi, et la quantité de forces que nous avions en tête. Ces positions furent bientôt, malgré la plus vive résistance, successivement enlevées, et les Russes obligés de se replier sur Mutten, où était le gros de leurs forces : parvenus à portée de lui, notre feu lui faisait tant de mal, notre artillerie faisait un tel ravage dans cette masse, que, ne pouvant plus le supporter, l'ennemi forma de toutes ses troupes plusieurs fortes colonnes d'attaque, et les lança sur nous avec la fureur du désespoir : le nombre était au-delà de toute proportion avec la division chargée de lui résister. La brave 108e de ligne a soutenu pendant long-temps, avec un courage et une opiniâtreté sans exemple, le choc de plusieurs de ces colonnes d'attaque. Elle était en bataille et l'ennemi en colonne serrée, sans pouvoir l'entamer ; elle a été attaquée à la baïonnette, mais elle n'a fait que redoubler d'énergie. J'ai vu un sous-lieu-

tenant des grenadiers arracher du milieu des colonnes d'attaque russes le drapeau qui les guidait au combat; je l'ai nommé lieutenant sur le champ de bataille. Mais les ennemis se renforçant toujours davantage, ils allaient rester maîtres de la position, lorsque la tête de la 67e, qui eût dû être rendue quatre heures plus tôt, et qui avait été jusqu'alors retardée par un malentendu, arrivant à peine sur le champ de bataille, rétablit le combat : l'ennemi est alors attaqué de tous côtés avec une vigueur nouvelle, et repoussé avec une perte considérable; nous reprenons la position, nos canons, nos munitions, nos blessés, qui avaient été un instant en son pouvoir; nous lui faisons un grand nombre de prisonniers, et le forçons à rester entassé dans la gorge en arrière de Mutten.

Que de traits de dévouement n'aurais-je pas à citer de la part des braves qui ont si long-temps arrêté un ennemi si supérieur en nombre! Les généraux Mortier, Brunet, Drouet, s'y sont particulièrement distingués, ainsi que les chefs de la 108e.

La perte de l'ennemi a été très considérable. Le général des Cosaques, homme universellement estimé chez les Russes, y a perdu la vie.

Suwarow, si vigoureusement poussé dans le Muthenthal, au lieu de pénétrer en Suisse par le débouché d'Einsilden, que je lui avais laissé ouvert pour l'attirer en rase campagne et l'y combattre, cherchait à pénétrer dans la vallée de Glaris, où il espérait faire sa jonction avec les armées de Hotze et de Korsakow,

dont il ne connaissait pas encore la défaite. Déjà son avant-garde avait pénétré dans le Linthal; elle avait sommé le général Molitor, qu'elle attaquait de front, tandis que les corps de Jellakich et de Lingen l'attaquaient par sa gauche et ses derrières, de se rendre, *attendu*, lui disait l'officier parlementaire, *que vous êtes environné de tous côtés. — Ce ne sera pas moi qui me rendrai,* lui répondit fièrement le général Molitor, *ce sera vous;* et il lui a prouvé, par l'énergie de sa défense, qu'il savait tenir parole. Après la résistance la plus brillante et la plus meurtrière pour l'ennemi, après avoir repoussé les corps autrichiens de Lingen et de Jellakich, le général Molitor se replia, sans pouvoir être entamé, sur les points de Mollis et Noefels, où, soutenu très à propos par la tête de la division Gazan, qui arrivait à peine, il s'était maintenu et avait conservé le pont de Noefels, six fois pris par les Russes, et autant de fois repris par nos troupes; ce qui nous laissait maîtres des deux rives de la Linth.

D'un autre côté, le général Korsakow, instruit de la position critique de Suwarow, réunissait les débris de son corps au contingent bavarois et au corps de Condé, et menaçait le corps d'observation que j'avais laissé sur la Thur. Je résolus alors de marcher à lui pour l'achever; mais je voulus auparavant en finir avec Suwarow, que je n'avais pu attirer dans les plaines d'Ensilden, et pour de là l'attaquer en force à Glaris avec la brigade Molitor et la division Gazan, mises aux ordres du général Soult, que j'avais arrêté près de moi.

J'ordonnai au général Loison de marcher sur le Linthal, et au général Mortier de suivre le mouvement de l'ennemi dans le Muthenthal, avec les deux demi-brigades que je lui avais laissées. Le général Suwarow, instruit de mon projet et des mouvements des généraux Loison et Mortier, épuisé par les combats sanglants qu'il avait eus à soutenir sans relâche depuis Bellinzona jusqu'à Glaris, et l'impossibilité où était le pays de lui fournir ni subsistances ni secours d'aucune espèce, ayant déjà été obligé d'abandonner la plus grande partie de ses bagages, de ses mulets, de ses munitions, de jeter dans les lacs une partie de son artillerie, et voulant profiter, puisqu'il en était encore temps, du seul débouché qui lui restât, évacua Mutten et Glaris, et employa toute la nuit du 13 au 14 à filer par Schwauden, sur la vallée d'Engi et les Grisons, faisant marcher, à force de coups, devant lui ceux de ses blessés à qui il restait la moindre vigueur, et nous en laissant, à Mutten, Glaris, et dans tous les villages des environs, plus de deux mille hors d'état de bouger.

Au point du jour, nos colonnes d'attaque, dirigées sur Glaris, n'y trouvèrent plus que les blessés et quelques traînards qui avaient été dans l'impossibilité de suivre le corps d'armée. Je fis de suite serrer vivement son arrière-garde, composée de grenadiers; les généraux Molitor et Gazan la joignirent au-dessus de Schwauden: elle essaya plusieurs fois de faire résistance; mais elle fut complètement défaite, et Suwa-

row poursuivi avec la plus grande vigueur jusqu'à Elm, où la nuit nous prit.

L'ennemi, poursuivi encore le lendemain, essuya de nouvelles pertes.

Il était déjà temps d'aller au-devant de Korsakow, qui faisait mine de vouloir marcher sur la Thur.

J'ordonnai au général Loison, à qui je donnai provisoirement le commandement de la deuxième division, de reprendre le Gothard, et de porter un corps dans la vallée de Dissentis;

Au général Mortier, de continuer la poursuite de Suwarow, et d'occuper Melz et Sergans;

Au général Soult, à qui j'avais donné provisoirement le commandement des divisions Mortier et Gazan, de marcher avec six demi-brigades, sur deux colonnes, l'une dirigée sur Reinak, sous les ordres du général Brunet, et l'autre sur Constance, aux ordres du général Gazan; celui-ci devait être soutenu par le général Klein, avec deux régiments de cavalerie.

Je dirigeai sur Stein et Dissenhofen la division Lorge, sur Paradis et la tête du pont de Bussingen le général Mesnard, et sur Vintherthur et Audelfingen la réserve des grenadiers; je me rendis moi-même avec mon chef d'état-major à Frauenfeld, et de là à Audelfingen.

Le 15, dès la pointe du jour, les divisions firent leur dernière marche pour se porter sur le point d'attaque. Celles de Gazan et de Lorge avaient, pour arriver à leur destination, beaucoup plus de chemin à faire que

celle de Mesnard; et quoique, à cause de cette différence, la division Mesnard fût partie plus tard, elle n'eut pas plus tôt commencé son mouvement sur Paradis, qu'elle trouva Korsakow marchant à sa rencontre avec un corps de douze mille Russes ou Bavarois. L'engagement fut très vif; mais la supériorité du nombre des ennemis arrêtait déjà notre mouvement, lorsque la réserve de grenadiers arrivant, le combat changea bientôt de face: l'ennemi fut attaqué avec la plus grande vigueur; le champ de bataille fut bientôt jonché de morts, et les Bavaro-Russes ne trouvèrent leur salut que dans une fuite précipitée, et en se jetant en désordre dans la tête de Bussingen.

Dans le même temps, le général Lorge, après avoir fait replier devant lui les postes avancés de Diessenhofen, arrivait, avec la tête de sa division, dans la plaine, et s'y déployait; déjà deux bataillons de la 57ᵉ et deux de la 100ᵉ demi-brigade formaient la droite; une prairie marécageuse remplissait l'espace qu'aurait occupé son centre, et il avait sur sa gauche le 3ᵉ bataillon de la 57ᵉ, et la tête de la 37ᵉ. L'artillerie légère couvrait tout le front de la ligne, lorsque l'ennemi, après avoir, à la faveur d'un rideau très étendu, fait ses dispositions, dirigea sur notre droite une charge vigoureuse de cavalerie et d'infanterie russes. Il est impossible de rendre l'opiniâtreté avec laquelle cette attaque fut faite par l'ennemi et soutenue par nos troupes. Notre infanterie et notre artillerie légère se sont immortalisées dans cette journée, et je répéterai sur leur compte ce que je vous ai

dit dans une lettre du... L'artillerie légère, chargée et sabrée au milieu de la mêlée, ne cessait de manœuvrer et de tirer à mitraille; partie de notre infanterie, après avoir accueilli la cavalerie ennemie par le feu le plus vif et le plus soutenu, la recevait jusque sur ses baïonnettes sans s'ébranler, tandis qu'une autre partie de cette infanterie la chargeait sur son flanc avec une audace sans exemple.

L'ennemi, partout culbuté, a perdu, sans exagération, dans cette charge plus de six cents hommes, et a été obligé de repasser le Rhin, et de pourvoir à sa sûreté en coupant le pont de Diessenhofen, où nos troupes sont entrées à dix heures du soir.

Le général Gazan attaquait de son côté le corps de Russes et d'émigrés qui était en avant de Constance, et qui était commandé par Condé en personne. Il les poussa avec tant de vigueur, que ses troupes entrèrent pêle-mêle dans la ville avec les vaincus, sans qu'il ait été possible à ceux-ci de lever le pont-levis. Il était dix heures du soir lorsque cette mêlée eut lieu; on se battit dans les rues; nous arrivâmes au pont du Rhin avant une partie des ennemis, et tout ce qui se trouva alors dans la ville, au nombre de cinq cents hommes, fut fait prisonnier; le prince de Condé et le duc d'Enghien étaient dans la mêlée, et ils ne nous ont échappé qu'à la faveur de l'obscurité; le général français émigré Vauborel y a été tué.

Je faisais mes dispositions pour forcer l'ennemi à l'évacuation de la tête de Pont de Buezengen, ou

l'attaquer avec avantage ; c'était un ouvrage à couronne, palissadé, et entouré d'un fossé plein d'eau, avec un réduit très fort : l'ennemi a prévu mes desseins, l'a évacué et s'est retiré sur l'autre rive.

L'attaque du Gothard n'était pas moins heureuse ; le général Gudin y avait attaqué et battu les Russes qui le défendaient. Il a tué à l'ennemi beaucoup de monde, et fait, dans les divers combats qu'il a livrés, environ deux cent cinquante prisonniers, parmi lesquels un général-major, deux capitaines et deux lieutenants.

Ainsi s'est terminée, par l'affranchissement de l'Helvétie, par la destruction d'une partie de nos ennemis et par la dispersion des autres, cette quinzaine mémorable, qu'ils destinaient à notre anéantissement, et dont les résultats doivent influer d'une manière sensible sur les nouvelles destinées de la république française.

Je dois les plus grands éloges au général Oudinot, mon chef d'état-major, dont la bouillante ardeur sait se plier aux travaux du cabinet, mais que je retrouve toujours au champ de bataille avec avantage ; il m'a suivi dans tous mes mouvements, et m'a parfaitement secondé.

Je dois aussi des éloges au général Soult, qui a exécuté avec habileté toute la partie du plan qui lui était confiée. Ce général a déployé les plus grandes connaissances militaires ; et l'on ne doit pas oublier que son passage de la Linth a infiniment contribué à mes succès sur toute la ligne.

Le général Lorge s'est conduit avec autant de bravoure que de prudence. Je dois citer avec distinction les généraux Mortier et Gazan, et le général Loison, à qui j'ai laissé le commandement de la division du général Lecourbe. Les généraux Bontems, Molitor et Brunet se sont parfaitement bien conduits.

Le chef de brigade Lapisse n'a pas démenti la haute opinion qu'avait fait concevoir de lui sa conduite dans les affaires des 27 et 28 thermidor, lors de la reprise du Gothard.

Le brave chef de brigade Lacroix, vieillard de soixante-huit ans, ne cesse d'être le guide de nos jeunes guerriers.

Le chef de la 94[e], ceux de la 108[e], le chef de bataillon Grain-Dorge, ont fait, dans ces différentes actions, des traits de bravoure.

Tous, généraux, officiers et soldats ont parfaitement rempli leur devoir ; je regrette de ne pouvoir les nommer individuellement.

Fait au quartier-général à Zurich le 24 vendémiaire, an 8 de la république française.

Salut et respect.

*Signé* MASSÉNA.

(N° 5.) MINISTÈRE DE LA GUERRE.

(Note indiquée page 194.)

---

***Etat des effets d'habillement, de petit équipement et campement dont le ministre a ordonné l'expédition, en toute diligence, du 25 messidor au 8 thermidor, sur les magasins des armées, indépendamment des ressources existantes dans les mêmes magasins.***

*Armée du Rhin.*

Habits complets, 10,243; souliers, 16,963 paires; chapeaux, 15,080; chemises, 30,000; havre-sacs, 4,000; bas, 15,000; guêtres, 35,000; marmites, 312; gamelles, 13,500; grands bidons, 12,500; petits *idem*, 65,000.

*Armée du Danube.*

Habits complets, 15,000; souliers, 24,311 paires; chapeaux, 20,036; chemises, 30,000; havre-sacs, 4,000; bas, 51,000 paires; guêtres, 30,000 paires; marmites, 300; gamelles, 12,000; grands bidons, 10,000; petits *idem*, 60,000.

*Armée des Alpes.*

Habits complets, 16,228; souliers, 16,364 paires; chapeaux, 15,000; chemises, 20,000; havre-sacs, 6000; bas, 14,000 paires; guêtres, 24,000 paires; marmites, 300; gamelles, 10,000; grands bidons, 8,000; petits *idem*, 30,000.

*Armée d'Italie.*

Souliers, 25,383 paires; chapeaux, 20,000; chemises, 36,000; havre-sacs, 6000; bas, 19,000 paires; guêtres, 34,000 paires; marmites, 500; gamelles, 15,000; grands bidons, 12,000; petits *idem*, 60,000.

*Armée d'Angleterre.*

Chemises, 8,000; guêtres, 10,000 paires; gamelles, 4,000; grands bidons, 1,500; petits *idem*, 24,000.

(*Rédacteur*, n° 1320)

*État des effets de grand équipement, campement et harnachement dont le ministre a ordonné l'expédition en toute diligence, le 18 thermidor, sur les magasins des armées ci-après, y compris ce qui existe déjà dans ces magasins, pour compléter l'approvisionnement destiné à chacune d'elles.*

*Armée du Rhin.*

2,000 selles de hussards, 4,000 *idem* de cavalerie, 10,000 baudriers, 3,000 bandoulières, 20,000 ceinturons, 4,000 schabraques, 800 porte-manteaux, 25,000 gibernes et porte-gibernes, 4,000 bretelles de fusils, 3,000 marmites de fer-blanc, 12,000 sacs à marmite, 2,000 housses, 1,500 bottes à la hussarde, 1,500 bottes à l'écuyère.

*Armée du Danube.*

3,000 selles de hussards, 3,000 selles de cavalerie, 12,000 baudriers, 4,000 bandoulières, 24,000 ceinturons, 4,000 schabraques, 7,000 porte-manteaux, 30,000 gibernes et porte-gibernes, 10,000 bretelles de fusils, 3,000 marmites de fer-blanc, 18,000 sacs à marmite, 1,200 housses, 1,000 bottes à la hussarde, 1,000 bottes à l'écuyère.

*Armée des Alpes.*

500 selles de hussards, 739 selles de cavalerie, 8,000

ceinturons, 12,000 baudriers, 2,000 bandoulières, 800 schabraques, 400 porte-manteaux, 15,000 gibernes et porte-gibernes, 4,000 bretelles de fusils, 1,000 marmites de fer-blanc, 6,000 sacs à marmite, 500 housses.

*Armée d'Italie.*

2,000 selles de hussards, 1,297 selles de cavalerie, 12,000 baudriers, 3,000 bandoulières, 20,000 ceinturons, 4,000 schabraques, 700 porte-manteaux, 25,000 gibernes et porte-gibernes, 6,000 bretelles de fusils, 2,000 marmites de fer-blanc, 12,000 sacs à marmite, 2,000 housses, 1,000 bottes à la hussarde, 1,000 bottes à l'écuyère.

*Armée d'Angleterre.*

600 selles de hussards, 6,000 ceinturons, 400 schabraques, 6,000 gibernes et porte-gibernes, 1,000 marmites de fer-blanc, 6,000 sacs à marmite.

*Dans la Belgique.*

4,000 ceinturons, 4,000 gibernes et porte-gibernes.

*Dans la 17e division.*

1,600 schabraques, 717 housses.

( *Rédacteur,* n° 1238. )

---

## (N° 6.) NOTE RELATIVE AUX OBSERVATIONS DE NAPOLÉON SUR LA LETTRE DE KLÉBER.

(Indiquée à la page 195.)

---

Bonaparte, avant de quitter l'Égypte, avait entamé une négociation avec la Porte ottomane. Dans la lettre qu'il laisse à Kléber, au moment de s'embarquer, il reconnaît que la peste, en enlevant seulement quinze cents hommes à l'armée dont il lui abandonne le commandement, la mettrait hors d'état de tenir la campagne; et, dans ce cas, il l'autorise à conclure la paix, *quand même l'évacuation de l'Egypte en serait la condition principale.*

Dans l'état déplorable où se trouvait l'armée, Kléber continue la négociation, et en charge *Desaix,* ce Desaix que les barbares eux-mêmes appelaient *le soudan juste.* Ce n'est pas un tel négociateur que Kléber eût choisi, s'il eût été capable d'accepter une capitulation honteuse. En annonçant au directoire à quelles conditions il propose la restitution de l'Égypte, Kléber ne lui cache point sa crainte qu'elles ne soient refusées.

« Ce qui était projeté était bon, mais fut mal exécuté, » dit Bonaparte: tout traité avec la Porte, s'il avait les

» deux résultats de lui faire tomber les armes des mains
» et de conserver l'armée en Égypte, était bon. Il y
» a loin, ajoute-t-il, des propositions annoncées dans
» la lettre de Kléber, à la capitulation d'El-Arish. »

Y a-t-il si loin de cette capitulation aux conditions que lui-même, suivant sa lettre, conseillait d'accepter dans une position bien moins redoutable? La prise du fort d'El-Arish par l'armée ottomane, qui se montait alors à quatre-vingt mille hommes, ayant augmenté les difficultés de la mission de Desaix, la première condition du traité conclu le 24 janvier 1800 fut que *l'armée française évacuerait l'Egypte dans trois mois.*

Bonaparte fait un crime à Kléber d'avoir ratifié le traité conclu par Desaix. Garat, chargé de prononcer l'oraison funèbre des deux négociateurs de la capitulation d'El-Arish, lui a répondu d'avance.

« Vous qui l'accusez, s'écrie Garat sur la place des
» Victoires, au pied du monument élevé en l'honneur
» des deux grands capitaines, et devant Bonaparte
» lui-même, entendez les réponses de Kléber; enten-
» dez-le vous dire : En prenant le commandement de
» l'armée, les circonstances mêmes qui me l'ont donné
» ont dû me persuader que les dangers de la répu-
» blique étaient extrêmes. J'ai dû croire qu'il était
» moins important pour la France de lui conserver
» l'Égypte, que de lui ramener une armée qui a tou-
» jours été victorieuse. Je n'ai abaissé devant les en-
» nemis de cette armée, ni ses forces, ni sa gloire; je

» lui faisais ouvrir toutes les routes pour aller cher-
» cher des *combats plus nécessaires à la république*...
» En vivant pour la renommée, j'ai plus vécu encore
» pour le devoir, et j'ai toujours senti que le moment
» où un citoyen est le plus grand, n'est pas celui où
» il ajoute à sa gloire, mais celui où il l'immole aux
» intérêts de la patrie. »

Sans doute, Bonaparte ne dut pas être satisfait d'une justification de ce genre. Mais comment, pour en atténuer toute la force, ose-t-il dire d'un guerrier du caractère de Kléber, que « l'annonce des voiles tur-
» ques et de la flotte du capitan-pacha peignait l'état
» d'agitation de ce général; qu'ayant servi huit ans
» comme officier dans un régiment autrichien, et fait
» les campagnes de Joseph II, qui s'était laissé battre
» contre les Ottomans, il avait conservé une opinion
» fort exagérée de ceux-ci. »

Est-ce Kléber qu'on pouvait soupçonner d'une impression si pusillanime?

Les motifs qui avaient fait conclure la capitulation d'El-Arish ne purent échapper au gouvernement anglais. Il refuse de la reconnaître, au moment où toutes les forces du grand-visir sont prêtes à fondre sur Kléber. L'amiral Keith lui annonce que l'armée française ne peut sortir de l'Égypte que pour être conduite dans la Tamise.

« On ne répond à cette insolence, dit Kléber à ses
» troupes, que par des victoires. » Le 21 mars, à 3 heures du matin, le village de Mathaviel, défendu par un re-

tranchement et seize pièces de canon, est emporté à la baïonnette par quelques compagnies de grenadiers, sous les ordres du général Regnier; et l'armée du grand-visir, forte de plus de soixante mille hommes, est dispersée dans les déserts par quinze mille Français.

Tandis que Kléber poursuit sa victoire, le Caire se révolte, sur le faux bruit que les Français avaient été mis en déroute. Kléber reparaît, et l'insurrection est apaisée; la ville révoltée ouvre ses portes et le reçoit en vainqueur.

« L'Égypte est conquise par la France une se-
» conde fois. De nouveaux remparts s'élèvent autour
» de ses villes, de nouvelles forteresses sur les bords
» de son fleuve, de ses lacs, de ses sables. Au loin et
» auprès de lui, Kléber ne peut plus laisser tomber
» ses regards que sur des ennemis vaincus, sur des
» peuples soumis et sur les compagnons de ses vic-
» toires; tout lui garantit la terreur ou les hommages
» de l'Orient [1]. »

Après avoir entendu tout ce que l'*armée* et le *pays* devaient au génie et au courage de Kléber, forcé de convenir que, si ce grand homme eût vécu, l'Égypte fût restée à la France, Bonaparte cherche à rabaisser une gloire qui offusque la sienne, et même à reporter à son influence, par le plus *singulier anachronisme*, les succès qu'il ne peut contester.

[1] Même oraison funèbre.

« Par bonheur, dit-il, le colonel Latour-Maubourg » arriva au Caire le 4 mai, dix jours avant le terme fixé » pour la remise de cette capitale au grand-visir. » Instruit, par les dépêches dont le colonel était porteur, de toutes les merveilles qui s'étaient opérées par suite de la grande expédition de Saint-Cloud, « Kléber, » ajoute-t-il, comprit qu'il fallait vaincre ou mourir : il » n'eut qu'à marcher. »

Ainsi ce fut la nouvelle de l'usurpation de Bonaparte, arrivée le 4 mai au Caire, qui empêcha la reddition de cette capitale au grand-visir; qui fit comprendre à Kléber, vainqueur de toutes les forces ottomanes dès le 21 mars, qu'il fallait vaincre ou mourir...

Bonaparte ne se borne pas à faire marcher Kléber, qui, avant d'avoir reçu la grande nouvelle du 19 brumaire, avait cependant fait un assez beau chemin. Tandis qu'il exalte sa fameuse bataille d'Aboukir, qui sans doute est une preuve de plus de la haute valeur française, il parle avec le dernier mépris de la victoire d'Héliopolis, remportée sur une armée bien plus nombreuse que celle qu'il a vaincue, et qui certes fait pour le moins autant d'honneur à nos armes.

CE RAMASSIS DE CANAILLE, QUI SE DISAIT L'ARMÉE DU GRAND-VISIR, FUT REJETÉ AU-DELÀ DU DÉSERT.

Ainsi s'exprime, sur cette victoire mémorable, l'homme qui, sur les rochers de Sainte-Hélène, voulait encore se faire proclamer le seul héros de l'armée de l'Orient, qu'il avait abandonnée.

Desaix, le cœur rempli des motifs qui lui avaient fait

négocier la capitulation d'El-Arish, impatient d'accourir le premier à la défense de la république, s'embarque aussitôt que le traité est signé, et il arrive dans un moment fort heureux pour Bonaparte, celui où il était aux prises avec les Autrichiens dans les plaines de Marengo. Tous ceux qui ont parlé de cette fameuse bataille conviennent, avec l'orateur de l'oraison funèbre de ce célèbre guerrier, que la manœuvre hardie de Desaix, et son intrépidité, si bien secondée par celle du fils Kellermann, décidèrent la victoire.

« La cavalerie française avait été renversée, et un » tiers de l'armée se trouvait hors de combat, quand » Desaix arriva, après une marche forcée de dix » lieues. Malgré une artillerie qui le foudroyait, il se » forma en colonne serrée, et, tournant à droite sur » San-Stephano, il fondit sur les Autrichiens avec tant » d'impétuosité que cette charge lui coûta la vie; il » mourut comme Turenne. »

Bonaparte croyait la bataille perdue, lorsque Desaix arriva. Ce fait est constant et n'est ignoré de personne; cependant voici ce qu'il nous fait raconter aujourd'hui: « Sur la fin de la bataille, et au milieu du » plus grand désordre, il aperçut Napoléon arrivant » près de lui. Eh bien! lui dit Desaix, nos affaires vont » bien mal; la bataille est perdue; je ne puis plus » qu'assurer la retraite, n'est-ce pas? Bien au con- » traire, lui dit le premier consul, pour moi la ba- » taille n'a jamais été douteuse! tout ce que vous

» voyez en désordre, à droite et à gauche, marche
» pour se former sur votre queue; la bataille est ga-
» gnée; poussez votre colonne en avant, vous n'avez
» qu'à recueillir le fruit de la victoire. »

Bonaparte ne se contente pas d'imaginer cet entretien avec Desaix, pour s'attribuer tout l'honneur de la victoire de Marengo; il prétend nous faire croire aujourd'hui qu'au lieu d'accueillir avec transport le négociateur d'El-Arish, il lui demanda comment il avait pu signer la capitulation de l'Égypte; car l'armée, lui observa-t-il, était suffisante pour la garder, nous ne devions plus la perdre; et que Desaix lui répondait: « Cela est vrai; l'armée était certainement
» assez nombreuse pour cela, mais le général en chef
» ne voulait plus y demeurer. Or, le général en chef,
» à cette distance, n'est pas un seul homme dans l'ar-
» mée, il en est la moitié, les trois quarts, les cinq
» sixièmes. Il ne me restait donc qu'à le *déposséder*,
» mais il était douteux que j'eusse réussi; et puis c'eût
» été un crime, car, en pareil cas, l'état d'un soldat
» est d'obéir. Je l'ai fait [1]. »

Bonaparte croit-il pouvoir nous en imposer en nous transmettant cet entretien prétendu avec Desaix? Était-ce dans l'embarras où il se trouvait à Marengo qu'il pouvait adresser des reproches à ce célèbre général sur la capitulation de l'Égypte? était-ce dans le moment où il venait si à propos à son secours? Qui

[1] Mémorial, tome V, pages 18 et 19.

croira à l'odieuse et ignoble réponse qu'il met dans la bouche de Desaix? Un militaire aussi loyal et aussi grand était-il capable de rejeter sur un général tel que Kléber la responsabilité d'un traité qui était son ouvrage?

Mais on ne doit pas s'étonner que Napoléon fasse tenir ce langage à Desaix vivant, il ose bien le faire parler lorsqu'il est mort! Il est constant que, frappé de trois balles au cœur, Desaix est tombé *roide mort*. Eh bien! lisez l'ordre du jour sur la bataille de Marengo, lisez l'inscription gravée sur la colonne de la place Dauphine; vous y apprendrez que cet illustre mort, enseveli dans son triomphe, a fait entendre ces paroles: « Allez dire au premier consul que je meurs » avec le regret de n'avoir pas assez fait pour la postérité. » Ici du moins on fait tenir à Desaix, après sa mort, un langage digne de lui.

---

## (N° 7.) NOTE SUR SIEYES.

(Indiquée à la page 280.)

Quel pouvait être l'objet de Bonaparte en faisant annoncer par Lagarde, en répétant lui-même, qu'il avait, en vertu du pouvoir dont le conseil des anciens l'avait investi, *mis en surveillance* un des cinq directeurs (Sieyes)?... On ne met en surveillance que les

hommes dangereux. Voulait-il donc le signaler comme tel au corps législatif?... avait-il le dessein de se ménager un moyen de revenir à son premier projet, si la majorité des deux conseils persistait à vouloir maintenir le gouvernement constitutionnel?... Dans toutes les entreprises de Bonaparte, sa conduite a toujours été si peu franche, qu'elle donne le droit de tout soupçonner.

Quoi qu'en dise la Biographie des contemporains, Bonaparte n'aimait ni n'estimait Sieyes; il n'en parlait jamais qu'avec mépris. Il savait d'ailleurs qu'à l'exception d'un petit nombre de députés, tous les autres le regardaient comme un homme dangereux, qui, mécontent de tout ce qui existe, avait toujours quelque plan de contre-révolution dans ses poches.

Quelles que soient les vues que l'on puisse supposer à Bonaparte, en mettant Sieyes en surveillance, Sieyes en était d'autant plus satisfait, que cette mesure s'accordait parfaitement avec son caractère. Ne se dissimulant pas les efforts des républicains pour faire échouer l'entreprise des conjurés, il eût voulu, s'il était possible, pouvoir, en cas de non-réussite, se dire, sinon étranger à la conspiration, forcément du moins entraîné dans le complot; position qui laissait tout le péril sur la tête de ses complices, en lui réservant sa part dans les bénéfices du succès.

On est d'autant mieux fondé à envisager sous cet aspect son accession à sa prétendue mise en surveillance, que le 19 brumaire il avait fait toutes les dis-

positions nécessaires pour assurer sa retraite. Pendant le moment le plus critique, nous dit Bonaparte, Sieyes était resté dans sa voiture à la grille de Saint-Cloud, afin de pouvoir suivre la marche des troupes.

On assure que ce fut lui qui donna le conseil de faire évacuer la salle des cinq-cents par la force des baïonnettes. Cela nous expliquerait comment Bonaparte peut ajouter que : « La conduite de Sieyes dans le danger fut convenable ; qu'il fit preuve de fermeté, de résolution et de sang-froid, » lorsqu'il le représente ayant le pied à l'étrier dans le moment de la crise.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est que la voiture de Sieyes, attelée de six chevaux de poste, attendait l'issue du siége de Saint-Cloud, et qu'il ne s'est montré qu'après que la résistance du conseil des cinq-cents fut vaincue par la force des baïonnettes, que pour s'associer à la victoire de Bonaparte, et se faire proclamer consul provisoire avec lui.

---

## (N° 8.) ACTE DU 19 BRUMAIRE.

(Indiqué à la page 329.)

---

« Le conseil des cinq-cents, considérant la situation

de la république, déclare l'urgence, et prend la résolution suivante :

ARTICLE PREMIER.

« Il n'y a plus de directoire ; et ne sont plus membres de la représentation nationale,

» Pour les excès et les attentats auxquels ils se sont constamment portés, et notamment le plus grand nombre d'entre eux, dans la séance de ce matin, les individus ci-après nommés :

» JOUBERT (de l'Hérault), JOUENNE, TALOT, DUPLANTIER (de la Gironde), ARÉNA, GARAU, QUIROT, LECLERC-SCHEPPERS, BRISCHE (de l'Ourthe), POULLAIN-GRANDPREY, BERTRAND (du Calvados), GOUPILLEAU (de Montaigu), DAUBERMESNIL, MARQUEZY, GUESDON, GRANDMAISON, GROSCASSAND-DORIMOND, FRISON, DESSAIX, BERGASSE-LAZIROULE, MONTPELLIER, CONSTANT (des Bouches-du-Rhône), BRIOT, DESTREM, CARRÈRE-LAGARRIÈRE, GORAND, LEGOT, BLIN, BOULAY-PATY, SOUILHÉ, DEMOOR, BIGONNET, MENTOR, BOISSIER, BAILLY (de la Haute-Garonne), BOUVIER, BRICHET, HONORÉ DECLERCK, HOUSSET, GASTAING (du Var), LAURENT (du Bas-Rhin), BEYTS, PRUDHON, PORTE, TRUCK, DELBREL, LEYRIS, DOCHE-DELISLE, STEVENOTTE, JOURDAN (de la Haute-Vienne), LESAGE-SENAULT, CHALMEL, ANDRÉ (du Bas-Rhin), DIMARTINELLI, COLLOMBEL (de la Meurthe), PHILIPPE, MOREAU (de l'Yonne), JOURDAIN (d'Ille-et-Vilaine), LETOURNEUX, CITADELLA, BORDAS.

ARTICLE II.

» Le corps législatif crée provisoirement une commission consulaire exécutive, composée des citoyens Sieyes, Roger-Ducos et Bonaparte général. Ils porteront le nom de consuls de la république française.

ARTICLE III.

» Cette commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial, et spécialement chargée d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, de rétablir la tranquillité intérieure, et de procurer une paix honorable et solide.

ARTICLE IV.

» Elle est autorisée à envoyer des délégués, avec des pouvoirs déterminés et dans les limites du sien.

ARTICLE V.

» Le corps législatif s'ajourne au 1er ventose prochain, et se remettra de plein droit, à cette époque, dans ses palais.

ARTICLE VI.

» Pendant l'ajournement du corps législatif, les

membres ajournés conservent leur *indemnité et leur garantie constitutionnelle.*

ARTICLE VII.

» Ils peuvent, sans perdre leur qualité de représentants du peuple, être employés comme *ministres, agents diplomatiques, délégués de la commission consulaire exécutive, et dans toutes les autres fonctions civiles.* ILS SONT MÊME INVITÉS, AU NOM DU BIEN PUBLIC, A LES ACCEPTER.

ARTICLE VIII.

» Avant sa séparation, et séance tenante, chaque conseil nommera dans son sein une commission composée de vingt-cinq membres.

ARTICLE IX.

» Les commissions nommées par les deux conseils *statueront*, AVEC LA PROPOSITION FORMELLE ET NÉCESSAIRE de la commission consulaire exécutive, sur tous les objets de police, de législation et de finance.

ARTICLE X.

» La commission des cinq-cents exercera l'initiative, la commission des anciens l'approbation.

ARTICLE XI.

» Les deux commissions sont encore chargées de préparer, *dans le même ordre de travail et de concours*, les changements à porter *aux dispositions organiques*, dont l'expérience fait sentir les vices et les inconvénients.

ARTICLE XII.

» Les changements ne peuvent avoir pour but que de consolider, garantir et consacrer inviolablement la souveraineté du peuple français ; la république une et indivisible, le *système représentatif*, la division des pouvoirs, la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété.

ARTICLE XIII.

» La commission consulaire exécutive pourra leur présenter ses vues à cet égard.

ARTICLE XIV.

» Enfin les deux commissions sont chargées de préparer un code civil.

ARTICLE XV.

» Elles siégeront à Paris, dans le palais du corps législatif, et elles le pourront convoquer extraordinairement pour la ratification de la paix, ou dans un grand danger public.

ARTICLE XVI.

» La présente sera imprimée, envoyée par des courriers extraordinaires dans les départements, et solennellement publiée et affichée dans toutes les communes de la république. »

---

## (Nº 9.) NOTE SUR LE SERMENT DU JEU DE PAUME.

( Relative à la page 341. )

---

Ce fut sur la proposition de Mounier, l'un des meilleurs esprits de l'assemblée constituante, que fut prêté le fameux serment transmis à la postérité par l'immortel pinceau du peintre dont la conduite chez l'étranger honore le caractère français, et dont l'exil

est un deuil pour tous les amis de la gloire de leur pays.

Le corps législatif, après le 30 prairial, décréta l'acquisition du jeu de paume et l'érection d'un monument sur cet emplacement.

Le même honneur ne sera jamais décerné, sous quelque régime que ce puisse être, à l'orangerie de Saint-Cloud; on n'y verra jamais figurer la statue du citoyen CORNET, ni d'aucun autre héros de cette époque. La raison en est fort simple, et chacun la trouve au fond de son cœur: on admire toujours un généreux élan vers la liberté; quant aux actes de violence appelés coups d'état, on les pleure.

---

## (N° 10.) MAGNIFIQUES ESPÉRANCES GARANTIES PAR LUCIEN.

(Indiquées à la page 342.)

---

« *Plus d'actes oppressifs, plus de titres, plus de listes de proscription, plus... plus...* » Discours de Lucien à la clôture de la séance nocturne du 19 brumaire.

Cette énumération brillante des effets merveilleux qu'on devait attendre de la magistrature consulaire me

rappelle l'histoire d'un fameux charlatan, qui disait à la foule des curieux que sa musique bruyante avait attirés près de lui :

« Messieurs, avant que j'eusse découvert le remède universel, cette précieuse panacée que j'ai l'honneur de vous présenter, l'espèce humaine, dont vous êtes sans doute glorieux de faire partie, était assiégée d'une foule de maux incurables, parcequ'il ne s'était pas encore trouvé d'hommes assez habiles pour les guérir. Mais le ciel n'a pas voulu laisser plus long-temps une foule immense de malheureux aussi affreusement tourmentés et sans espoir de guérison. Ses inspirations et mes travaux, d'immenses recherches dans l'étude des SIMPLES, m'en ont fait découvrir *une quantité prodigieuse*, dont jusqu'à présent on n'avait pas su tirer parti.

« Des botanistes routiniers, ne consultant que le développement qui s'opère dans les fleurs, les classent en autant d'espèces différentes qu'il se trouve quelque disparité dans les parties extérieures de leurs organes ; et, selon que le suc qu'on peut en exprimer est plus ou moins fade, plus ou moins doux, plus ou moins acrimonieux, ils vous disent : Cette plante est inerte ; l'effet de celle-ci n'est rien moins que salutaire ; celle-là, extrêmement dangereuse, ne peut s'employer qu'avec beaucoup de précaution ; cette autre est un poison mortel, quoiqu'elle se trouve au rang des plantes médicinales et dans les boutiques de tous les apothicaires !... Mais les apothicaires et les médecins con-

naissent très bien tout ce qui tue, et moi seul j'ai découvert enfin ce qui doit préserver le genre humain de tous les maux.

» Des simples, si mal connus jusqu'à ce jour, j'ai su exprimer des sucs qui, amalgamés ensemble par la *force* de mon génie, ont produit ce remède universel que vous posséderez à peu de frais ; car, *zélé partisan* de l'*égalité*, j'ai, afin que le pauvre comme le riche en puisse profiter, mis à un prix modique l'incomparable panacée que je vous offre.

» Il n'est point de maux qui résistent à ce remède unique, pris en breuvage dans un verre de vin, ou même dans un verre d'eau claire par ceux qui n'ont pas le moyen de se procurer du vin : *avec lui plus de maladies internes à craindre, plus de catarrhes, plus de migraines, plus d'hydropisies, plus d'apoplexies;* appliqué en liniment, plus de plaies qui ne disparaissent en peu de jours ! »

Qu'est-il arrivé? Les hommes que tous les charlatans peuvent toujours trop facilement séduire ont acheté la prétendue panacée, et tous ceux qui ont donné dans les paquets du charlatan ont été sa dupe. Il n'y a ni moins de catarrhes, ni moins de migraines, ni moins d'hydropisies, ni moins d'apoplexies, ni moins de maux incurables. Mais, en vendant son baume, l'empirique s'est guéri de la misère dans laquelle il était né ; il est parvenu à acquérir une haute fortune. Et, tandis qu'il promenait son orviétan dans un char brillant, nos savants et modestes

botanistes, comme tous ceux qui contribuèrent à l'enrichir, ont continué d'aller à pied à la recherche des plantes salutaires propres à adoucir les maux de toute espèce qui affligent le genre humain, sans se flatter, comme l'audacieux charlatan, de pouvoir jamais parvenir à les guérir.

O mes amis, défions-nous des charlatans!!!...

FIN DU PREMIER VOLUME.

